

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Commune de La Guerche de Bretagne



LA GUERCHE
— DE BRETAGNE —



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Rapport de présentation

Prescrit en Conseil Municipal le 18 octobre 2018
Arrêté en Conseil Municipal le 19 novembre 2024
Approuvé en Conseil Municipal le



Table des matières

1. Introduction	2	6.7 Trame de l'eau dans le bourg.....	49
2. PRESENTATION GENERALE	4	7. INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL.....	51
2.1 Présentation du territoire	4	7.1 Caractérisation des bâtiments constitutifs de l'ensemble urbain	51
2.2 Présentation des enjeux socio-économiques, urbains, contemporains et des dynamiques en place.....	5	7.2 Caractéristiques constructives et propriétés thermiques pour l'ensemble du bâti.....	63
2.3 Des démarches engagées pour la valorisation du patrimoine.....	7	7.3 Petit patrimoine	66
3. EVALUATION DE LA ZPPAUP	10	8. MEDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE	67
3.1 Le périmètre du SPR et les secteurs.....	10	8.1 Modalités de médiation et participation citoyenne	67
3.2 La ZPPAUP	11	8.2 Apports de la participation citoyenne au projet	68
4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE.....	15	9. ENJEUX ET INSCRIPTION DANS LA DYNAMIQUE GLOBALE DU TERRITOIRE.....	69
4.1 Enjeux archéologiques	15	9.1 Compatibilité du PLU avec le PVAP	69
4.2 Etapes historiques du territoire	16	9.2 Enjeux et traduction réglementaire	72
4.3 Servitudes et espaces protégés.....	29	Conclusion	80
5. INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER.....	32	Annexe	81
5.1 Analyse du site d'implantation.....	32		
6. INVENTAIRE DU PATRIMOINE URBAIN	39		
6.1 Les tissus de la centralité – une certaine persistance	39		
6.2 Les faubourgs – une hétérogénéité	42		
6.3 Approche de la trame viaire / hiérarchisation des voies	33		
6.4 Caractérisation des espaces publics.....	38		
6.5 Trame minérale	45		
6.6 Trame végétale et jardins.....	46		

1. INTRODUCTION

La loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a transformé de fait la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de la commune de La Guerche de Bretagne, approuvée par arrêté en 2006, en site patrimonial remarquable (SPR).

L'article L.631-1 du Code du patrimoine précise les conditions nécessaires à l'instauration de la servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, dans un but de protection, de conservation et de mise valeur du patrimoine culturel.

Il indique ainsi que :

- « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».
- « Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».
- « Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne ».

Le PVAP est par ailleurs un outil de médiation du patrimoine et de l'architecture, à disposition du public : le dossier peut être consulté en mairie, au siège de l'EPCI, à l'unité départementale de l'architecture et du

patrimoine (UDAP), la DRAC, la DDT. Les services municipaux et l'UDAP sont en mesure de conseiller les particuliers en amont de leur projet pour le rendre conforme au PVAP.

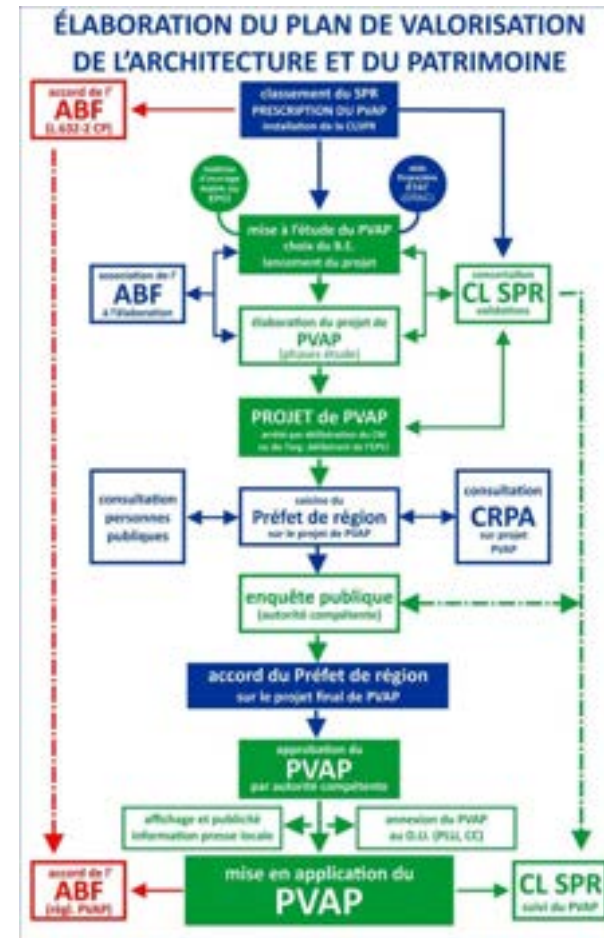


Schéma procédure PVAP © DRAC Hauts de France

Le contenu du PVAP est précisé dans le Code du patrimoine et se constitue d'un rapport de présentation et d'un règlement.

Le rapport de présentation est fondé sur un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers sur le périmètre couvert par le plan. Les objectifs du PVAP doivent permettre de justifier les prescriptions qui seront énoncées dans le règlement.

Son diagnostic doit notamment être constitué :

- D'un inventaire du patrimoine historique, urbain, architectural, archéologique et paysager ;
- D'une analyse de l'architecture par immeuble ou par groupe d'immeubles présentant des caractéristiques architecturales homogènes, y compris des éléments de décoration, des modes constructifs et des matériaux.

Le règlement résulte des conclusions du rapport de présentation, en application des objectifs définis par celui-ci, s'appuyant sur les éléments du diagnostic. Il comprend, obligatoirement :

- Des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes, aux matériaux ainsi qu'à leur implantation, leur volumétrie et leurs abords (aménagement, maintien) ;
- Des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- La délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ;

- D'un document graphique faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et du couvert.

L'inventaire du patrimoine (diagnostic du rapport) est reporté sur le document graphique, selon les caractéristiques relevant de l'analyse de l'architecture, et permet de localiser les immeubles et les espaces par une délimitation identifiée par une légende correspondant à leur valeur patrimoniale, la nécessité de leur protection, leur conservation ou leur requalification. Le document graphique peut reprendre ces délimitations à plus grande échelle, au besoin, en précisant les typologies.

Les règles définissent les légendes du plan relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces urbains ou naturels et les dispositions particulières applicables aux éléments selon leur repérage ou leur délimitation. Les prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes se déclinent, de manière générale ou localisée, au regard des prescriptions relatives à la qualité des espaces, du bâti et de la végétation.



Schéma constitution du PVAP ©DRAC Haut de France

2. PRESENTATION GENERALE

2.1 Présentation du territoire

La Guerche de Bretagne est localisée dans le département de L'Ille-et-Vilaine, en limite est de la région Bretagne. La commune se situe dans le territoire sud-est du bassin de vie rennais et au sud-est de l'axe d'échange Rennes-Paris, à équidistance de Rennes, Laval et Châteaubriant.

La Guerche de Bretagne fait partie des 46 communes de Vitré Communauté et compte un peu plus de 4 400 habitants. Elle participe au dynamisme économique du pays vitréen et offre des équipements et services pour les communes voisines. L'un des enjeux du SCoT est le renforcement du rôle des pôles de rayonnement, dont la ville fait partie.

La Guerche de Bretagne a la particularité d'être située sur les marches est de la région Bretagne.



Carte de localisation de La Guerche de Bretagne au sein de Vitré Communauté
© BE-AUA

2.2 Présentation des enjeux socio-économiques, urbains, contemporains et des dynamiques en place

2.2.1 Analyse socio-démographique et économique

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a montré :

- « Une diminution du nombre d'habitants lors du dernier recensement ;
- Un territoire attractif mais un solde naturel négatif ;
- Une forte représentation des personnes âgées, notamment dans le centre-ville ;
- Une taille moyenne des ménages en baisse : 2,07 ;
- Une hausse des ménages d'une seule personne et des familles monoparentales ;
- Un emploi qui demeure très largement ouvrier ;
- Des revenus plus faibles qu'aux échelles intercommunale et départementale ;
- Un taux de pauvreté très marqué dans le centre-ville ;
- Un taux d'évolution annuelle négatif du nombre de logements sociaux. »¹

¹ Extrait de l'étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU La Guerche de Bretagne, septembre 2022 – CÉRUR

2.2.2 Analyse du parc de logement

Dans le périmètre de l'étude correspondant à celui du SPR :

- « 22% de logements vacants en 2022 (plus d'un tiers des maisons, des logements très anciens, des petits logements) ;
- Des logements plus petits et plus anciens dans le périmètre que pour la moyenne de la commune ;
- 21,6% des ménages en situation de précarité énergétique de leur logement. »²

Les enjeux concernant le parc de logements sont les suivants :

- « Améliorer la qualité » du parc de logements, comme levier d'attractivité dans un contexte de marché en déprise et une population modeste ;
- Retrouver-renforcer la fonction résidentielle du centre-ville si la vacance est confirmée ;
- Enjeux énergétiques du parc des logements ;
- Répondre aux besoins des ménages vieillissants par une adaptation du parc existant et par le développement d'une offre diversifiée en centre-ville à proximité des services. »³

² Idem

³ Idem

2.2.3 Analyse des volets urbain, foncier et patrimonial

L'analyse des volets urbain, foncier et patrimonial montre :

- « Un tissu ancien riche et diversifié, avec des enjeux forts en termes de réhabilitation lourde ;
- Des espaces publics à requalifier en entrée de centre historique ;
- De nombreuses vitrines commerciales vacantes ;
- Une offre en services répondant aux besoins quotidiens. »⁴

Les enjeux concernant les volets urbain, foncier et patrimonial sont les suivants :

- « Valoriser le patrimoine ordinaire et remarquable ;
- Accompagner les propriétaires dans les travaux de rénovation énergétique et de restructuration lourde du patrimoine ;
- Intégrer des enjeux transversaux à la rénovation du patrimoine pour assurer le succès des opérations. »⁵



Secteur d'intervention ORT avec le périmètre de l'étude OPAH-RU, source : Avenant à la convention cadre ORT – Petites Villes de Demain

⁴ Extrait de l'étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU La Guerche de Bretagne, septembre 2022 – CÉRUR

⁵ Idem

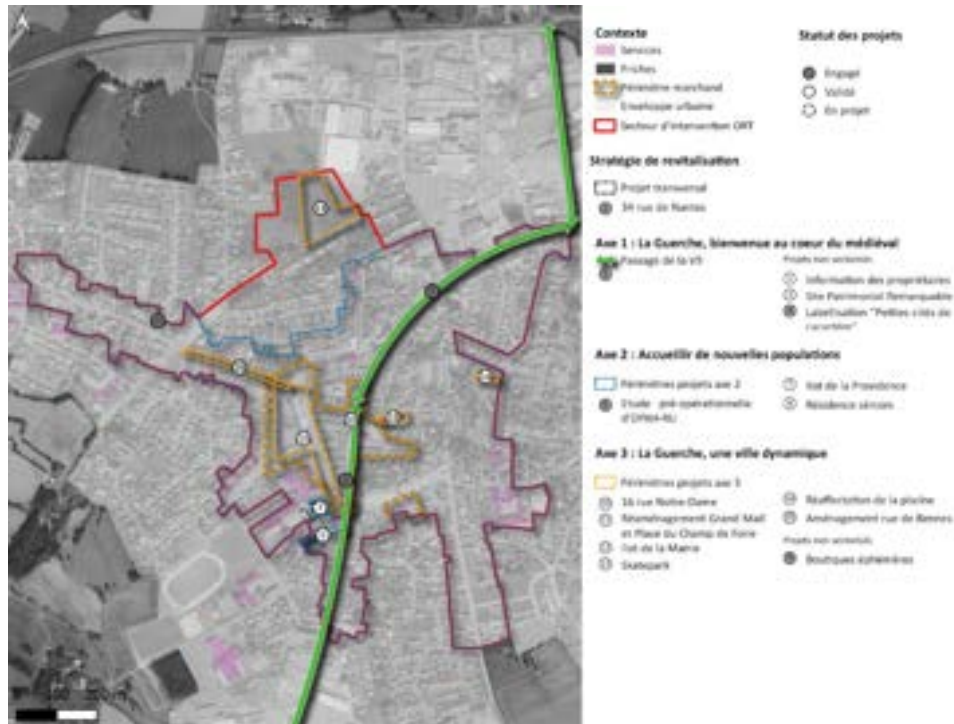
2.3 Des démarches engagées pour la valorisation du patrimoine

La Ville de La Guerche de Bretagne s'est engagée dans un certain nombre de démarches :

- La révision de sa ZPPAUP de 2006 ;
- La mise en place de dispositifs d'aide à la rénovation (travaux visibles depuis l'espace public) ;
- La mise en place d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) avec le dispositif « Petites Villes de Demain » ;
- La labellisation Petite Cité de Caractère® de Bretagne avec la mise en place d'un Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines Matériels et Immatériels ;
- L'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) centre-ville historique dans son PLU.



OAP Centre-ville historique, source : PLU de La Guerche de Bretagne



Plan guide du dispositif de La Guerche de Bretagne, source : Avenant à la convention cadre ORT – Petites Villes de Demain

La Ville de La Guerche de Bretagne a réalisé de nombreuses études et missions :

- Etude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU ;
- Etude architecturale des maisons à porches et pans de bois ;
- Mission de programmation pour la réhabilitation et l'aménagement des bâtiments administratifs du secteur de la rue du cheval Blanc
- Etude d'opportunité et de préféabilité pour la réhabilitation du secteur de la Providence ;
- Etude de la DDTM pour évoquer les potentiels de la commune ;
- Missions d'accompagnement au management de projet/ Ingénierie génériques ;
- Etude de continuité de la Véloroute Régionale n°9, etc.

3. EVALUATION DE LA ZPPAUP

La commune de La Guerche de Bretagne dispose d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) créée par arrêté du 19 mai 2006. Depuis la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016, la ZPPAUP est devenue de plein droit un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le SPR couvre les secteurs suivants : le centre historique ainsi que les axes de faubourgs (faubourgs de Vitré, de Rennes, de Nantes et d'Anjou).

Par délibération en date du 18 octobre 2018, le Conseil Municipal de La Guerche de Bretagne a prescrit la révision de la ZPPAUP. Celle-ci s'effectue en parallèle de la révision du PLU. Le PVAP est élaboré selon les modalités définies par les articles L.631-1 à L.631-5 du Code du patrimoine.

La Ville de La Guerche de Bretagne est partie du constat suivant pour s'engager dans cette procédure : le SPR (ancienne ZPPAUP) approuvé en 2006 a atteint ses limites au regard du contexte législatif actuel, avec les plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (difficultés réglementaires, inventaire du patrimoine bâti incomplet, prise en compte des objectifs environnementaux, etc.).

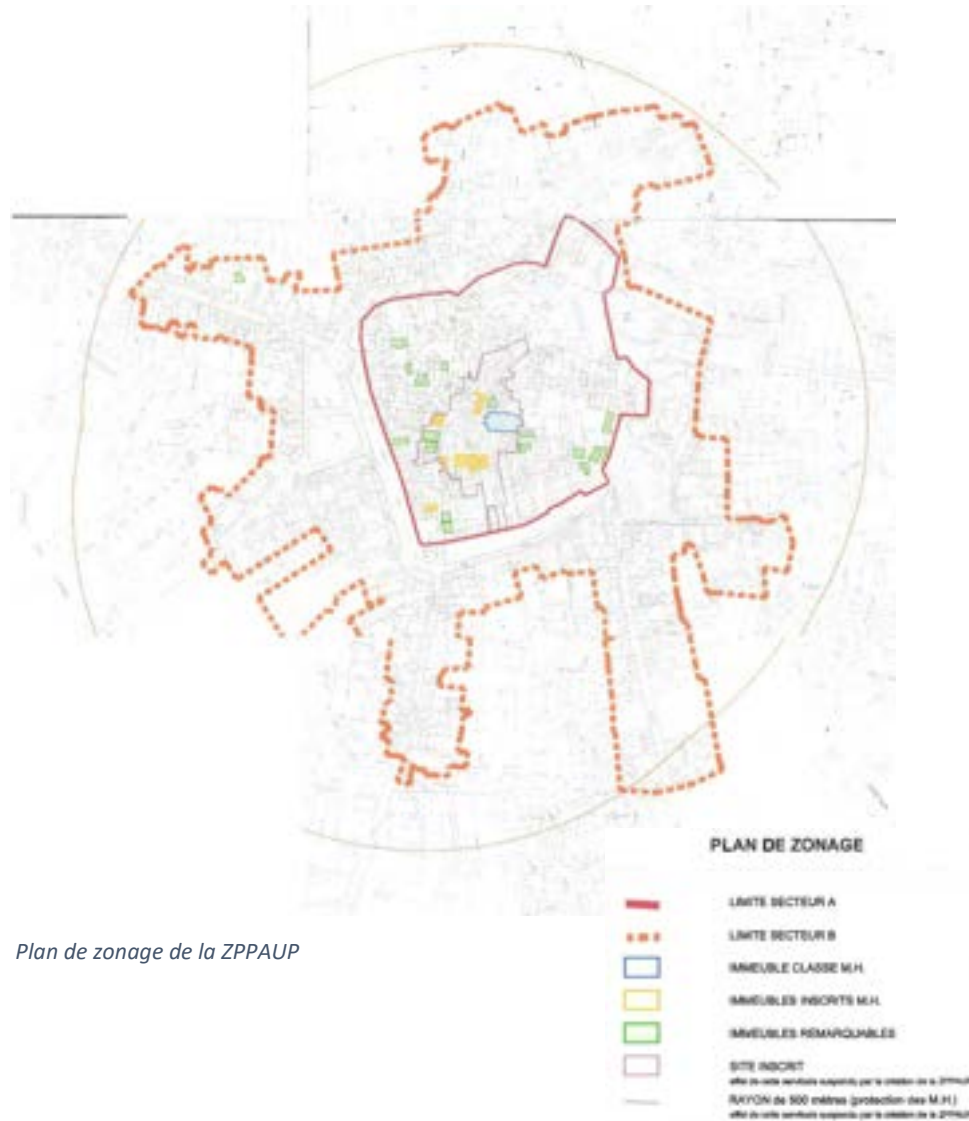
3.1 Le périmètre du SPR et les secteurs

La ZPPAUP comporte deux secteurs :

- **Secteur historique A** – secteur de protection généralisée : « la centralité avec repérage de bâtiments remarquables »,
- **Secteur de transition B** – secteur de protection limitée, mise en valeur du secteur A : « les faubourgs avec 1 bâtiment remarquable, rue de Rennes, l'ancienne chapelle du prieuré Saint-Nicolas ».

Le secteur historique reprend globalement les contours de l'ancienne ville fortifiée.

La zone de transition prend en compte l'approche visuelle du cœur de l'agglomération par les entrées principales et les faubourgs, le long des mails périphériques et de la place du Champ de Foire. Il s'agit d'un écrin, d'une zone de présentation pour le noyau ancien. Ce périmètre permet d'harmoniser les abords partiellement bâtis avec le bourg, préservant ainsi la présentation des approches du centre.



Plan de zonage de la ZPPAUP

3.2 La ZPPAUP

3.2.1 LE RAPPORT DE PRESENTATION

Inexistant

3.2.2 LE REGLEMENT GRAPHIQUE

Sur le règlement graphique sont portés les immeubles inscrits et classés Monuments Historiques et les immeubles dénommés remarquables, en vert sur le plan de zonage. La très grande majorité de ces immeubles remarquables sont situés dans le secteur A, un seul est situé dans le secteur B, il s'agit des vestiges de la chapelle du prieuré Saint-Nicolas.

L'élaboration du PVAP a donc conduit à un repérage exhaustif des bâtiments d'intérêt patrimonial, des éléments de petit patrimoine, ainsi que du patrimoine paysager également absent de cette cartographie.

3.2.3 LE REGLEMENT ECRIT

Le règlement est présenté en deux parties, une pour chacun des secteurs, ainsi qu'une annexe. A l'intérieur des secteurs, deux chapitres, l'un pour les constructions neuves et l'autre pour les constructions existantes avec pour le secteur A, une première partie relative aux immeubles repérés sur le plan (soit les quelques immeubles remarquables) et une seconde partie pour les autres immeubles.

L'annexe correspond à des recommandations architecturales.

Dans la partie relative aux constructions neuves, il y a également un paragraphe sur les devantures commerciales et un sur les enseignes.

Dans le secteur A

Constructions neuves

- Les règles pour les constructions neuves sont simples et laissent des possibilités pour des architectures contemporaines respectueuses du site (implantation, volumétrie, gabarit). Les couvertures doivent être en ardoise naturelle. Le PVC est interdit pour toutes les menuiseries ainsi que pour les volets roulants.



Nouvelle construction rue d'Anjou, vue depuis le jardin de la mairie ©BE-AUA

Constructions existantes

- Immeubles repérés comme « immeubles remarquables »
 - Règles pour la restauration
- Autres immeubles (constructions anciennes d'intérêt patrimonial dont certains immeubles à pans de bois mais non repérées comme immeubles remarquables et constructions sans intérêt patrimonial).
 - Ces règles s'apparentent à celles des constructions remarquables. Elles sont adaptées aux constructions anciennes d'intérêt patrimonial mais ne sont pas adaptées aux constructions sans intérêt patrimonial (garages, entrepôts, pavillonnaires récents à la date de création de la ZPPAUP ...).

Dans le secteur B

Constructions neuves

- Les règles concernent principalement les implantations et gabarits, ainsi que les couvertures. Il n'existe pas de règles sur les percements en façade ni sur la composition de la façade ou les matériaux, à part pour les couvertures qui doivent être en ardoise ou dans un matériau de teinte similaire.

Constructions existantes

- Il n'est pas fait état dans le chapitre sur les constructions existantes d'immeubles remarquables, or il y a un immeuble remarquable dans ce secteur, la chapelle du prieuré Saint-Nicolas.
- Le règlement autorise les surélévations de tous les bâtiments existants y compris les bâtiments d'intérêt patrimonial non identifiés comme immeubles remarquables et qui composent la presque totalité des immeubles du PVAP.
- Le règlement ne précise rien pour les matériaux de menuiseries, laissant la porte ouverte au PVC sur les fenêtres et les portes dans les faubourgs. Le PVC est seulement interdit pour les murs de clôture.

Cahier de recommandations : recommandations communes à l'ensemble des bâtiments pour les antennes et les capteurs solaires qui doivent si possible ne pas être visibles depuis l'espace public.

En complément : recommandations pour les immeubles en pans de bois.

Le règlement de la ZPPAUP ne règlemente pas les éléments suivants :

- les extensions (implantation, volumétrie, hauteur, traitement des façades, des toitures...),
- les éléments techniques (hormis les recommandations pour les antennes et les capteurs solaires),
- les espaces publics,
- les clôtures neuves,
- le petit patrimoine,
- les éléments de paysage.

Au regard des nouvelles attentes en termes de confort et de maîtrise énergétique et pour répondre à l'évolution législative, le règlement du PVAP précisera également les règles pour les dispositifs d'économie d'énergie (isolation par l'extérieur, dispositifs photovoltaïques...).

Les dénaturations ci-dessous sont antérieures à la ZPPAUP de 2006

« Eventrement » des rez-de-chaussée



« Banalisation » d'une façade



Surélévation



Probable structure pan de bois « cachée »

Nouveau percement inadapté



Les réalisations ci-dessous soient ne respectent pas les règles de la ZPPAUP et non probablement pas fait l'objet de demandes de travaux, soient n'étaient pas encadrées dans la ZPPAUP.

Question du respect de la forme des baies lors du changement de menuiseries – la ZPPAUP précise « toutes les menuiseries devront toujours être faites à la mesure des baies existantes ».



Problématique des caissons de volets roulants, la ZPPAUP précise : « les volets roulants sont interdits ».



Positionnement des dispositifs techniques. La ZPPAUP n'encadrerait pas ce type de dispositifs.



Problématique du recouvrement des marches par des matériaux inadaptés. La ZPPAUP n'encadrerait pas le cas du recouvrement des marches d'accès.



4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE

4.1 Enjeux archéologiques

Le territoire de la Guerche est occupé dès le néolithique, et de manière plus pérenne dès l'âge du Bronze avec les premières implantations, confortées pour certaines à la période gauloise et gallo-romaine, voire jusqu'au haut moyen-âge.

Les implantations se font près des cours d'eau et sur les pentes, mais des vestiges de voies montrent que les axes de communication étaient également des supports de lieux de vie.

Rappels :

Néolithique : de -6000 à -2200

Âge du Bronze : de -2200 à -800

Âge du Fer : de -800 au 1^{er} siècle

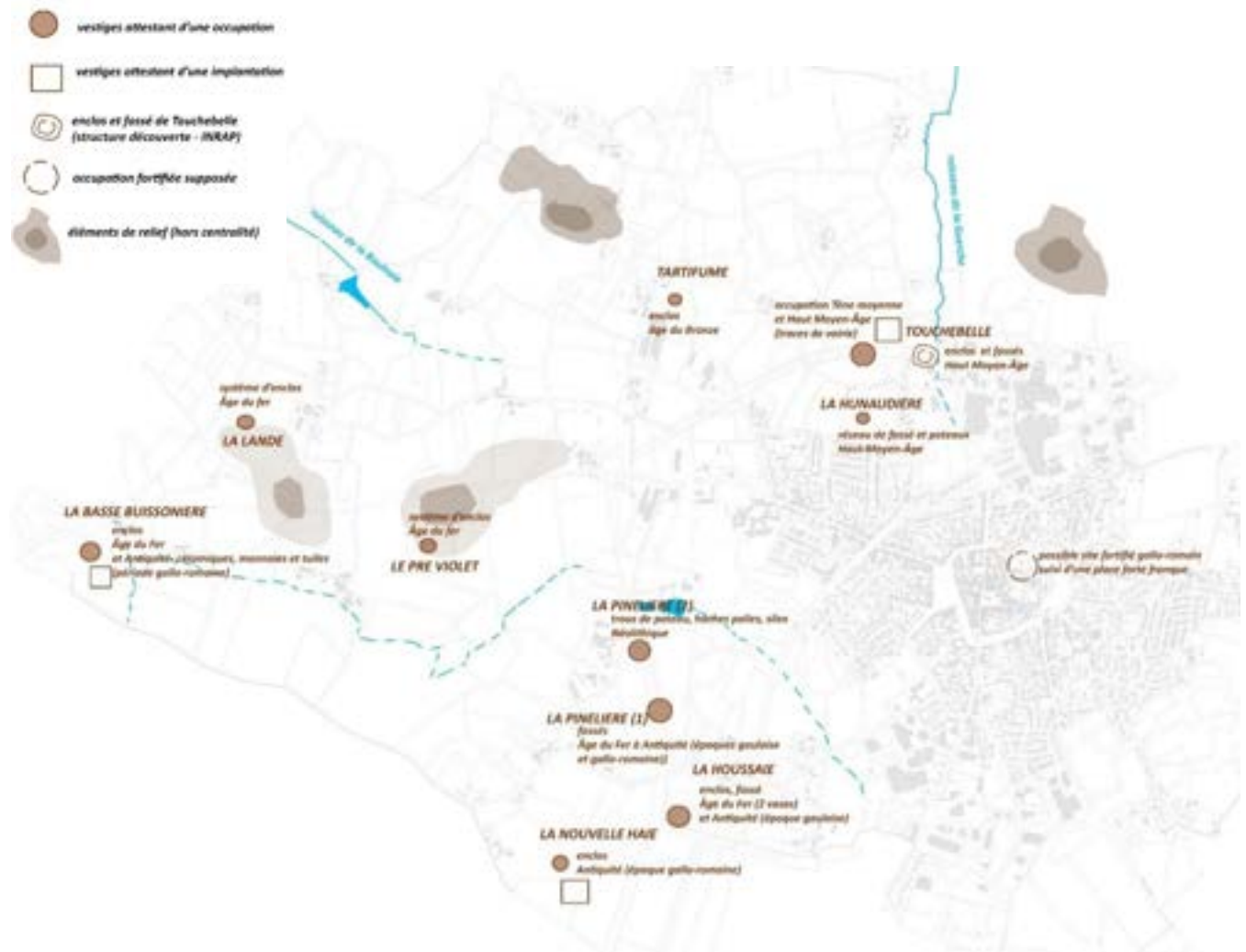
Tène moyenne : -300 à -100

Antiquité :

Période gauloise : de -450 à 52 (Alésia)

Période gallo-romaine : de -52 à 486 (chute de l'Empire romain d'occident)

Haut-Moyen-Âge : du V^{ème} au X^{ème}, voire au XI^{ème} siècle



Interprétation graphique « Une première implantation ancienne » © BE-AUA

4.2 Etapes historiques du territoire

4.2.1 La création de La Guerche de Bretagne : XIème-XIIème siècles

Sylvestre est cité comme le premier seigneur de la Guerche entre 1047 et 1066. Cette seigneurie a été érigée sur des terres appartenant aux évêques de Rennes, données par le duc de Bretagne Conan II.

En 1173, le château et la ville sont incendiés par les troupes d'Henri II. La ville se dotera alors de remparts et de portes.

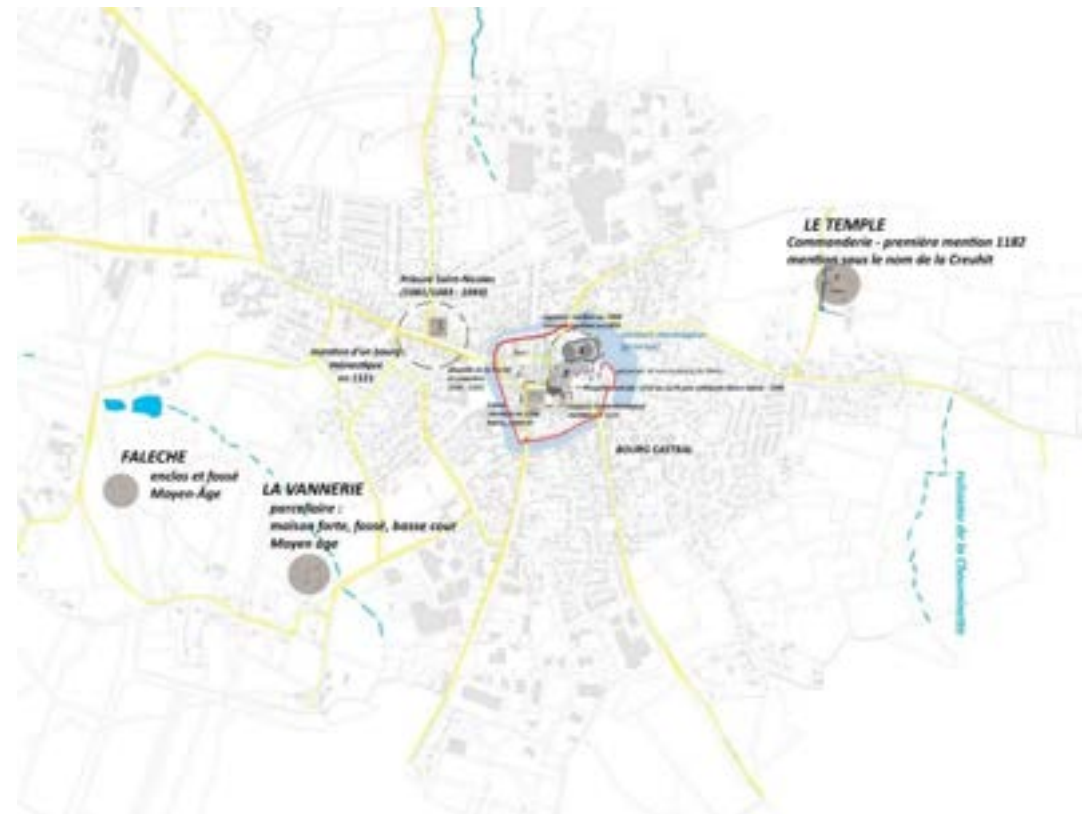
Une position stratégique sur les marches⁶ séparant les duchés d'Anjou et de Bretagne. Située à la frontière du duché, en position de carrefour avec l'Anjou, La Guerche-de-Bretagne s'affirme comme une cité marchande de produits agricoles, également animée par la fabrication de toiles et le tannage des peaux. Ces marchandises transitent par le biais de la cohue.

Cette ville est le témoin parfait de ce caractère de « zone à intérêts mixtes » que constituaient également les Marches de Bretagne avec des intérêts seigneuriaux partagés entre la Bretagne et l'Anjou.

Le prieuré Saint-Nicolas, implanté à la fin du XIème siècle s'accompagne du développement du bourg monastique attesté en 1121.

Une commanderie de templiers est également attestée dès 1182.

Sur le reste du territoire, sont attestés à la Vannerie et à Falèche deux ensembles, avec une probable maison forte sur la Vannerie⁷.



Interprétation graphique « La création de La Guerche de Bretagne : XIème – XIIème siècles » © BE-AUA

⁶ Les Marches de Bretagne constituaient à l'époque médiévale une zone frontalière séparant le duché Breton, alors indépendant jusqu'au XV^e siècle et le Royaume de France.

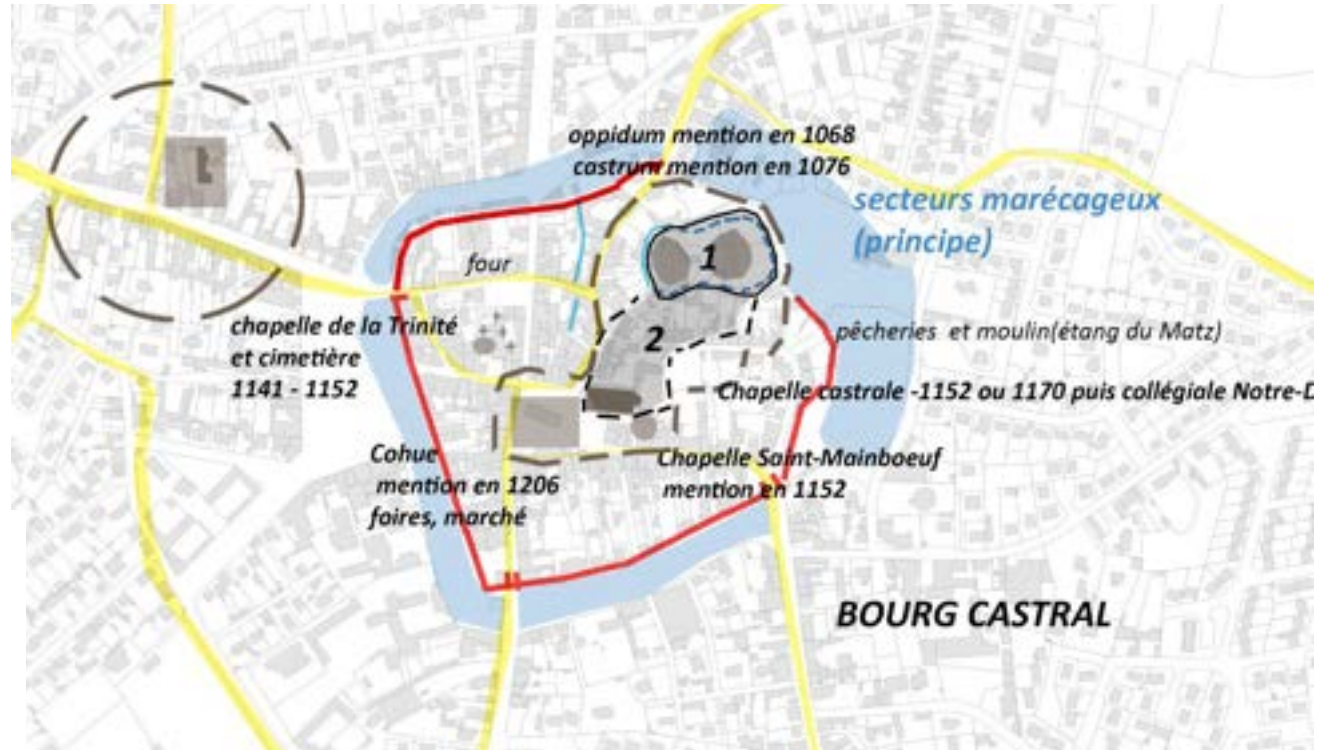
⁷ Source bibliothèque numérique du Service Départemental de l'Archéologie et des données de la DRAC sur le site géobretagne.fr

DETAIL DU BOURG FORTIFIE – XIE-XIIE SIECLES

1 - emprise du château avec les deux mottes

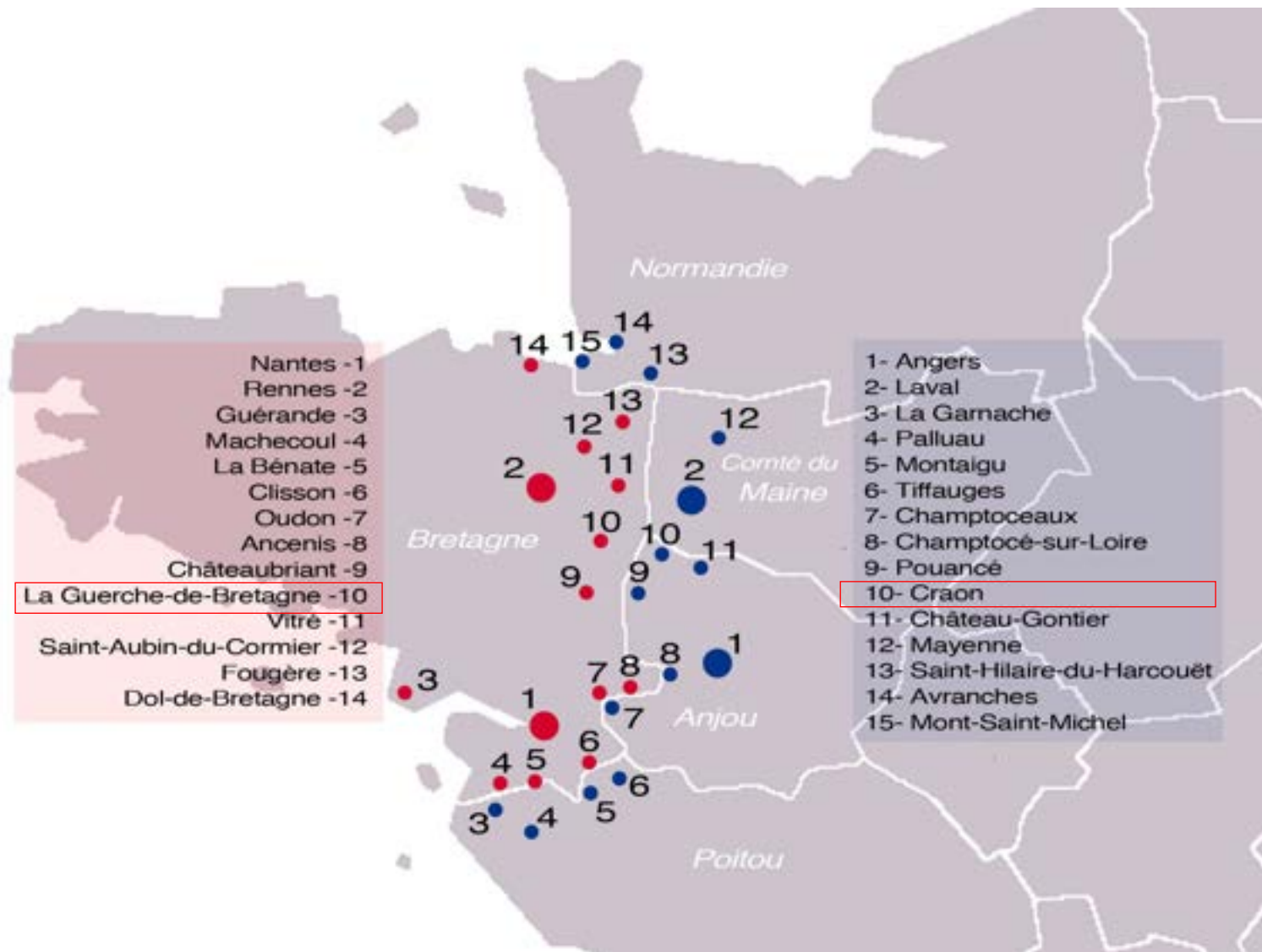
2 - réflexion sur un domaine castral intégrant en plus la chapelle castrale et le quartier des chanoines (supposition)

Le positionnement du rempart intermédiaire n'étant pas renseigné, l'enceinte agrandie au début du XIIIème siècle pour intégrer l'ensemble de la ville a été portée ici.



Interprétation graphique © BE-AUA

LES MARCHES DE BRETAGNE ET D'ANJOU



Les forteresses des marches de Bretagne (source : nhu.bzh)

4.2.2 L'évolution de La Guerche de Bretagne : XIIIème-XVIème siècles

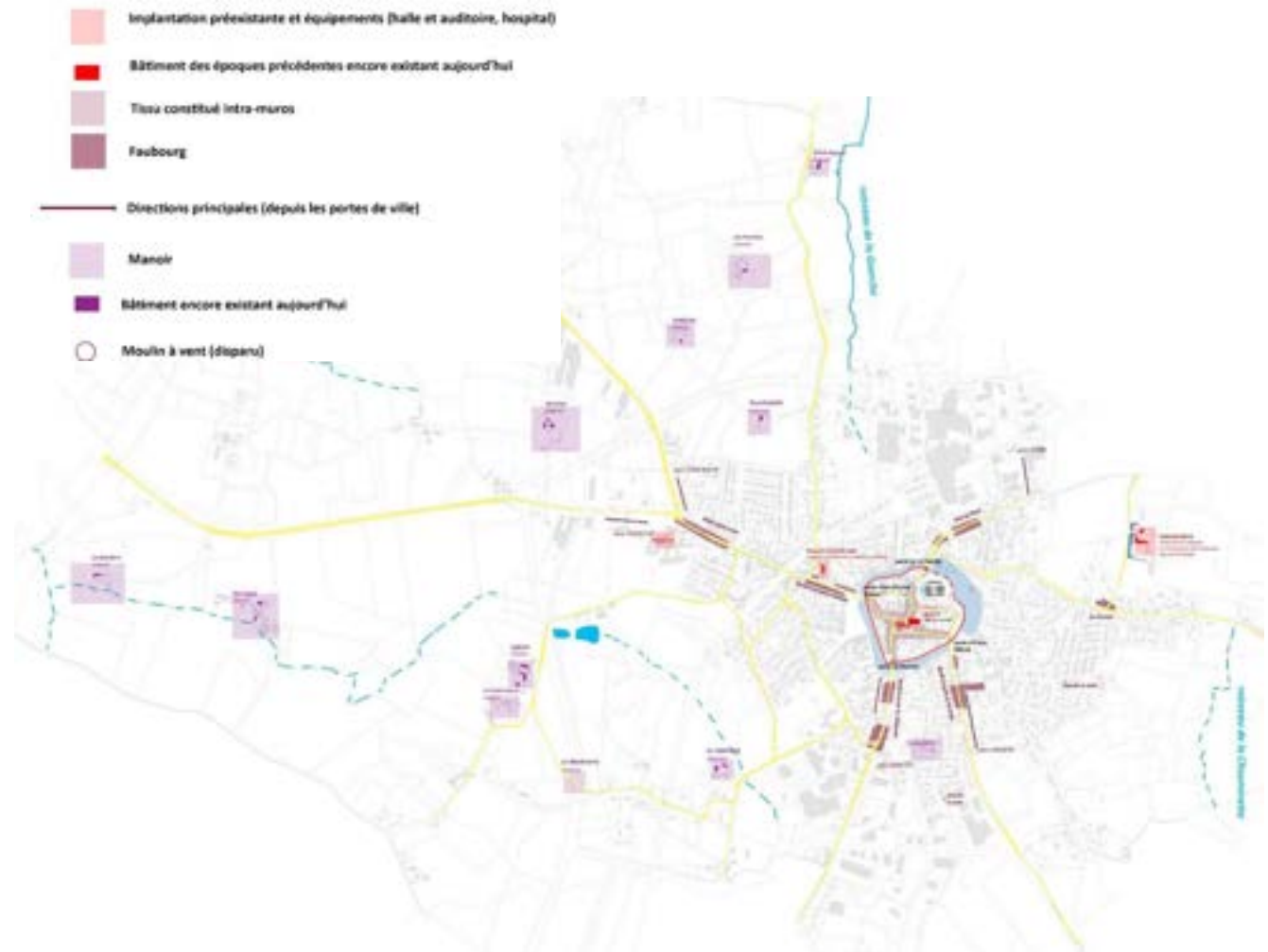
L'enceinte est agrandie pour intégrer l'ensemble de la ville au tout début du XIIIème siècle. Si les portes de ville sont mal documentées, le parcellaire permet toutefois de supposer qu'elles sont toutes contemporaines. Les faubourgs se développent en une rue unique, sans îlot.

Si les remparts sont reconstruits à plusieurs reprises en 1441 et en 1464, le château est partiellement délaissé, et ne retrouvera plus son rôle défensif.

Sur la place de la halle dont une partie est dédiée à la justice, un marché au sel est signalé, il se développera au XVIIIème.

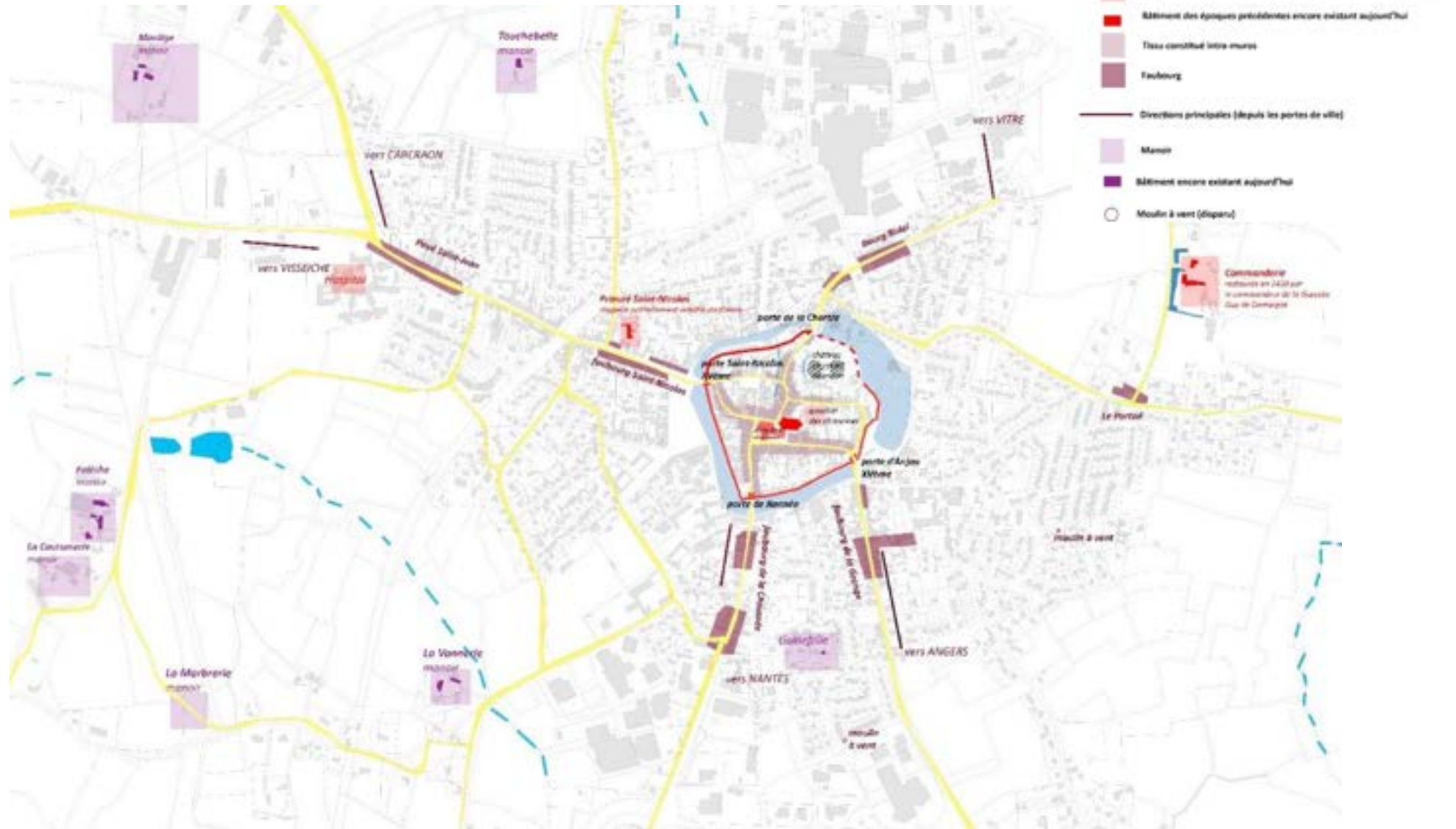
Durant le XVème siècle, les bâtiments de la Commanderie et la chapelle du Prieuré Saint-Nicolas sont rebâties ou restaurés.

Sur le territoire de nombreux manoirs se développent, parfois sur des implantations plus anciennes.



Interprétation graphique « L'évolution de La Guerche de Bretagne : XIIIème – XVIème siècles » © BE-AUA

DETAIL 1 – XIIIEME-XVIEME SIECLES

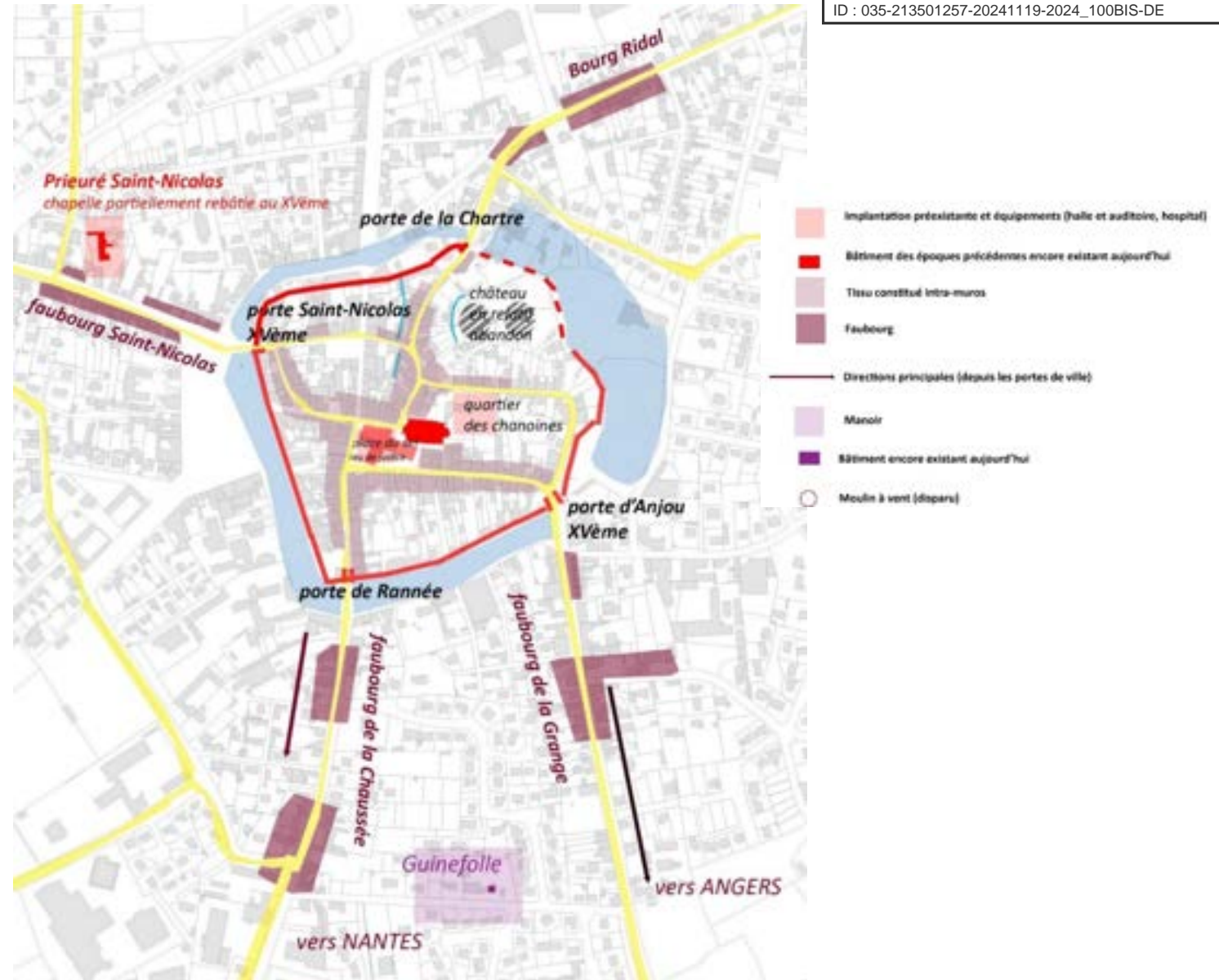


Interprétation graphique « Détail, XIIIème – XVIème siècles » © BE-AUA

DETAIL 2 – XIIIEME-XVIEME SIECLES



Vestiges du prieuré Saint-Nicolas © BE-AUA



Interprétation graphique « Détail 2 – XIIIème – XVIème siècles » © BE-AUA

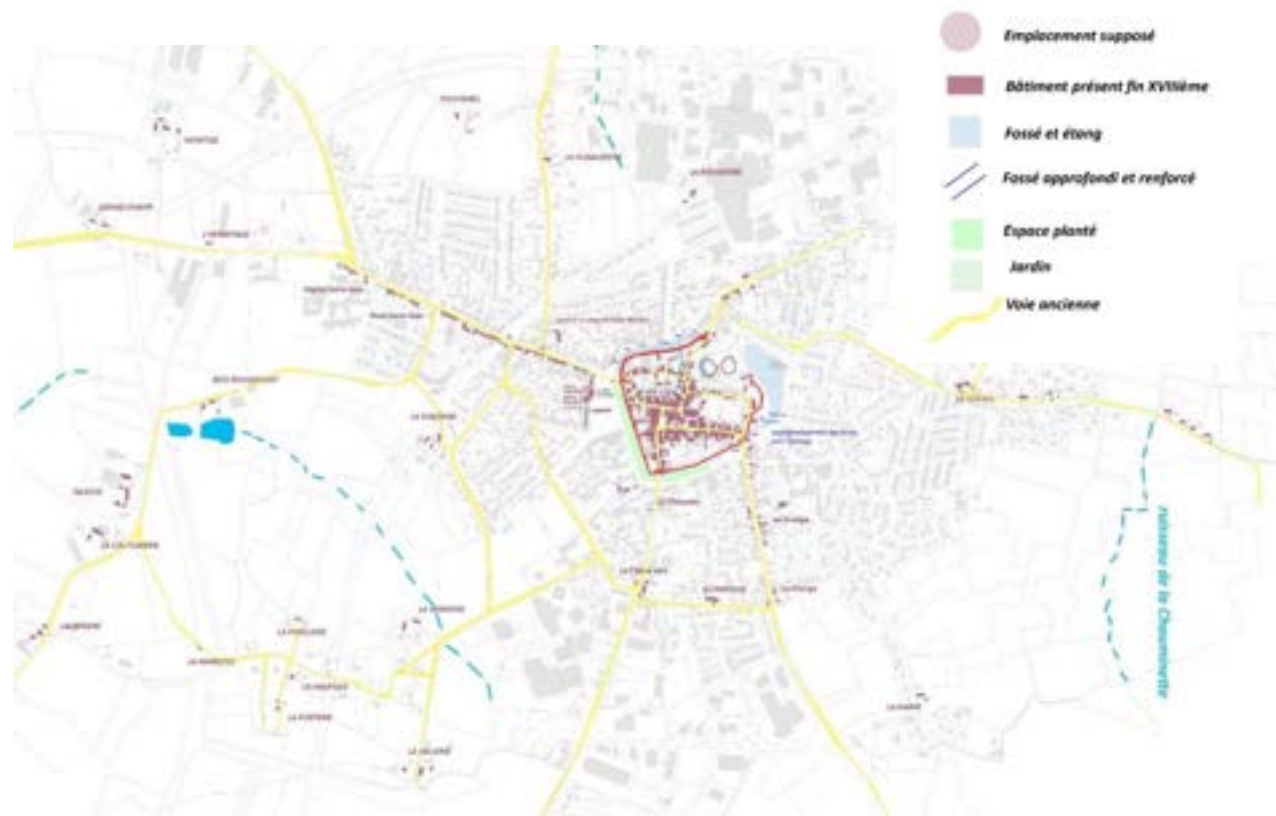
4.2.3 Les travaux d'urbanisme : XVIIème- XVIIIème siècles

La plupart des implantations encore présentes en 1827 (cadastre napoléonien) sont déjà en place à partir de la fin du XVIIème siècle. Les écarts, en complément des manoirs déjà évoqués, étaient déjà présents.

Les voies des faubourgs comme celle du bourg intra-muros sont repavées. Les portes sont également reprises.

La porte de Rannée et celle de la Chartre sont évoquées comme closes un temps (1770), puis rouvertes.

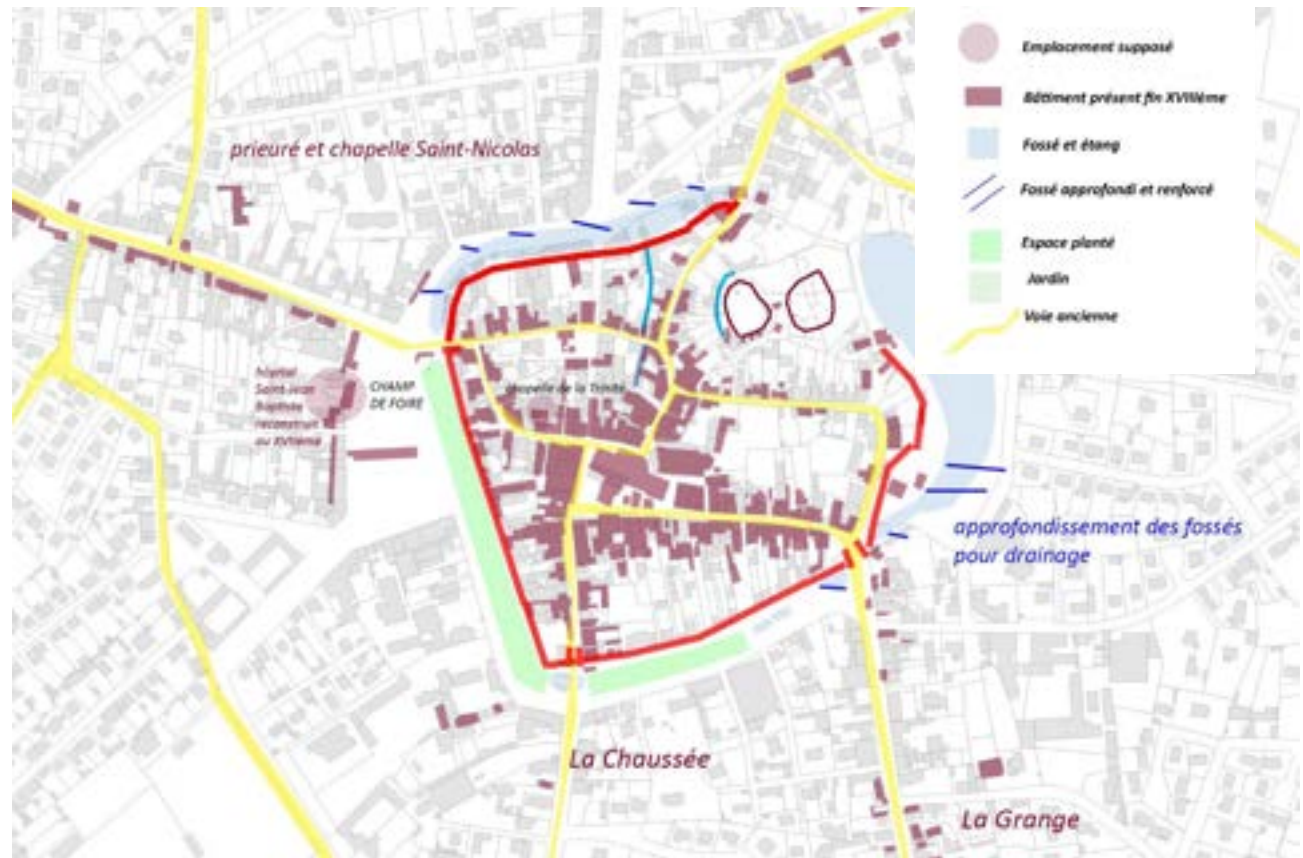
Les murailles sont réparées en 1792 pour empêcher que les Chouans ne pénètrent dans la ville.



Interprétation graphique « les travaux d'urbanisme XVIIème – XVIIIème siècles » © BE-AUA

DETAIL 1 – XVIIEME-XVIIIEME SIECLES

Un collège est construit rue de la Chartre (XVIIème siècle) ainsi qu'une école charitable de filles dans l'auberge de la Tête Noire rue d'Anjou. L'hôpital Saint Jean-Baptiste est reconstruit et l'hôpital Saint-Jean est agrandi. Les premières promenades sont plantées, mais les inondations obligent à la reprise des fossés persistants et à leur creusement. Les espaces encore libres intramuros sont traités en jardins et potagers.



Interprétation graphique « détail 1 – XVIIème – XVIIIème siècles » © BE-AUA

4.2.4 Un développement des équipements et des communications XIXème et début XXème siècles

Durant cette période se développent les équipements, principalement scolaires, à proximité du tour de Ville et le nouvel Hôpital, Pavé Saint-Jean.

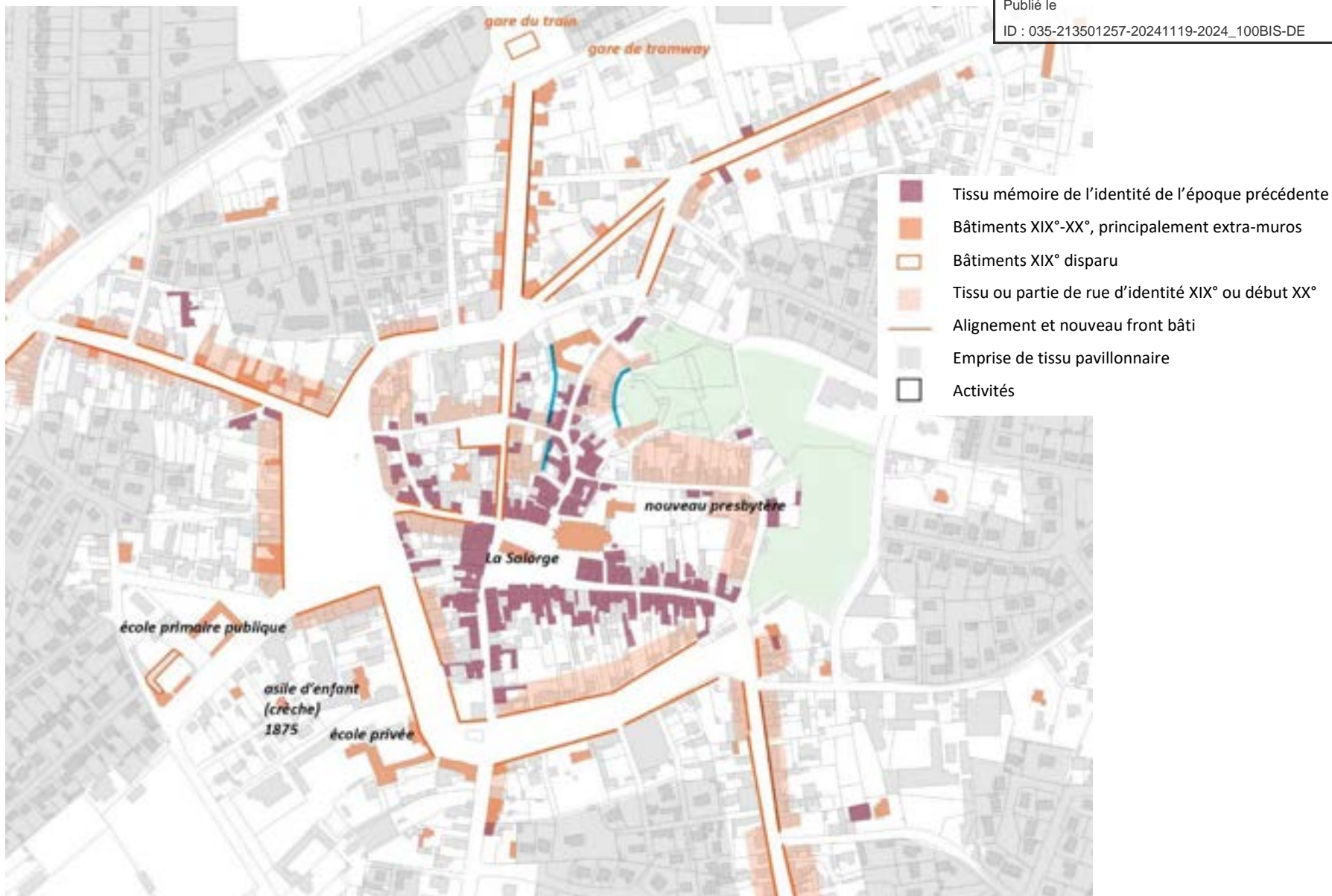
C'est également le moment où le mail prend sa dimension actuelle. Autour de la Place du Champ de Foire, les contours sont alignés, portant de nouveaux bâtiments, tout comme les anciennes voies de faubourgs qui sont élargies, dont quelques bâtiments des périodes précédentes subsistent, mais la plupart sont remplacés.

Enfin le territoire s'ouvre avec la gare, et son avenue plantée. C'est également la période d'implantation de villas et maisons bourgeoises plus ou moins cossues.

Courant XXème, se développent de vastes espaces de lotissements et de zones d'activités.



Interprétation graphique © BE-AUA



Interprétation graphique « XIXème et début XXème siècles » © BE-AUA



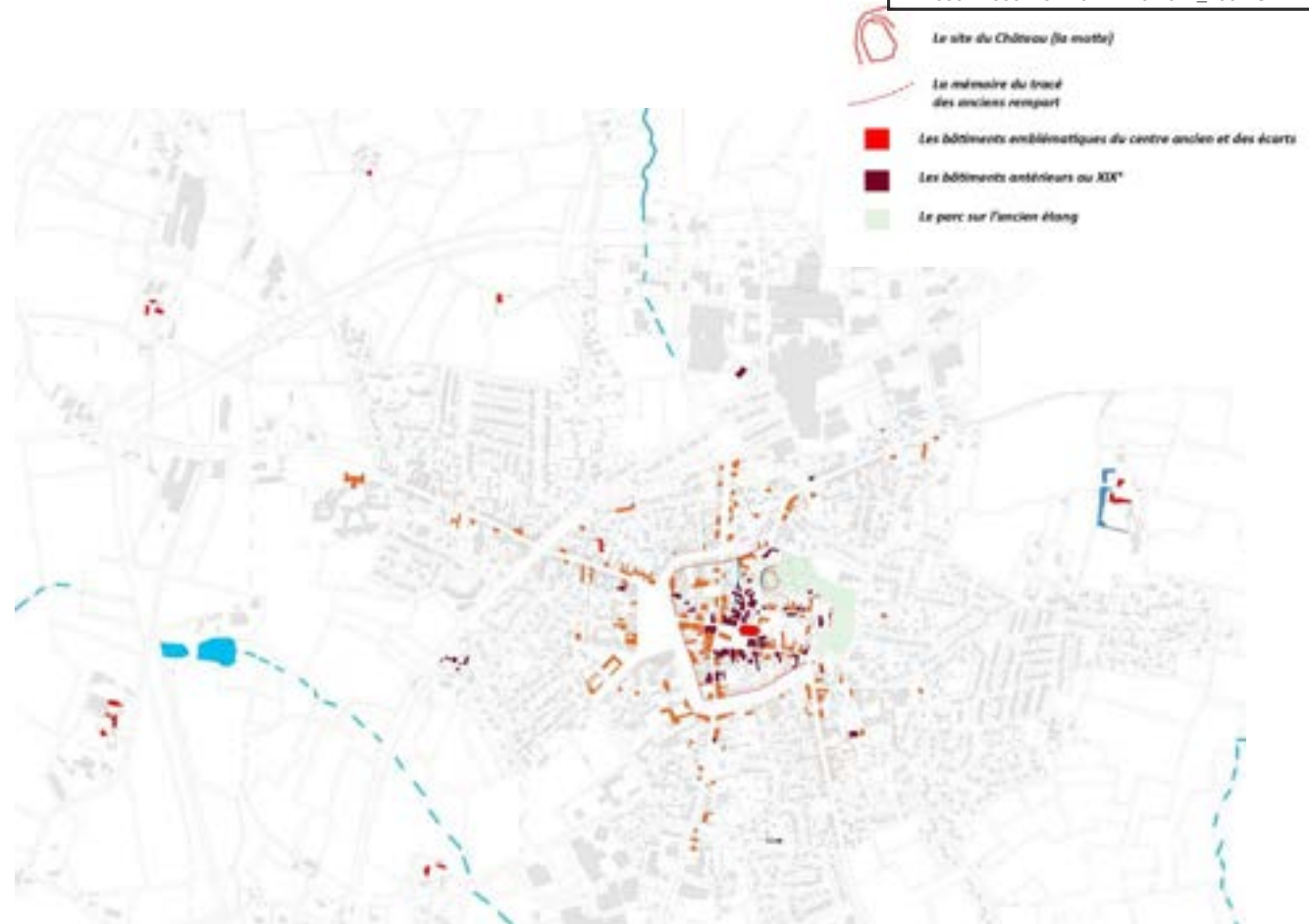
Vue aérienne entre 1945 et 1975, AP35HN0148, © ministère de la Culture (France), Base Mémoire, Photographe Roger Henrard

4.2.5 Carte de topographie historique

Cette cartographie met en lumière les persistances historiques, les transformations permettant de discerner le passage progressif du XIe au début du XXème siècle.

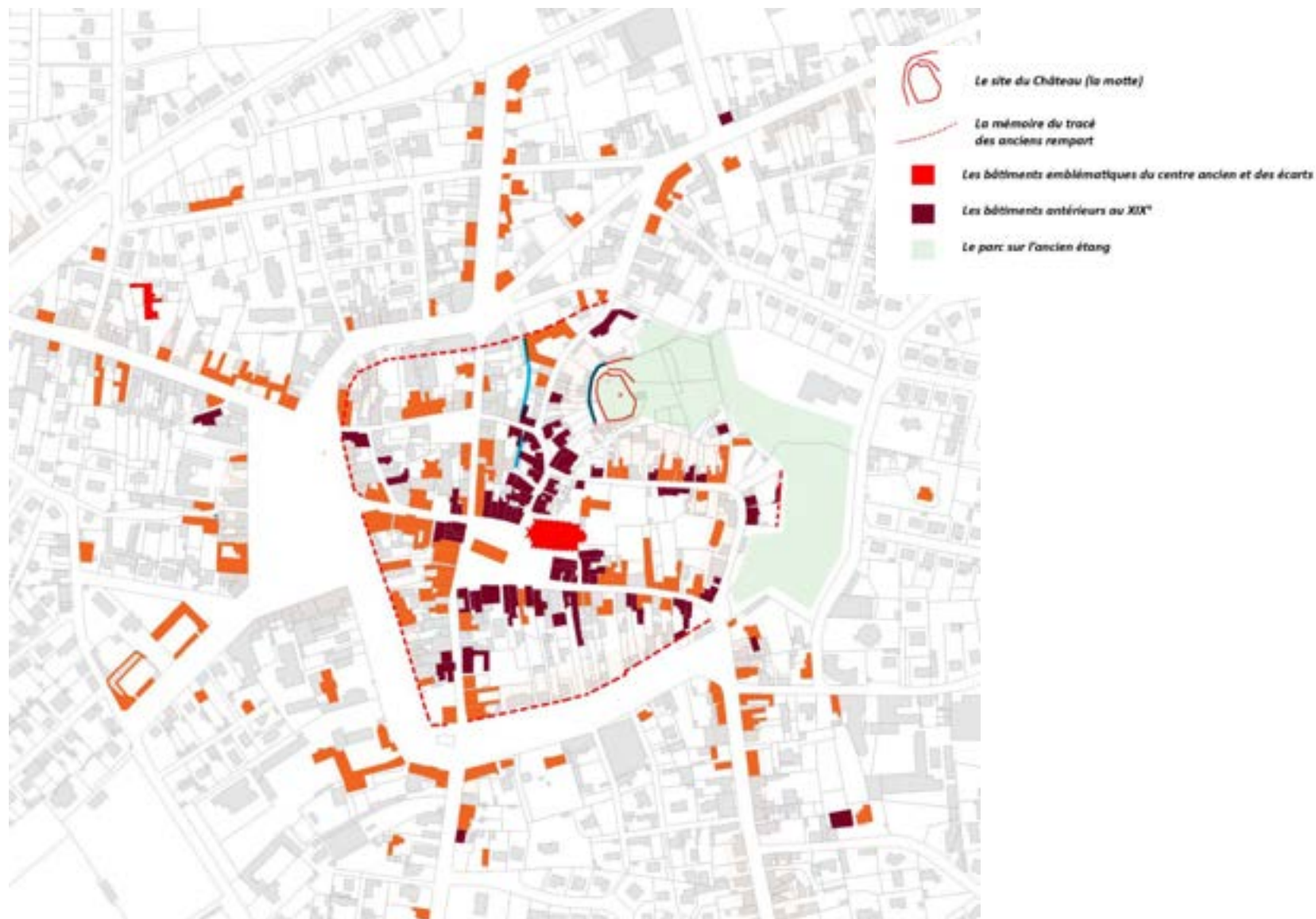
L'identité médiévale est portée par les pans de bois, avec ou sans porches (dont certains remonteraient au XVIème d'après l'étude du groupement Baizeau Architecte), certains monuments emblématiques comme l'église ou le site du château et un système viaire lié à un ensemble urbain fortifié.

De nombreux bâtiments persistent encore sur les sites des anciens manoirs, du prieuré Saint-Nicolas et de la Commanderie.



Interprétation graphique © BE-AUA

DETAIL DE LA CARTE DE TOPOGRAPHIE HISTORIQUE



4.3 Servitudes et espaces protégés

4.3.1 Le patrimoine historique : les monuments historiques (servitude d'utilité publique)

La Guerche de Bretagne possède 10 monuments historiques :

- 1- Façade, toiture et souches de cheminées (cad. AB 405) : inscription par arrêté du 5 avril 1948 – *34 rue de Nantes*
- 2- Façades, toiture et souches de cheminées (cad. C 443, 446) : inscription par arrêté du 5 avril 1948 – *3 rue du Cheval Blanc*
- 3- Façades et toitures (cad. C 387) : inscription par arrêté du 5 avril 1948 – *2 rue d'Anjou*
- 4- Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 384) : inscription par arrêté du 5 avril 1948 – *8 rue d'Anjou*
- 5- Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 383) : inscription par arrêté du 5 avril 1948 – *10 rue d'Anjou*
- 6- Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 380p, 382) : inscription par arrêté du 5 avril 1948 – *12-14 rue d'Anjou*
- 7- Eglise Notre-Dame (cad. AP 158) : classement par arrêté du 15 novembre 1913 – *rue des chapelles*
- 8- Façade et toiture (cad. C 437) : inscription par arrêté du 22 mars 1930 - *6 rue de Nantes*
- 9- Façade et toiture (cad. C 440, 438) : inscription par arrêté du 22 mars 1930 - *2-4 rue de Nantes*
- 10- Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 447, 448) : inscription par arrêté du 5 avril 1948 – *5-7 rue du Cheval Blanc*



3 rue du Cheval Blanc © Région Bretagne



2-4-6 rue de Nantes © Région Bretagne



7 rue du Cheval Blanc © Région Bretagne



34 rue de Nantes © Région Bretagne



2 rue d'Anjou © Région Bretagne



14 rue d'Anjou © Région Bretagne



12 rue d'Anjou © Région Bretagne



F8 rue d'Anjou © Région Bretagne



Eglise Notre-Dame © Région Bretagne

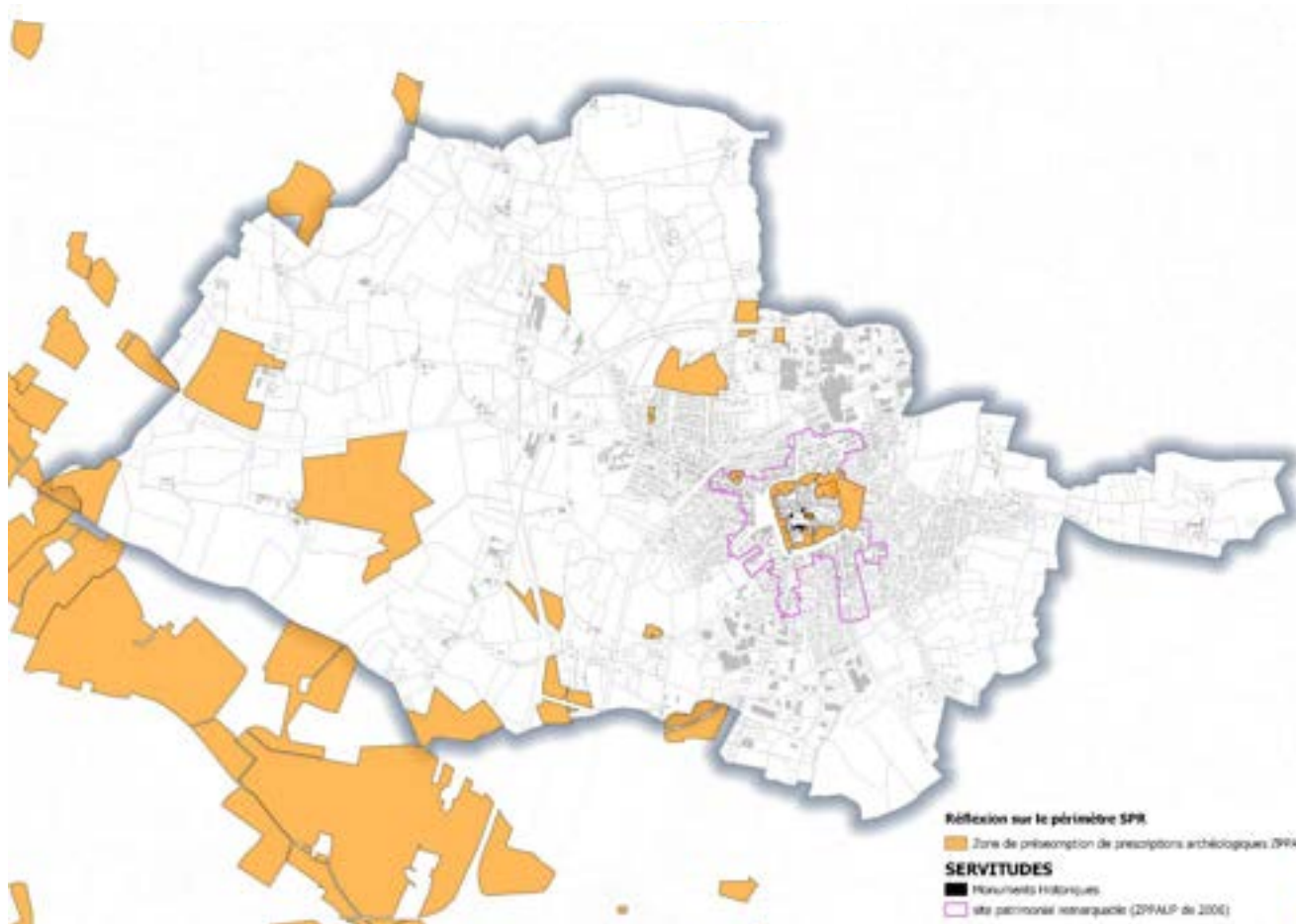
1. Façade, toiture et souches de cheminées (cad. AB 405) : inscription par arrêté du 5 avril 1948
2. Façades, toiture et souches de cheminées (cad. C 443, 446) : inscription par arrêté du 5 avril 1948
3. Façades et toitures (cad. C 387) : inscription par arrêté du 5 avril 1948
4. Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 384) : inscription par arrêté du 5 avril 1948
5. Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 383) : inscription par arrêté du 5 avril 1948
6. Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 380p, 382) : inscription par arrêté du 5 avril 1948
7. Eglise Notre-Dame (cad. AP 158) : classement par arrêté du 15 novembre 1913
8. Façade et toiture (cad. C 437) : inscription par arrêté du 22 mars 1930
9. Façade et toiture (cad. C 440, 438) : inscription par arrêté du 22 mars 1930
10. Façades, toitures et souches de cheminées (cad. C 447, 448) : inscription par arrêté du 5 avril 1948



Carte des monument historiques et des rayons d'abords ©BE-AUA

4.3.2 Les Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)

Une Zone de Présomption de Prescription Archéologique a été définie par un arrêté en date du 22 mai 2015. Elle couvre, notamment, les parcelles des anciens remparts (enceinte urbaine), de la motte féodale, de l'église et du prieuré Saint-Nicolas.



4.3.3 Le patrimoine naturel et paysager

La Guerche de Bretagne ne compte aucun « Espace Naturel et Protégé » sur son territoire communal.

La Guerche de Bretagne ne compte aucun site inscrit ni classé. Pour rappel, le site inscrit « Place de la mairie, rues du Cheval Blanc et des Chapelles "et immeubles, a été désinscrit par le décret N°2022-794.

- Date de l'arrêté d'inscription : 10 mars 1965
- Raison pour mettre fin à l'inscription : SPR (Règlement ZPPAUP).
- Date de la mesure de protection de niveau au moins équivalent : 19/05/2006

(Source : Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 mettant fin à l'inscription de sites inscrits au titre de l'article L. 341-1 du code de l'environnement)

5. INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER

5.1 Analyse du site d'implantation

5.1.1 Caractéristiques du site

Socle physique, relief

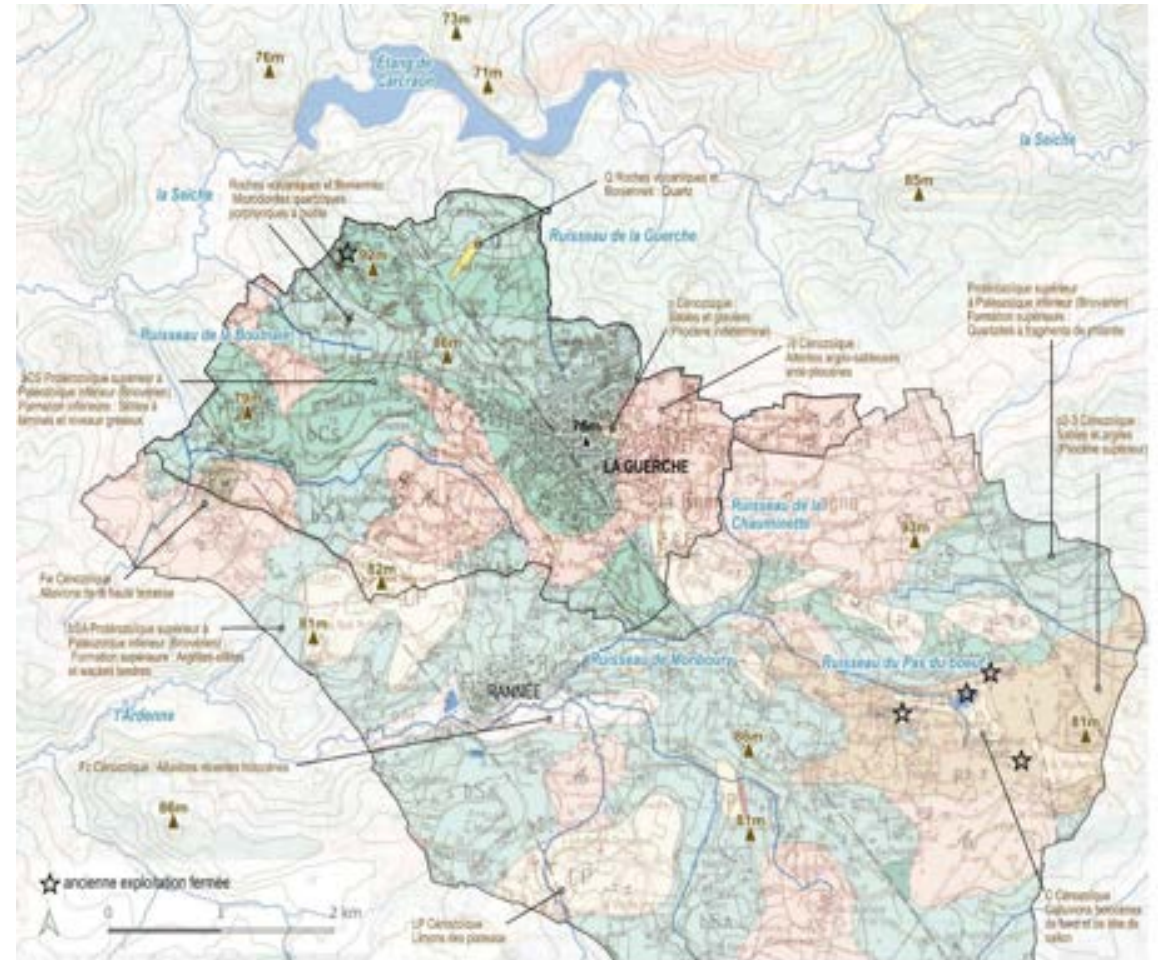
La Guerche de Bretagne présente un relief peu marqué, avec une ligne de crête orientée selon un axe NO/SE.

Le territoire communal compte des buttes de 80m d'altitude. L'altitude de la commune varie de 71 à 91 m, avec une altitude moyenne de 71 m. La mairie et la basilique se trouvent à 76m d'altitude environ.

Socle physique, hydrographie

Le réseau hydrographique est peu visible, il comprend la vallée de la Seiche, ses affluents : la Boulnaie, le ruisseau de la Guerche, et les affluents de l'Ardenne : ruisseau de la Chauminette (en limite communale Est).

On peut citer l'étang de Carcraon, retenue aménagée au nord de la commune de la Guerche.



Carte du relief, de la géologie et de l'hydrographie de La Guerche et Rannée (*), © MM, Données : BRGM - Fond de plan : Carte géologique imprimée, Source : Géoportail - (*) Avant 1900, le territoire communal de LA GUERCHE comprenait l'actuel territoire communal de RANNÉE

Site d'implantation de La Guerche

« La feuille La Guerche-de-Bretagne s'inscrit dans le domaine centre-armoricain, à l'extrême limite nord des synclinaux paléozoïques du Sud de Rennes et au cœur des formations briovériennes de Bretagne centrale.

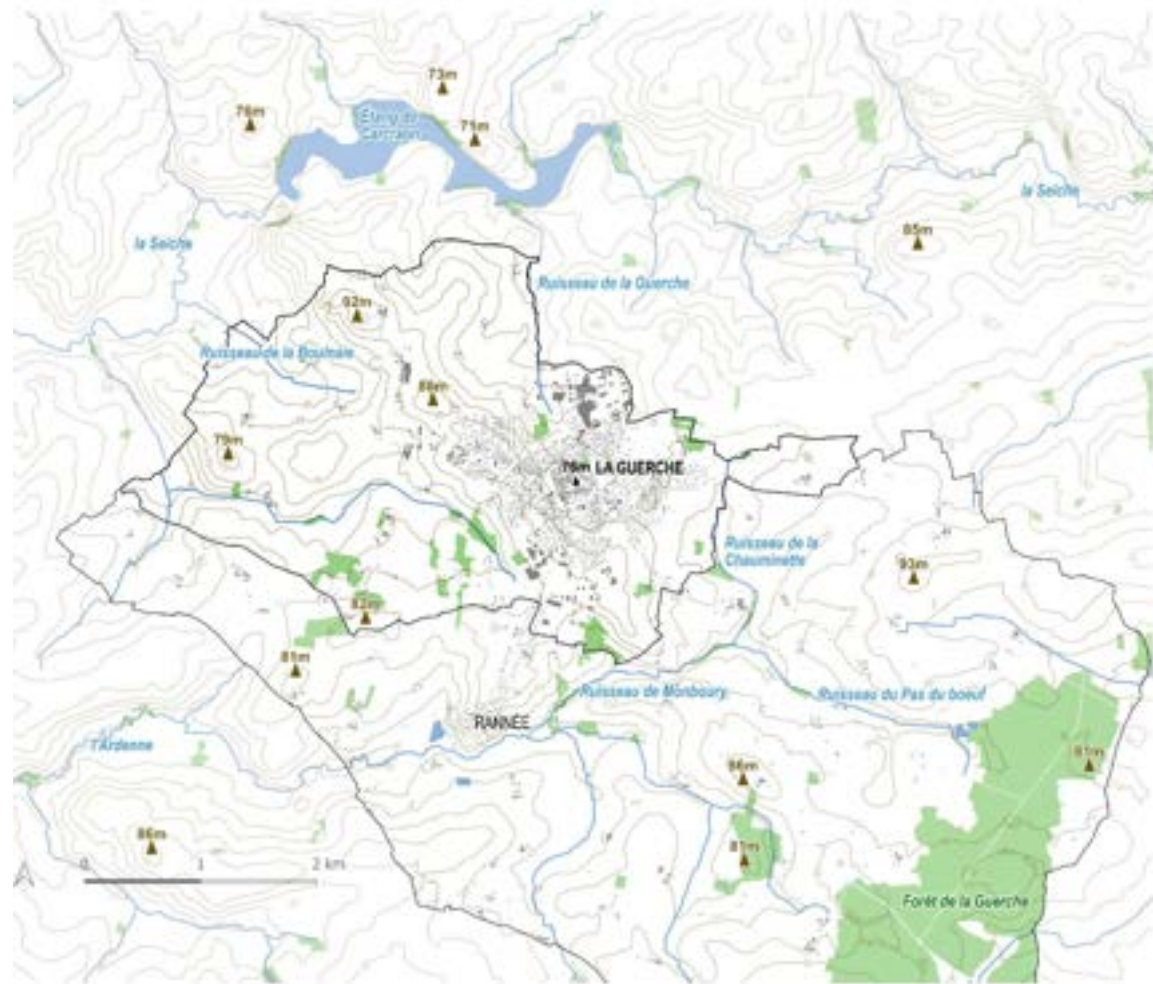
Le pays de La Guerche-de-Bretagne est situé « au sud de Vitré dans la dépression schisto-gréseuse de Rennes.

La région est limitée au Sud par la barre rectiligne des schistes pourprés de la Formation de Pont-Réan, couronnée par les forêts du Theil et de La Guerche-de-Bretagne, cette dernière marquant l'ancienne frontière entre les provinces d'Anjou et de Bretagne.

Le pays est parcouru d'Est en Ouest par la Seiche et ses affluents ; le parcours de la Seiche, très sinueux, est localement barré par les retenues aménagées de Carcraon et de Marcillé-Robert. »

(Source : TRAUTMANN F., CARN A. (1997) – Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille La Guerche-de-Bretagne (354). Orléans : BRGM, 65 p. Carte géologique par F. Trautmann, J.P. Clément (1997).)

La forêt de la Guerche de Bretagne est l'ancienne forêt du Seigneur de La Guerche, c'est la relique de la forêt-frontière qui séparait la seigneurie de La Guerche (duché de Bretagne) du Bas-Maine. Elle s'est développée à partir du Moyen Âge. La forêt de La Guerche de Bretagne est aujourd'hui la propriété privée intégrale de la Société immobilière de l'Ouest. Elle sert à la production de bois et aux activités de chasse.



Carte du site d'implantation de la Guerche-Rannée, hydrographie, relief et boisement© MM, Données : BDcarto

Socle physique, géologie

La géologie est dominée par les grès et schistes, le territoire de la Guerche de Bretagne appartient au centre-armoricain.

D'après la carte géologique imprimée du BRGM, son sous-sol est composé principalement de :

- Siltites à lamines et niveaux gréseux
- Altérites argilosableuses
- Argilites-siltites et wackes tendres

Activités extractives

D'anciennes carrières fermées sont mentionnées à La Guerche (une carrière) et à Rannée (sept carrières).

Matériaux de construction traditionnels :

La géologie locale et régionale est visible dans les matériaux de construction traditionnels :

- Chaînages des angles présentant un appareillage alterné de schiste et de grès ou schistes et briques ;
- Gros-œuvre en moellons de grès ;
- Pierre de taille de granite ;
- Schiste, Granite, brique, roche pourpre, tuffeau.



Photographie de matériaux de construction à la Guerche de Bretagne, schistes, de grès, de briques, granite, roche pourpre et tuffeau © MM

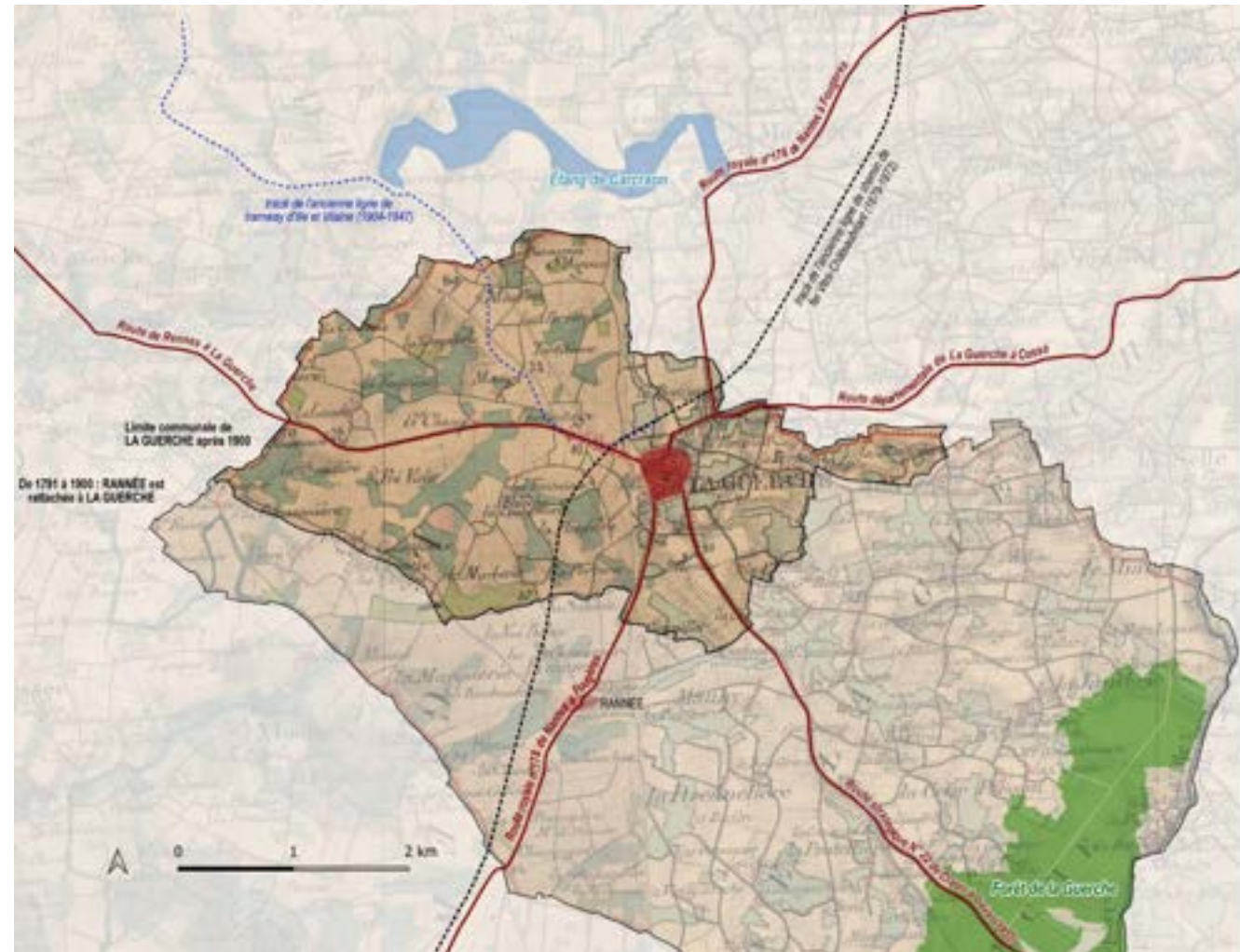
Développement urbain de La Guerche de Bretagne, voies de communication

Le bourg de La Guerche de Bretagne se trouve au carrefour d'importantes voies de communication anciennes :

- La route de Rennes à La Guerche de Bretagne ;
- La route royale N°178 de Nantes à Fougères ;
- La route départementale de La Guerche de Bretagne à Cossé ;
- La route stratégique N°22 de Craon à Laval.

L'ancienne ligne de chemin de fer Vitré-Châteaubriand, en activité de 1879 à 1972 traverse la commune de nord au sud.

Une ancienne ligne du tramway à vapeur, d'Ille et Vilaine, en activité de 1904 à 1947, traversait le centre-ville de la Guerche de Bretagne, et desservait l'ancienne gare des T.I.V.



Carte des principales voies de communication de la Guerche, d'après la carte d'Etat Major, et le Scan50 © MM - Fond de plan : Carte de l'état-major (1820-1866), Source : Géoportail

5.1.2 Analyse des composantes paysagères du territoire communal

La Guerche de Bretagne compte des paysages d'intérêt patrimonial :

- Le bourg étendu (périmètre SPR),
- Les templiers et rue du temple-Paverie,
- Les anciens faubourgs de Rennes, Vitré, Nantes, Anjou,
- Le secteur des anciennes gares : patrimoine ferroviaire et ancien tracé des voies ferrées et tramway,
- Le centre Hospitalier Saint-Jean,
- Le bâti rural ancien des hameaux (Manoir de la Falèche...),
- La Forêt de la Guerche (hors commune, à Rannée),
- L'étang de Carcraon (hors commune).

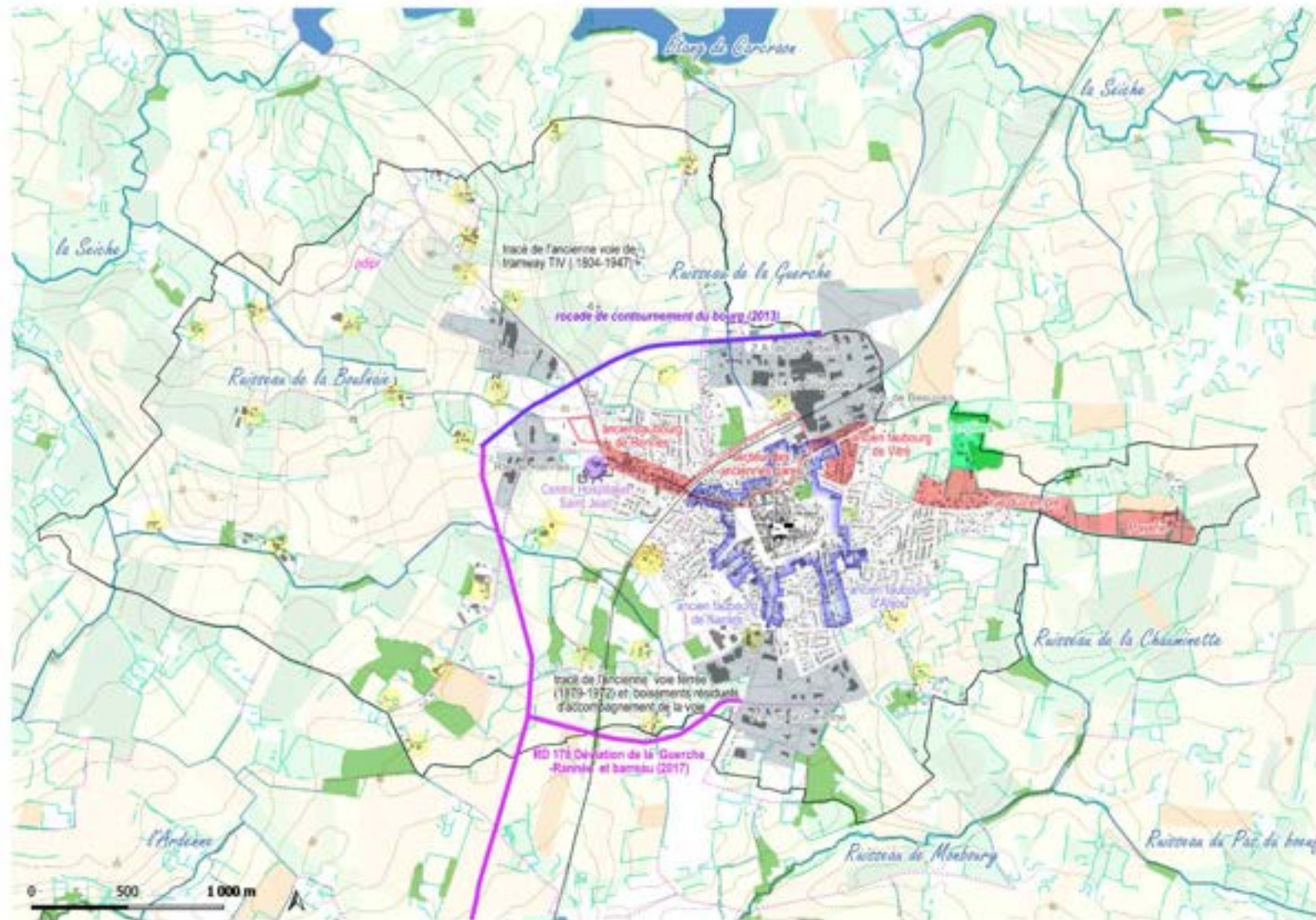
Les paysages ruraux ordinaires de la Guerche de Bretagne comprennent :

- Une grande plaine agricole modernisée, faiblement ondulée,
- Un maillage bocager peu préservé : maille bocagère peu dense, disparition du maillage bocager, grandes parcelles,
- Des boisements de petite taille,
- Des cours d'eau et leurs vallées peu visibles,
- Des hameaux ruraux qui ponctuent le territoire agricole, avec du bâti ancien et des grands bâtiments d'exploitation agricole,
- Des terres cultivées : Blé tendre d'hiver, Maïs grain et ensilage, Orge d'hiver, Prairie en rotation longue, Prairies temporaires ...,
- De l'élevage : bovin, porcin,
- Un réseau de sentiers et chemins ruraux (pdipr).

La Guerche de Bretagne comprend des paysages périurbains banalisés :

- Les aménagement routiers, rocade de 2013, déviation de 2017,
- Les Parcs d'activités de la Garenne, ZI La Bougeoire, ZA La Peltière, ZA de Beauvais, Rte de Bais, Rte de Rennes,
- Des supermarché et équipements,
- Des lotissements récents,
- Des entrées de ville véhiculant une image peu « patrimoniale ».





Carte du paysage à l'échelle de la commune de La Guerche © MM - Données : BD carto et RPG 2021

5.1.3 Analyse des composantes paysagères du bourg étendu

Des éléments paysagers d'intérêt :

- Les perspectives sur les monuments : basilique, château,
- Les perspectives d'entrée de ville : front bâti des faubourgs anciens,
- Les arbres isolés : sur le domaine public ou dans les jardins,
- Les arbres en alignement : sur le domaine public ou dans les jardins,
- Les passages et rues : des itinéraires de découverte du centre ancien.

Des espaces libres de différentes typologies :

- Les abords du château : patrimoine archéologique,
- Les parcs publics : Jardins de la Mairie et Jardin Public Henri Lassourd,
- Les parcs : parcs associés à des demeures, composés autour du bâtiment, de grande superficie, parfois arborés,
- Les jardins : jardins contribuant à la qualité du paysage urbain (murs, végétation, mise en valeur du bâti),
- Les espaces publics majeurs : places majeures, rues anciennes (espaces mis en valeur ou à mettre en valeur),
- Les espaces publics majeurs : stationnement sur espace public à requalifier pour limiter leur aspect routier (ancien champ de foire),
- Les stationnements sur espaces privés : imperméabilisation des sols et perte de qualité des espaces de mise en valeur du bâti (cour, jardinet, jardin de devant...),
- Les cours d'eau : le passage de l'eau dans le centre ancien.



6. INVENTAIRE DU PATRIMOINE URBAIN

6.1 Les tissus de la centralité – une certaine persistance

La cartographie de la topographie historique met en lumière les persistance historiques du parcellaire d'origine médiévale, notamment l'îlot sud. Elle met également en avant les transformations comme le percement de la rue Duguesclin, le prolongement de la rue Notre-Dame (milieu XIXème siècle) et la transformation de l'espace central autour de l'ancienne cohue (milieu XIXème siècle).



Persistances et évolutions de la centralité © BE-AUA



Le percement des rues © BE-AUA / vue aérienne

TISSU URBAIN DU NOYAU HISTORIQUE

1- Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

Centralité, îlot rue de la Chartre, rue du Cheval Blanc et rue Neuve

Morphologie des parcelles

Parcellaire en lanières radioconcentrique avec au centre le site de l'ancien château.
Parcelles de 30 à 50 m de profondeur sur 5 à 7 m de façade sur rue.
Parcellaire médiéval préservé

Liaison à l'espace public

Commerces ou logements en rez-de-chaussée

Espaces publics

Rue étroite et courbe, 5 à 7 m

Implantation du bâti

A l'alignement créant un front bâti (R+C ou R+1+C) ou en retrait avec dans ce deuxième cas un mur de clôture qui marque l'alignement (rue de la Chartre)

Espace privé

Cour et jardin limité en cœur d'îlot. Parcellaire plus lâche vers l'ancienne porte la Chartre avec présence de jardins.

Datation relative des constructions

Maisons à porches / Maisons à pans de bois – XVII^e siècle
Bâti antérieur au XIX^e siècle

Caractéristiques constructives et propriétés thermiques

Double mitoyenneté des façades, implantées à l'alignement de la voie, apportant de bonnes capacités inertielles et une bonne isolation des parois verticales.
Présence de quelques caves rue de la Chartre, qui bien ventilées, jouent un rôle d'espace tampon comme les combles.



Localisation des îlots © BE-AUA



Cadastre napoléonien de 1827 © Archives départementales 35

2- Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

Centralité, îlot rue du four, rue du Cheval Blanc et rue Saint-Nicolas.

Morphologie des parcelles

Ilot présent sur le cadastre Napoléonien, percé par une nouvelle voie en 1856, orientée nord-sud et rectiligne, la rue Duguesclin.

La partie est de l'îlot a conservé sa trame parcellaire et un grand nombre de bâtiments avec des maisons à porche rue du Cheval Blanc. Parcellaire en lanières, perpendiculaires à la voie, avec une façade de 5 à 7 m de large.

Liaison à l'espace public

Commerces ou logements en rez-de-chaussée

Espaces publics

Rues courbes et étroites de 5 m environ contrastant avec la rue Duguesclin rectiligne de 7 m dans sa partie la plus étroite à 9 m dans sa partie la plus large.

Implantation du bâti

Bâti à l'alignement sur rue formant un front bâti dense (R+1 à R+2+C), principalement par le mur gouttereau (quelques murs pignons)

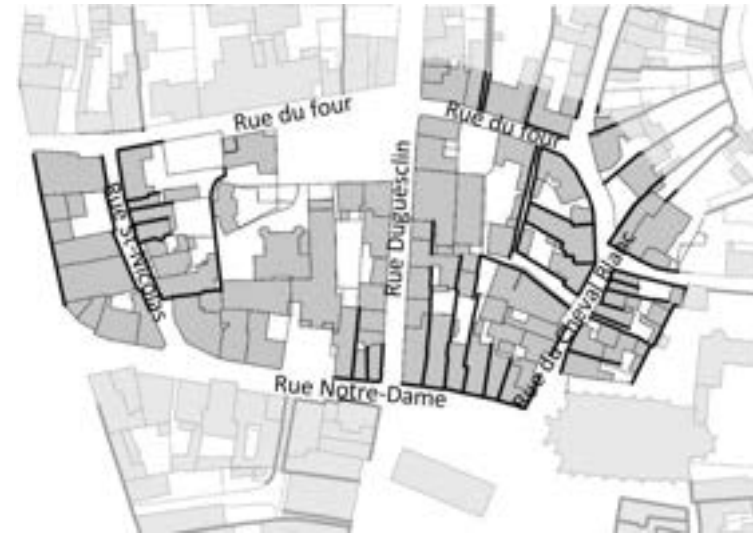
Espace privé

Cour et jardin limités en cœur d'îlot.

De nombreuses annexes en densification dans les cœurs d'îlots

Caractéristiques constructives et propriétés thermiques

Double mitoyenneté des façades implantées à l'alignement de la voie apportant de bonnes capacités inertielles et une bonne isolation des parois verticales. Quelques caves.

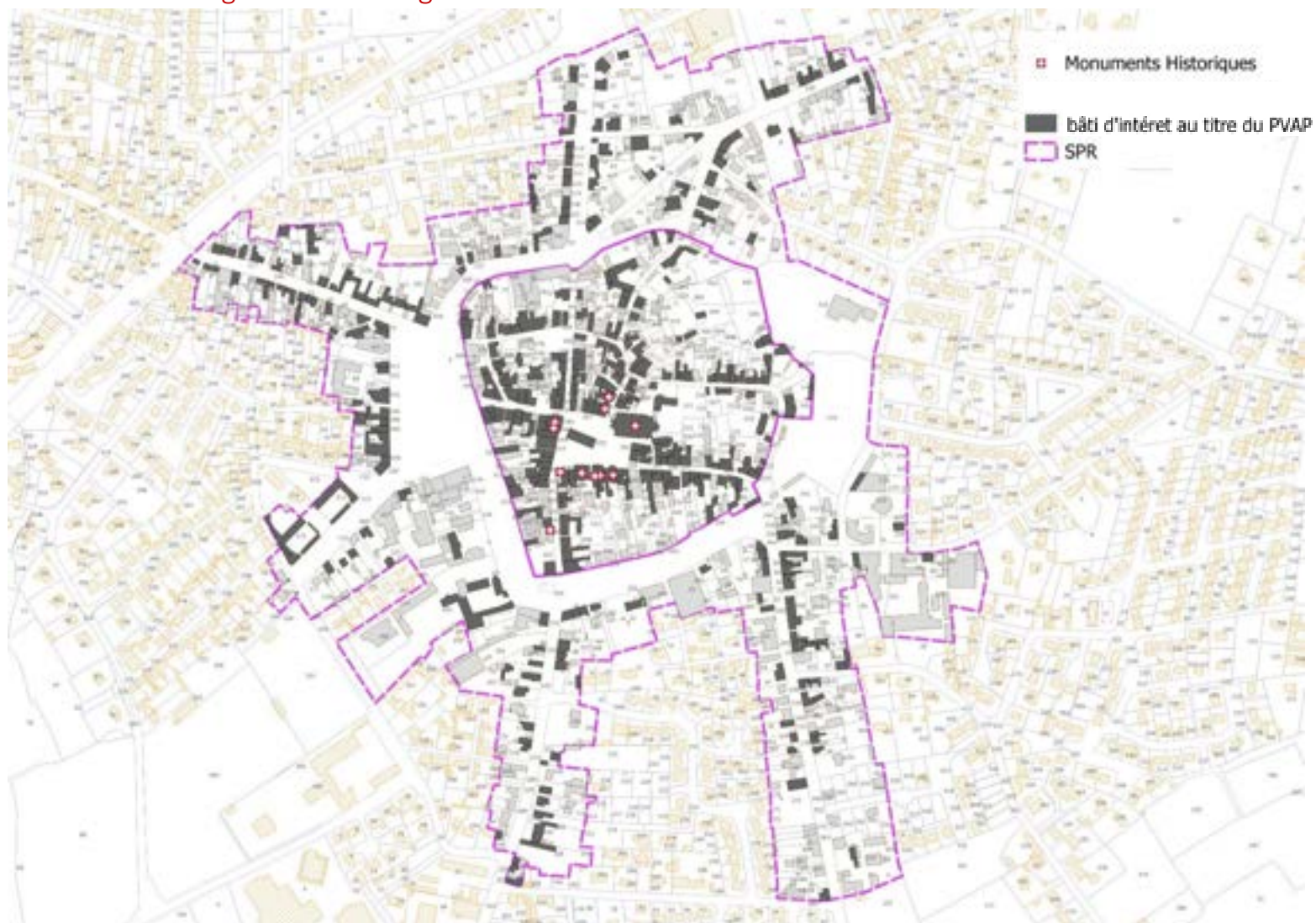


Localisation des îlots © BE-AUA



Cadastre napoléonien de 1827 © Archives départementales 35

6.2 Les faubourgs – une hétérogénéité



TISSU URBAIN – FAUBOURG DE RENNES

Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

Faubourg rue de Rennes.

Morphologie des parcelles

Quelques parcelles en lanière le long de la rue de Rennes

Tracé de la rue du Puits Gaudin – ancien tracé

Parcellaire hétérogène en profondeur d'ilot

Quelques grandes parcelles au sud ont été divisées et loties début XXe

Liaison à l'espace public

Accès direct aux logements ou aux commerces rue de Rennes

Espaces publics

Voie large, rue de Rennes (14 m) qui contraste avec la ruelle du Puits Gaudin (2 m environ)

Implantation du bâti

Bâti à l'alignement ou en retrait avec murs de clôtures. Front bâti continu au sud, R à R+1+C, mais hétérogène.

Espace privé

Des jardins à l'arrière, non visibles du domaine public.

Caractéristiques constructives et propriétés thermiques

Mitoyenneté des façades apportant de bonnes capacités inertielles et une bonne isolation des parois verticales, cependant hétérogénéité des gabarits engendrant des pignons dégagés orientés ouest ou est.

Présence de quelques caves



TISSU URBAIN – FAUBOURG DE VITRE



TISSU URBAIN – FAUBOURG D'ANJOU



TISSU URBAIN – FAUBOURG DE NANTES

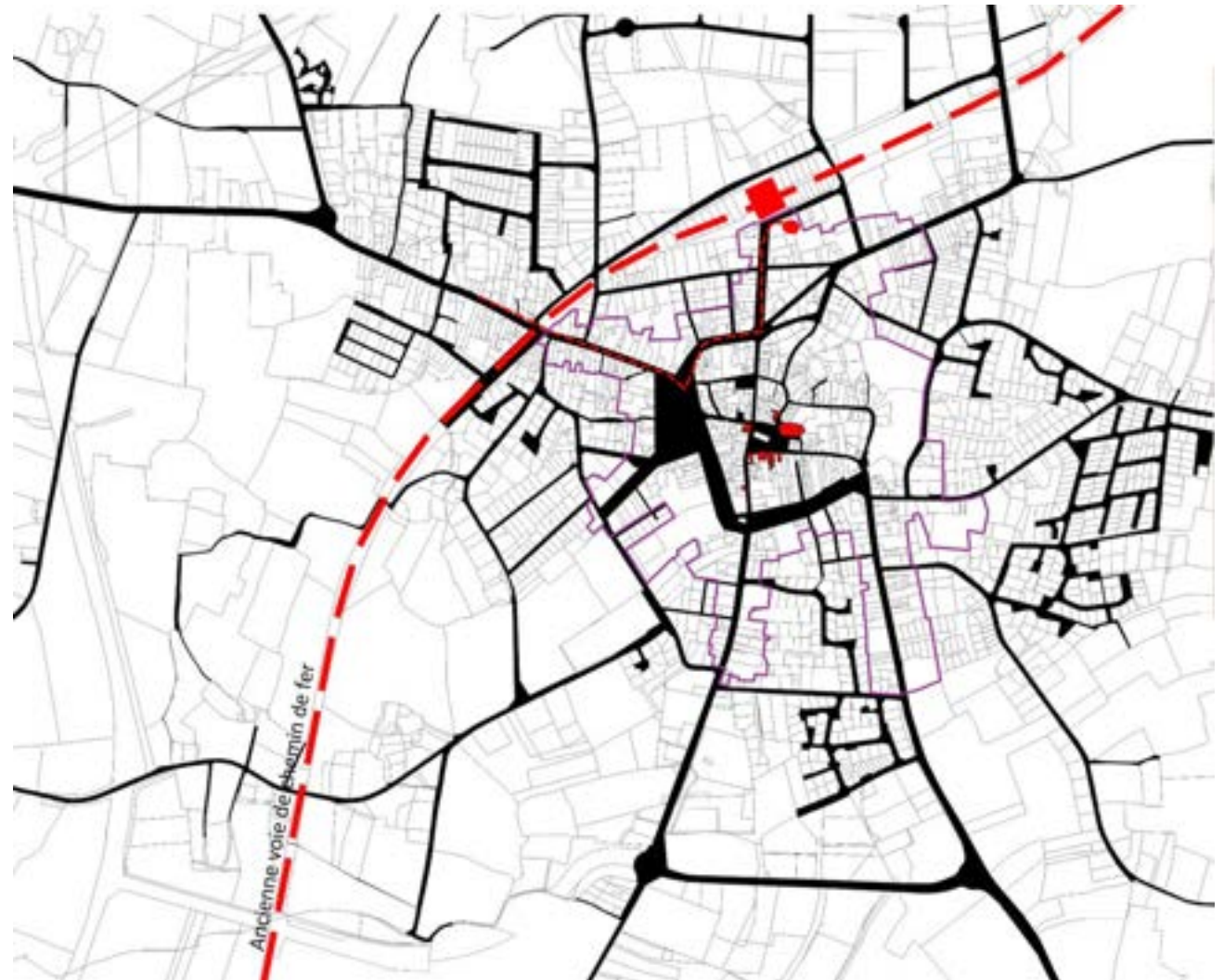


6.3 Approche de la trame viaire / hiérarchisation des voies

Une typologie de voie :

- Les rues et avenues des faubourgs qui constituent les entrées dans la ville,
- Le tour de ville transition entre la ville médiévale et la ville « moderne »,
- Les rues de la ville médiévale,
- Les passages.

La gare a été mise en service en 1887 puis a été démolie en 1972. Le projet de voies de tramways date de 1892. Sa gare, installée en face de la gare de train, date de 1894.



Trame viaire © BE-AUA



*Place du champ de Foire, photographie oblique,
Ville de La Guerche-de-Bretagne*

**Les rues et avenues des faubourgs qui
constituent les entrées dans la ville.**



Avenue de la gare © BE-AUA



Rue Jean Théard © BE-AUA



Rue des chapelles © BE-AUA

Les passages

Des passages piétons permettent de relier les parkings du tour de ville au cœur de ville en toute sécurité :

- passage des Lavandières (1) - Place Henri Platier ;
- passage des Crocanes (2) : Grand Mail ;
- passage rue d'Anjou à rue Neuve (3) et allées du jardin public (3) : Jardin public.
- passage du chapeau rouge (4).

Une mise en valeur du centre depuis le tour de ville à travers des passages piétons requalifié et renaturé.



Localisation des passages et parkings © BE-AUA



Passage des Lavandières (1)



Passage des Crocanes (2)



Passage de la rue d'Anjou à la rue neuve (3)



Allées du jardin public (4)

6.4 Caractérisation des espaces publics

6.4.1 Les espaces libres visibles sur le cadastre napoléonien

Le cadastre napoléonien de 1827 montre la morphologie de la ville au début du XIXe siècle, avec les quelques places publiques de la ville close, autour de la Halle et de la Basilique notamment.

On lit également les espaces situés « hors les murs », comprenant des promenades plantées aménagées au sud et à l'ouest, des espaces de pré au nord, et des espaces de terre et marais à l'est, aux emplacements des anciens fossés défensifs.

On note la présence de l'eau dans le centre, au niveau de la rue Neuve, de la motte castrale et des anciens fossés défensifs, et d'un abreuvoir et d'un lavoir au sud.

Le cadastre napoléonien mentionne la présence de chaumières et de tanneries.



Carte colorisée du cadastre napoléonien © MM d'après cadastre napoléonien de 1827,
Fond de carte: 3p_125_007 et 3p_125_008 Source : AD35

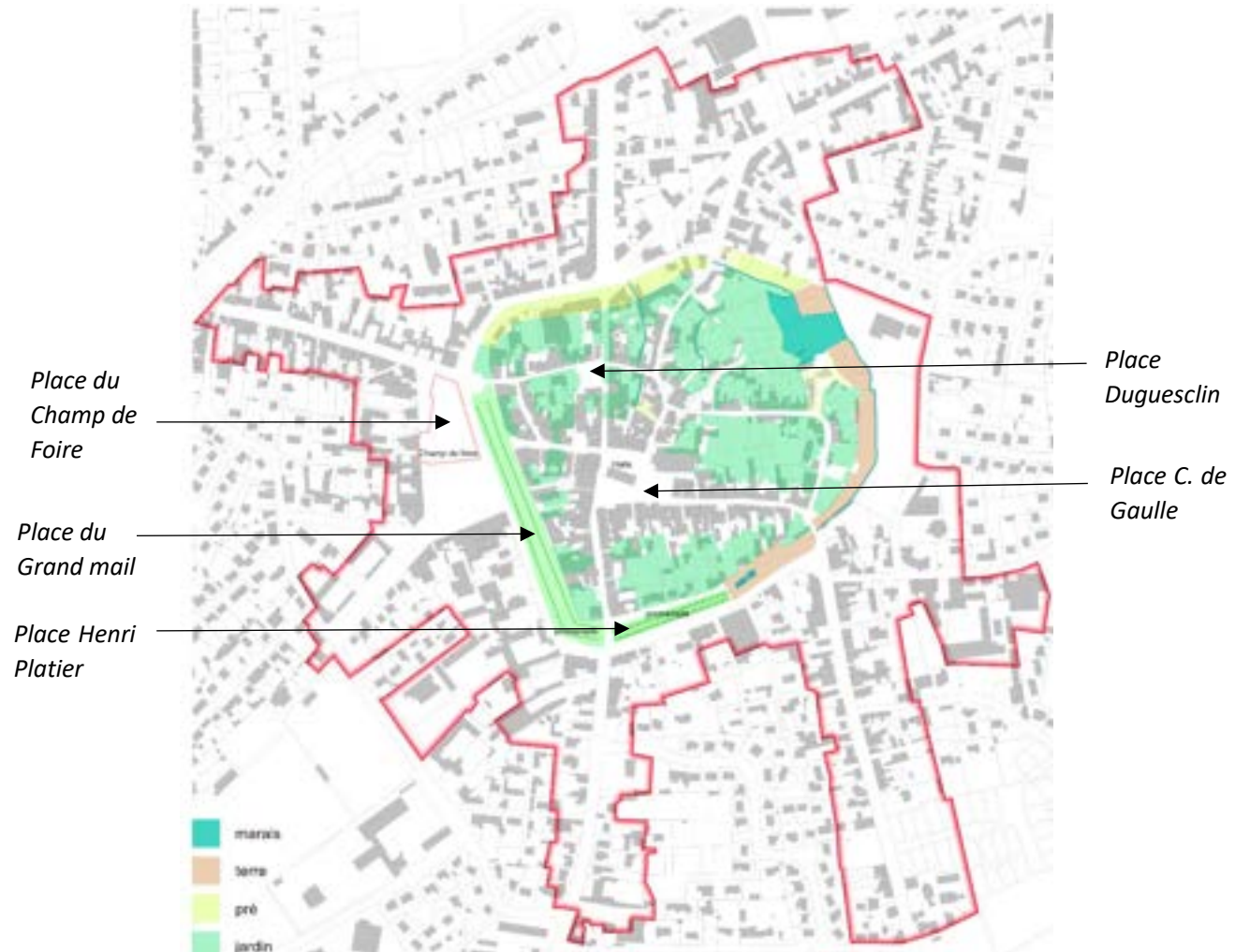
6.4.2 Les espaces libres visibles sur le cadastre napoléonien

La comparaison du cadastre actuel avec le cadastre napoléonien de 1827 montre que la morphologie de la ville close a peu évolué, que la ville s'est étendue hors les murs le long de ses faubourgs dans le prolongement des anciennes portes de la ville.

La trame viaire a été relativement bien préservée, mis à part le percement de la rue Duguesclin.

La place du Champ de Foire, la place du Grand Mail et la Place Henri Platier sont situées sur les anciens fossés défensifs entourant la ville close.

Le place Charles de Gaulle et la place Duguesclin sont les places majeures de la ville close.



Carte de la superposition des occupations des sols du cadastre napoléonien et du cadastre actuel © MM d'après cadastre napoléonien de 1827, Source AD35

Place du Champ de Foire et Place du Grand mail

La Place du Champ de Foire et la Place du Grand mail portent la mémoire des anciennes foires qui ont fait la prospérité de la Guerche de Bretagne.

Les cartes postales anciennes montrent de vastes espaces dégagés, « hors les murs » de la ville close, cadrées par un front bâti à l'alignement et en mitoyenneté.

Les alignements d'arbres sont visibles sur les cartes postales du début du XXe siècle.

Les photographies obliques montrent des arbres plus âgés sur la Place du champ de Foire et la Place Henri Platier, et plus jeunes sur la promenade.



Carte postale ancienne, le Champ de Foire, Source : Delcampe.net



Photographie de la Place du Champ de Foire actuelle © MM 2024



Carte postale marché aux porcs, Source : infobretagne.com



Carte postale Le marché, Source : infobretagne.com

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



La Guerche-de-Bretagne/Roger Henrard. 1948-1972.



Place du champ de Foire, photographie oblique, Ville de La Guerche-de-Bretagne

Place Henri Platier

Sur la place se trouvait une ancienne promenade plantée disparue, elle est aujourd'hui occupée par un stationnement automobile.



Carte postale ancienne de la place Henri Platier, Source : www.annuaire-mairie.fr



Photographie de la Place Henri Platier actuelle © MM 2024

Sur le cadastre napoléonien et les cartes postales anciennes, on découvre des aménagements disparus : un lavoir, un abreuvoir et des murs de soutènement.

« Ce très grand espace occupe l'emplacement des douves sud de la ville. Depuis le Moyen Âge, La Guerche était en effet protégée par deux grands fossés, séparés par un haut talus, occupant un espace de 25m de largeur. Une modeste muraille, peu élevée et dépourvue de tours de défenses côté sud, fut construite à la fin du XVIe s. pour séparer ces fossés de la ville. Il en subsiste quelques restes entre le pont d'Anjou et l'entrée du Passage des Lavandières. »



Carte postale ancienne Quartier Pont d'Anjou, Source : AD35



Photographie de la Place Henri Platier actuelle © MM 2024

Place Charles de Gaulle

Les cartes postales anciennes témoignent que la place devant la mairie et la chaussée étaient recouvertes de pavés, avec des trottoirs hauts.

La Place de Gaulle actuelle est recouverte de pavés récents et bordures basses.



Carte postale ancienne, La Mairie, Source : cartorum.fr



Carte postale ancienne, Source : collection-jfm.fr

Place Duguesclin

Les cartes postales anciennes témoignent que la rue Duguesclin présentait une voie centrale en pavés, avec des caniveaux latéraux et trottoir dallé avec bordure haute.

La Place Duguesclin était en terre battue avec caniveaux.

L'actuelle Place Duguesclin est peu qualitative, avec un revêtement en enrobé, un marquage au sol jaune, et des conteneurs à ordures ménagères enterrés.



La Place Duguesclin actuelle © MM 2024



La Place de Gaulle actuelle © MM 2024



Carte postale ancienne, Le Château Place Duguesclin, Source : cartorum.fr



Le « Château » et la Place Duguesclin actuelle © MM 2024

Avenue de la Gare/Avenue Général Leclerc

Les cartes postales anciennes montrent que les alignements de marronniers bordant l'avenue et accompagnant les façades ont été préservés, ainsi que le gabarit de la voirie et des trottoirs hauts. Les rails ont disparu.



Carte postale ancienne, Avenue de la Gare, source Geneanet



L'avenue du Général Leclerc actuelle, Source : Google street view

Rue du Cheval Blanc

Les cartes postales anciennes montrent la composition de la rue, avec une voie centrale pavée et des caniveaux latéraux pavés.

Aujourd'hui, seuls les pavés sous les maisons à porches ont été préservés.



Carte postale ancienne, Rue du cheval blanc, source Geneanet



La rue du Cheval blanc actuelle, Source : Google street view



Carte postale ancienne, Maison à porche rue du cheval blanc, source Geneanet

6.5 Trame minérale

Les murs de clôture et murs-bahuts surmontés d'une grille participent de la qualité de l'espace public. Ces clôtures minérales délimitent des propriétés ou des jardins. De hauteur plus ou moins hautes, elles laissent parfois passer le regard pour découvrir un parc ou un jardin.



Photographies de murs de clôture et de murs bahuts © BE-AUA

6.6 Trame végétale et jardins

Les parcs et jardins d'agrément

La Guerche de Bretagne compte des parcs et jardins de grande superficie, ou arborés.

Il est question : des Jardins de la Mairie, du Jardin Public Henri Lassourd, et du parc des vestiges de l'ancien château.

Ces espaces libres sont des espaces de respiration dans le centre urbain dense, qui participent à la qualité du paysage urbain avec notamment leurs arbres qui émergent des murs et participent à la dimension végétale de la ville.



Photographies des principaux parcs et jardins de la Guerche de Bretagne © MM 2024



Les jardins plus modestes

Ce sont les espaces libres contribuant à la qualité du paysage urbain et à la mise en valeur du bâti, jardin, jardin de devant sur rue, cour...

La présence de végétation, et de ces espaces de respiration dans le centre urbain dense participent à la qualité du paysage urbain de la Guerche de Bretagne (murs, végétation, mise en valeur du bâti), et à la perméabilité des sols et à la présence de sols de pleine terre en centre-ville.



Photographies des principaux jardins de la Guerche de Bretagne © MM 2024

Les arbres isolés et en alignements

Ce sont les alignements végétaux, dont l'intérêt réside dans la composition d'ensemble des sujets, notamment les arbres urbains d'alignements, en accompagnement de voirie, ou structurant un espace public, et les arbres en alignement sur espaces privés.

A La Guerche de Bretagne, on retrouve majoritairement des alignements de tilleuls.

Ce sont également les arbres isolés des parcs et jardins, du registre ornemental des grands parcs, comme les cèdres.

Ces arbres participent à la qualité du paysage urbain et contribuent à la présence du végétal en ville.



6.7 Trame de l'eau dans le bourg

Le passage de l'eau dans le bourg de La Guerche de Bretagne est très confidentiel.

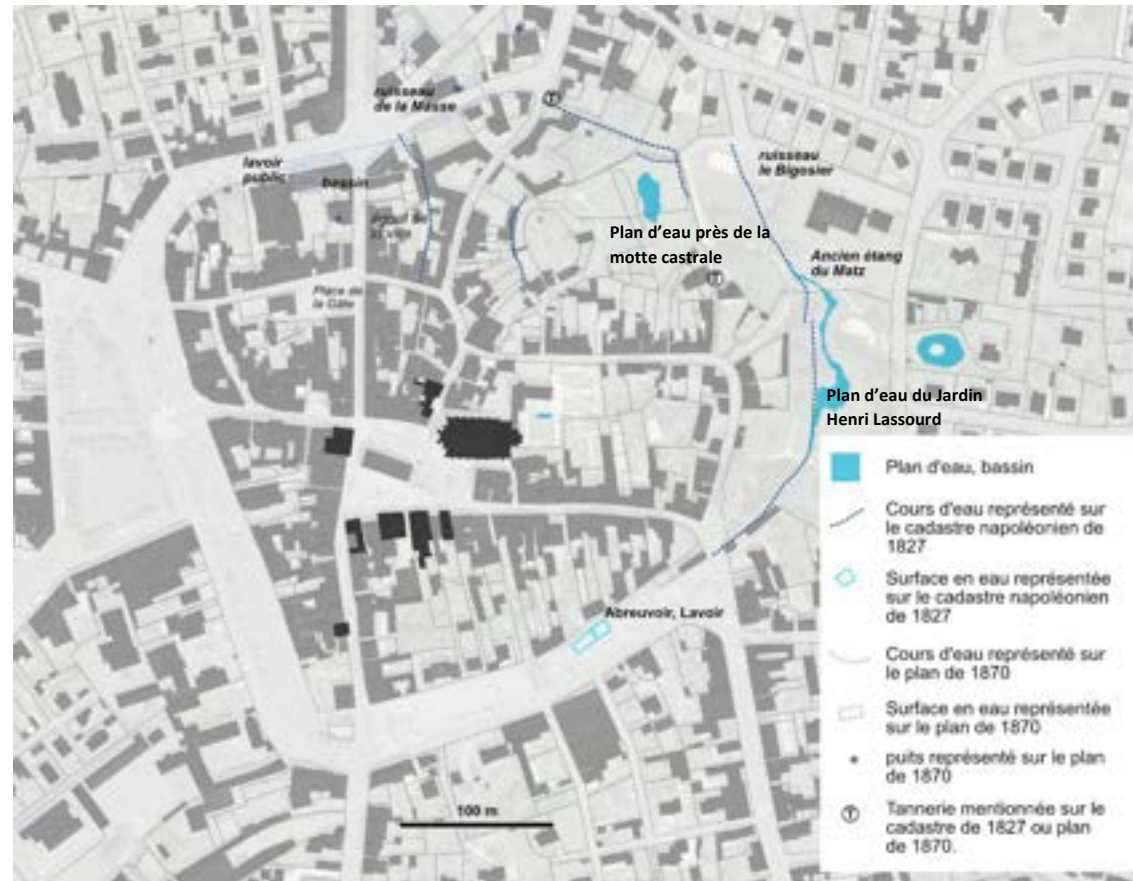
Le ruisseau du Bigosier, représenté sur le cadastre napoléonien de 1827, alimentait les fossés qui occupaient l'actuelle Place Henri Platier, et passait sous le pont d'Anjou, puis se jetait dans l'étang du Matz aujourd'hui comblé et occupé par le jardin public. (Source : « Parcours historique de la Guerche-de-Bretagne », Jean-Claude MEURET).

Actuellement, il est busé et passe sous le Jardin Public Henri Lassourd, où un plan d'eau a été aménagé en 2015.

Au nord de la rue du Four, le tracé d'un cours d'eau figure sur le cadastre de 1827, et est mentionné comme « égout de la ville » sur le plan d'aménagement de 1870 (Archives : AD 35, Cote : 3U 6 728, Date : 1870).

Au nord, le ruisseau de la Masse est mentionné sur le plan d'aménagement de 1870, ainsi qu'un lavoir public, un bassin et des puits (Archives : AD 35, Cote : 3U 6 728, Date : 1870).

Au niveau de l'actuelle Place Henri Platier, au niveau du Pont d'Anjou se trouvait un abreuvoir à chevaux et un lavoir :
« La partie haute des fossés, proche de la porte de Rannée, a été nivelée à partir de 1740, mais dans la partie basse, vers le Pont d'Anjou, on a



Carte de la trace de l'eau dans le bourg © MM 2024 (d'après cadastre de 1827 et plan d'aménagement de 1870 AD 35, Cote : 3U 6 728)

conservé jusqu'au XXe s., un abreuvoir et un grand lavoir. Avant l'arrivée de la machine à laver, c'est là que s'activent les laveuses, agenouillées dans leurs « carrosses » le battoir à la main, et que sèche une bonne partie du linge de la ville. Le lavoir existe toujours, invisible car

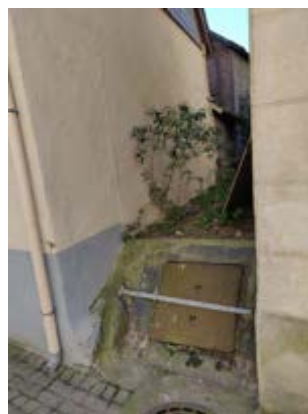
sous la place, mais toujours en eau et profond de 6-7 m. C'est en raison de sa présence que le passage ouvert pour mener au centre-ville a été nommé « Passage des lavandières ». (Source : « Parcours historique de la Guerche-de-Bretagne », Jean-Claude MEURET)



Photographie du bassin dans le jardin de la Mairie © MM 2024



Photographie du plan d'eau aménagé en 2017 dans le Jardin Henri Lassourd © MM 2024



Photographies du passage de l'eau : cours d'eau busé rue Neuve, pompe, puits © MM 2024

7. INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

7.1 Caractérisation des bâtiments constitutifs de l'ensemble urbain

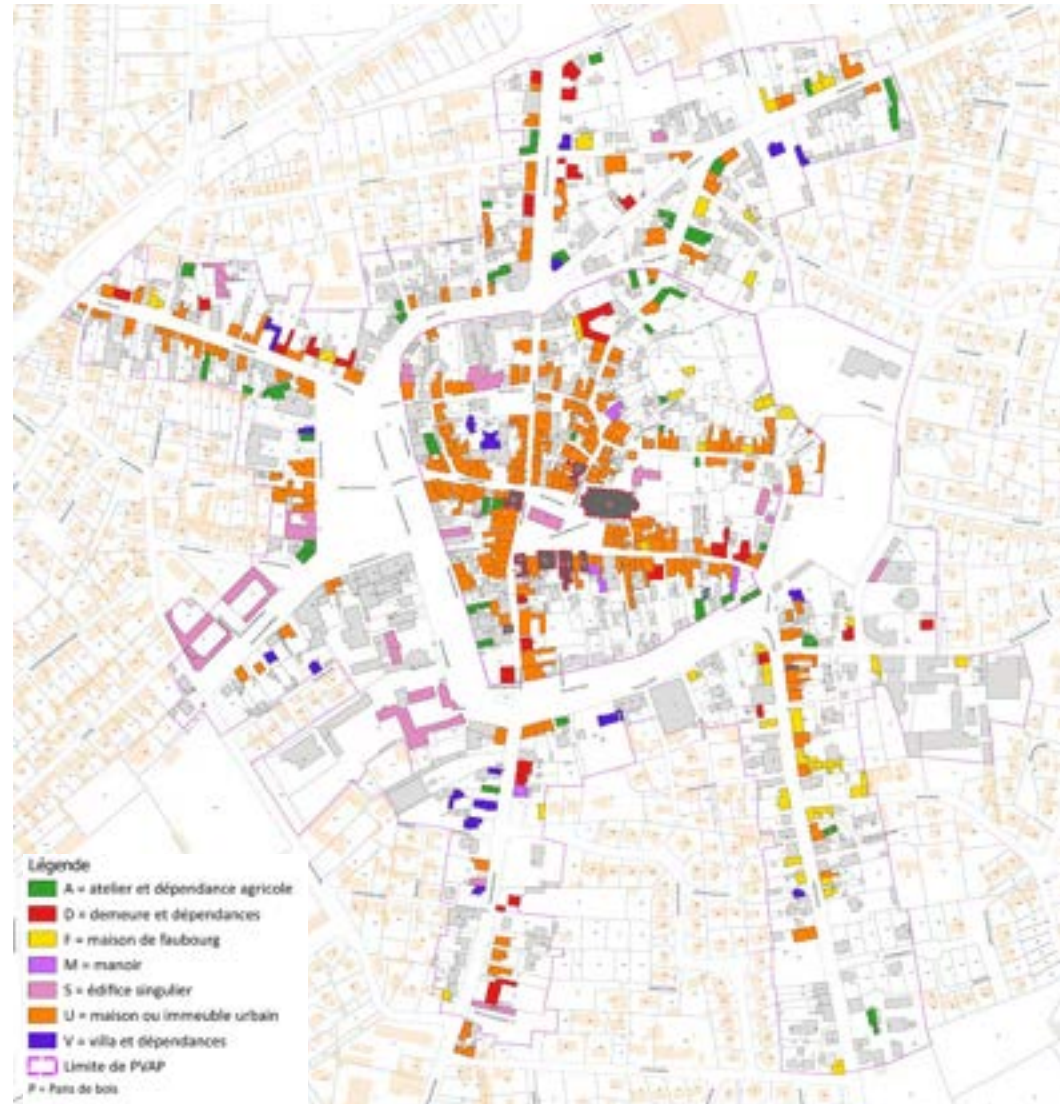
Le diagnostic a mis en évidence différentes typologies architecturales présentes dans le SPR :

- Manoir,
- Maison de faubourg,
- Maison ou immeuble urbain,
- Demeure et dépendance,
- Ville et dépendance,
- Atelier et dépendance agricole,
- Edifice singulier.

Il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment. Il faut donc dans la mesure du possible s'attacher à la fonction première du bâtiment et non à sa fonction actuelle.

Chaque typologie a fait l'objet d'une analyse pour mettre en avant les caractéristiques urbaines et architecturales.

L'architecture à pans de bois est très présente à la Guerche de Bretagne, que ce soit dans la typologie maison et immeuble urbain, maison de faubourg ou encore atelier et dépendance agricole.



Carte des typologies bâties © BE-AUA

1. MANOIR

Datation relative de la construction

XVII^e siècle

MORPHOLOGIE

Implantation

En retrait avec jardins à l'avant ou à l'alignement par le mur pignon

Parcelle clôturée par un haut mur

Volumétrie

simple

Etages

RDC + 1 à RDC+1+ comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

Toit à 2 pans avec coyaux

Matériaux

Ardoise naturelle

Cheminées

Grandes cheminées enduites

COMPOSITION DE LA FAÇADE

Matériaux

Moellons de pierre

Menuiseries

Bois

Décor

Linteaux au-dessus des portes et fenêtres



Rue neuve



Faubourg de Nantes



Rue du Cheval Blanc

2. DEMEURES

Datation relative de la construction

2^e moitié XIXe, début XXe siècle

MORPHOLOGIE

Implantation

Parcelle de grande taille clôturée par un mur de clôture haut ou un mur bahut surmonté d'une grille, parfois à l'alignement sur rue
Présence de dépendances

Volumétrie

Simple

Etages

RDC + 1 + comble, avec étage noble de grande hauteur

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

Toit à 4 pans en forme de « pavillon »

Matériaux

Ardoise naturelle

Percements

Lucarnes ouvragées qui soulignent parfois l'axe centrale de la demeure

Décor

Epis de faitage

Cheminée

2 grandes cheminées en pierre ou brique

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAÇADE

Composition

Façade ordonnancée avec symétrie centrale

Travées

3 à 4 travées

Matériaux

Moellon de pierre avec finition enduite, brique apparente

Menuiseries

Bois à l'origine, présence de volets et persiennes à l'étage

Décor

Encadrement des baies, bandeaux, chaînage d'angles, corniches en pierre de taille



Parcelle traversante entre la rue de Nantes et la rue Grand Mail



25 avenue du Général Leclerc

3. MAISONS ET IMMEUBLES URBAINS

Datation relative de la construction

2e moitié XIXe – début XXe siècle

MORPHOLOGIE

Implantation

A l'alignement sur rue et mitoyenneté

Volumétrie

Simple, toiture à 2 pans

Etages

RDC + 1 ou 2 + comble avec caves

RDC commerciaux avec devantures

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

Toit à 2 ou 4 pans

Matériaux

Ardoise naturelle

Percements

Lucarnes, châssis de toit

Décors

Epis de faîtage

Cheminée

Cheminée en brique

CARACTÉRISTIQUE DE LA FAÇADE

Composition

Façade ordonnancée avec parfois une symétrie centrale

Travées

2 à 6 travées

Matériaux

Moellon de pierre finition enduite, pierre de taille, brique ou pans de bois

Menuiseries

Bois à l'origine, présence de volets et persiennes à l'étage

Décors

Encadrement des baies, chaînage d'angles, corniches, bandeaux en pierre ou en brique

Ferronneries et balcons ouvragés



Rue Duguesclin



Rue du four

3. MAISONS ET IMMEUBLES URBAINS



Angle Place du Gal de Gaulle et rue des Chapelles



Faubourg de Vitré



Rue de Rennes



Angle rue Duguesclín et rue Notre-Dame



3. MAISONS ET IMMEUBLES URBAINS PANS DE BOIS



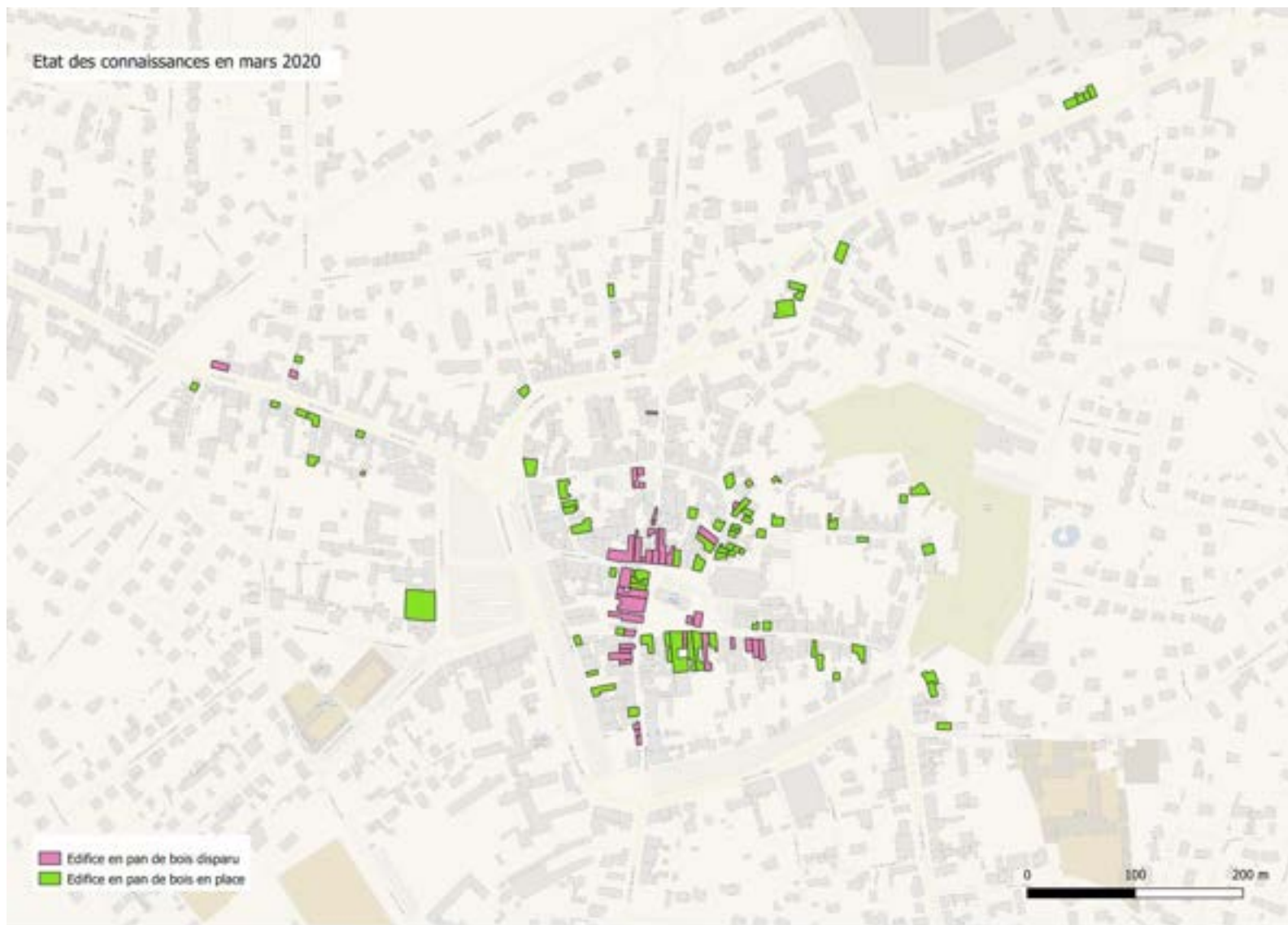
Maisons à porche, rue du Cheval Blanc



Rue Neuve



Rue du Cheval Blanc



Architecture en pan de bois, La Guerche de Bretagne © Service de l'Inventaire, Région Bretagne



Maisons à porche (celle située à l'emplacement du numéro 8 est détruite) / 1937 (avant) / AP07LD5172
© ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-GP



(c) Région Bretagne, Rue d'Anjou ; le porche à l'arrière-plan a disparu.



(c) Inventaire général, ADAGP



4. MAISONS DE FAUBOURG

Localisation

Secteur 2

Datation relative de la construction

XIXe siècle – début XXe siècle

MORPHOLOGIE

Implantation

A l'alignement sur rue (majoritairement le mur gouttereau), parfois en retrait de la rue avec un jardin de devant. Mitoyenneté

Volumétrie

Simple (de forme rectangulaire)

Etages

RDC + comble ou RDC + 1 + comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

Toit à 2 pans, parfois présence de cheminées en briques

Matériaux

Ardoise naturelle

Percements

Présence de gerbières

Décors

Présence de corbelets

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAÇADE

Composition

Pas d'ordonnement

Matériaux

Moellon apparent, enduit ou pans de bois enduit

Décors

Encadrements des baies en brique ou en pierre de taille



Faubourg de Vitré



Faubourg d'Anjou

5. VILLAS ET DEPENDANCES

Localisation

Secteurs 1 et 2

Datation relative de la construction

Fin XIXe – début XXe siècle, architecture éclectique

MORPHOLOGIE

Implantation

Parcelle de grande taille clôturée par un mur de clôture haut ou un mur bahut surmonté d'une grille, parfois à l'alignement sur rue
Présence de dépendances

Volumétrie

Complexe : pavillon, avancée

Etages

RDC+1+comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

Jeu de volumes, toit du bâtiment principal à 2 pans, toit de l'avancée à 4 pans
Un toit terrasse pour la villa rue de Verdun

Matériaux

Ardoise naturelle

Percements

Lucarnes

Décor

Epis de faitage

Cheminées

Grande cheminée en briques

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAÇADE

Composition

Façade ordonnancée

Travées

2-3 travées

Matériaux

Moellon de pierre meulière, moellon de pierre avec finition enduite, pierre de taille, brique, béton

Décor

Encadrement des baies, corniches en pierre de taille



Avenue du Général Leclerc



Faubourg de Vitré

6. ATELIERS ET DEPENDANCES AGRICOLES

Localisation

Secteurs 1 et 2

Datation relative de la construction

XIXe – début XXe siècle

MORPHOLOGIE

Implantation

A l'alignement sur rue ou en limite parcellaire

Volumétrie

Simple, fermé ou ouvert (série de poteaux)

Etages

RDC + comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

Toit à 2 pans

Matériaux

Ardoise naturelle

Percements

Gerbières

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAÇADE

Matériaux

Moellon de pierre apparent ou pan de bois

Percements

Porte charretière

Décor

Encadrement des baies en brique ou remplissage de pan de bois en brique



Rue du Puits Gaudin



Faubourg de Vitré

7. EDIFICES SINGULIERS

Architecture religieuse



Chapelle de l'école de la Providence, rue du Grand Mail



Ancien presbytère, rue du Cheval Blanc



Ancien prieuré, rue de Rennes



Chapelle Saint-Nicolas, rue de Rennes



Local paroissial, rue des Sablonnières

7.2 Caractéristiques constructives et propriétés thermiques pour l'ensemble du bâti

7.2.1 Des modes d'implantation

Le mode d'implantation par rapport au terrain, au soleil ou aux vents dominants ainsi que le principe de mitoyenneté ont un impact sur le confort énergétique.

Dans les secteurs anciens, les bâtiments sont implantés à l'alignement et en mitoyenneté. Ce mode d'implantation permet de réduire les surfaces déperditives des bâtiments puisque les pignons sont mitoyens.

Les interventions visant une meilleure maîtrise énergétique sont les plus nombreuses sur les bâtiments isolés au sein de leur parcelle, comme les éléments pavillonnaires des tissus XXe-XXI^e siècles, car l'enjeu de limiter les surfaces déperditives est plus important.

7.2.2 Des mises en œuvre traditionnelles (avant 1948)

Les mises en œuvre et les modes de construction traditionnelle sur le territoire de La Guerche de Bretagne utilisent des matériaux locaux. La pierre, le bois pour les menuiseries, les enduits et jointoiements à la chaux et aux sables locaux,

prenaient déjà en compte la maîtrise des coûts de production et de transport.

L'épaisseur des murs du bâti traditionnel peut aller jusqu'à 50 cm ce qui permet une forte inertie et un fonctionnement efficace de régulation de la température intérieure. Ainsi, les bâtiments anciens bénéficient d'un confort thermique optimal été comme hiver, sans recourir au chauffage ou à la climatisation. Les maçonneries des bâtiments de La Guerche de Bretagne sont constituées de grès, de schistes et de granit.

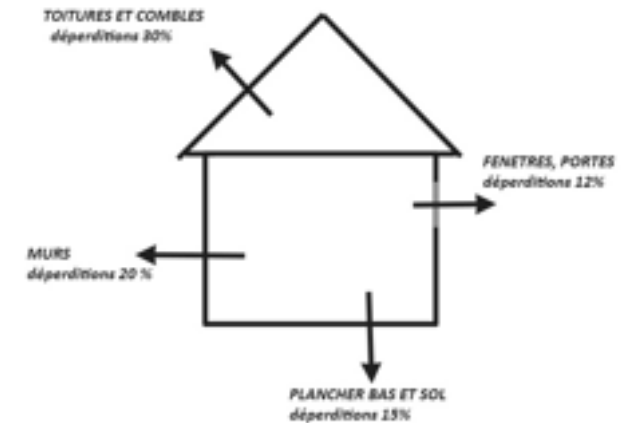
Ne pas prendre en compte cette donnée lors d'une recherche de maîtrise énergétique sur un bâtiment traditionnel est une erreur souvent répandue, qui entraîne des surcoûts et à terme parfois une dégradation irréversible des maçonneries.

Les bâtiments anciens étaient souvent isolés par le plancher bas et le comble, alors non habités.

Le PVAP répond à cet objectif de conserver les propriétés thermiques du bâti ancien.

Rappel :

Les déperditions énergétiques les plus importantes se font par la toiture et le sol : en moyenne, 30% des déperditions se font par les planchers hauts et les combles, 13% par les murs, 15% par le sol, et seulement 12% par les fenêtres.



Les espaces de combles

Les espaces de combles généralement éclairés uniquement en façade sur rue, maintenaient, au-dessus des espaces de vie, une zone tampon permettant de les isoler du froid. Les ouvertures qui étaient pratiquées en couverture pour apporter une légère lumière complémentaire en cas de bâti non traversant ne dépassaient pas la tabatière traditionnelle, et étaient d'un nombre très limité. Les lucarnes étaient également en nombre restreint (excepté dans la ville classique où elles confortaient l'ordonnement de la façade). L'orientation actuelle qui tend, sur des toitures peu percées à l'origine, vers une multiplication des percements est donc préjudiciable d'un point de vue thermique. Pour les combles qui accueillent des pièces régulièrement occupées, il devient ainsi nécessaire d'isoler ces espaces, par une isolation des rampants si possible par l'intérieur pour éviter de toucher à la toiture, même si une

isolation par le dessus des rampants est possible, tout en évitant le procédé sarking. Il est donc préjudiciable pour l'isolation de ces nouvelles pièces de vie, de trop les percer.

Le PVAP répond à ce besoin d'encadrement en limitant le nombre de percements autorisés en toiture tout en permettant leur habitabilité.

L'isolation par l'extérieur du bâti ancien est souvent très néfaste pour les qualités architecturales et esthétiques : modification de la profondeur des ouvertures de la façade, disparition des décors, débordement de la couverture et diminution de l'ensoleillement et raccords parfois difficiles avec les bâtiments voisins.

Il est important de ne pas sur-isoler le bâti : d'une part, une bonne hygiène impose une bonne ventilation des habitations ; d'autre part, il faut respecter les caractéristiques des matériaux utilisés dans le bâti ancien qui sont en principe perméables à l'eau et doivent respirer, sous peine de s'humidifier et de pourrir.

Concrètement, on peut citer deux principaux obstacles à l'isolation d'un bâti ancien par l'extérieur :

L'imperméabilité à l'air : le premier obstacle est l'étanchéité à l'air du bâti. L'utilisation de matériaux non perspirants (par exemple une isolation thermique au polystyrène sous

enduit au ciment), risque d'entraîner des problèmes d'humidité, car l'humidité intérieure ne sera plus évacuée par les murs, et aura tendance à y stagner. La pose d'une VMC pour régler le problème, n'est pas cohérente avec une économie d'énergie alors qu'il est préférable d'opter pour des solutions d'isolation adaptées au bâti ancien dès le départ. Il faut donc choisir minutieusement les matériaux utilisés dans l'ITE et les encadrer dans le PVAP.

Le patrimoine architectural : un autre obstacle à une isolation extérieure est tout simplement l'apparence de la façade. Les projets d'ITE ont tendance à dénaturer les façades anciennes, en couvrant tous leurs éléments particuliers (modénatures, ferronneries, etc.). Ce qui est dommageable pour toute façade présentant un intérêt architectural.

Intervention sur les vitrages

Les menuiseries anciennes en bois sont relativement perméables et permettent une ventilation naturelle. Le maintien des menuiseries anciennes, rénovées et restaurées (correction de l'étanchéité à l'air et à l'eau), peut être l'occasion de remplacer les vitrages anciens. Dans le cas des villas et des bâtiments singuliers (moulins, équipements...) dont les menuiseries sont parfois très travaillées dans leur partition et leur forme, il convient de s'assurer du maintien de ces particularités dans le cas de leur

remplacement. Le changement de menuiseries constitue une amélioration thermique et non une véritable isolation.

C'est pour répondre à cet objectif que le bois est préférentiellement prescrit dans le PVAP.

Les volets battants et persiennes

Les volets et persiennes jouent plusieurs rôles. En plus d'une animation esthétique de la façade, ils permettent d'isoler du froid en hiver en limitant les déperditions de chaleur en particulier la nuit, et ils permettent également de protéger des apports solaires en été en empêchant le rayonnement d'entrer dans le bâtiment. Ils constituent une barrière thermique complémentaire aux menuiseries.

Afin de répondre à cet objectif les volets et persiennes sont à maintenir dans le PVAP.

L'amélioration thermique d'un bâtiment ancien ne peut se concevoir que **globalement**

D'abord, le diagnostic fera ressortir les qualités existantes qu'il faut préserver, les améliorations possibles, les défauts à corriger et les interventions à éviter.

Ensuite, le choix des interventions à réaliser. Elles peuvent être un retour en arrière (par élimination des erreurs et des pathologies) ou l'apport de solutions nouvelles.

Interventions sur les portes et fenêtres

Comment améliorer leur efficacité : réparations, remplacements ?
Comment éviter de modifier la valeur architecturale du bâti ?

Interventions sur l'organisation intérieure des espaces

Comment respecter l'agencement des espaces de la maison : pièces de vie, espaces tampons, combles, caves, vides sanitaires.

Interventions sur le chauffage

Comment obtenir le meilleur confort avec les moyens les plus économes en énergie.

Interventions sur la ventilation

Comment assurer un bon renouvellement d'air, tout en maîtrisant la consommation d'énergie.

Interventions sur toitures et combles

Souvent à l'origine des pertes d'énergie les plus importantes. Savoir choisir la meilleure solution.

Interventions sur les murs

Comment ne pas détruire leurs qualités hygrothermiques originelles ou les retrouver. Comment les améliorer.

Interventions sur les planchers et sols

Haut ou bas, légers ou lourds, ils ont aussi un rôle thermique très important.

Interventions sur les abords

Les sols, la végétation autour de la maison. Leur influence sur le comportement thermique de la maison est trop souvent négligé.

7.3 Petit patrimoine

Le diagnostic a mis en évidence la présence d'éléments extérieurs particuliers dans le SPR. Ces éléments extérieurs particuliers reflètent les usages de la vie locale et les différentes périodes historiques. Ils peuvent être classés par catégorie selon leur usage : éléments liés au patrimoine religieux et de commémoration (croix, monument aux morts), éléments liés au patrimoine hydraulique (puits, pompes), éléments liés à des détails architecturaux (mosaïque Odorico, porche...).



8. MEDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de l'élaboration du PVAP, la ville de La Guerche de Bretagne a souhaité mettre en place une participation citoyenne multiple et diversifiée afin de cibler un large public. Les différents événements ont été animés par le CERUR et/ou par les chargées d'études BE-AUA.

8.1 Modalités de médiation et participation citoyenne

Une **immersion active « Blabla truck »** a eu lieu le 28 février 2023. L'objectif était de sonder les habitants quant à leur appréciation du patrimoine guerchais afin de nourrir le diagnostic de leurs perceptions.

Un **diagnostic en marchant** a été réalisé le 31 mai 2023. L'objectif était de partager avec les habitants, sur site et selon un parcours défini avec eux, les secteurs portant ou non des enjeux patrimoniaux.

Un **atelier habitants** a eu lieu le 20 juin 2023. Un compte-rendu a été réalisé sous forme d'un livret reprenant les différents points abordés sur site.

Une **enquête sur le patrimoine des faubourgs** a été mise en ligne et éditée en format papier. Elle a permis de recueillir 17 réponses. Le questionnaire portait sur :

- l'intégration possible des constructions neuves dans le paysage ;
- l'acceptabilité de la démolition de certains bâtiments ;
- des opportunités d'améliorer les qualités de l'habitat existant ;
- la pose des panneaux solaires : un examen au cas par cas ;
- l'intégration du faubourg de Rennes dans le SPR ;
- l'acceptabilité de la transformation de l'habitat existant.

Depuis novembre 2023, une **exposition publique en extérieur**, dans le jardin de la mairie et à la médiathèque, a été mise en place. Elle comportait 3 panneaux présentant le Site Patrimonial Remarquable, le diagnostic historique ainsi que la stratégie patrimoniale. L'exposition a été complétée, en juin 2024, par 3 panneaux pour présenter le PVAP, les typologies bâties ainsi que le règlement écrit et graphique.

Un **atelier participatif commerçants** a été réalisé le 17 septembre 2024. L'objectif est de présenter et d'échanger sur les futures règles du PVAP relatives aux devantures et aux terrasses

commerciales ainsi que de collecter leurs problématiques.

Une réunion publique aura lieu avant enquête publique.



Affiche pour l'enquête sur le patrimoine des faubourgs © CERUR

8.2 Apports de la participation citoyenne au projet

La participation citoyenne, sous ses diverses formes, a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées individuellement par les pétitionnaires tout en recontextualisant les enjeux, notamment de restauration du patrimoine et d'explication relatives aux matériaux autorisés ou interdits et à leurs mises en œuvre.

Ces échanges ont également permis de rappeler les obligations en matière de demande de travaux et les possibilités de financement.



Atelier habitant du 30 juin 2023 © BE-AUA



Exposition en extérieur © BE-AUA

9. ENJEUX ET INSCRIPTION DANS LA DYNAMIQUE GLOBALE DU TERRITOIRE

9.1 Compatibilité du PLU avec le PVAP

Rappel des objectifs du PADD

Le PADD énumère les orientations à mettre en œuvre par la collectivité pour s'assurer d'un développement urbain maîtrisé et sans une optique de développement durable.

Le PVAP est une servitude d'utilité publique annexé au document d'urbanisme en vigueur. Pour cela, les objectifs du PVAP ne doivent pas aller à l'encontre de ceux du PADD.

Document d'urbanisme

Le PLU de La Guerche de Bretagne a été approuvé le 13 décembre 2018. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'articule autour de 7 axes, déclinés en objectifs.

Axe 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPMENT URBAIN RAISONNE

- 1.1. Maîtriser la croissance démographique
- 1.2. Réduire le nombre de logements vacants sur le territoire
- 1.3. Maîtriser le développement urbain de la commune
- 1.4. Eviter le maintien des friches non agricoles
- 1.5. Permettre le développement d'une offre de logements complémentaire

Axe 2 : VALORISER LE CENTRE-VILLE

- 2.1. Préserver et développer le tissu commercial dans le centre bourg
- 2.2. Maintenir un équilibre entre les zones commerciales de la périphérie et le dynamisme commercial du centre bourg
- 2.3. Lutter contre les nuisances visuelles
- 2.4. Développer le centre ancien en cohésion avec l'inventaire et le règlement du Site Patrimonial Remarquable**
- 2.5. Consolider et créer des « poumons verts » au sien du tissu urbain**
- 2.6. Prendre en compte et mettre en valeur la dimension touristique de la ville**
- 2.7. Renforcer un « pole » culturel/loisirs dans le centre ancien et un pôle sportifs/loisirs au sud-ouest

Axe 3 : RENFORCER LA DNAMIQUE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

- 3.1. Pérenniser et assurer le développement des zones communautaires à vocation d'activités
- 3.2. Favoriser l'insertion paysagère des zones d'activités
- 3.3. Prendre en compte les activités isolées
- 3.4. Permettre la mixité fonctionnelle et tirer parti du développement du réseau numérique

Axe 4 : MAINTNEIR ET DEVELOPPER LES ESPACES NATURELLES AGRICOLES

- 4.1. Préserver l'agriculture, les exploitations agricoles, les chemins d'exploitation et les paysages induits
- 4.2. Préserver les paysages agricoles
- 4.3. Permettre la polyvalence des exploitations

Axe 5 : ENTRETENIR UNE QUALITE PAYSAGERE ET PARIMONIALE

- 5.1. Identifier et mettre en valeur le patrimoine naturel remarquable**
- 5.2. Préserver la qualité architecturale du centre ancien** et de certains hameaux
- 5.3. Protéger le patrimoine bâti et urbain**
- 5.4. Valoriser et recomposer le paysage des entrées de ville / faubourgs et mail**

Axe 6 : FACILITER LES DEPLACEMENTS

6.1. Sécuriser les déplacements et améliorer la desserte de certains secteurs

6.2. Développer les circulations douces et les circuits de randonnée

Axe 7 : GERER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

7.1. Promouvoir une gestion durable des déchets sur le territoire

7.2. Limiter les nuisances sonores

7.3. Protéger les continuités écologiques de la trame verte et bleue

7.4. Promouvoir des formes urbaines garantes de performances énergétiques

7.5. Préserver l'eau sur le territoire

En résumé

Certains thèmes et orientations du PADD n'intéressent pas nécessairement ceux et celles du PVAP. Dans ce cas, le PVAP est muet. Dans les autres cas, le règlement du PVAP s'attache essentiellement à préserver et valoriser les patrimoines recensés dans le diagnostic général et accompagne ou précise les orientations thématiques en matière d'espaces naturels ou bâtis.

Les orientations suivantes du PADD entrent en résonance avec celles du PVAP, en effet :

PADD : 2.4. Développer le centre ancien en cohésion avec l'inventaire et le règlement du Site Patrimonial Remarquable

PVAP : Le Site Patrimonial Remarquable constitue une reconnaissance du patrimoine architectural, urbain et paysager de La Guerche de Bretagne. L'objectif de cet outil est de préserver le patrimoine tout en permettant le développement de la ville.

PADD : 2.5. Consolider et créer des « poumons verts » au sien du tissu urbain

PVAP : Le PVAP encadre l'évolution des parcs et jardins afin de conserver des surfaces perméables et plantées, il identifie les arbres isolés et les alignements d'arbres à préserver autant sur le domaine privé que public.

PADD : 2.6. Prendre en compte et mettre en valeur la dimension touristique de la ville

Un chapitre « règles pour les devantures et les terrasses commerciales » est consacré au traitement qualitatif des rez-de-chaussée commerciaux qui font partie des points d'accueil et d'arrêt pour les visiteurs. De plus, le PVAP a pour objectif la préservation et la valorisation des

patrimoines, il est le moteur et le garant de leur pérennité.

De plus, le PVAP préserve et met en valeur des espaces publics majeurs et des liaisons piétonnes afin de mettre en réseau des différents sites d'intérêt patrimoniaux de la ville.

PADD : 5.1. Identifier et mettre en valeur le patrimoine naturel remarquable

PVAP : pas de patrimoine naturel ici, contexte urbain

PADD : 5.2. Préserver la qualité architecturale du centre ancien et de certains hameaux

PVAP : Le PVAP encadre l'évolution des bâtiments qu'ils soient protégés ou non afin de tendre vers une amélioration de la qualité architecturale. De plus, le PVAP permet la création architecturale contemporaine.

PADD : 5.3. Protéger le patrimoine bâti et urbain

PVAP : La préservation du patrimoine urbain et architectural à travers l'identification des différentes typologies identitaires de la Guerche de Bretagne. Le diagnostic a mis en avant un certain nombre de spécificités architecturales qui sont à préserver pour mettre en valeur le cadre de vie comme les maisons à pan de bois à porche.

De plus, le PVAP identifie les éléments du petit patrimoine présent dans le SPR.

PADD : 5.4. Valoriser et recomposer le paysage des entrées de ville / faubourgs et mail

PVAP : Le PVAP encadre la composition des entrées de ville, faubourgs et mails à travers l'encadrement de l'évolution des bâtiments situés le long des faubourgs, l'encadrement des clôtures nouvelles et la préservation des clôtures d'intérêt, la préservation des arbres plantés sur les mails, et la préservation des points de vue sur ces entrées de ville.

PADD : 6.2. Développer les circulations douces et les circuits de randonnée

PVAP : Le PVAP identifie les passages et itinéraires à préserver dans le centre ancien de La Guerche-de-Bretagne, et encadre leurs aménagements.

7.4. Promouvoir des formes urbaines garantes de performances énergétiques

PVAP : Le PVAP permet l'architecture contemporaine et novateur en termes de performance énergétique dans le respect de du contexte patrimonial afin d'assurer son intégration dans l'environnement bâti et paysager.

7.5. Préserver l'eau sur le territoire

PVAP : Le PVAP demande la mise en valeur du passage de l'eau dans l'aménagement des espaces publics et la préservation et la mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau (puits, pompe, fontaine).

9.2 Enjeux et traduction réglementaire

Le diagnostic a permis de mettre en lumière les enjeux et les objectifs à atteindre pour élaborer un règlement garantissant le développement et la préservation du patrimoine de La Guerche de Bretagne.

Prévue à l'article D. 631-14 du Code du patrimoine, la légende des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est fixée par arrêté ministériel du 10 octobre 2018. Elle s'applique à tous les PVAP.

9.2.1 Les enjeux URBAIN

Préserver la mémoire du noyau médiéval et des remparts (portes) et préserver la trame viaire, parcellaire et le front bâti du noyau historique et des faubourgs

Les rues du noyau historique ainsi que celles des faubourgs présentent des alignements sur rue. Les bâtiments sont implantés selon un principe de mitoyenneté. Ces fronts bâtis définissent l'ensemble urbain.

Le parcellaire maintenu comme mémoire et le bâti à fort intérêt patrimonial (maisons à porches et en pan de bois) ;

Requalifier et mettre en valeur les places publiques

Les places publiques majeures doivent être aménagées à la hauteur de leur importance patrimoniale, en y limitant le stationnement, les revêtements de sol d'aspect routier et dans le respect du bâti ancien bordant ces places.

Encadrer les entrées de ville

Les entrées de villes doivent être aménagées de manière à exprimer l'arrivée dans le centre ancien, en soignant la qualité des aménagements urbains. Une attention particulière est à porter aux profils de voirie, revêtements, végétation, et gabarit des éventuelles constructions neuves, et aux éléments perçus depuis les points de vue situés en entrée de ville.

Intégrer les espaces dédiés aux stationnements

Les espaces de stationnement situés dans le centre ancien et sur les anciens fossés « hors les murs » doivent être aménagés dans le respect du contexte patrimonial, de manière à mettre en valeur le patrimoine bâti alentours, en soignant la qualité des aménagements urbains.

Accompagner l'adaptation de l'espace urbain aux enjeux climatiques

Le recours aux revêtements de sols imperméables sont limités au minimum, les aires de stationnement doivent être végétalisées, et les plantations des pieds de murs sont à développer, afin de désimperméabiliser les sols urbains et favoriser les îlots de fraîcheur.

Préserver les chemins et passages

Les voies, rues, ruelles du centre ancien doivent être aménagées avec un soin apporté au choix des revêtements de sols, aux éléments de voirie (bordures, caniveaux), et aux linéaires de murs anciens qui les bordent, tout en favorisant le fleurissement des pieds de murs et de façades, afin d'y favoriser la place du végétal et la biodiversité.

Identifier et protéger les murs de clôture, les murs de soutènement et encadrer les nouvelles clôtures

Ces linéaires ont une mise en œuvre traditionnelle et contribuent à la qualité du paysage urbain. Les murs de clôture participent à la continuité du front bâti lorsque les immeubles sont construits en retrait de l'alignement.

ARCHITECTURAL

Identifier et protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial et caractéristiques de La Guerche de Bretagne

Le travail d'inventaire a permis de recenser et de cartographier les différentes typologies bâties présentes dans le SPR. Les typologies bâties reflètent la richesse architecturale présente au sein du SPR.

Maitriser l'évolution du bâti protégé et non protégé

Le bâti présent au sein du SPR doit pouvoir évoluer (besoin d'extension de l'habitat...) tout en préservant l'identité du SPR. Le bâti protégé constitue l'identité architecturale de La Guerche de Bretagne, il est nécessaire d'encadrer sa restauration et son évolution dans le respect du patrimoine. Le bâti non protégé présente un caractère dénaturé ou est trop récent pour pouvoir juger de leur qualité architecturale. Ces bâtiments jouent un rôle d'accompagnement des bâtiments d'intérêt patrimonial et leur encadrement permet d'en améliorer l'aspect.

Privilégier les mises en œuvre de matériaux locaux et les techniques respectueuses du bâti ancien

La préservation du patrimoine nécessite la mise en œuvre de matériaux locaux et suivant des

techniques traditionnelles afin de lutter contre sa banalisation.

Garantir une qualité de traitement commerciale à l'échelle du bâtiment et de l'ensemble urbain

Les commerces sont un enjeu majeur en termes de dynamique des espaces publics et support économique. La qualité des devantures participe au cadre de vie des habitants.

Permettre et encadrer l'adaptation du bâti aux enjeux climatiques

Le bâti présent au sein du SPR doit pouvoir évoluer afin de prendre en compte les exigences de confort actuel à travers l'amélioration du confort thermique et des systèmes d'économie d'énergie.

Protéger les éléments de petit patrimoine

Le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PVAP a permis de recenser et de cartographier les éléments de petit patrimoine (puits, croix, monument au mort...). Ils contribuent à la richesse et à la diversité architecturale au sein du PVAP. Ils sont de tailles et d'échelles variées.

Favoriser la réalisation de constructions contemporaines et innovantes respectueuses du cadre environnant

La commune doit pouvoir se développer et accueillir de nouvelles constructions tout en maintenant la qualité urbaine des espaces.

PAYSAGER

Préserver les parcs et jardins publics

Les parcs et jardins publics présents au sein du SPR, dont le jardin public Henri Lassourd qui inclus la motte féodale, doivent être préservés pour le patrimoine arboré qu'ils abritent et leur forte valeur paysagère.

Préserver les jardins d'intérêt paysager

Les jardins présents au sein du SPR doivent être préservés pour leur participation à la qualité paysagère et climatique du centre ancien. Les jardins modestes sont à préserver en tant que jardins d'accompagnement du bâti et surfaces de pleine terre, afin de limiter leur imperméabilisation. Il s'agit d'y limiter la densification du bourg et d'en encadrer les conditions.

Préserver les arbres d'intérêt paysager

Les arbres présents au sein du SPR doivent être préservés pour le maintien de la trame végétale de La Guerche de Bretagne, leur participation à

la qualité paysagère et climatique du centre ancien.

Les arbres isolés et les arbres en alignement sont à préserver.

Préserver et mettre en valeur les points de vue majeurs

Ces points de vue sont à préserver, pour ménager des percées visuelles sur certains éléments d'intérêt, et pour cadrer les évolutions des entrées de ville.



Carte des enjeux à l'échelle du SPR © BE-AUA et MM

9.2.2 Traduction réglementaire

Le PVAP se compose d'un règlement écrit et d'un règlement graphique.

REGLEMENT ECRIT

Le règlement écrit se compose comme suit :

D'un premier cahier « cadre de l'application réglementaire » qui explique la manière dont les règles vont s'appliquer et les différentes législations à prendre en compte ;

D'un deuxième cahier « règlement écrit » qui est divisé en trois sous-parties :

- Les règles urbaines relatives à chaque élément de la légende graphique ainsi que des règles relatives aux clôtures non protégées et aux clôtures neuves.
- Les règles paysagères relatives à chaque élément de la légende graphique ;
- Les règles architecturales relatives aux bâtiments protégés, aux constructions non protégées, aux constructions neuves y compris aux extensions et aux devantures et terrasses commerciales ;

D'un glossaire ;

D'annexes qui comprennent la liste des éléments extérieurs particuliers protégés et la liste des points de vue.

REGLEMENT GRAPHIQUE

1- Les éléments à vocation d'information

■■■■■■■ La limite des secteurs du site patrimonial remarquable

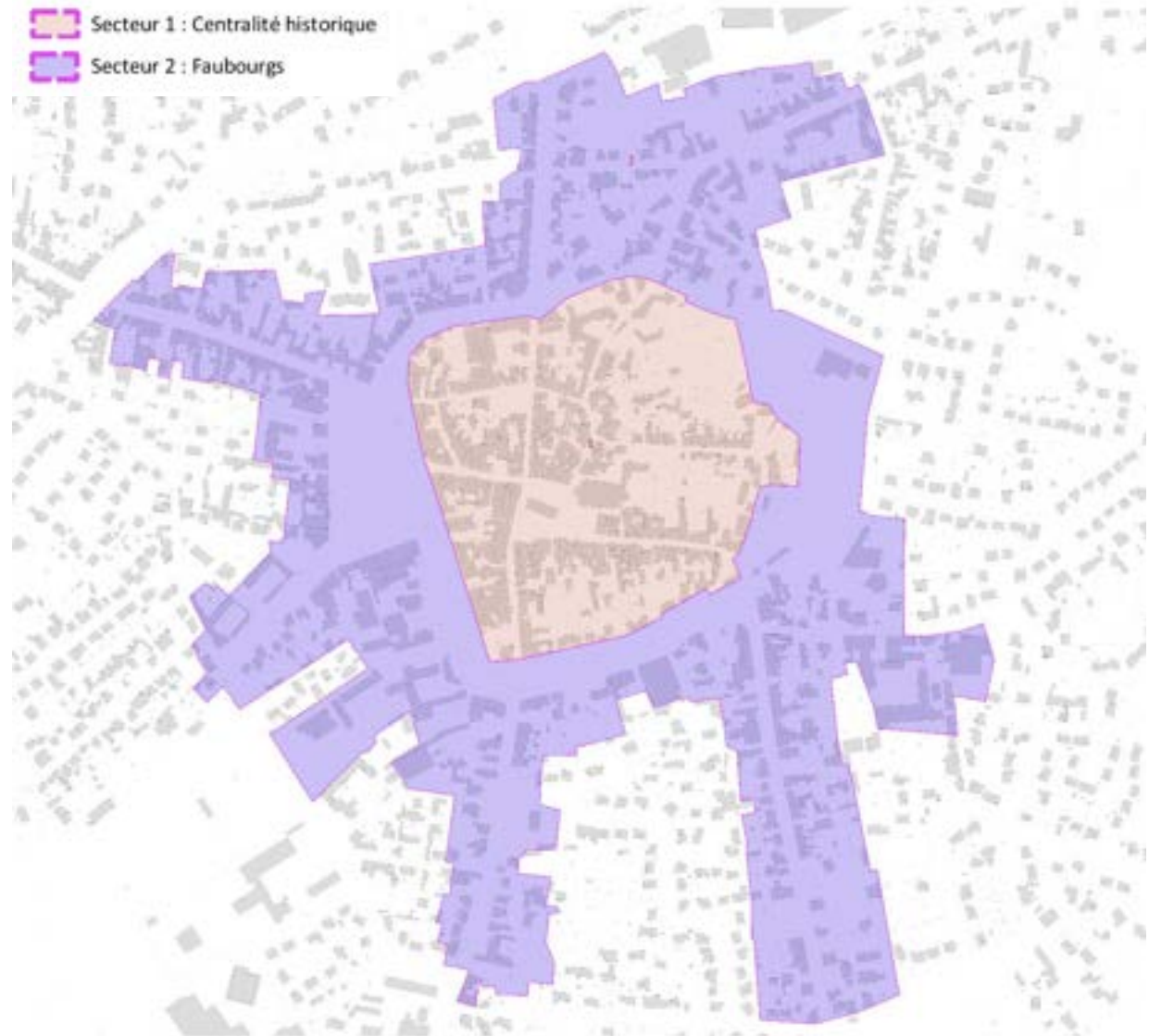
Les différentes identités historiques composent des structures urbaines spécifiques qui se traduisent par des secteurs différenciés portés sur le règlement graphique.

Secteur 1 – Centralité historique

Ce secteur comprend le noyau historique de La Guerche de Bretagne et reprend globalement les contours de l'ancienne ville fortifiée.

Secteur 2 - Faubourgs

Ce secteur correspond aux 4 faubourgs historiques de La Guerche de Bretagne, qui constituent les entrées de ville, ainsi qu'à l'avenue du Général Leclerc et au tour de ville avec le mail et la place du Champ de Foire.



Les monuments historiques

En application de l'article L. 632-3 du Code du patrimoine, les monuments historiques disposent de leur propre législation en matière d'autorisation de travaux. Cependant, dans un souci de lisibilité, l'indication des monuments historiques peut cependant figurer sur le document graphique.

- 2- Les immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Les immeubles bâtis dont les parties extérieures sont protégées

Ces édifices présentent un intérêt patrimonial, du fait de leur qualité architecturale ou historique. Ils sont représentatifs d'une typologie ou leur rareté a valu leur protection. Leur aspect est assez souvent homogène, mais des modifications inadaptées ont pu être réalisées. La restauration a vocation de préserver les qualités architecturales ou de les retrouver dans le cas d'altérations. Leur démolition est interdite.

Les murs de clôture, murs de soutènement

Les murs de clôture et les murs de soutènement doivent être conservés et restaurés car ils

participent de manière importante à la qualité du paysage urbain de La Guerche de Bretagne. Les murs de clôture participent à la continuité du front bâti lorsque les immeubles sont construits en retrait de l'alignement.

Les éléments extérieurs particuliers

Les éléments extérieurs particuliers contribuent à la richesse et à la diversité architecturale au sein du SPR de La Guerche de Bretagne. Ils sont de tailles et d'échelles variées. Leur démolition est interdite. Une attention toute particulière doit être portée à la mise en valeur de ces éléments, notamment dans le traitement de leurs abords lorsqu'il s'agit de croix ou de puits par exemple.

Les parcs ou jardins de pleine terre

Les parcs et jardins de pleine terre présentent un intérêt paysager ou patrimonial, et participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Ce sont les principaux parcs et jardins publics de la commune. Ils doivent conserver une forte présence de végétal.

Les enjeux de conservation de ces espaces paysagers sont importants afin de préserver les parcs et jardins emblématiques au sein du SPR et leur patrimoine arboré. Ils sont inconstructibles. Seuls sont autorisés les constructions, installations, travaux, ouvrages et équipements

techniques liés ou nécessaires au fonctionnement des services et équipements publics, collectifs ou d'intérêt général.

Les espaces libres à dominante végétale

Les espaces libres à dominante végétale participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Ce sont des jardins d'agrément, ou espaces libres. Ils doivent conserver leur caractère ouvert et dégagé et leur dominante végétale.

Certains de ces espaces doivent retrouver une qualité paysagère. Leur requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols. Ils correspondent à des espaces de mise en valeur du bâti d'intérêt ou aux espaces perçus depuis la voie publique.

Les séquences, compositions ou ordonnances végétales d'ensemble

Les séquences, compositions ou ordonnances végétales d'ensemble sont les alignements végétaux dont l'intérêt réside dans la composition d'ensemble des sujets.

Les alignements d'arbres en accompagnement de voirie ou sur les places publiques cadrent les perspectives et soulignent la géométrie des espaces. Ils agrémentent le cadre de vie et

participent à la présence du végétal en ville, et doivent être préservés à ce titre.

● **Les arbres remarquables**

Les arbres remarquables sont protégés selon les critères suivants : qualité propre du sujet, rareté de l'essence, spécimen de grand âge, qualité esthétique, etc. Les arbres remarquables protégés au sein du PVAP doivent être préservés. Les arbres repérés sont ceux présents sur les espaces publics ou privés. Certains sont repérés au sein des "espaces libres à dominante végétale" et "parc ou jardin de pleine terre", du fait qu'ils émergent distinctement de ceux-ci. Dans certains parcs ou jardins fortement boisés, il n'a pas été possible de les repérer individuellement car ils forment une masse boisée.

3- Immeubles non protégés

Les immeubles bâtis pouvant être conservés, améliorés, démolis ou remplacés

Ces édifices présentent un intérêt moindre (époque de construction récente, état de dénaturation avancé, etc.). Ils doivent être mis en valeur afin de contribuer au cadre exceptionnel du SPR.

Les immeubles non bâtis ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Les immeubles non bâtis ou autres espaces libres publics correspondent à l'ensemble des venelles, voies, places non protégés situés dans la limite du SPR.

4- Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Les espaces verts à requalifier

Ils correspondent aux espaces devant retrouver une qualité paysagère, dont la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine, ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols. Ils correspondent à des espaces de mise en valeur du bâti d'intérêt.

Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à créer ou à requalifier

Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à créer ou à requalifier correspondent aux espaces libres dont la préservation ou la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine. Ils

correspondent aux espaces libres dont les aménagements doivent être à la hauteur de leur caractère patrimonial, et dont certains aménagements ayant un caractère routier ou trop imperméabilisés doivent faire l'objet d'aménagements plus qualitatifs. Certains présentent des pavés anciens qu'il convient de préserver et conforter.



Les points de vue à maintenir ou à créer

Les points de vue à maintenir ou à créer permettent de protéger un point de vue sur les entrées de ville, faubourgs et le cadre urbain de La Guerche de Bretagne.

Les passages ou liaisons piétonnes à maintenir

Les passages ou liaisons piétonnes maillent le SPR de La Guerche de Bretagne et participent à la richesse du tissu viaire. Ils offrent des itinéraires de découverte du patrimoine, et constituent des lieux de promenades et des liaisons douces. Ils sont à préserver et mettre en valeur.

CONCLUSION

Le dossier de PVAP de La Guerche de Bretagne a été élaboré dans un souci constant d'intégration des différents éléments du patrimoine urbain, architectural et paysager afin de garantir la protection et la mise en valeur de ce patrimoine de façon durable.

Les règlements écrit et graphique permettront d'assurer l'encadrement des interventions et la préservation des éléments sensibles en conformité avec la légende nationale du règlement graphique.

La collaboration étroite des services de la Ville de La Guerche de Bretagne et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine a permis la réalisation concertée et partagée du PVAP de La Guerche de Bretagne.

Le projet de PVAP de La Guerche de Bretagne a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale pour une évaluation au cas par cas. A l'issue de cette saisine, la MRAE, en date 2 septembre 2024 a décidé que le PVAP n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

ANNEXE

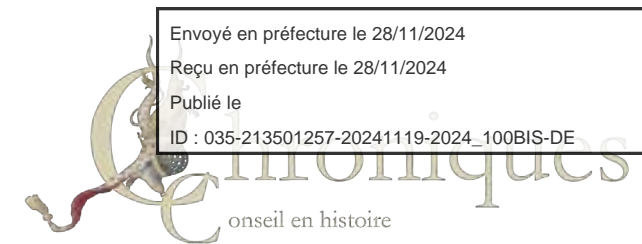
VENDEVILLE, Pol, CHARRIER, Lény, *La Guerche de Bretagne, étude historique*, Chroniques conseil, 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

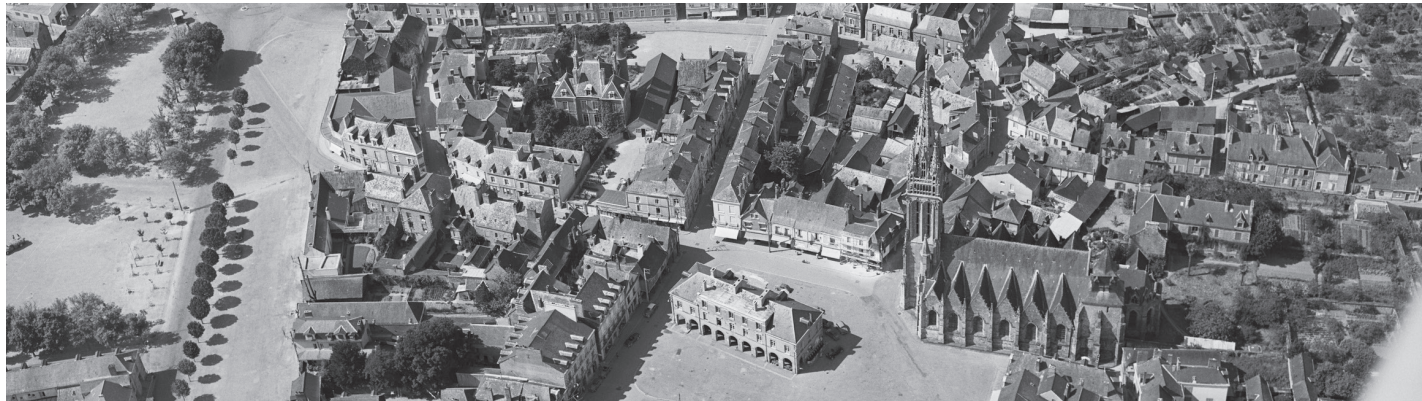
Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



LA GUERCHE DE BRETAGNE – SPR ÉTUDE HISTORIQUE



28 FÉVRIER 2023

Pour citer ce rapport

VENDEVILLE, Pol, CHARRIER, Lény, *La Guerche de Bretagne, étude historique*, Chroniques conseil, 2023.

Chroniques conseil, *La Guerche-de-Bretagne*, 2023.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Les documents des différents services
d'archives reproduits dans le présent rapport
sont destinés à un usage privé.

Toute utilisation pour une publication,
une exposition, une diffusion plus large doit
faire l'objet d'une demande de réutilisation
des données auprès des services concernés.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Sommaire

Abréviations	7
Chronologie	9
Une implantation humaine ancienne	12
La création de La Guerche, XI^e-XII^e siècles	13
L'évolution de La Guerche, XIII^e-XV^e siècles	18
Un mouvement de reconstruction au XVI^e siècle	20
Les travaux d'urbanisme, XVII^e-XVIII^e siècles	22
Une reconstruction tournée vers les services, XIX^e-XX^e siècles	25
Le réseau de communication, XIX^e-XX^e siècles	27
Bibliographie	31
Bibliographie	32
Bibliothèque nationale de France – BnF	34
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine – AD 35	34
Archives départementales de Loire-Atlantique – AD 44	36
Archives municipales de La Guerche – AM G	36
Annexes iconographiques	37
Cartes et plans	38
Cartes postales et photographies anciennes	98
Vues aériennes	171

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Abréviations

AD 35 : Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine.

AD 44 : Archives Départementales de Loire-Atlantique.

AM G : Archives Municipales de La Guerche-de-Bretagne.

BnF : Bibliothèque nationale de France.

MdB R : Musée de Bretagne Rennes.

RLT-IGN : Remonter le Temps (remonterletemps.ign.fr).

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Chronologie

Néolithique – Découvertes de traces d'occupation (haches polies, silex, céramiques, silex) au lieu-dit La Pinelière.

Âge du Bronze – Découverte de trous de poteaux, de fossés, de fosses et de céramiques au lieu-dit La Pinelière impliquant l'existence d'un habitat. Présence d'une occupation à Moutiers et au lieu-dit de Touche Belle à La Guerche.

Âge du Fer – Découverte de deux vases au lieu-dit La Houssaie et d'enceintes dans la forêt de La Guerche.

Époque gauloise – Découverte d'un enclos au lieu-dit La Houssaie et de fossés à La Pinelière.

Époque gallo-romaine – Découverte d'un habitat au lieu-dit La Haie Nouvelle, de céramiques et de tuiles au lieu-dit Monlige et de fossés à La Pinelière.

Haut Moyen Âge – Mise au jour de fossés au lieu-dit de Touche Belle et de trous de poteaux à La Hunaudière.

XI^e-XII^e s. – Construction de l'église Notre-Dame.

1048-1058 – Création de la seigneurie de La Guerche.

1068 – Mention d'un oppidum à La Guerche.

1076 – Mention d'un castrum à La Guerche.

1081/1083-1093 – Fondation du prieuré de Saint-Nicolas par Sylvestre, seigneur de La Guerche.

XII^e s. – Construction de la chapelle dépendante du prieuré de la Sainte-Trinité. Construction de la léproserie Saint-Lazare.

1121 – Mention d'un bourg autour du prieuré Saint-Nicolas.

ca. 1150 – Création du doyenné de La Guerche.

1173 – Les mercenaires d'Henri II détruisent le château de La Guerche.

1182 – Première mention de la commanderie de La Guerche qui a peut-être été fondée par Guillaume II, seigneur de La Guerche.

1185 – Première mention de la chapelle Saint-Mainboeuf.

XIII^e s. – La Guerche appartient au vicomte de Beaumont. Reconstruction du chœur de la collégiale.

1206 – La chapelle castrale Notre-Dame, prend le statut de collégiale. Première mention des de la cohue

1222 – Amaury de Craon prend La Guerche.

XIII^e-XIV^e s. – Découverte d'un enclos au lieu-dit La Pinelière.

XIV^e s. – Construction du chœur de la collégiale.

1379 – Bertrand Duguesclin achète La Guerche.

1386 – Mention de moulins à vent et à tan à La Guerche.

1390 – Olivier Duguesclin vend La Guerche au duc de Bretagne Jean IV.

1396 – Jean IV donne La Guerche en dot à sa fille Marie pour son mariage avec Jean de Valois.

XV^e s. – Destruction ou délaissement du château de La Guerche. Reconstruction de la chapelle et du manoir du Temple.

1432 – Le duc d'Alençon, Jean II remet La Guerche au duc de Bretagne Jean V.

1441 – Réparations des fortifications de La Guerche.

1443 – Les Anglais obtiennent La Guerche et la cèdent aux Bretons pour 20 000 écus.

1463 – François de Laval possède La Guerche.

1464 – Restauration des fortifications de La Guerche.

1472 – Louis XI, roi de France, accapare La Guerche.

1487 – Charles VIII, roi de France, prend La Guerche.

XV^e-XVI^e s. – Présence de céramiques au lieu-dit Monlige.

XVI^e s. – Reconstruction de la nef et construction du collatéral sud de la collégiale.

1505 – La Guerche revient aux Valois.

1526 – La Guerche est aux mains des Bourbons comtes de Vendôme. La ville est dans un grand état de désolation et le château n'existe plus.

1541 – La Guerche appartient au marquis de Montferrat.

1556 – Destruction partielle de la collégiale.

1562 – Le marquis de Montferrat échange La Guerche avec les Cossé-Brissac.

1563 – Les Protestants saccagent la collégiale.

1591 – Pillage de la chapelle du Temple par les Huguenots et par les habitants des villages voisins.

1593 – Le duc de Mercœur prend La Guerche qu'il perd la même année.

XVII^e s. – Construction du collège rue de la Chartre. Reconstruction de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste.

1625 ou 1653 – Construction de deux nouvelles portes de ville (Rannée et Chartre).

1673 – Les Cossé-Brissac vendent La Guerche aux Neufville ducs de Villeroy qui la conserve jusqu'à la Révolution.

1682 – Création du bureau de charité.

XVIII^e s. – Restauration de l'église de la Sainte-Trinité et des bâtiments du collège.

1700 – Fermeture des portes de ville de Rannée et de la Chartre.

1705 – Destruction du clocher de l'église Notre-Dame suite à la tempête du 30 décembre.

1731 – Création de l'école charitable de filles, située dans l'auberge de la Tête-Noire rue d'Anjou, par Jean Morin et Jacquemine Graffard.

1740 – Création de l'auditoire. Reconstruction des ponts et des portes en pierre.

1750 – Reconstruction de la nef de la chapelle Saint-Nicolas.

ca. 1769 – Travaux de pavage dans la ville.

1772 – Agrandissement de la grande place pour y implanter le marché au sel.

1776 – Unification de l'hôpital et du bureau de charité.

1784 – Agrandissement de l'hôpital Saint-Jean par l'acquisition de la maison Saint-Jean.

1790 – La commune tient ses réunions dans la collégiale.

1791 – Mise en place du cimetière actuel. Création de la paroisse de La Guerche, le 1^{er} avril.

1792 – La nef de la collégiale sert de magasin à fourrage. Réparation des murailles de la ville et création de redoutes en terre au-devant des portes de la ville.

1793 – *Le presbytère, ancienne chefferie, sert d'hospice.*
1820 – *Achat de l'auditoire par la ville pour en faire la maison de ville.*
1822 – *Achat des halles par la ville.*
1837-1840 – *Construction de la mairie à la place des halles.*
1852, 3 sept. – *Mise en vente de la partie de la chapelle de la Trinité servant d'écurie à la gendarmerie.*
1859 – *Construction du collatéral nord de la collégiale.*
ca. 1858 – *Rectification de la route départementale n°3.*
ca. 1865 – *Agrandissement du cimetière.*
1867 – *Fondation de l'école libre.*
1869-1872 – *Construction de la tour ouest de la collégiale par l'architecte Arthur Regnault.*
ca. 1874 – *Rectification de la route n°178.*
1879-1880 – *Mise en place de la ligne de chemin de fer à La Guerche.*
1888 – *Début de la construction du nouveau presbytère sur l'ancien cimetière des chanoines.*
1889 – *Restauration de la collégiale.*
1893 – *Mise en place de l'éclairage public.*
1899 – *La Guerche devient La Guerche de Bretagne.*

1903 – *Découverte des vestiges d'une tour carrée sur la base du château de La Guerche.*
1904 – *Mise en place de la ligne de tramways à La Guerche.*
1905 – *Destruction de l'hôpital Saint-Jean. Mise en place de l'électricité dans la ville.*
1920, 2 nov. – *Inauguration du monument aux morts. Il est détruit le 8 mai 1943 par un bombardement.*
1931 – *Construction de la salle de théâtre.*
1939 – *Destruction des halles attenantes à la mairie.*
1944, 4 août – *Libération de La Guerche.*
1951 – *La collégiale obtient le statut de basilique mineure.*
1967 – *Création de la zone industrielle au lieu-dit La Bougeoire.*
1971 – *Mise en place du jardin public rue des Sablonnières.*
1981 – *Réaménagement du champ de foire. La Guerche obtient le statut de Sation Verte de Vacances.*
2010 – *Début du réaménagement du jardin public et de la motte féodale.*
2023 – *Mise en place du SPR de La Guerche.*

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Une implantation humaine ancienne

La ville de La Guerche et ses environs ont connu une **occupation humaine dès le Néolithique** comme en témoigne les trouvailles de haches polies, de silex ou encore les fossés mis au jour au lieu-dit La Pinelière. Aucun un habitat n'y est toutefois associé [Bourne, 2011, p. 25 ; Toron, 2016, p. 35].

À l'âge du Bronze (1300-100 av. J.C.), une implantation humaine est attestée à Moutiers. Elle a été révélée par la découverte de haches à talon, à rebord et de bracelets [Bourne, 2011, p. 25]. C'est également le cas au lieu-dit de Touche Belle dont l'occupation s'est poursuivie jusqu'à l'Antiquité (IV^e siècle av. J.-C.-I^{er} siècle ap. J.-C.). [Bourne, 2011, p. 25 ; Toron, 2016, p. 41-38 ; Barbeau, 2014, p. 90, 92 & 95]. Un enclos a été mis au jour au lieu-dit La Houssaie, datant de l'âge du Fer, ce que confirme la découverte d'une céramique et de deux vases [Barbeau, 2014, p. 25 & 89].

À l'époque gallo-romaine, un habitat est attesté au lieu-dit la Haie Nouvelle par la découverte de céramiques, de monnaies et de tuiles [Barbeau, 2014, p. 86]. Des artefacts du même type ont été rencontrés au lieu-dit de Monlige [Barbeau, p. 30, 2013]. La **voie gallo-romaine** de Rennes à Angers passe par la forêt de la Guerche en direction du sud-ouest [Banéat, 1927, p. 34]. C'est par ailleurs en raison de la proximité de cette voie que la cité de La Guerche aurait été fondée selon G. Souillet, afin de la contrôler [Souillet, 1944, p. 34]. La voie romaine allant de Châteaubriand vers Vitry a pu passer par La Guerche mais rien n'atteste que cette voie ait véritablement existé [Meuret, 1993, p. 206].

Stéphane Bourne rapporte qu'une quarantaine de sites fortifiés d'origine franque serait connus pour La Guerche et Moutiers [Bourne, 2011, p. 26]. Au lieu-dit de Touche Belle, des trous de poteaux ont été trouvés et plusieurs fossés conservaient de la céramique datable des VI^e-VIII^e siècles comme au lieu-dit La Humaudière [Bourne, 2011, p. 45-47 & 55]. Un chemin, remontant au moins au haut Moyen Âge, passait par l'étang de Carcraon jusqu'à Bétron et liait La Guerche à Domalain. Les limites communales de La Guerche-Moutiers et de Moutiers-Domalain le suivent en partie [Guillotet & Meuret, 1995, p. 54]. De même, le chemin entre Brain et La Guerche passant par la forêt de La Gerche existe au XI^e siècle. Celui d'Arbrissel à La Guerche, nommé chemin de Moussé ou vieux chemin d'Arbrissel est présent au siècle suivant, tout comme celui de la Roë vers La Guerche [Meuret, 1993, p. 420, 422 & 424].

Paul Quentel envisage l'installation de Vikings près de La Guerche, car la cité se situe près d'un cours d'eau et que le site est boisé. Il s'agirait de facteurs recherchés par cette population [Quentel, 1962, p. 38 & 39]. Pour autant aucune implantation de ce type n'a été reconnue dans ce secteur.

Au sujet de la **forêt de La Guerche**, plusieurs enceintes quadrangulaires ont été découvertes attestant d'une occupation et d'une mise en culture de l'époque protohistorique jusqu'au II^e siècle de notre ère [Meuret, 1993, p. 129 ; Bourne, 2011, p. 25]. Elle aurait été créée entre le Bas-Empire et



Carte des principaux indices de sites répertoriés à la carte archéologique

[Barbeau, 2014, p. 26].

Légende : Moyen Âge (bleu), Antiquité (rouge), âge du Fer (vert), âge du Bronze (violet), indéterminé (blanc).

l'époque carolingienne [Meuret, 1993, p. 289]. Stéphane Bourne le VI^e et le VIII^e siècle, cette forêt aurait été créée « par décision agricoles » [Bourne, 2011, p. 26].

La création de La Guerche, XI^e-XII^e siècles

Le nom de La Guerche a été reconnu sous plusieurs formes par Guy Souillet. Ainsi, au XI^e siècle elle est connue sous le nom de *Wirchia*, puis *Guirchia* (1093), *apud Guerchiam* (1170), *Guicheia* (1205), *Guirchea* (1219), *Guilchia* (1241), *Guërcha* (1246), *Guirche* (1286), *Guiche* (1385) et *Quierche* (1609) [Souillet, 1944, p. 26]. Ce nom pourrait apparaître entre l'époque mérovingienne et les incursions des Normands [Cassard, 2013, p. 13-30].

G. Souillet évoque les nombreuses origines du terme guerche. Parmi celles-ci, il cite Alphonse Marteville pour qui ce terme serait issu du breton *Gerc'hez* signifiant vierge dont la signification serait à mettre en lien avec la chapelle castrale de La Guerche de Bretagne qui était dédiée à Notre-Dame [Souillet, 1944, p. 28 ; Bigot, 1912, p. 1]. Bigot prend le parti de Marteville, mais il rapporte que d'après M. Aubry, la Guerche proviendrait de *guerinaginum* signifiant marais, car l'emplacement de cette cité est situé en terrain marécageux [Bigot, 1912, p. 1]. En revanche, G. Souillet écarte ceux de *quercus* désignant chêne et de *Wirchia* pour lequel Lucien Beszard voit une continuation de *vicaria* [Souillet, 1944, p. 29-30]. Il se range du côté d'Ernst Gamillscheg envisageant que le nom de la Guerche provient du francique *werki* soit fortification [Souillet, 1944, p. 31 ; Quentel 1962, p. 23 ; Meuret, 1993, p. 266]. En revanche, J.-C. Meuret ne date pas l'apparition de ce terme. En effet, celui-ci n'existe pas dans les sources et s'il remonte au haut Moyen Âge, aucun site archéologique occupé par les Francs ne se nomment la Guerche [Meuret, 1993, p. 267]. Michel Brand'honneur précise que **les guerches seraient des sites fortifiés** édifiés aux alentours du XI^e siècle [Brand'honneur, 2001, p. 57-92].

La seigneurie de La Guerche serait issue d'un démantèlement du domaine épiscopal de Rennes tout en étant liée au conflit entre le duc de Bretagne, Conan II, et son oncle, Eudes, entre 1047 et 1057 [Brand'honneur, 2001, p. 93-133]. Conan II étant mineur lorsqu'il accède au trône, en 1040, Eudes accapare sa tutelle pour obtenir la mainmise sur le duché. Ce n'est qu'à la capture d'Eudes en 1057 que cet affrontement cesse [Morin, 2010, p. 69-125].

D'après les recherches menées par M. Brand'honneur, **Silvestre est le premier individu à être cité comme seigneur de La Guerche entre 1047 et 1066**, bien que d'autres auteurs comme Bouquay, J. Bachelier et J.-C. Meuret considèrent son père, Mainguené, comme tel [Brand'honneur, 2001, p. 93-133 ; Bachelier, 2020, p. 121 ; Bouquay, s.d., p. 9 ; Meuret, 1993, p. 104]. Toutefois, J.-C. Meuret, après de nouvelles études sur l'histoire des seigneurs de La Guerche suit la position de M. Brand'honneur [Meuret, 2010, p. 639-684]. Le grand-père de Silvestre, Thibaud, ses deux oncles,



Représentation de la Guerche sur la carte de Cassini, 1766-1768
[BnF, GE FF-18595 (97)].



Vue de la motte féodale [Chroniques Conseil, 2023].

Gautier et Truscan, et son cousin, Guérin, ont tous été évêques de Rennes [Brand'honneur, 2001, p. 93-133 ; Bachelier, 2020, p. 121]. Ces prélats détenaient à Ran
des droits attestant de leur prééminence sur ce territoire [Brand'honneur, 2001, p. 93-133].

Au décès de Truscan, Silvestre aurait dû monter sur le siège épiscopal, mais c'est Main, le petit-fils du vicomte d'Alet, qui le reçoit vers 1047 [Brand'honneur, 2001, p. 93-133]. Le duc, Conan II, pour le dédommager et en raison des services qu'il lui a rendus, lui aurait donné des terres appartenant aux évêques de Rennes pour qu'il les érige en seigneurie et en place forte. Cela est d'autant plus vraisemblable qu'Hervé de Martigné, seigneur de Martigné à peu de distance de La Guerche, un proche de Conan II, se tourne alors vers le comte d'Anjou, rendant la frontière plus perméable. En mettant Silvestre en possession de ce territoire qui semble devenir une place forte entre 1048 et 1058, Conan II peut mieux contrôler cette frontière [Brand'honneur, 2001, p. 93-133].

La **Guerche est citée pour la première fois en 1068** dans les cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers en raison de la présence d'un *oppidum* sur ce territoire [Bachelier, 2020, p. 119]. Jean-Claude Meuret en déduit que la seigneurie de La Guerche daterait des années 1050-1060 [Meuret, 1993, p. 103]. Selon J. Bachelier, ce terme d'*oppidum* « est rare et montre un projet d'ampleur que les seigneurs et les moines avaient à cœur de mettre en avant » [Bachelier, 2020, p. 119]. En revanche, pour J.-C. Meuret ce même terme pourrait découler de l'implantation d'une curtis carolingienne, c'est-à-dire un domaine, c'est pourquoi il fait l'hypothèse que le château de La Guerche remonte à l'époque carolingienne [Meuret, 1993, p. 311]. Selon G. Souillet, le *castellum* de la Guerche-de-Bretagne est cité dès le X^e siècle et reprendrait une place forte franque [Souillet, 1944, p. 35]. Jean-Pierre Leguay suit ces hypothèses tout en envisageant la création de La Guerche à l'emplacement d'un site fortifié gallo-romain [Leguay, 1981, p. 9].

La Guerche est à nouveau citée en 1076 en tant que *castrum* [Bachelier, 2020, p. 119]. Cette désignation serait utilisée pour définir le château à motte [Meuret, 1993, p. 314]. Cette dernière a une forme ovale de 30 m de large sur 40 m de long et monte à 6 m de hauteur [Battais, 2018, p. 26]. Cependant, initialement la plate-forme devait être rectangulaire avec une largeur de 17 m [Battais, 2018, p. 37]. L'espace à l'est de la motte, qui est circulaire, pourrait avoir abrité des annexes dépendantes du château voire la demeure seigneuriale [Battais, 2018, p. 37]. Pour M. Brand'honneur, le lieu de l'implantation est difficilement défendable [Brand'honneur, 2001, p. 57-92]. Néanmoins, R. Battais considère que la mise en place de la motte au fond d'un talweg associé aux douves en eau et à l'étang artificiel du Matz favorise la défense. Ce dernier, avec ses marécages, constitue une protection naturelle puisqu'ici il n'y avait pas de remparts [Battais, 2018, p. 38]. Ce premier château formait un tertre entouré d'un fossé et accessible par un pont [Bachelier, 2020, p. 95]. Ce dernier aménagement est cité vers 1107-1117, lorsque le seigneur Guillaume I^{er} de La Guerche « concède un don *super pontem domus sue* ». Toutefois, selon J.-C. Meuret, ce pont pourrait tout aussi bien être la structure menant à l'édifice surplombant la



Étude du parcellaire d'après le cadastre ancien (fond de plan P. Poiré)
[Rozenn Battais & Stéphane Jean, 2018, p. 39].

motte comme celui facilitant le passage du fossé vers la basse-cour

La construction sur la motte a pu être remplacée par un édifice en pierre comme le suggèrent les mentions de *domus* (1107-1117) et *aula* (1170-1180) qui ont tout aussi bien pu être établies dans la basse-cour [Brand'honneur, 2001, p. 57-92 ; Meuret, 1993, p. 311]. Ces constructions prennent place sous les règnes respectifs de Guillaume I^{er} de La Guerche et de son petit-fils, Geoffroy I^{er} de Pouancé. Cependant, J.-C. Meuret date le château en pierre du XIII^e siècle et du règne de Guillaume III [Meuret, 1993, p. 315]. Ces constructions peuvent correspondre à « [l'] ouvrage avancé qui fut démoli [...] pour la construction de l'auditoire » en 1739 [AD 35, 1J 800]. De plus, au début du XX^e siècle le propriétaire de la motte, y a découvert des constructions qu'il a entièrement déterrées. À l'angle sud-est de la butte est apparue une tour carrée faisant 7 m à 7 m 20 de longueur hors-œuvre. Les murs, en bloc de grès et recouverts de mortier blanc, sont épais de 1 m 40 et n'ont pas de contreforts [Villers, 1904, p. XLIII]. Louis de Villers fait remonter cette construction aux XI^e-XII^e siècles qu'il apparente à un donjon et pense que d'autres bâtiments devaient exister à proximité [Villers, 1904, p. XLIV].

La ville est un bourg castral car elle s'est développée autour du château comme le montre le parcellaire radioconcentrique [Meuret, 1993, p. 426 ; Battais, 2018, p. 39]. Un premier bourg se serait formé à l'ouest et un second au sud, près de la basse-cour, connu sous le nom de Bourg-Neuf, impliquant l'existence d'un premier bourg, et pouvant dater de la fin du XI^e siècle [Battais, 2018, p. 39 ; Bachelier, 2020, p. 95]. Ces suppositions étayées par la forme du parcellaire ne prennent pas en compte le fait que la collégiale était l'ancienne chapelle castrale et qu'il nous semble qu'elle devait être comprise dans l'enceinte du château.

Effectivement, l'acte de fondation de la collégiale en 1206 rapporte que Guillaume III de La Guerche donne un emplacement sur lequel les chanoines pourront construire leur maison. Celui-ci semble aller de la maison d'un prêtre qui est près du Bourg-Neuf jusqu'au chevet de l'église et dépend du château du seigneur, « *in castello meo* » [Morice, 1742, col. 804]. Le territoire de ce château se serait étendu « depuis la cour de la cheferye [l'ancien presbytère] jusqu'à la porte de la Chartre et au Matz ou lac, et comprenait la maison de la Chartre et tous les jardins qui sont contenus dans cette étendue » [AD 35, 1J 800]. Selon Bouquay, la basse-cour devait être délimitée par la rue Neuve, celle du Cheval Blanc et enfin par la rue d'Anjou [Bouquay, s.d., p. 10 ; Guillotin de Corson, 1882, p. 6]. Ainsi, les deux bourgs viendraient séparer le château de sa basse-cour et de sa chapelle. Une telle situation paraît difficilement envisageable et interroge sur la compréhension par les historiens de l'organisation du château et de la ville de la Guerche. Néanmoins, pour nuancer notre propos, il faut rappeler que le terme de *castello* employé dans l'acte de fondation, peut tout aussi bien évoquer le château que le territoire qui en dépend, à savoir le château et sa châtellenie. Ainsi, si cette seconde définition était transposable pour La Guerche alors les hypothèses de J. Bachelier et R. Battais, proposant la présence de deux bourgs autour du château, trouveraient un écho favorable.

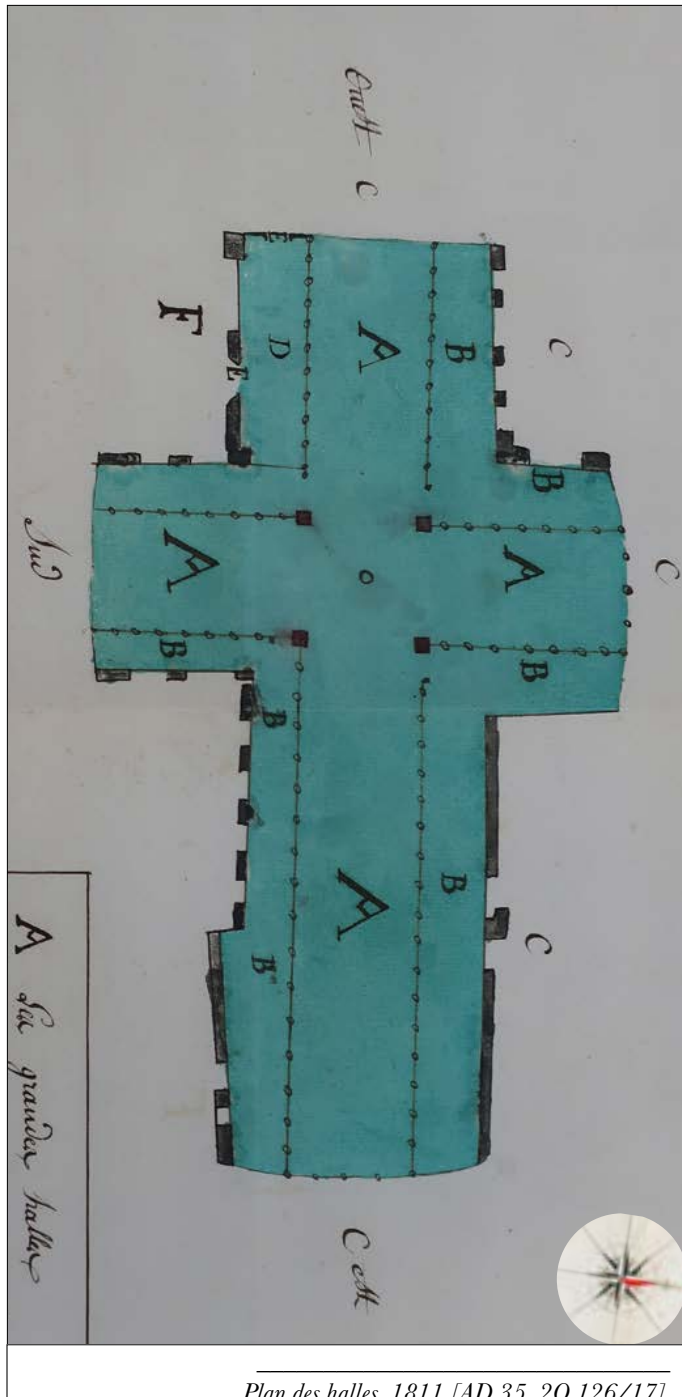
Une autre possibilité serait de considérer que le Bourg-Neuf s'est mis en place à la fin du XII^e siècle. À cette époque, Geoffroy I^{er} seigneur de Pouancé et de la Guerche prêter allégeance au roi d'Angleterre et comte d'Anjou, Henry II Plantagenêt. Sous le commandement de Raoul de Fougères, les Bretons détruisent plusieurs places fortes anglaises [Meuret, 2010, p. 639-684]. En riposte, en 1173, les mercenaires d'Henry II prennent La Guerche et brûlent le château [Delisle, 1873, p. 46 ; Meuret, 2010, p. 639-684]. Il serait admissible, qu'après cet affrontement, le bourg soit reconstruit d'où son appellation de Bourg-Neuf. Cependant, pour que cette hypothèse trouve une validité, et selon notre proposition où le château occuperait toute la partie orientale de la ville, il faudrait alors le situer entre les rues du Cheval-Blanc, la rue du Four et la rue Saint-Nicolas, ce qui va à l'encontre de la toponymie.

Une autre zone de peuplement autour des halles avec un parcellaire laniéré montre que la ville se serait développée grâce à sa fonction commerciale. Les rues d'Anjou et de Nantes y aboutissent [Bachelier, 2020, p. 95]. Cependant, l'auteur ne précise pas quand ce parcellaire se serait mis en place. **L'acte de 1206 mentionne déjà l'existence de la cohue.** De ce fait, il est probable que durant le XII^e siècle ou au plus tard au début du XIII^e siècle, ce territoire se mette en place.

La population résidante à La Guerche était protégée par des fortifications dont nous ignorons à la période de construction et de quelle manière elles ont évolué. En premier lieu, **la motte et la basse-cour devaient être encloses d'une douve** que semble indiquer le cadastre napoléonien et peut-être d'un rempart palissadé. En suivant le schéma admis au sujet des deux bourgs, il est également possible qu'ils aient été pourvus d'un système de fortification, si ce n'est à l'est où la présence de l'étang du Matz endossait le rôle de protection naturelle. En revanche, le nombre de portes et leur emplacement ne sont pas connus, si ce n'est la présence du pont à un carrefour qui semble proche du Bourg-Neuf.

Dans la ville, il existe plusieurs édifices religieux. La **chapelle castrale** est attestée dès 1152 selon Bouquay, en 1170 selon Meuret, tandis que pour Bigot elle existait avant le château [Bouquay, s.d., p. 11 ; Meuret, 2010, p. 639-684 ; Bigot, 1912, p. 1]. Alphonse Jarry la date des X^e-XI^e siècles alors que Guillotin de Corson envisage sa création aux XI^e-XII^e siècles. Le premier rapporte que les murs de la tour sud de la collégiale en sont les vestiges auxquels Guillotin de Corson ajoute l'arcade séparant le chœur de la nef [Guillot de Corson, 1882, p. 15 ; Jarry, 1941, p. 5 & 6].

La **chapelle Saint-Mainbœuf**, située rue des Chapelles, citée au XII^e siècle, pourrait avoir été reconstruite sur un édifice antérieur comme l'atteste sa dédicace à un évêque du VII^e siècle et dépend de l'abbaye de Saint-Melaine [Brand'honneur, 2001, p. 57-92]. Elle serait déjà présente en 1152 dans un acte confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine [Guillot de Corson, 1882, p. 5]. La **chapelle de la Trinité**, rue Saint-Nicolas, et sans doute son cimetière, a été bâtie entre 1141 et 1152 par Bernard Busson et dépend de l'abbaye de la Roë fondée par Robert d'Arbrissel [Brand'honneur, 2001, p. 57-92]. À son sujet, Bigot ajoute qu'elle possédait un jardin nommé le jardin de la douve et



Plan des halles, 1811 [AD 35, 20 126/17].



Manoir de la commanderie du Temple [Chroniques conseil, 2023].

une pièce appelée le placis dont nous ignorons l'emplacement [Bigot, 1993, p. 7].

Dans le faubourg de Rennes, il existe le prieuré Saint-Nicolas fondé par Sylvestre de La Guerche entre 1081/83 et 1093, qu'il a donné aux moines de l'abbaye de Saint-Melaine [Meuret, 1993, p. 96 ; Brand'honneur, 2001, p. 57-92]. En 1115, Guillaume I^{er} de La Guerche demande des reliques de Saint-Nicolas à l'abbé de Saint-Melaine. Jean-Claude Meuret y voit la volonté de ce seigneur d'y instituer un bourg monastique [Meuret 1993, p. 96 & 97]. Cela a eu l'effet escompté puisqu'en 1121, le seigneur et les moines sont en désaccord « à propos des revenus du bourg et du marché qui se sont développés autour du petit sanctuaire » [Meuret 1993, p. 97]. Par ailleurs, Saint-Nicolas est à la fois un prieuré et une chapelle où les de La Guerche « pouvaient recevoir les sacrements, suivre les offices et recevoir la sépulture » [Guillotet & Meuret, 1995, p. 42].

Dans le faubourg de Ridal (actuel faubourg de Vitré), se sont implantés les **Templiers**. Leur commanderie est mentionnée sous le nom de la Creuhit selon la charte de 1182 rappelant les dotations des Templiers en Bretagne sous le duc Conan IV [Colin, 2008, p. 52 & 55]. Guillotin de Corson pense que Guillaume II a pu fonder cette commanderie car il part pour la croisade en 1156 [Guillotin de Corson, 1881, p. 446]. C'est également ce qu'émet comme hypothèse J.-C. Meuret, car ce seigneur devient sénéchal du Temple vers 1160, soit le deuxième individu après le maître de l'ordre [Meuret, 2010, p. 639-684]. En raison de la présence d'un parcellaire de forme ovale et de fossés en eau, J. Bachelier suggère l'existence d'une motte qu'il met en lien avec leur droit de justice [Bachelier, 2020, p. 96]. À cela s'ajoute la mention sur le cadastre napoléonien du lieu-dit le Portail, rappel de l'ancienne porte qui donnait accès à la commanderie [Guillotin de Corson, 1881, p. 141]. L'ancienne rue du Temple (actuelle rue du Portail), possède « un parcellaire régulier, même s'il est difficile d'établir un lien avec l'établissement et le développement de la commanderie aux XII^e-XIII^e siècles » [Bachelier, 2020, p. 96]. Un moulin à vent dépendait de la commanderie et remonte peut-être à l'origine de leur installation [Guillotin de Corson, 1881, p. 143].

La présence du château et du prieuré Saint-Nicolas qui ont tous les deux engendrés un bourg, ou encore la collégiale auraient pu générer la création d'une paroisse à La Guerche. Elle est cependant restée une trêve de Rannée jusqu'à la Révolution [Meuret, 2013, p. 291-367 ; Brand'honneur, 2001 p. 93-133]. Au XII^e siècle, La Guerche devient un archidiaconé comprenant 22 paroisses et, semble-t-il, dans la seconde moitié de ce siècle un doyenné [Bouquay, s.d., p. 40 ; Lunven, 2014, p. 261-313].

L'acte de fondation de la collégiale, en 1206, a déjà fourni quelques indications au sujet de certains équipements (cohue, marché, foire). Il rapporte également la présence de moulins sans doute à vent et à tan sur l'étang artificiel de Carcraon créé à la fin du XII^e siècle [Guillotet & Meuret, 1995, p. 60, 61 & 62 ; Bouquay, s.d., p. 31]. De même, dans l'étang du Matz, il existe une pêcherie et un moulin ainsi qu'un four dans la rue homonyme [Battais, 2018, p. 38 ; Guillotet & Meuret, 1995, p. 40].

L'évolution de La Guerche, XIII^e-XV^e siècles

Selon Bouquay, Geoffroy III aurait agrandi l'enceinte pour enclore toute la ville dans la première moitié du XIII^e siècle [Bouquay, s.d., p. 37]. Pour R. Battais, cette enceinte pourrait remonter au XIV^e siècle à cause du commerce qui enrichit la cité [Battais, 2018, p. 40]. Il est difficile d'établir une chronologie de l'enceinte dans son extension maximale. Cependant, la présence des édifices religieux attestés dès le XII^e siècle et de certains équipements, sans doute contemporains, suggèrent que toute la ville, sinon dès le XII^e siècle, au plus tard au XIII^e siècle est enfermée dans un réseau de remparts munis de douves. Il semble qu'elle ait été pourvue de tours circulaires comme le montre la représentation de Jacobus mais celles-ci peuvent être issues de reconstructions plus tardives. Sous le règne de Guillaume III, Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, fait des incursions en Bretagne, en 1221, où il fait le siège de Châteaubriant et de La Guerche. Cela fait dire à J.-C. Meuret « que le château de La Guerche était alors une place-forte non négligeable » [Meuret, 1993, p. 312].

La connaissance des **portes de ville** est mal documentée [Leguay, 1981, p. 51]. Elle possédait a minima deux portes, celles de Saint-Nicolas et d'Anjou. Les deux autres, de Chartre et de Rannée, seraient plus récentes car elles auraient été ouvertes en 1625 ou 1653 [Nières, 2004, p. 159-228 ; AD 35, 1J 800]. Cela n'a rien d'in vraisemblable mais les formes parcellaires et le réseau de voirie laissent penser que toutes les portes sont contemporaines et sans doute créées lors de l'agrandissement de l'enceinte. À celles-ci, s'ajoute dans la courtine ouest, la porte Garnière servant de poterne [Banéat, 1929, p. 134].

Elles mènent chacune dans un **faubourg** constitué d'une rue unique générant ainsi un plan de ville en étoile [Nièrè, 2014, p. 159-228]. Ainsi, du côté de Rennes s'est développé le faubourg Saint-Nicolas où est installé le prieuré du même nom. Ici, au lieu-dit Monlige plusieurs fossés ont été repérés datant de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque Moderne et pourraient correspondre à d'anciennes limites parcellaires [Barbeau, 2013, p. 30]. Ce faubourg mène au « pavé Saint-Jean » au-devant de la porte Saint-Nicolas [Leguay, 1981, p. 51]. L'une des tours de la porte Saint-Nicolas existait encore dans la charcuterie Cachereul en 1995 [Guillot & Meuret, 1995, p. 44]. Elle permet d'entrer dans la ville par le nord-ouest pour rejoindre les halles puis la rue et la porte d'Anjou avant de mener dans le faubourg de la Grange vers Angers. La porte de la Chartre, dont il était possible de voir les fondations de l'une des tours vers 1914, ouvre vers le Bourg-Ridal, du côté de Vitré. Elle se dirige vers les halles pour rejoindre la rue et la porte de Rannée menant au faubourg de la Chaussée vers Nantes [Jarry, 1914, p. 152 ; Banéat, 1929, p. 135]. Dans ce secteur, du côté de La Pinelière un enclos fossoyé datant des XIII^e-XIV^e siècles a été mis au jour [Toron, 2016, p. 49 ; Barbeau, 2014, p. 96]. Pour être complet, il faut citer la présence de la rue Neuve joignant la porte d'Anjou et la rue du Four qui dessert la place de la Grande Gâte ou du sel avant de mener à la porte Saint-Nicolas [Leguay, 1981, p 52].



La Guerche de Bretagne, section C1, la ville de La Guerche, Garnier, 1827 [AD 35, 3P 125/8].



Chevet de la collégiale Notre-Dame [Chroniques Conseil, 2023].

Au XV^e siècle, Jean II d'Alençon détient La Guerche car elle est partie de la dot de sa mère, Marie de Bretagne. Il entre en conflit avec son oncle le duc Jean de Bretagne pour le faire libérer et car la dot de sa mère n'avait pas été totalement payée. Il enlève Jean de Fougères, le chancelier de Bretagne et évêque de Nantes avant de le libérer en 1432 et de remettre la Guerche à son oncle en signe de soumission [La Borderie, 1906, p. 239, 240 & 245].

Peut-être est-ce parce que les fortifications n'assurent plus la défense de la ville qu'en 1441, le duc Jean V octroie à la duchesse d'Alençon le fait de lever des impôts sur différentes denrées dans la châtellenie de La Guerche « pour en estre employé les deniers en la réparation, fortification et emparement de lad. ville » et cela durant trois ans [Blanchard, 1895, p. 34]. Cela n'empêche pas la ville d'être prise par les Anglais en 1443 [Battais, 2018, p. 27]. Toutefois, comme la Bretagne est en paix avec l'Angleterre, le duc de Bretagne, François I^{er}, s'en plaint au roi d'Angleterre, Henri VI. Le duc récupère La Guerche mais doit déboursier 20 000 écus [La Borderie, 1906, p. 343].

En vue de la guerre franco-bretonne qui s'annonce, le duc François II demande « de faire le guet sur les remparts, de nettoyer les fossés et les douves » sur les marches de Bretagne [La Borderie, 1906, p. 447 ; AD 44, B3]. Ces travaux ont peut-être également consisté à pourvoir les portes de herses et de pont-levis qu'évoque P. Banéat et dont un des vestiges aurait été découvert à la porte d'Anjou en 1777 [Banéat, 1929, p. 134 ; Bouquay, s.d., p. 232]. En revanche, le château de La Guerche semble dans un relatif état d'abandon. C'est ce que suggère J.-P. Leguay qui n'en trouve pas de mentions au même titre que d'autres auteurs [Leguay, 1981, p. 188 ; Mussat, 1975, p. 163]. Ces travaux sont insuffisants, car en 1472, le roi de France Louis XI fait le siège de la ville qu'il prend et rend l'année suivante. En mai 1487, le nouveau roi de France, Charles VIII se rend maître de La Guerche [La Borderie, 1906, p. 532].

Au XIII^e siècle, la chapelle castrale est transformée en collégiale en 1206 par Guillaume III [Meuret, 1993, p. 98]. Son chœur aurait été reconstruit à ce moment et une abside lui est ajoutée au XIV^e siècle [Guillot de Corson, 1882, p. 15 ; Jarry, 1941, p. 7 & 8]. Après cette fondation, le seigneur de La Guerche dote les chanoines de maisons autour d'un cloître. Paul Banéat précise que ces maisons étaient dans la rue des Chapelles et que cette rue était fermée par un portail [Banéat, 1929, p. 147]. L'ancien presbytère, avant sa reconstruction au XIX^e siècle, était la maison du chefcier de la collégiale et se situait au début de la rue du Cheval Blanc [Banéat, 1929, p. 140]. Le cimetière des chanoines prenait place dans les jardins de la mairie actuelle. La chapelle Saint-Nicolas a été en partie rebâtie au XV^e siècle notamment le chevet [Guillot & Meuret, 1981, p. 43]. La commanderie aurait été restaurée par Guy de Domagné, commandeur de La Guerche, vers 1430, comme en témoigne la présence de ses armoiries sur la cheminée [Lemaître, 2019, I, p. 115 ; Guillotin de Corson, 1881, p. 141].

Les halles déjà présentes au XII^e siècle ont la particularité d'avoir leur lieu de justice, dont la date de création n'est pas connue, non pas au-dessus mais sur l'un des bras. C'est ici qu'avait lieu le marché chaque mardi [Leguay, 1981, p. 69 & 241]. Une foire est connue au XII^e siècle, celle de l'Assomption,



Vue de la chapelle prieurale Saint-Nicolas et du logis du prieur
[Chroniques Conseil, 2023].

mais au XIV^e et XV^e siècles de nouvelles foires font leur apparition le jeudi après la Pentecôte (commerce d'animaux), celle de Saint-Nicolas le six décembre, l'Angevine, le huit septembre, et la Mi-Carême [Leguay, 1981, p. 241 & 242]. Celles-ci ont pu se dérouler sur le champ de foire.

De nouveaux équipements semblent faire leur apparition aux XIV^e et XV^e siècles. C'est le cas des moulins de « Choaysel » et des moulins à vent à la Garde [Leguay, 1981, p. 133]. Il y a aussi un hôpital route de Rennes et une léproserie [Leguay, 1981, p. 300 ; Gicquel, 2014, p. 329].

Dans les faubourgs, Paul Banéat rapporte la présence de nombreux manoirs. Nous ignorons la date de leur création mais il est probable qu'ils soient issus de la fin du Moyen Âge. Route de la Roë sont implantés ceux de Gunefolle de la Croix-Couverte, de la Vannerie et de la Marbrerie. En allant vers Rannée, se situent ceux de Touchebelle, de la Boullière, du Pré-Violet et de Monlige ; vers Visseiche, ceux de Tartifume et des perettes ; en direction de Bais, celui de saint-Aignan route de Moutiers enfin ceux de la Coutumerie et de Falêche vers Moussé [Bouquay, s.d., p. 86-87 ; Banéat, 1929, p. 146-149]. Au sujet de ce dernier, des découvertes de fossés conservant des moellons liés à la destruction d'un édifice seraient à mettre en lien avec son domaine [Barbeau, 2014, p. 96].

La forêt de La Guerche est citée pour la première fois à la fin du XII^e siècle pour différents droits qu'octroient Geoffroy II de Pouancé à l'évêque de Rennes pour la prise, notamment, d'un chêne par an. En 1206, Guillaume III, donne aux chanoines la possibilité de prendre du bois de chauffage, mais aussi du bois pour construire leur maison [Meuret, 1993, p. 483]. Elle constituait un espace de ressources de gibier (lièvres et lapins). De même, dans cette forêt, à la fin du XIV^e siècle, pâturaient environ 3 500 porcs [Cintré 1994, p. 9]. Au XV^e siècle, la forêt possède une superficie de 5 917 journaux soit environ 1 900 hectares [Leguay, 2009, p. 89-104].

Un mouvement de reconstruction au XVI^e siècle

Dans les premières années du XVI^e siècle, la ville est dans un état de désolation. En effet, les douves et les murailles ont été « par les guerres demolie et abatue » et du château ne demeure que son emplacement. De même, près de la motte étaient les prisons qui ont brûlé lors du conflit franco-breton ; elles avaient donné leur nom à la rue de la Chartre [AD 44, B 2120]. Jean-Pierre Leguay ajoute que les maisons sont à l'abandon mais que la ville commence à se reconstruire [Leguay, 1981, p. 375 & 380].

En effet, il semble que les maisons à porche visibles aujourd'hui datent des XVI^e-XVII^e siècles si l'on en croit l'échantillon étudiés (10 maisons) par l'Architecte du Patrimoine Élodie Baizeau en 2019. Cependant Alain-François Lesacher les date des XVII^e et XVIII^e siècles [Lesacher, 1983, p. 5]. Ce type de maisons, qu'il est également possible de rencontrer à Dol-de-Bretagne ou encore à Dinan,



Exemple d'une maison à porche rue du Cheval-Blanc [Chroniques Conseil, 2023].

appartiendraient à des personnes aisées [Leguay, 1981, p. 217]. s'appuie sur des piliers, génère une galerie couverte au rez-de-chaussée pour les boutiques. Il en a été, semble-t-il, de même pour les halles construites avant les années 1520 [Bouquay, s.d., p. 200]. Pour autant, la ville n'est pas particulièrement densément peuplée car demeurent des jardins près des douves de la ville [AD 44, B 2120]. Ce mouvement de reconstruction se remarque aussi à la collégiale. En effet, la nef et le bas-côté sud ont été construits au XVI^e siècle en grès jaunâtre par « l'atelier des pierres dorées » [Blot, 2010, p. 217-232 ; Guillotin de Corson, 1882, p. 15].

En 1526 et 1541, les deux rôles rentiers de La Guerche nous font part du même type d'équipement qu'au Moyen Âge. En l'occurrence, nous retrouvons des moulins à blés et à draps à Carcraon ainsi qu'un moulin à vent et une pêcherie ou encore le four à ban dans la ville [AD 44, B2120]. Le marché se tient aux halles, le mardi, ainsi que les foires de la mi-carême et de la Penthecôte. Après cette fête, sont vendus les vins et les cidres dans la ville et les faubourgs durant quarante jours [AD 44, B 2120].

Le lieu de justice, en l'occurrence l'auditoire, est cité en 1541 pour la première fois [AD 44, B 2120]. De plus, « la maison de la geôle et prinson » ont été installées rue de Rannée [AD 44, B 2120 ; Banéat, 1929, p. 143]. Elles ont possédé une chapelle couverte d'un dôme. Le collège datant d'avant le XVII^e siècle se situait du côté est de la rue de la Chartre mais selon Bouquay il daterait du début du XVII^e siècle [Banéat, 1929, p. 142 ; Bouquay, s.d., p. 113].

Malgré tout, ce renouveau connu par la ville est de courte durée. Lors de la Ligue, notamment en 1563, la ville a été pillée d'autant plus que ses fortifications ne lui permettent pas de se protéger correctement [Bouquay, s.d., p. 75 ; Bourde de La Rogerie, 1924, p. 122]. La collégiale n'est pas épargnée en 1566 [Bouquay, s.d., p. 75]. En 1593, le duc de Mercœur prend La Guerche et souhaite la fortifier. François I^{er} d'Espinay, lieutenant de Bretagne, avec l'officier anglais John Norris, reprend la ville le 24 avril 1593 [La Borderie, 1913, p. 241]. Après ce conflit, de nouveaux travaux de fortifications débutent en 1593 pour s'achever dans les années 1597-1598 [Bouquay, s.d., p. 81 & 82]. La commanderie est à plusieurs reprises pillée par les Ligueurs et leurs opposants en 1591 [Lemaître, 2019, I, p. 129]. Cette même année et la suivante, les habitants des villages voisins saccagent le site et s'en servent de carrière à ciel ouvert [Lemaître, 2019, I, p. 129 & 130].

Au XVI^e siècle, les rôles rentiers rapportent que la forêt « est garnye et plantée partie de boys de haulte fustaille et aultres partie de boys tailleix et aultre partie est en praiz » et il y a un étang cité en 1541 [AD 44, B2120].

Les travaux d'urbanisme, XVII^e-XVIII^e siècles

P. Banéat rapporte, qu'au XVII^e siècle, était apposé sur les halles le carcan accroché à l'un des piliers et que la potence se situait entre les halles et la rue de Rannée [Banéat, 1929, p. 142]. Par ailleurs, les portes de Rannée et de la Chartre ne dateraient que de 1625 ou 1653. Elles auraient été ouvertes afin d'améliorer la circulation [Nières, 2014, p. 159-228 ; Bouquay, s.d., p. 231]. Pour autant, en 1700, toutes deux auraient été à nouveau closes [Nières, 2014, p. 159-228]. Cela impliquerait que les rues qu'elles desservent seraient soit des impasses soit qu'elles n'existent pas. Cela semble peu probable étant donné la forme du parcellaire et la présence dans la rue de Rannée de maisons à porche. À la fin du XVIII^e siècle, au moment de la Révolution, la rue Notre-Dame raccordant le grand Mail à la rue Saint-Nicolas est alignée en s'implantant sur la voie menant à la poterne Garnière [Banéat, 1929, p. 143 ; Lesacher, 1995, p. 32].

Au XVIII^e siècle, la ville et ses faubourgs ont pu connaître d'importantes évolutions. En 1737, 1739 et 1759, des plans des chemins partant des portes Saint-Nicolas, d'Anjou et de la Chartre sont commandités [AD 34, C 402 ; Bouquay, s.d., p. 234]. De même, en 1767-1768 et en 1773, un plan de la ville doit être levé à la demande de l'Intendant [AD 35, C 400 & 401]. Ils ne nous sont pas parvenus mais ils devaient être en lien avec la volonté de conférer de nouveaux alignements aux voies de circulation. Le fait que le bureau de ville achète en 1738 ou en 1739 les places des pourtours, les portes de ville, l'emplacement du château et le marais le jouxtant paraît aller dans ce sens [Bouquay, s.d., p. 234 ; Bigot, 1912, p. 18]. Pour autant, les documents émanant des archives montrent surtout des travaux d'entretien concernant les portes et les voies.

Des travaux de pavage touchent toutes les rues et places de la ville entre 1766 et 1769 par Pierre Loysel et Pierre Dousset maîtres paveurs [AD 35, C 404]. En effet, le 5 mars 1767, nous apprenons que « les pavés de la plupart des rues de la Guerche étant arrachés et presque généralement détruits » [AD 35, C 404].

Le pont et le pavé de la porte de Rannée sont restaurés en 1753, puis c'est au tour de son pavillon au cours des années 1756, 1766, 1774, 1775 et 1781) [AD 35, C 400, 402 & 403]. Le pont d'Anjou est totalement reconstruit en 1768. Son fossé est approfondi et de nouveaux travaux ont lieu en 1774 et 1775 [AD 35, C 402 & 403]. Le pont en bois de la porte Saint-Nicolas est refait en pierre en 1760 tandis que son pavillon voit ses escaliers refaits en 1771. Ce pavillon, comme celui de la porte de la Chartre, est restauré à plusieurs reprises en 1774, 1775, 1762 et 1781 [AD 35, C 400, 403 & 404]. Entre-temps, en 1760, le pont de la Chartre est refait [AD 35, C 404].

Les abords immédiats de la ville font également l'objet de travaux. En 1740, les fossés sont refaits [Aubry, 1901, p. 31]. Le 22 juin 1757, les représentants de la ville constatent que le **mail** est inondé les



Plan de la ville de La Guerche vu du nord, Jacobus, 1770. Plan conservé à la mairie de La Guerche [Chroniques conseil, 2023].



Dessin de la porte de Rannée, s.n., 1842 [MdB R, 2017.0000.706]

deux tiers de l'année [AD 35, C 402]. Ils souhaitent l'assécher, le rendre plus régulier, y poser des bandes et y planter des arbres, notamment au nord, en face du **petit mail** [AD 35, C 402]. Les deux fossés devant la porte de Rannée à la porte d'Anjou est aplani en 1756 [AD 35, C 402].

Les voies de communication ceinturant la ville sont refaites. C'est le cas, à partir de 1755, du chemin allant de la porte Saint-Nicolas vers la porte de la Chartre [AD 35, C 402]. En 1756, est refait un chemin entre les portes d'Anjou et de Saint-Nicolas par-dessus le rempart comprenant 178 toises de long « pour ceux qui vont dans l'Anjou afin d'éviter de passer par différentes rues de la ville qui occasionnent plusieurs grands contours et des embarras fréquent » [AD 35, C 402]. Une fois ces opérations réalisées, il est nécessaire de niveler la place du pasty [AD 35, C 402]. De même, le 22 juin 1764, il faut refaire 4 toises de pavés de long sur 2 toises de large entre le faubourg Ridal et celui de Saint-Nicolas [AD 35, C 401]. Ce projet paraît prendre une grande ampleur en 1768 puis en 1774 car il est décidé de faire une nouvelle chaussée de la porte de la Chartre à celle de Rannée et de Saint-Nicolas par la contrescarpe afin « que ledit rouliers allant ou venant de Normandie pour Nantes puissent éviter la traversée de la ditte ville de la Guerche » [AD 35, C 402 & 403].

Les voies menant dans les faubourgs font régulièrement l'objet de travaux concernant la chaussée et son pavage. Il en est ainsi de la route de Rennes à La Guerche en 1757, 1758, 1763 et 1768 [AD 35, C 2345 & C 402-404]. Cela ne semble pas avoir été réalisé, car en 1787 « les ingénieurs étudièrent l'ouverture de la route de Rennes à Angers par La Guerche, mais cette voie nord-sud, peu fréquentée, resta dans un état assez critique » [Nières, 2004, p. 41-71]. En 1763 des travaux ont lieu dans le faubourg de la Chartres [AD 35, C 404]. Entre temps, en 1760, du côté du faubourg donnant vers l'Anjou, la route allant vers Craon « est devenue en si mauvais état qu'il n'est pas possible aux marchands et voituriers d'y passer surtout pendant l'hiver » ce qui porte préjudice au commerce [AD 35, C 3159].

Dans le courant du XVIII^e siècle, les édifices religieux connaissent des restaurations. C'est le cas de l'église de la Trinité et de la nef de Saint-Nicolas en 1750 dont les pierres ont été remployées dans un mur de la croisée du transept [Guillotet & Meuret, 1995, p. 43 ; Guillotin de Corson, 1881, p. 94 & 723]. En revanche, le clocher de la collégiale a été détruit par une tempête le 30 décembre 1705 et ne semble pas avoir été reconstruit [Guillotet de Corson, 1882, p. 222]. Une horloge, placée sur la collégiale avant 1734, fera régulièrement l'objet de restaurations en 1762, 1768, 1781 et 1788 [Bouquay, s.d., p. 183 ; AD 35, C 400].

Des écoles sont fondées comme celle des filles, le 7 juillet 1731, par Jean Morin et sa femme Jacquemine Graffard. Elle se situe dans une maison nommée l'auberge de la Tête-Noire, rue d'Anjou et est dirigée par les sœurs de la Sagesse [Guillotet de Corson, 1882, p. 222]. La même année, dans la rue d'Anjou, est créée l'école charitable [Banéat, 1929, p. 144]. Dans les années 1770, les bâtiments du collège, rue de la Chartre, sont agrandis selon le devis de l'ingénieur Dorotte datant de 1772 [AD 35, C 401 & 403 ; Guillotin de Corson, 1882, p. 417]. En 1738 est fondé le bureau de poste [Bouquay, s.d.,



Ancien hôpital de La Guerche-de-Bretagne, s.d. [AD 35, 6Fi29].

p. 204]. Il y a un hôtel de ville à La Guerche avant la fin du XVIII^e siècle, mais sa date de construction n'est pas connue [Nières, 2014, p. 229-263].

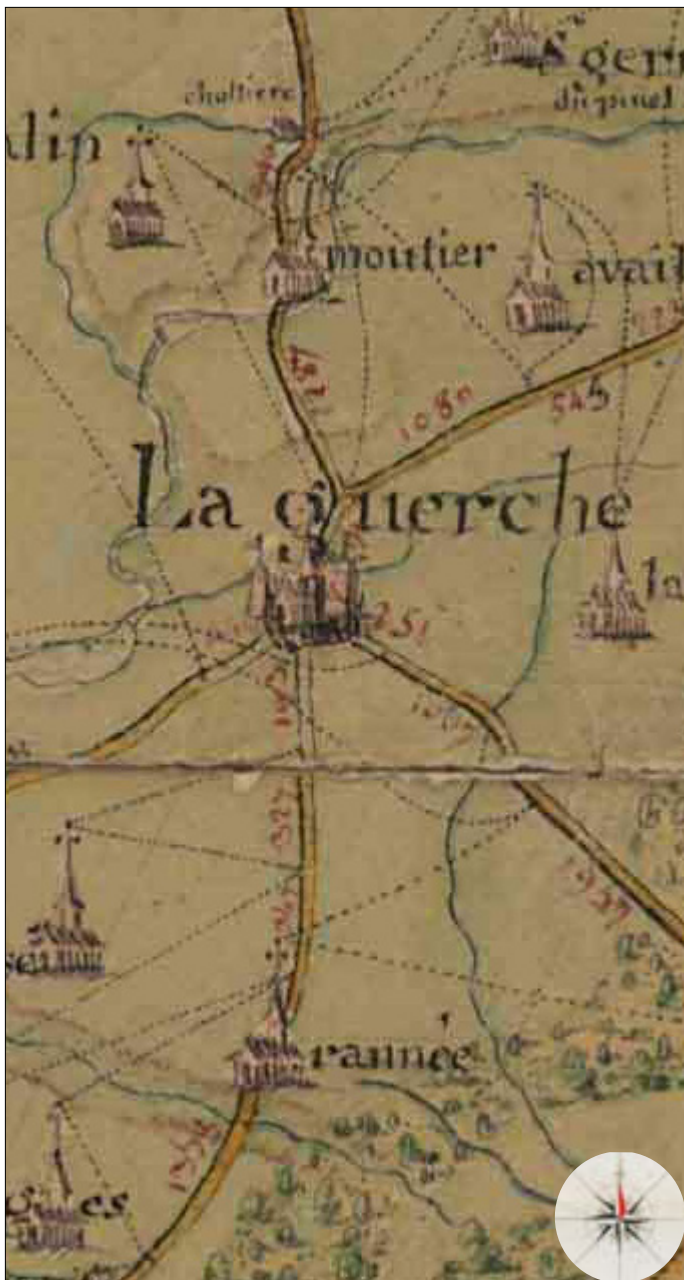
En 1740, **l'auditoire est reconstruit** sur le bras sud des halles et était pourvu d'une tour surmontée d'une flèche [Banéat, 1929, p. 142]. Les halles auraient été reconstruites durant les années 1750 [Lesacher, 1995, p. 33]. En 1772, le marché du sel avait lieu devant le portail de la collégiale avant d'être déplacé sur la grande place, agrandie en 1773, à côté des halles [Nières, 2014, p. 159-228 ; AD 35, C 404]. La salorge était associée au bureau de la Compagnie des Gabelous et devint « un lieu d'accueil des baladins » [Nières, 2014, p. 229-263]. Le marché aux bêtes est déplacé sur la place du Pasty [Bouquay, s.d., p. 141 ; Aubry, 1901, p. 30].

L'hôpital Saint-Jean-Baptiste a été reconstruit au XVII^e siècle et agrandi avec l'achat de la maison du Pasty, une annexe, sur le champ de foire, en 1669. En 1776, l'hôpital et le bureau de Charité, créé en 1682, sont unis. Ils sont reconstruits entre 1782 et 1784, et une chapelle leur est ajoutée [Guillotet & Hubert, 1955, p. 43 ; Aubry, 1901, p. 31 ; Guillotin de Corson, 1882, p. 289 & 381].

La présence de l'eau dans la ville, qu'elle soit pour le lavage ou la consommation, est une préoccupation constante. Effectivement, nous sommes renseignés sur la présence de lavoirs dont l'un est nettoyé en 1755. L'année suivante, un nouveau lavoir est construit au nord de la ville près des murs, tandis que celui au sud, entre les portes d'Anjou et de Rannée, est réparé avant d'être remplacé par un nouveau en 1768 [AD 35, C 402]. Au sujet de l'eau potable, en 1753, la communauté de ville décide de faire construire un réservoir d'eau [AD 35, C 402]. En 1761, le puits situé au milieu de la rue d'Anjou est détruit car il gêne la circulation et un nouveau est monté dans une cour à proximité [AD 35, C 401, 402 & 404]. En 1768, est décidée la construction d'un puits public, d'un abreuvoir et d'un canal alors qu'il existe déjà cinq puits dans la ville (puits de la place, rue d'Anjou, de la chapelle, de la porte de l'église, la rue du Bourgneuf) et le puits Godin au dehors. Cette même année 1768, il faut refaire les parapets des puits pour éviter de nouveaux accidents de noyade [AD 35, C 402 & 403]. Il est aussi prévu de faire la maçonnerie et l'approfondissement du puisard près du pont de Rannée [AD 35, C 403].

D'autres mesures hygiénistes sont prises. En 1760, il est nécessaire d'approfondir le fossé permettant d'évacuer les eaux des fossés de la ville et du matz sur 176 toises de long, de la ruelle de Vinouse à la contrescarpe, entre les portes de la Chartre et celle de Saint-Nicolas. Une vanne est également aménagée pour gérer l'écoulement des eaux du Matz [AD 35, C 404]. De même, en 1764 puis 1782, est passée une adjudication pour l'enlèvement des boues concernant les rues et les places de la ville [AD 35, C 404].

Durant la Révolution, l'église de la Trinité sert de décharge, de tribunal, d'écuries et de lieu de rassemblement pour la municipalité. Celle dédiée à Saint-Nicolas est utilisée comme boucherie [Jarry, 1914, p. 84 ; Banéat, 1929, p. 144 ; Guillotel & Meuret, 1995, p. 43 ; Guillotin de Corson, 1881,



Carte figurative qui comprend les routes du département de Rennes et les paroisses affectées à leur construction, s.n., XVIII^e siècle [AD 35, C 4738/1].

p. 723]. La collégiale est utilisée en tant que salle de réunion pour la [Jarry, 1914, p. 50 & 61 ; Banéat, 1929, p. 140]. La croix située pour être mise dans le cimetière qui vient d'être créée, car elle gênait la circulation [Jarry, 1914, p. 62 & 75 ; Banéat, 1929, p. 140]. La maison du chefcier sert d'habitat au curé et d'hospice en 1793 [Banéat, 1929, p. 140 ; Jarry, 1914, p. 70]. Le manoir de la commanderie a été sécularisé et transformé en ferme, alors que sa chapelle a été détruite [Guillot de Corson, 1881, p. 143]. Le collège est démantelé [Bigot, 1912, p. 41].

Ce n'est que le 1^{er} avril 1791, que La Guerche devient une paroisse indépendante de celle de Rannée [Guillot de Corson, 1883, p. 677]. Pour autant, d'après les recherches menées par Jean-Claude Meuret, des documents s'échelonnant de 1675 à 1764, aux archives départementales de Laval, montrent que les habitants veulent que la chapelle de la Trinité ait un cimetière et qu'elle devienne l'église paroissiale de La Guerche [Meuret, 2013, p. 291-367].

En 1792, la commune fait réparer les murailles pour empêcher que les chouans entrent dans la ville. Trois redoutes en terre sont érigées au-devant des portes de Rennes et de Vitré [Jarry, 1914, p. 178 & 212].

Une reconstruction tournée vers les services, XIX^e-XX^e siècles

Dans le courant du XIX^e siècle, en 1859, la collégiale est munie d'un collatéral au nord. Le clocher et la flèche sont érigés entre 1869 et 1872 par l'architecte rennais Arthur Regnault [Jarry, 1941, p. 12 ; Guillotin de Corson, 1886, p. 677 & 678]. En 1910, en raison de l'ouragan qui a frappé la ville, il est nécessaire de réparer la couverture de l'église et les planchers en zinc de la tour [AD 35, 2O 126/21]. La chapelle de la Trinité appartient au conseil général d'Ille-et-Vilaine qui en décide la vente en 1852 [AD 35, E Dep LGdB 94].

Le nouveau presbytère est érigé sur l'ancien cimetière des chanoines en 1888 sur des plans de l'architecte Arthur Regnault, l'ancien étant devenu trop vétuste [AD 35, 2O 126/22]. Il accueille la mairie depuis 1994. Ce déménagement permet la création d'un centre culturel nommé la Salorge.

L'hôpital qui est régi par les Filles de la Charité en 1877 a été reconstruit entre 1901 et 1903 par l'architecte Prié, et l'ancien a été détruit en 1905 [Guillot de Corson, 1882, p. 290 ; Bouquay, s.d., p. 221 ; Banéat, 1929, p. 148 ; Gicquel, 2014, p. 329].

L'école primaire est fondée 1803 et l'école libre en 1867 à l'angle sud-ouest du grand mail [Guillot de Corson, 1882, p. 418 & 623]. L'abbé Desbois créa le collège Saint-Joseph en 1889, rue Jean-Marie de



Clocher et flèche de la collégiale [Chroniques Conseil, 2023].

la Mesnais [Lesacher, 1995, p. 59]. Vers 1868, l'école publique de la Chartre pour être installée sur le pré Pourri [AD 35, E Dep LGdB 97]. Les frères, installés avenue de la Gare depuis 1895 [AD 35, 2O 126/26 ; AD 35, E Dep LGdB 97]. Les frères, installés le long de l'avenue de la République, ont été expulsés de leur bâtiment en 1904. La ville l'acquiert en 1907 pour installer, sept ans plus tard, les écoles de garçons et de filles ainsi que la gendarmerie [AD 35, E Dep LGdB 97 & 2O 126/26]. Cette dernière est détruite en 1975 [Lesacher, 1995, p. 60]. En 1875, les filles de la Sagesse ouvrent un asile pour les enfants qui devient en 1907 l'école maternelle donnant sur le mail [AD 35, E Dep LGdB 97]. En 1965 est construit le collège des Fontaines. Peu de temps après sont agrandis le collège Saint-Joseph, l'école de la Providence donnant sur le grand mail et le centre Notre-Dame [Lesacher, 1983, p. 10]. En 1990, le lycée hôtelier Sainte-Thérèse s'installe dans la clinique du docteur Baron-Renault [Lesacher, 1995, p. 62].

Les halles appartenaient au duc de Villeroy baron de La Guerche et ses héritiers les ont vendus à M. Feuillant à la Révolution. Dès 1811, la municipalité souhaite les acquérir pour les utiliser comme marché aux toiles, ce qui adviendra en 1822 [AD 35, 2O 126/17 & E Dep LGdB 93]. Ce projet ne semble pas aboutir, car nous savons qu'en 1830, ce marché se situe près de la rue du Cheval-Blanc et gêne la circulation.

En 1819, les habitants de la Guerche veulent que l'auditoire soit acheté pour servir de bureaux et d'archives de la mairie car « il n'y a aucun bâtiment propre à cet usage », ce qui est accepté par ordonnance royale en 1820 [AD 35, E Dep LGdB 93]. De 1839 à 1840, la mairie, intégrant la justice de paix et la nouvelle halle, est reconstruite à l'emplacement des halles nécessitant la destruction de ces dernières et de l'auditoire en 1837. Leurs matériaux sont employés à la construction du nouvel édifice [AD 35, 2O 126/33 ; Aubry, 1901, p. 30]. Le granite a été utilisé pour la façade de la place, les pignons et les arcades alors des pierres de parpaings sont employés pour les piliers, et les arcades internes sont en briques enduites [AD 35, 2O 126/15]. Une partie des anciennes halles demeure accolée à cet édifice avant de disparaître en 1939 [AD 35, E Dep LGdB 93 ; Lesacher, 1995, p. 33].

En 1864, le conseil municipal vote en faveur de l'expropriation de trois terrains pour l'agrandissement du cimetière [AD 35, 2O 126/23 & E Dep LGdB 101]. En 1902, la municipalité décide de la construction d'une nouvelle entrée pour le cimetière tout en conservant l'ancienne. Un drainage des sols doit être mis en place et des arbustes sont plantés [AD 35, 2O 126/23].

À compter de 1893, la ville souhaite recevoir un éclairage public fonctionnant au pétrole purifié [AD 35, 2O 126/32]. Le 20 novembre 1898, deux nouveaux réverbères sont mis en place, l'un rue d'Anjou, l'autre au chemin de Guinefolle car ces deux quartiers sont mal éclairés. En 1905, l'électricité est mise en place à La Guerche grâce à l'usine de François Lancelot fonctionnant avec des chaudières à charbon [AD 35, 2O 126/32]. Elle a fermé en 1936 pour être remplacée par la Société de distribution d'électricité de l'Ouest puis EDF après la Seconde Guerre mondiale [Lesacher, 1995, p. 29].



Mairie de la Guerche-de-Bretagne [AD 65, 6Fi 27].

De manière contemporaine, en 1897, la municipalité vote en faveur de la distribution d'eau pour la ville [AD 35, 2O 126/30]. La reconstruction de la ville est décidée en 1815, avant d'être restaurée en 1873 et 1907 [AD 35, 2O 126/30 ; E Dep LGdB 94]. Un deuxième lavoir à l'est du petit mail est construit en 1853.

Le réseau de communication, XIX^e-XX^e siècles

Un **plan d'alignement général** de la ville a sans doute été dressé car le sous-préfet rappelle dans un courrier du 21 novembre 1860 que le conseil municipal a voulu un plan général de la ville et des faubourgs dont il a approuvé les alignements [AD 35, E Dep LGdB 100]. Celui-ci ne nous est pas parvenu. Toutefois les habitants qui souhaitaient reconstruire une façade, un mur ou encore une clôture devaient demander l'alignement à suivre. Ainsi, il est possible de rendre compte, par les textes, des rues qui ont subi un alignement, sinon total, au moins partiel. C'est le cas des rues Neuve (1862, 1864, 1874, 1877, 1880, 1885, 1886, 1887, 1903, 1905, 1911, 1912), Duguesclin (1866), du Four (1866, 1871, 1912, 1913), de Saint-Nicolas (1871, 1880, 1883, 1907, 1912), de la Croix-Bertin (1873), des Chapelles (1875), du petit mail (1876), de la ruelle de Guinefolle, de l'avenue de la gare (1881, 1883), de la Chartre (1883, 1891), du Cheval-Blanc (1883, 1885, 1903, 1912), de la porte de Rennes (1884), d'Anjou (1903, 1904), de Notre-Dame (1906, 1912, 1949), et du grand mail (1912) [AD 35, E Dep LGdB 100 & 101 ; AM G, 5W 16].

La ville se dote de nouvelles voies comme la rue Duguesclin, projetée en 1852 et percée en 1856, allant de la rue Saint-Nicolas à la place de la Gate [AD 35, 3U 6 134]. Ce ne serait qu'en 1867, que la partie menant de la rue du Four au carrefour des rues de Vitré et Jean Theard aurait été finalisée [AD 35, 3U 6 135 & E Dep LGdB 107]. En 1966 l'alignement de la rue des Fontaines est projeté [AM G, 1O 31].

Les places, dans et en dehors de la ville, sont également alignées. Cela s'observe à partir de 1858 pour la place du Champ de foire [AD 35, E Dep LGdB 100]. En 1981, il est réaménagé pour créer des emplacements pour les vendeurs, les remorques, les tracteurs et les acheteurs [AM G, 5W 16]. En 1861, il est prévu de dégager l'église et les halles. Ainsi, en 1864, il devient d'utilité publique, pour la ville, d'acquérir plusieurs immeubles afin d'agrandir la place de l'hôtel de ville mais aussi la place Duguesclin (place de la Gate) et de créer un lieu d'essai pour les chevaux sur la place du champ de foire [AD 35, E Dep LGdB 101 & 2O 126/1]. En 1871, le grand mail paraît obtenir une forme plus régulière [AD 35, E Dep LGdB 100].

Certaines rues reçoivent un nouveau pavé, notamment les rues Neuve, du Four et d'Anjou en 1826 [AD 35, E Dep LGdB 101]. En 1856, la rue entre la halle et l'église est pavée et du macadam est posé sur la place située au bout des halles [AD 35, 2O 126/17]. En 1885, sont construits des trottoirs et des



*La Guerche-de-Bretagne, Heurtier, 1961
[MdB R, 971.0037.163.2].*

caniveaux le long des RN163 bis et 178 [AD 35, E Dep LGdB 101].
chaussée empierrée et des caniveaux dans la rue des Chapelles [A

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 28/11/2024

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Le redressement des tracés concerne également les chemins vicinaux tel que celui de la Hunaudière (1873, 1874, 1876), des Sablonnières (1905, 1908, 1911), de la rue du Temple (1873, 1876), celui de La Guerche à Bétron (1883), de Brains (1884), de la Bussonnière (1886), les chemins n°13 et 14 (1886), ceux n°6 et 9 (1889, 1897), le chemin rural allant de la RN178 à l'avenue de la Gare (1888), celui de La Pinelière (1898), celui de grande communication n°43 comprenant la rue du Pourtour au nord de la ville, à l'avenue de la Gare et à la rue longeant la gare de l'Ouest (1906), de Vignouse (1906, 1909, 1910, 1912), de Sougeau (1907) de Guinefolle (1913) ou encore celui menant au village de la Chênaie (1922) [AD 35, E Dep LGdB 101, 106, 107]. En 1853, est décidé l'alignement au lieu-dit les Trois Chemins, à la rencontre de la route départementale n°9 (actuelle D805) et la route impériale (actuelle rue du faubourg de Vitré) [AD 35, 2S 367].

Les voies plus importantes comme l'ouverture de la RN178, allant de Caen aux Sables d'Olonne, est déclarée d'utilité publique le 16 septembre 1853 et doit avoir une largeur de 10 m au lieu de 7 m [AD 35, E Dep LGdB 107]. Son tracé est rectifié en 1870 [AD 35, 3U 6/728]. La Route Départementale n°3 allant de Rennes à La Guerche voit son tracé modifié par décret du 18 mars 1857 notamment au niveau de l'entrée de La Guerche [AD 35, 3U 6/729].

La gare des trains a été mise en service en 1887 puis a été détruite en 1972 [Lesacher, 1995, p. 23]. Le projet de voies de tramways date de 1892. Sa gare, installée en face de la gare de train, date de 1894 [AD 35, 5S 837 & 5S 854].

Des équipements de loisirs et d'agrément sont construits comme la salle de théâtre en 1931 rue Germaine Cailleteau, le terrain de sport entre 1941 et 1943 ou encore le jardin des plantes aménagé à la fin des années 1920 [Lesacher, 1995, p. 99 ; AM G, 1M 22 ; AD 35, E Dep LGdB 101].

Lors de la Première Guerre mondiale, l'ancienne maison du chefcier sert « [d'] hôpital militaire quand les soldats furent évacués de l'hôpital Saint-Jean » [Banéat, 1929, p. 140]. En 1920, le monument aux morts monté par l'architecte Arthur Regnault est inauguré mais il sera détruit par le bombardement du 8 mai 1943 [Gicquel, 2014, p. 351 & 352].

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les bombardements détruisent en partie le secteur de la gare [Lesacher, 1995, p. 10]. La chapelle Saint-Nicolas sert d'accueil pour les réfugiés puis sert de magasins à grains et à engrais. La municipalité l'a achetée en 1993 pour un franc symbolique [Guillotet & Meuret, 1995, p. 43]. La Guerche est libérée le 4 août 1944 [Lesacher, 1995, p. 107]. La même année, le monument dédié à Notre-Dame-de-La Guerche est bâti à l'angle des rues de Rannée et du Grand Mail [Lesacher, 1995, p. 109].



Mosaïques de la famille Odorico [Chroniques Conseil, 2023].

La Guerche-de-Bretagne a été munie de nombreux lotissements projetés ceux de la rue de Verdun dans le faubourg de Vitré (1927) et rue des Fontaines (1928) [AD 35, E Dep LGdB 108]. D'autres émergent après la Seconde Guerre mondiale comme celui du Pourtour Nord (1952), du Four et de Vignouse (1961), rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et La Bougeoise/Hunaudière (1962), faubourg de Vitré, Boisramé et rue du 14 juillet (1963), rue de Rennes et faubourg de Nantes (1964), Cherruau, Guinefolle et Piquet (1967), rue des Sablonnières (1970), du Portail (1971) rue du Temple et Maisons Neuves (1973), Fontaine Couverte (1975), des violettes (1980), des Acacias, du Pré Gorgeau et des Primevères (1982), La Croix de la Barre (1983) [AM G, 2T 18-43].

À la fin des années 1960, La ville de La Guerche souhaite mettre en place une zone industrielle au lieu-dit La Bougeoire. Il existait déjà sur le chemin de La Peltière quatre industries qui sont les abattoirs détruits par un incendie en 1933, l'entreprise Maignan (machines agricoles), l'entreprise Bonnant (pantoufles) et l'imprimerie Raynard. Par conséquent, ces deux sites, La Bougeoire et La Peltière, formeront la nouvelle zone industrielle [AM G, 2T 44 ; Lesacher, 1995, p. 53]. À cela s'ajoute sept tanneries, dont la date d'implantation ne nous est pas connue. Elles étaient disposées sur le pourtour nord de la ville. Le moulin à cylindre était route de la Fontaine-Couverte, un second existe rue du moulin [Lesacher, 1995, p. 54 & 55].

En 1969, le conseil municipal approuve l'achat d'un terrain à l'est de la ville, rue des Sablonnières. Il souhaite y aménager un jardin public, équipement qui manque à la ville [AM G, 1O 8 & 1O 9]. Il sera réaménagé dans les années 2010 [AM G, 10W 49].

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le la fin des années 1920 sont

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DENES



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Bibliographie

Bibliographie

- AUBRY, Ernest, *Notes chronologiques sur La Guerche-de-Bretagne*, La Guerche, 1901.
- BACHELIER, Julien, « Le rôle du château dans les dynamiques de peuplement : une place à revoir? L'exemple de la Haute-Bretagne (XI^e-XIV^e siècles) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°127-1, 2020, p. 115-150.
- BACHELIER, Julien, *Villes et villages de Haute-Bretagne (XI^e-début XIV^e s.). Analyses morphologiques*, Saint-Malo, Centre Régional d'Atchéologie d'Alet, Les dossiers du CeRAA, 2014.
- BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine, histoire, archéologie, monuments*, t. 2, Rennes, J. Larcher, 1929.
- BANÉAT, Paul, « Étude sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. 54, 1927, p. 1-82.
- BARBEAU, Sandrine, *La Guerche-de-Bretagne, Rannée, Drouges. Rd 178 déviation, tranche 3. Rapport de diagnostic*, INRAP, 2014.
- BARBEAU, Sandrine, *La Guerche-de-Bretagne, Rannée, Drouges. Rd 178 déviation, tranche 2. Rapport de diagnostic*, INRAP, 2013.
- BATTAIS, Rozenn, *La Guerche de Bretagne, ruelle du château, Diagnostic archéologique*, INRAP, 2018.
- BARAY, Luc (Dir.), *Artisans, sociétés et civilisations. Hommage à Jean-Paul Thevenot*, Dijon, ARTEHIS, 2006.
- BLANCHARD, René, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne de 1441 et 1442*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, t. VIII, 1895.
- BOIS, Louis-François du, *Notice sur la ville de La Guerche*, Vitry, Impr. Antignac, 1839.
- BOURNE, Stéphane, *La Guerche-de-Bretagne, tranche 1 : des occupations humaines de la Tène moyenne et du haut Moyen Âge. Rapport de diagnostic*, INRAP, 2011.
- BOUQUAY, A., *La Guerche avant 1789*, s.d.
- BOURDE DE LA ROGERIE, « L'Excursion de la société archéologique, II », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. 51, 1924, p. 117-160.
- BIGOT, *Notes pour servir à l'Histoire de La Guerche*, 1912.
- BIGOT, *La Guerche sous la Révolution*, 1913.
- BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes*, Rennes, PUR, 2001.
- BRETON, Yves, *Le district de la Guerche, 1789-1795. 32 communes dans la tourmente révolutionnaire*, Montfort-sur-Meu, Breton, 1989.
- CASSARD, Jean-Christophe, *Les Bretons de Normandie*, Rennes, PUR, 2013.
- CINTRÉ, René, « La nature, les hommes et le territoire de Saint-Aubin-du-Cormier (fin XIV^e – début XVI^e siècle) : essai de transcription d'un environnement médiéval à travers les noms de lieux », dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol. 78, 2000, p. 163-203.
- CINTRÉ, René, « Activités économiques dans les Marches de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 4/101, 1994, p. 7-36.
- CINTRÉ, René, « La résistance au guet et à la garde dans les marches de Bretagne au XV^e siècle », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1992, p. 223-234.
- CINTRÉ, René, « Un pays de frontières : "les marches de Bretagne" », *Le Pays de Fougères*, 12, 1976, p. 14-15.
- CINTRÉ, René, « La politique de fortification des Marches de Bretagne par le duc François II (1458-1488) », *Le Pays de Fougères*, 8, 1976, p. 14-15.
- COLIN, François, « Quand l'historien doit faire confiance à des faux : les chartes confirmatives de Conan IV, duc de Bretagne, aux Templiers et aux Hospitaliers », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 115/3, 2008, p. 33-56.
- COLIN, François, *Templiers et hospitaliers en Bretagne, du XII^e au début du XIV^e siècle. Histoire, historiographie et mythe*, Mémoire de master en histoire sous la direction de Philippe Jossierand, Université de Nantes, 2007.
- CROIX, Alain, *La Bretagne d'après l'itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2006.
- DELISLE, Léopold, *Chroniques de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel*, publiée, Rouen, C. Métérie, t. II, 1873.
- Étude de milieu Vitry/La Guerche : le milieu naturel*, 1970.
- GICQUEL, Samuel, « La Première Guerre mondiale au prisme du livre de paroisse de La Guerche-de-Bretagne », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 118, 2014, p. 307-352.
- GUILLOTIN, Hubert, MEURET, Jean-Claude, « Chartrel et Carcraon : les enjeux d'une mise en valeur dans la vallée de la Seiche, entre Moutiers et Visseiche au XII^e siècle », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 97, 1995, p. 35-69.
- GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes & Paris, Fougeray & Haton, t. 2, 1881.
- GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes & Paris, Fougeray & Haton, t. 3, 1882.

- GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes & Paris, Fougeray & Haton, t. 4, 1883.
- GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, « Études historiques sur la Bretagne : la commanderie du Temple de La Guerche », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 9, 1881, p. 442-455.
- GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, « Études historiques sur la Bretagne : la commanderie du Temple de La Guerche », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 10, 1881, p. 135-147.
- JARRY, Alphonse, *L'époque révolutionnaire à La Guerche*, Rennes, Impr. Bahon-Rault, 1914.
- JARRY, Alphonse, *Le sanctuaire de Notre-Dame de la Guerche à travers les âges*, Rennes, Impr. Bretonne, 1941.
- JARNOUX, Philippe, *Les bourgeois et la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 1996.
- JOUBERT, André, « Pièces inédites relatives à la Bretagne (XVII^e et XVIII^e siècles) : le rôle des taxes imposées sur les maisons de la ville de La Guerche en 1696 », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1889, p. 204-205.
- KERHERVÉ, Jean, *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 1999.
- LA BORDERIE, Arthur, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Impr. Vatar, t. 1, 1896.
- LA BORDERIE, Arthur, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Impr. Vatar, t. 3, 1899.
- LA BORDERIE, Arthur, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Impr. Vatar, t. 4, 1906.
- LA BORDERIE, Arthur, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Impr. Vatar, t. 5, 1913.
- LE CLÉZIO, Laurence, *Rannée. La Sallerie : du Bronze à l'argile, une route au cœur de l'histoire. Rapport de fouille*, INRAP, 2016.
- LE GOFF, Hervé, *La ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, PUR, 2010.
- LEGUAY, Jean-Pierre, *Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2009.
- LEGUAY, Jean-Pierre, *Terres urbaines. Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2009.
- LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981.
- LEMAÎTRE, Steven, *Les ordres religieux militaires en Bretagne. Culture matérielle et histoire des commanderies du Temple et de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, XII^e au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Bruno Boerner, Université de Rennes 2, 2019.
- LESACHER, Alain-François, *La Guerche de Bretagne et son pays*, Secalib, 1983.
- LESACHER, Alain-François, *La Guerche de Bretagne*, Alan Sutton, 1995.
- LUNVEN, Anne, « La formation du réseau paroissial dans les diocèses de Rennes, Dol et Alet/saint-Malo », *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 271-290.
- LUNVEN, Anne, *Du diocèse à la paroisse, évêchés de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2014.
- MARTIN, Jean, *Toiles de Bretagne. La manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac (1670-1830)*, Rennes, PUR, 1998.
- MERDRIGNAC, Bernard, PICHOT, Daniel, PLOUCHART, Louisa, PROVOST, Georges (dir.), *La paroisse communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013.
- MEURET, Jean-Claude, « Peuplement, pouvoir et paysage sur la Marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge) », Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1993.
- MEURET, Jean-Claude, « Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne : Martigné-Pouancé-La Guerche », *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, PUR, 1993, p. 89-129.
- MEURET, Jean-Claude, « Au cœur de la Marche bretonne, l'ascension et le démantèlement d'une grande châtellenie : La Guerche-Pouancé (milieu XI^e-milieu XIII^e siècle) », *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest : mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, Rennes, PUR, 2010, p. 639-684.
- MEURET, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne aux XI^e-XII^e siècles : évolution du réseau en contexte frontalier », dans *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 291-367.
- MORICE, Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, Impr. Osmont, t. 1, 1742.
- MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des Comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2010.
- MUSSAT, André, « Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e au XVI^e siècle », *Bulletin Monumental*, 133-2, 1975, p. 131-164.
- NIÈRES, Claude, *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2004.
- PIC, Augustin, PROVOST, Georges, *Yves Mahyeuc, 1462-1541. Rennes en Renaissance*,

Rennes, PUR, 2010.

PICHOT, Daniel, *Le village éclaté*, Rennes, PUR, 2001.

QUENTEL, Paul, « La Guerche, les Vikings et la Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 42, 1962, p. 23-47.

SOUILLET, Guy, « Toponymie et histoire. La Guerche : le problème de la marche Franco-Bretonne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 24, 1944, p. 25-46.

TANGUY, Jean, « La production et le commerce des toiles de "Bretagne" du XVI^e au XVIII^e siècle, premiers résultats », *Actes du 91^e congrès national des sociétés savantes*, 1969, p. 105-137.

TORON, Sébastien, *La Guerche-de-Bretagne. La Pinelière, site 4, RD 178, déviation de La Guerche-de-Bretagne et de Rannée. Rapport de fouille*, INRAP, 2016.

TRÉVÉDY, Julien, « Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1896, p. 81-89, p. 161-173, 257-275.

VILLERS, Louis de; « Séance du 12 mai 1903 », *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 33, 1904, p. XLIII.

Bibliothèque nationale de France – BnF

GE FF-18595 (97), Carte générale de la France. 097, Laval. Feuille 87 César-François Cassini de Thury, 1766-1768.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine – AD 35

C 400, Intendance. Ville de La Guerche : autorisation de délivrer au procureur-syndic 30 livres pour être distribuées aux ouvriers qui ont le plus travaillé dans un incendie. De 200 livres pour curage de six puits publics 1761-1769.

C 401, Intendance. Ville de La Guerche. État des biens patrimoniaux et d'octrois de la ville de La Guerche, en date du 27 février 1753 ; vente d'arbres de la promenade publique. 1753-1787.

C 402, Intendance. Ville de La Guerche. Autorisation donnée au miseur de payer 20 livres au sieur Gilles André, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, pour le tracé du chemin de la porte Saint-Nicolas, route de Rennes et pour celui du chemin de la porte de La Charte, route de Vitry, en 1739 ; de 625 livres au sieur Coursier pour la construction du lavoir public ; de 1 031 livres pour le rétablissement du chemin qui conduit de la porte d'Anjou à celle Saint-Nicolas ; de 444 livres pour le dessèchement du Mail ; pour réparations aux puits d'Anjou et Godin ; etc. 1739-1768.

C 403, Intendance. Ville de La Guerche. Adjudication au sieur Jean de Rennes, de l'entreprise des réparations à faire aux ponts de la porte d'Anjou, d'un lavoir et d'un pont sur la banlieue Saint-Jean, du côté de Rennes ; du pavage de la place et de la réparation de l'aqueduc du champ de foire ; devis, adjudication et réception des travaux publics de la ville de La Guerche, dont le sieur Mandroux a l'entreprise et le sieur Even, ingénieur, la direction ; etc. 1771-1789.

C 404, Intendance. Ville de La Guerche. Indemnités pour ouvertures de carrières ; correspondance [...] au sujet des travaux exécutés sur la banlieue Saint-Jean ; autorisation de paiement [...] de différentes sommes [...] pour le rétablissement du pavé dans l'intérieur de la ville. 1764-1789.

C 460, Intendance. Devis, plan et adjudication des travaux à faire aux banlieues du côté de Fougères et du côté de La Guerche ; etc. 1763-1789.

C 2297, Intendance. Route de La Guerche à Châteaubriant ; etc. 1763-1783.

C 2345, Intendance. Route de Rennes à La Guerche. État estimatif des ouvrages très urgents à faire sur cette route, signé Thévenon, ingénieur, 1715 ; etc. 1715-1783.

C 2389, Intendance.

C 3159, Intendance. Rapport des commissions des États.

IJ 800, Pièces isolées ou petits fonds.

E Dep LGdB 93, Réquisition de l'ancien auditoire pour les bureaux et les archives de la commune, 1819-1820 ; Hôtel de ville, construction, 1836-1860 ; travaux, 1930-1934 ; Halle aux grains, acquisition de la halle aux grains, 1790-1826 ; Halle aux grains, travaux, réparations et démolition, 1890-1939 ; Halle aux toiles projet de construction, 1830.

E Dep LGdB 94, Écuries de la gendarmerie (ancienne chapelle de la Trinité), 1832-1852 ; Lavoir et réservoir, construction et travaux, 1814-1893.

E Dep LGdB 97, Maison d'école de garçons, construction et travaux, 1903 ; École de filles, construction, 1893-1898 ; Appropriation d'une école de garçons et d'une école de filles, 1909-1914 ; École maternelle, 1894-1932

E Dep LGdB 100, Plan d'alignement, correspondance et arrêtés, 1853-1873 ; Plan d'alignement, feuilles parcellaires d'alignement, 1859 ; Plan d'alignement, reconnaissances envers la commune, 1842-1881

E Dep LGdB 101, Achat et expropriation de terrains par la commune, 1832-1913 ; Dégagement de l'église, agrandissement de la place centrale, 1880-

- 1881 ; Caniveaux et trottoirs, pavage, escaliers, urinoirs, embarcadère du champ de foire, 1826-1889 ; Aménagement du jardin des plantes, 1928-1929.
- E Dep LGdB 106, Voirie, généralité, plan Féart de la commune ; tableau des chemins vicinaux (1890), salaires des cantonniers (1897) ; Chemins ruraux, tracé et travaux, 1884-1932.
- E Dep LGdB 107, Chemins vicinaux ordinaires, dossiers des chemins n°6 à 19, déclaration d'utilité publique, acquisitions de terrains, travaux, 1856-1909 ; Chemin de grande communication, 1902-1904 ; Routes Nationales, N163 bis, N178, ouverture, expropriation, travaux, 1854-1909
- E Dep LGdB 108, Lotissements, plans, 1926-1938 ; Chemin de fer, correspondance et pièces diverses, 1882-1932.
- 2O 126/15, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Mairie, halle, justice de paix, 1804-1934.
- 2O 126/17, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Halle, 1811-1924.
- 2O 126/19, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Marché, 1890-1901.
- 2O 126/20, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Horloge, 1857.
- 2O 126/21, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Église, 1858.
- 2O 126/22, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Presbytère, 1803-1940.
- 2O 126/23, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Cimetière, 1806-1939.
- 2O 126/24, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. Hôpital, hospice, 1932-1939.
- 2O 126/26, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, édifices publics, monuments et établissements publics. École, 1851-1937.
- 2O 126/30, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, travaux publics, voirie, régime des eaux. Eaux, puits, lavoirs, 1853-1907.
- 2O 126/31, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, travaux publics, voirie, régime des eaux. Électricité, 1890-1932.
- 2O 126/32, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, travaux publics, voirie, régime des eaux. Électricité, 1890-1932.
- 2O 126/33, Dossiers d'administration communale, La Guerche de Bretagne, grand format. Mairie, halle, justice de paix : croquis des emplacements de vieux bâtiments à supprimer, 1837.
- 3P 5354, Plans du cadastre napoléonien de La Guerche de Bretagne, 1827.
- 2S 367, Route départementale n°9, La Guerche-Laval, 1851-1879
- 5S 837, Ligne Rennes-La Guerche, prolongement de Rennes-Châteaugiron. Avant-projet La Guerche, 1891-1893
- 5S 846, Ligne Rennes-La Guerche, prolongement de Rennes-Châteaugiron. Construction. Projet de tracé et terrassements, section de Piré à La Guerche, 1902
- 5S 854, Ligne Rennes-La Guerche, prolongement de Rennes-Châteaugiron. Construction. Section de Piré à La Guerche. Commune de La Guerche, 1903.
- 5S 866, Ligne Rennes-La Guerche, prolongement de Rennes-Châteaugiron. Construction. Gares et station. Emplacement de la station de La Guerche, 1899-1903.
- 3U 6 134 (3), Plan général de la nouvelle rue de la ville de la Guerche, avec les propriétés qui la joignent/Jules Bouin, expert, annexé au rapport du 31 octobre et 4 novembre 1856 suivant le jugement du tribunal de Vitré du 6 août 1856.
- 3U 6 135 (3), Plan des propriétés Massias, Gravier et Bertin, sises rue du Four, ville de la Guerche/Jules Bouin, expert-géomètre, annexé au procès-verbal d'expertise du 1^{er} juillet 1863.
- 3U 6 722, Fonds du tribunal de première instance de Vitré, expropriations pour cause d'utilité publique, Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest. 1^{re} section de ligne entre les communes de Marigné-Ferchaud et Availles, et 2^e section de la ligne (embranchement de Vitré, portion comprise entre la Guerche et Argentré), expropriations dans les communes d'Availles, Drouges, La Guerche, etc. 1879.
- 3U 6 728, Fonds du tribunal de première instance de Vitré, expropriations pour cause d'utilité publique, voirie. Routes stratégiques royales, impériales, nationales. Route nationale n°178, rectification dans la traverse de la Guerche

(1870-1875).

3U 6 729, Fonds du tribunal de première instance de Vitré, expropriations pour cause d'utilité publique, voirie. Routes départementales n°3 de Rennes à La Guerche, traverse de La Guerche. 1857-1858.

1V 679, Cultes, églises et presbytère, construction, réparation, devis, plans, demandes de secours. La Guerche de Bretagne, 1806.

Archives départementales de Loire-Atlantique – AD 44

B 2120, Chambre des comptes, seigneurie de La Guerche. Aveux et dénombremments des terres, rentes, maisons, manoirs, fiefs, métairies, droits réels et honorifiques formant la consistance de ce domaine, et tenus noblement du duc et du roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, [...]. 1446-1562.

Archives municipales de La Guerche – AM G

1M 22, Terrain de sport, projet d'aménagement, 1941-1943

1O 8, Jardin public, acquisition de terrain, 1968-1969.

1O 9, Jardin public, projet d'exécution, 1971

1O 25, Travaux de voirie : arrêtés, rapports et plans, 1947-1981.

1O 31, Plans d'alignements, rue des Fontaines, rue du 14 Juillet, rue Neuve, 1965-1967.

2T 30, Lotissement rue de Verdun, cahier des charges, plan, 1925.

2T 43, Lotissement du Portail, 1971-1972

2T 44, Zone industrielle, aménagement, projet, dossiers techniques, 1966-1967.

5W 16, Place du champ de foire (marché), aménagement, 1980-1981.

5W 16, voirie, alignement, 1873-1941

5W 54, Marché aux bestiaux, s.d.

10W 49, Réaménagement du jardin public et aménagement de la motte féodale, 2009-2015.

1024 34, 2016

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Annexes iconographiques

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

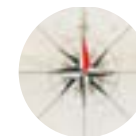
Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Cartes et plans

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

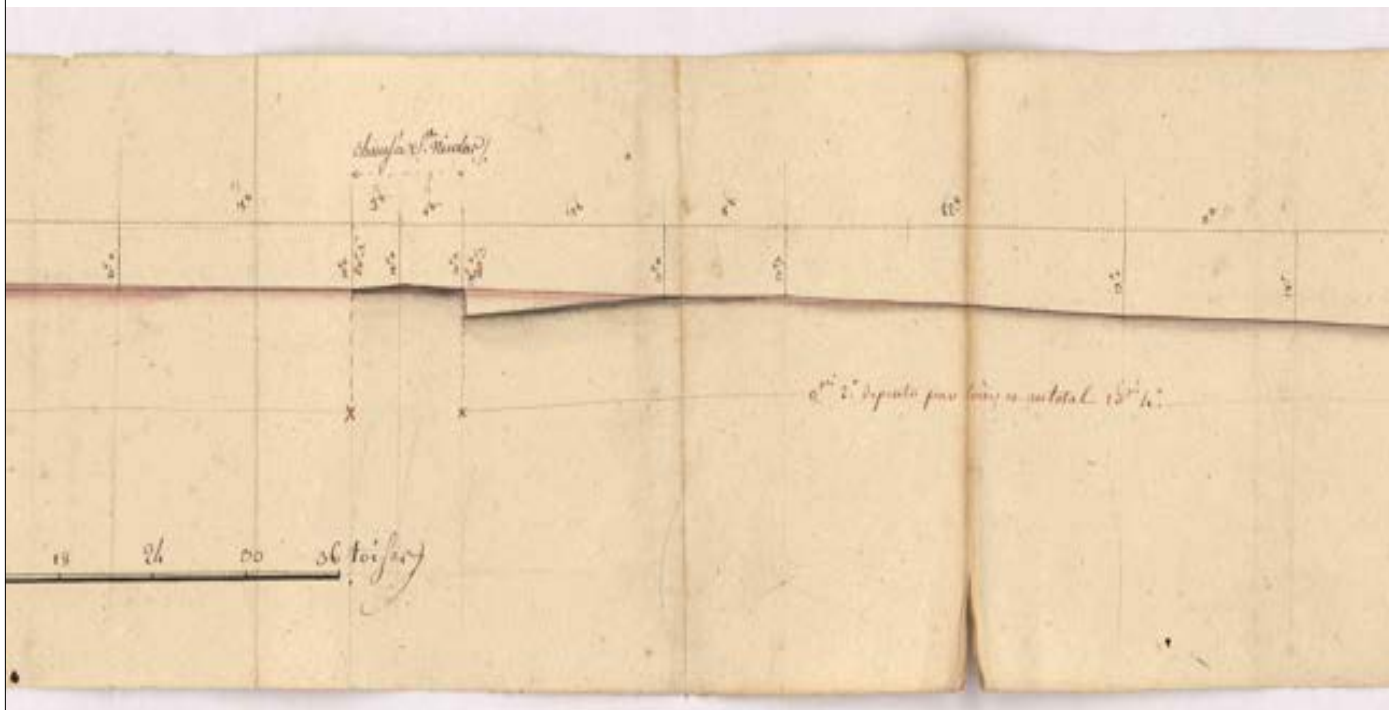


**Carte générale de la France. 097,
Laval. Feuille 87/César-François
Cassini. 1766-1768.**

Archives : BnF

Cote : GE FF-18595 (97)

Date : 1766-1768



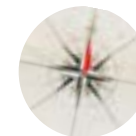
[Vue générale et détail] profil du terrain d'entre les deux portes de Rannée et de la Chartes sur la contrescarpe [...]/Dorotte. 1768.

Archives : AD 35

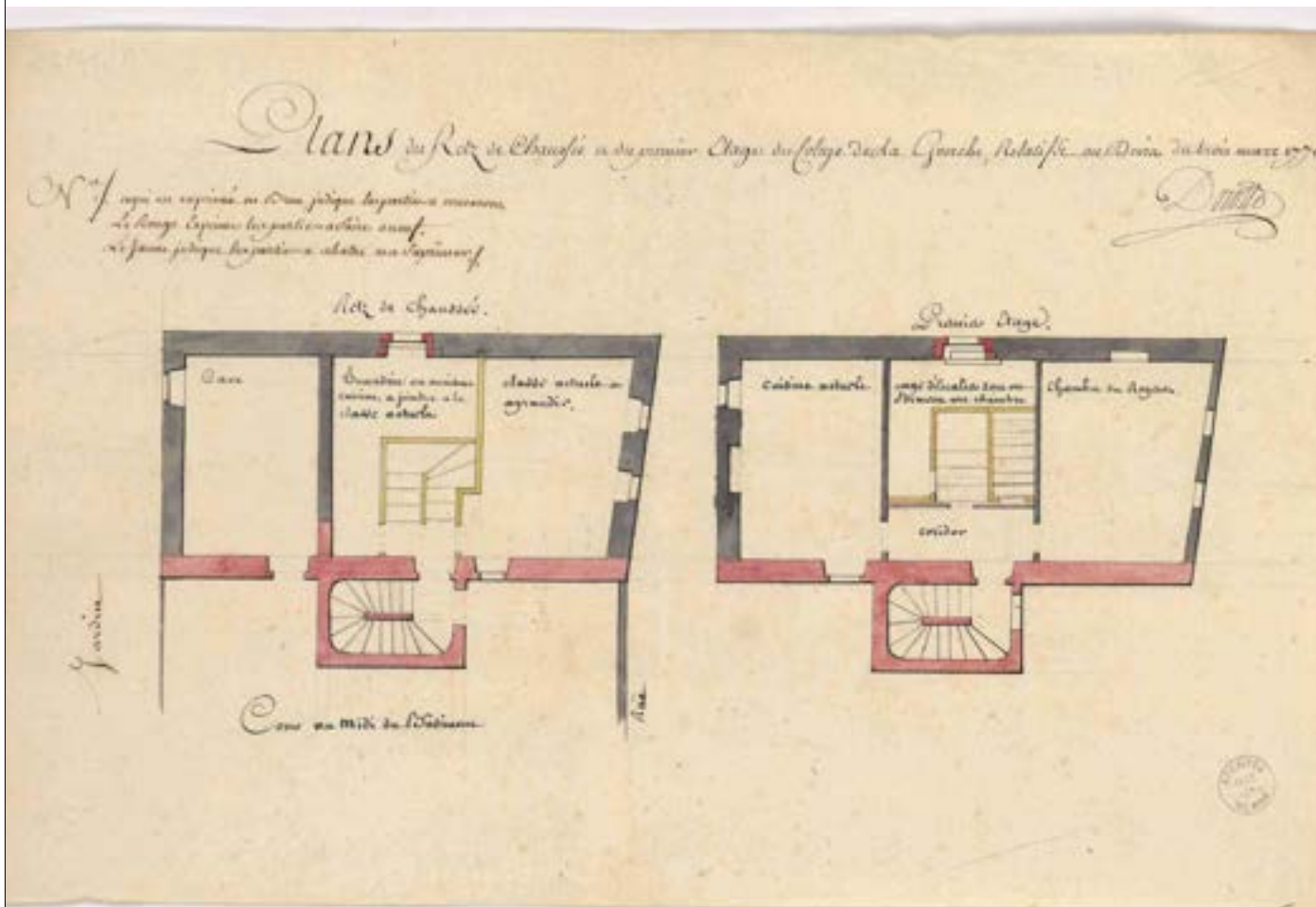
Cote : C 403/1

Date : 1768

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



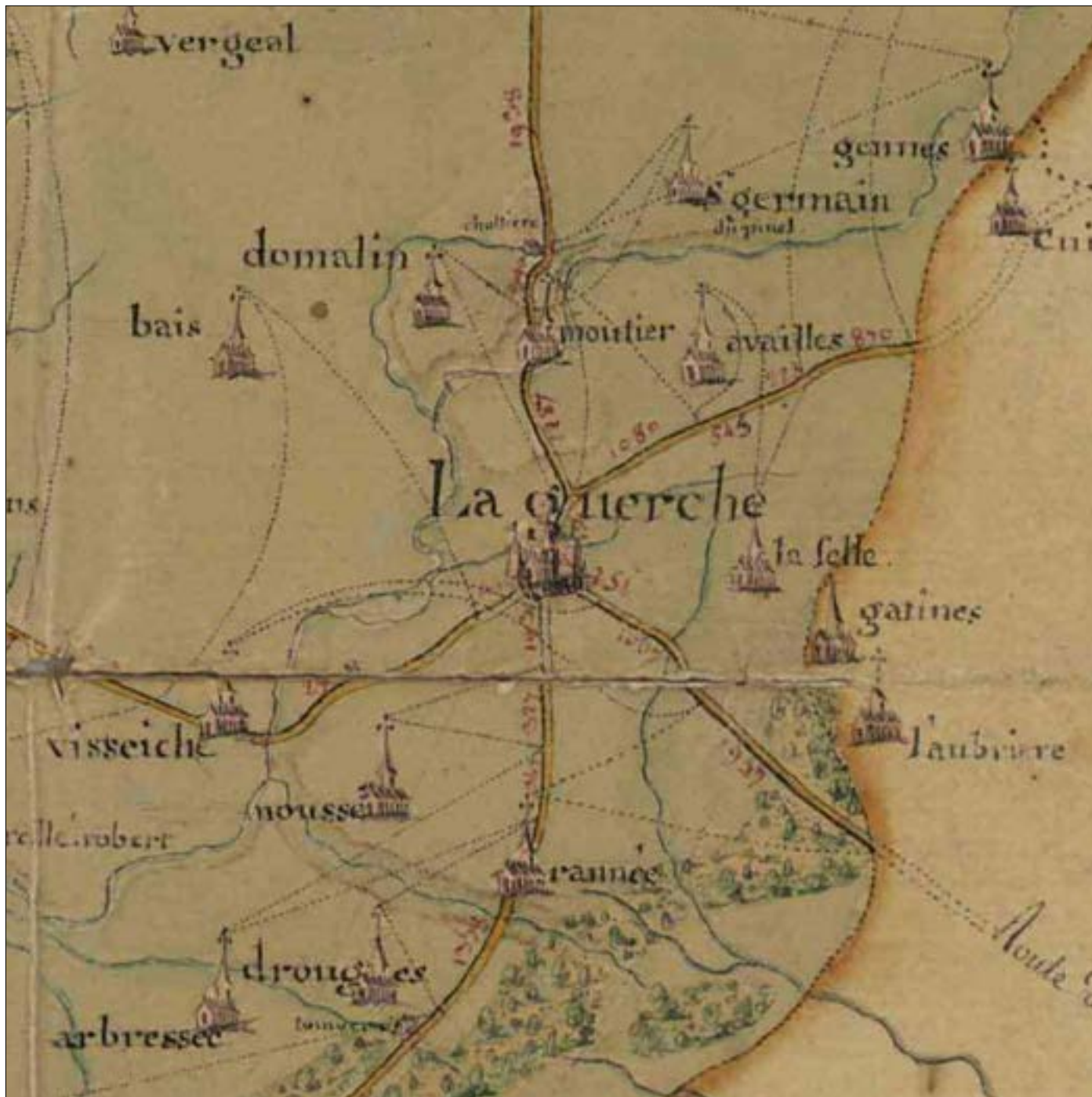
Plan du rez-de-chaussée et du premier étage du collège de La Guerche-de-Bretagne/Dorotte. 1770.



Archives : AD 35

Cote : C 401/1

Date : 1770

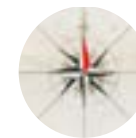


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

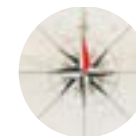


Carte figurative qui comprend les routes du département de rennes et les paroisses affectées à leur construction/[s.n.]. XVIII^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : C 4738/1

Date : XVIII^e s.



**Plan de la ville de La Guerche vu
du nord/Jacobus. 1770.**



Archives : AM G

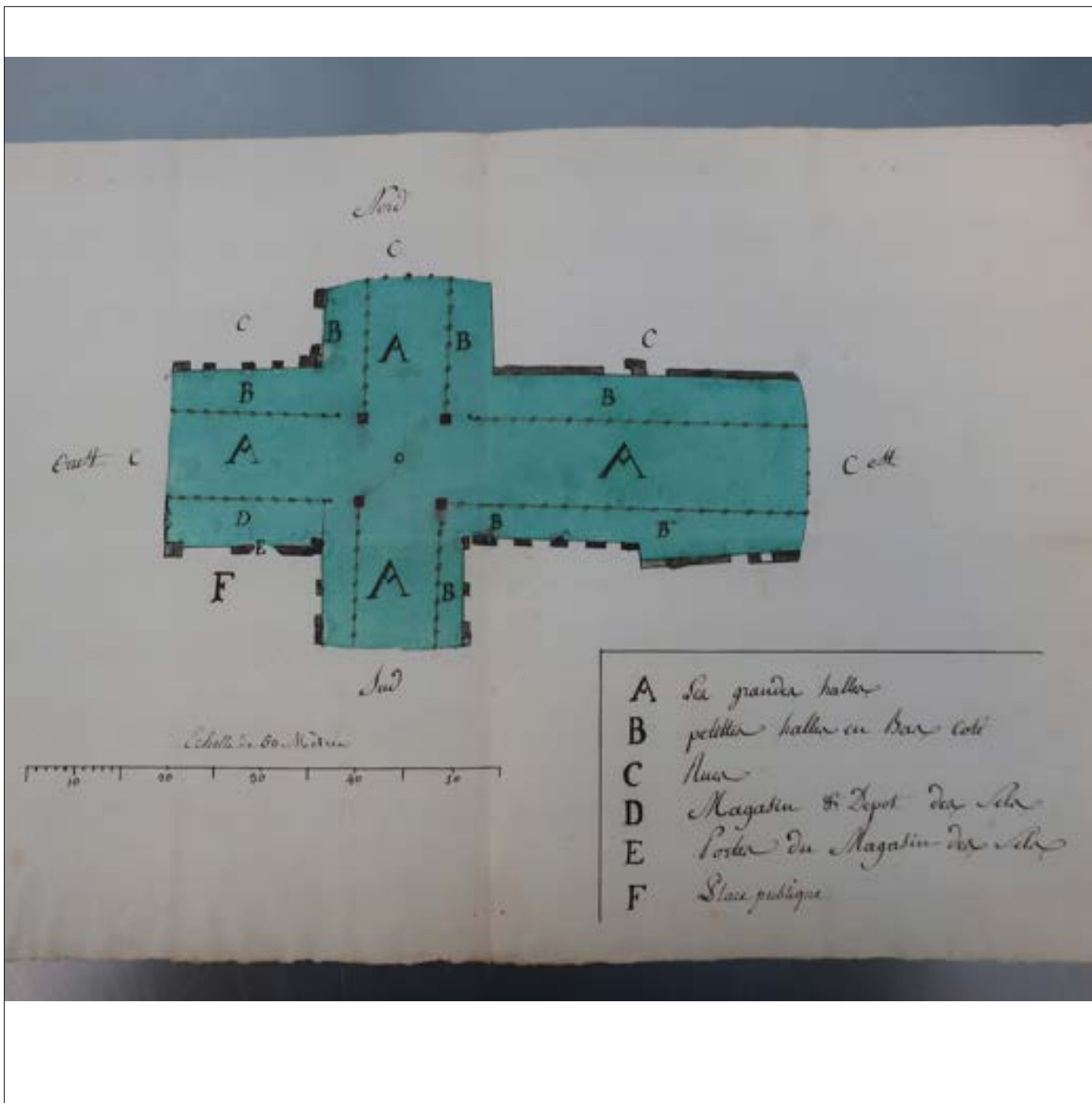
Cote : /

Date : 1770



Plan des halles/[s.n.]. [s.d.].

- A - la grande halle.
- B - petites halles en bas-côté.
- C - rues.
- D - magasin et dépôt des sels.
- E - porte du magasin des sels.
- F - place publique.



- A La grande halle
- B petites halles en bas côté
- C Rues
- D Magasin & Depot des sels
- E Portes du Magasin des sels
- F Place publique

Archives : AD 35

Cote : 2O 126/17

Date : 1811



La Guerche de Bretagne, tableau d'assemblage/Garnier. 1827.

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/1

Date : 1827

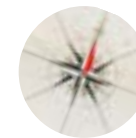


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

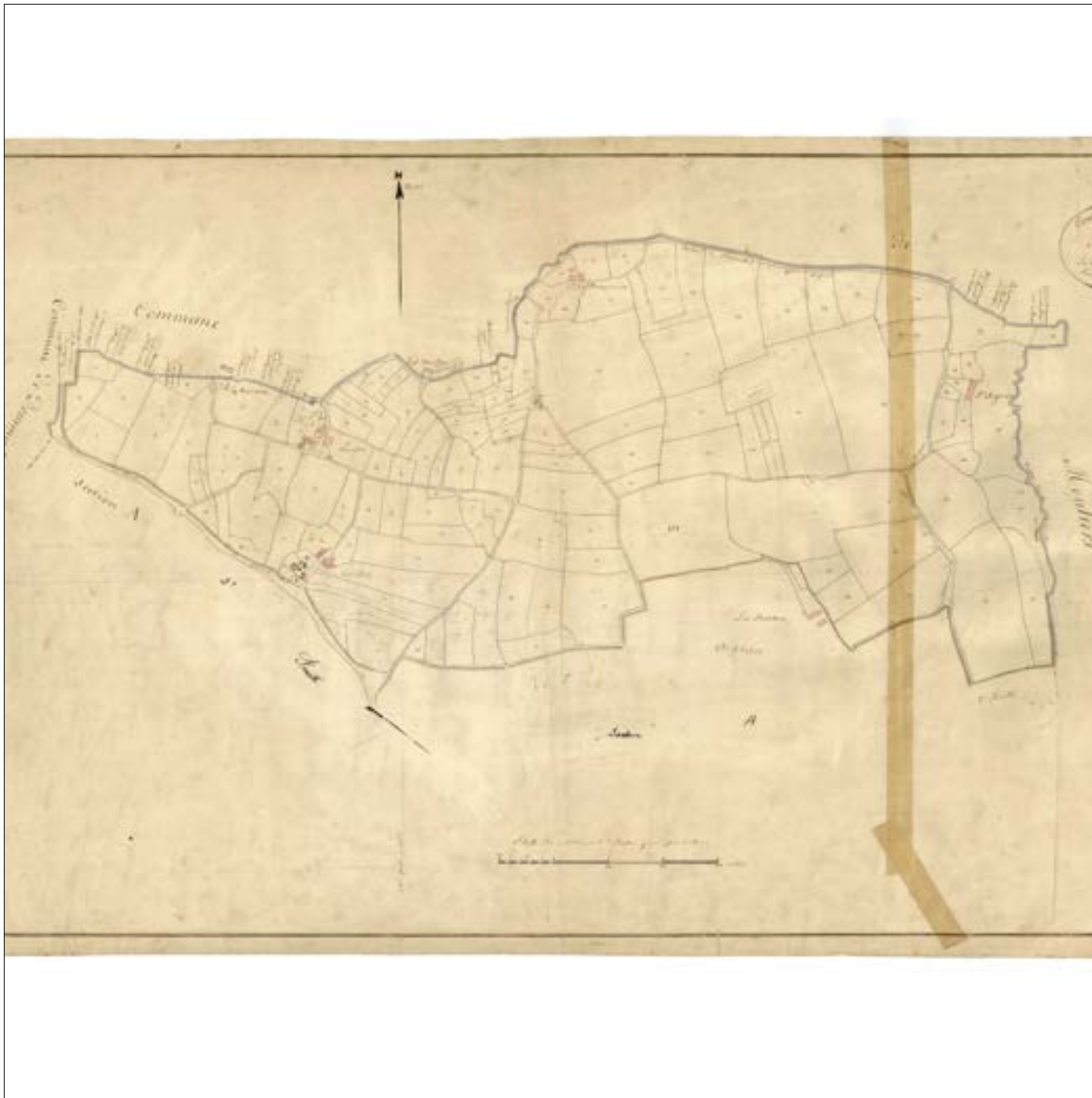


La Guerche de Bretagne, tableau d'assemblage/Garnier. 1827.

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/2

Date : 1827

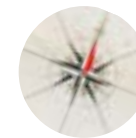


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



**La Guerche de Bretagne,
section A1, Saint-Aignan/Garnier.
1827.**

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/3

Date : 1827

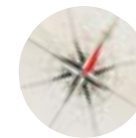


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



**La Guerche de Bretagne,
section A2, Saint-Aignan/Garnier.
1827.**

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/4

Date : 1827



Envoyé en préfecture le 28/11/2024 LIQUIDES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

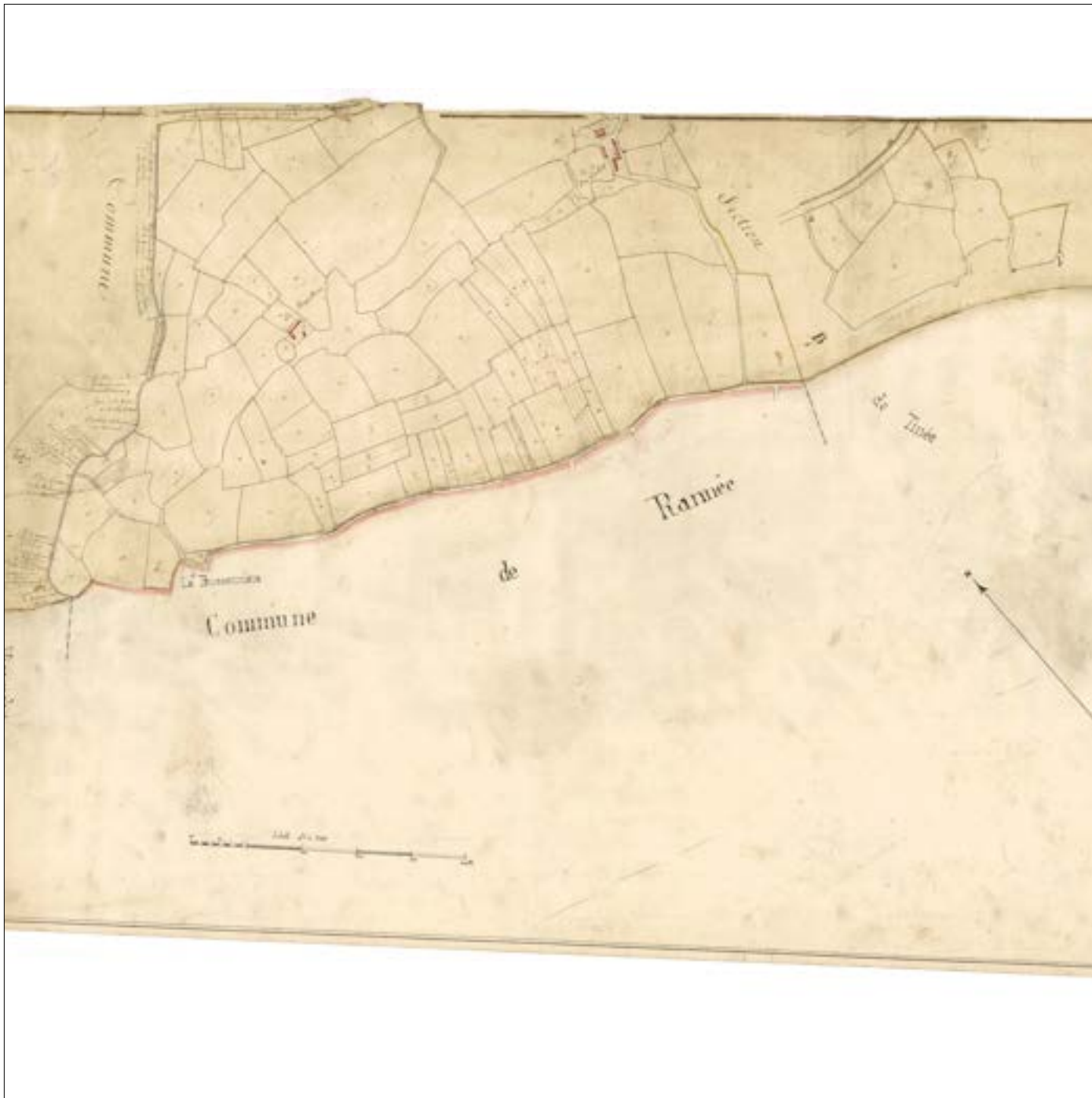
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

**La Guerche de Bretagne,
section A3, Saint-Aignan/Garnier.
1827.**

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/5

Date : 1827



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

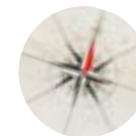


**La Guerche de Bretagne,
section B1, Tincé/Garnier. 1827.**

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/6

Date : 1827



**La Guerche de Bretagne,
section B2, Tincé/Garnier. 1827.**



Archives : AD 35

Cote : 3P 125/7

Date : 1827

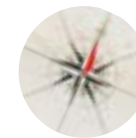


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

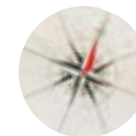


**La Guerche de Bretagne,
section C1, la ville de La Guerche/
Garnier. 1827.**

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/8

Date : 1827



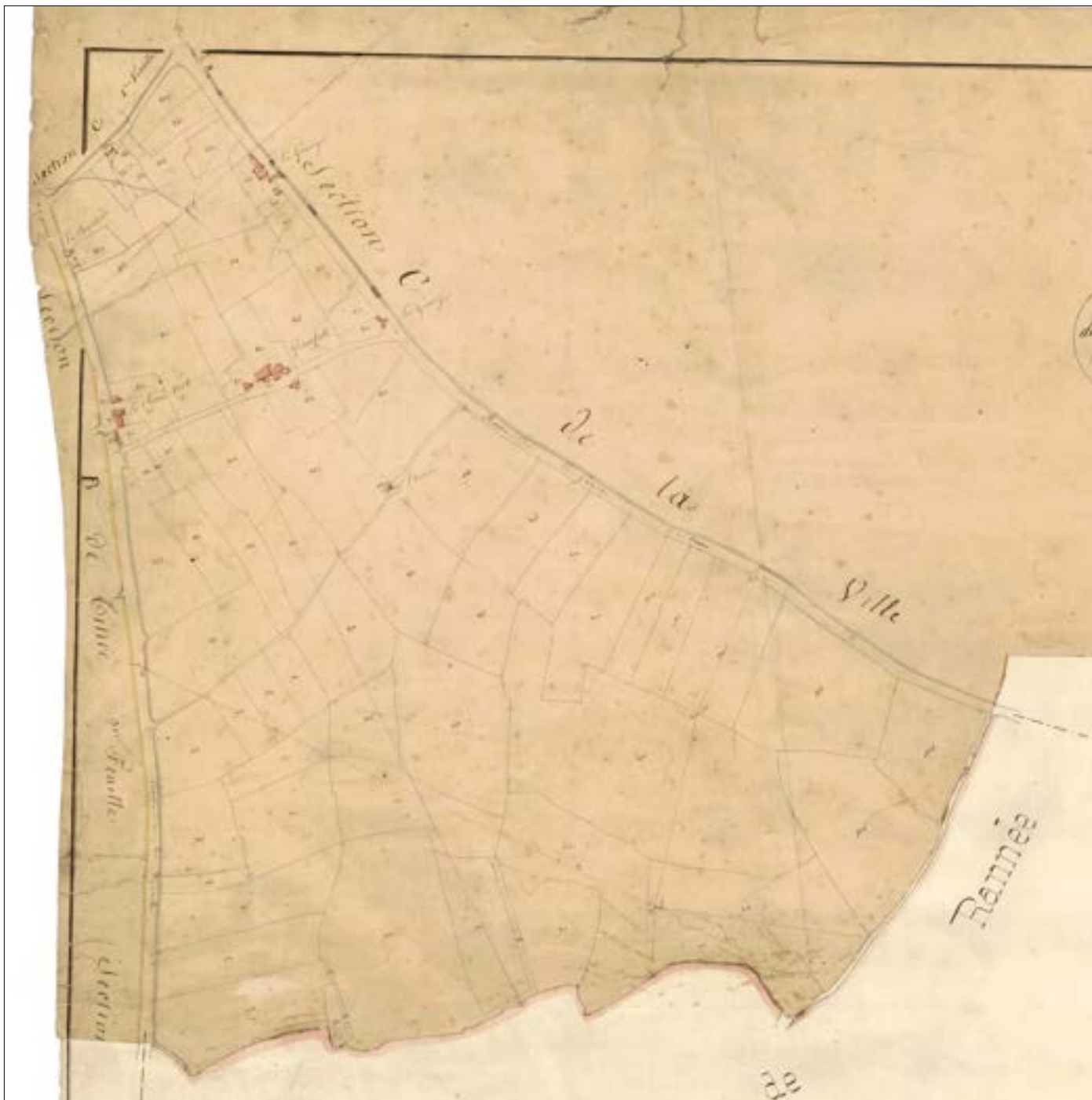
**La Guerche de Bretagne,
section C2, la ville de La Guerche/
Garnier. 1827.**



Archives : AD 35

Cote : 3P 125/9

Date : 1827

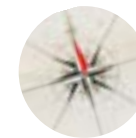


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



**La Guerche de Bretagne,
section C3, la ville de La Guerche/
Garnier. 1827.**

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/10

Date : 1827



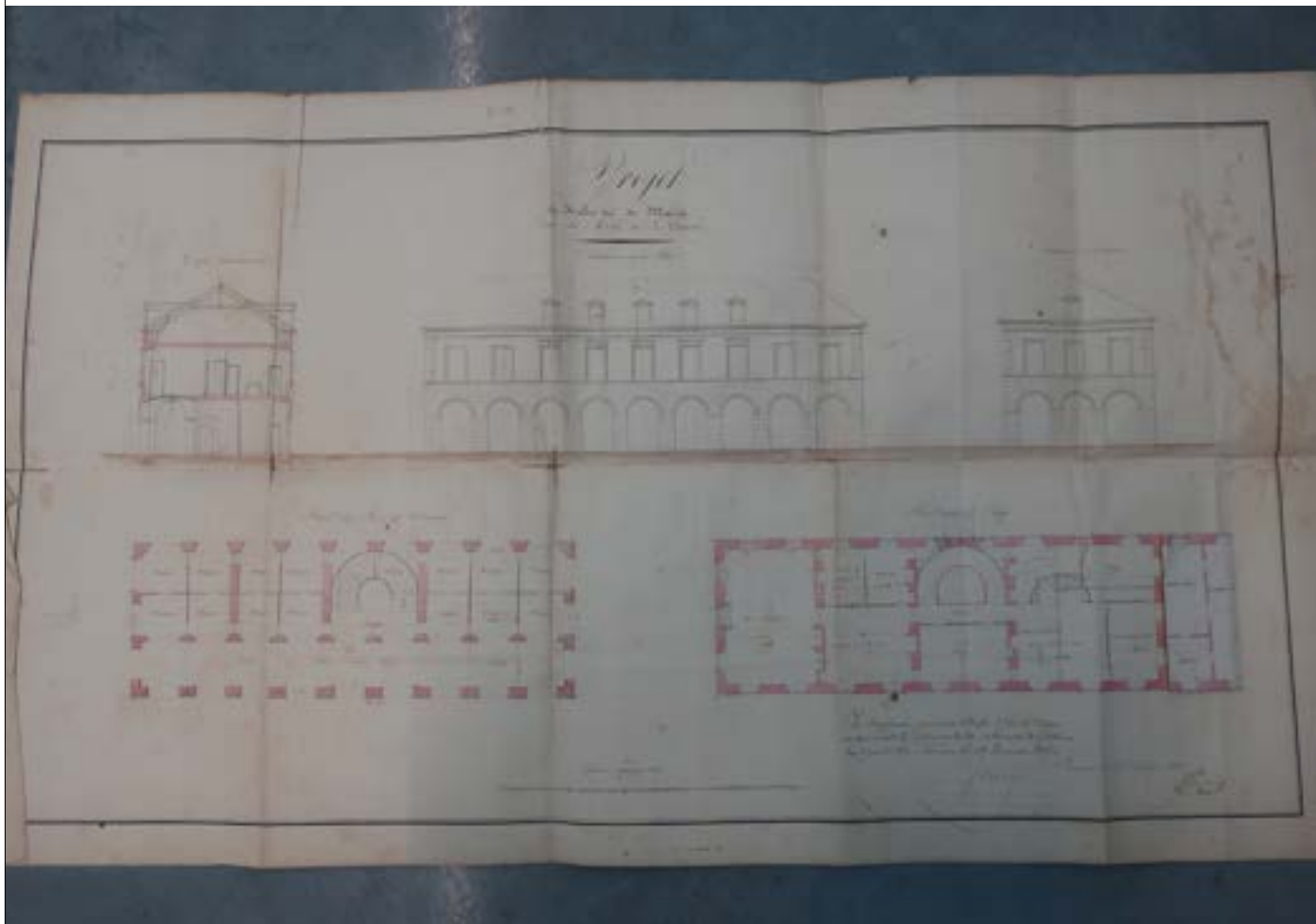
Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

**La Guerche de Bretagne,
section D, Langueraiel/Garnier.
1827.**

Archives : AD 35

Cote : 3P 125/11

Date : 1827

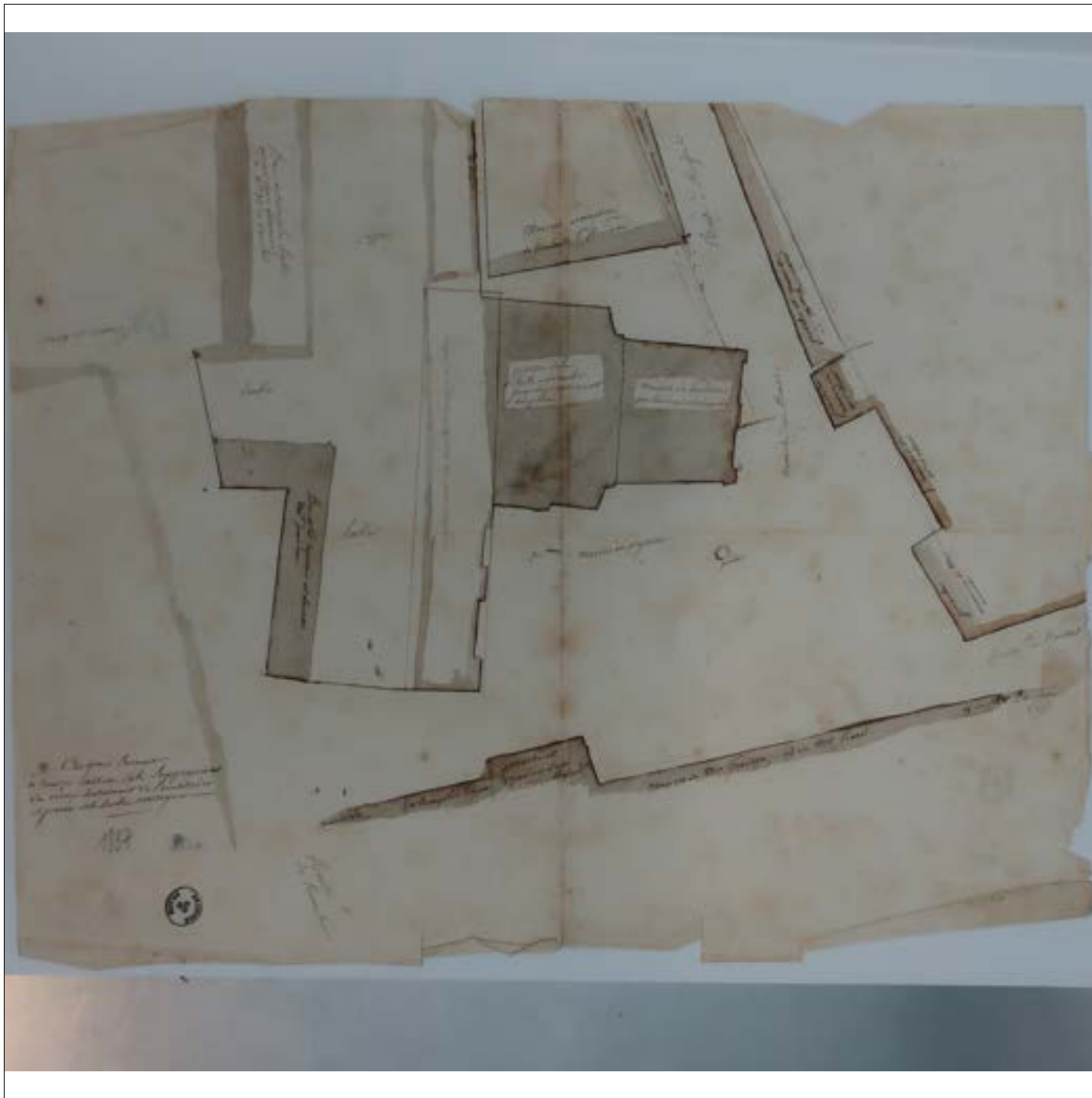


Projet de halle et de mairie/[s.n]. 1836.

Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 93

Date : 1836



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

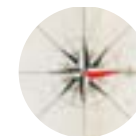
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

**Croquis servant à rendre raison
de la suppression du vieux
bâtiment de l'auditoire et partie
de la halle contigue/[s.n.]. 1837.**

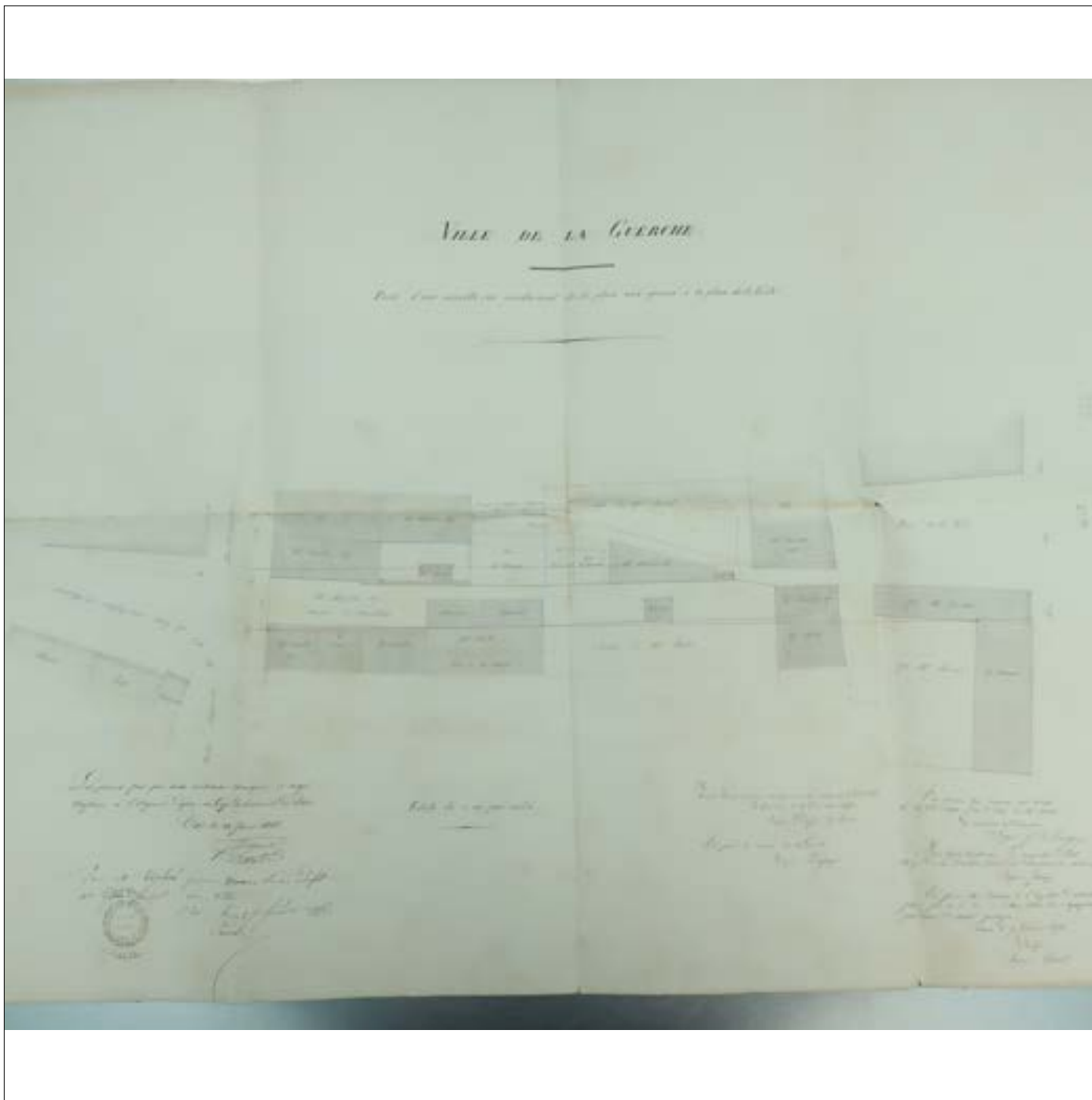
Archives : AD 35

Cote : 2O 126/33

Date : 1837



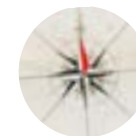
[Rue Duguesclin]. Tracé d'une nouvelle rue conduisant de la place aux grains à la place de la Gâte/ Dufou. 1852.



Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 107

Date : 1852



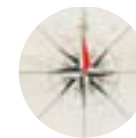
**[Alignement de la route
départementale n°9 au lieu-dit les
Trois Chemins]/[s.n.]. [1853].**



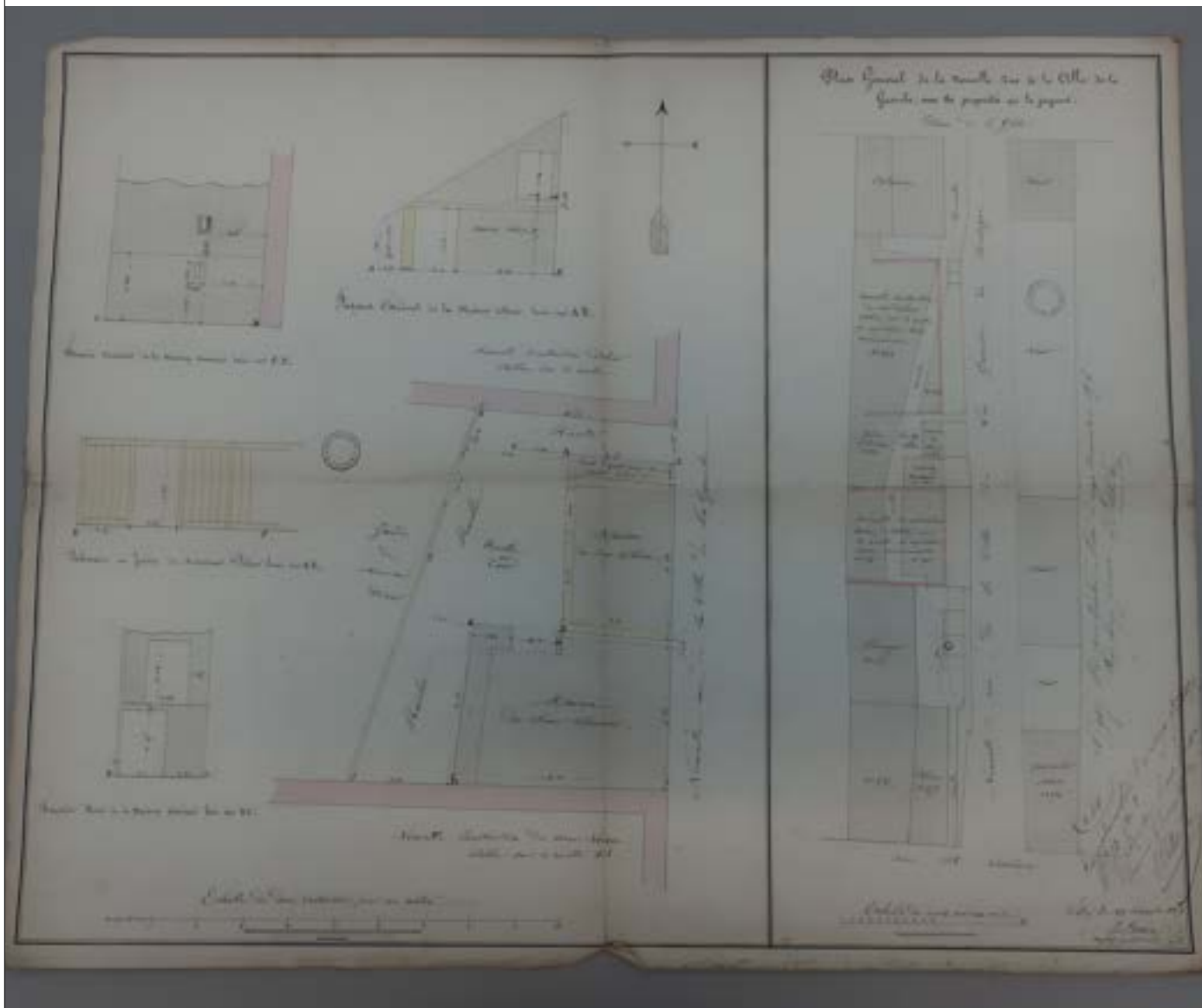
Archives : AD 35

Cote : 2S 367

Date : XIX^e s



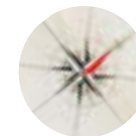
[Rue Duguesclin]. Plan général de la nouvelle rue de la ville de la Guerche, avec les propriétés qui la joignent/Jules Bouin. 1856.



Archives : AD 35

Cote : 3U 6 134/3

Date : 1856



**Route départementale n°3
de Rennes à La Guerche.
Rectification de la traverse de
La Guerche. Plan parcellaire de
la propriété Baratte/Matty de
Latour. 1858.**



Archives : AD 35

Cote : 3U 6 729

Date : 1858



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



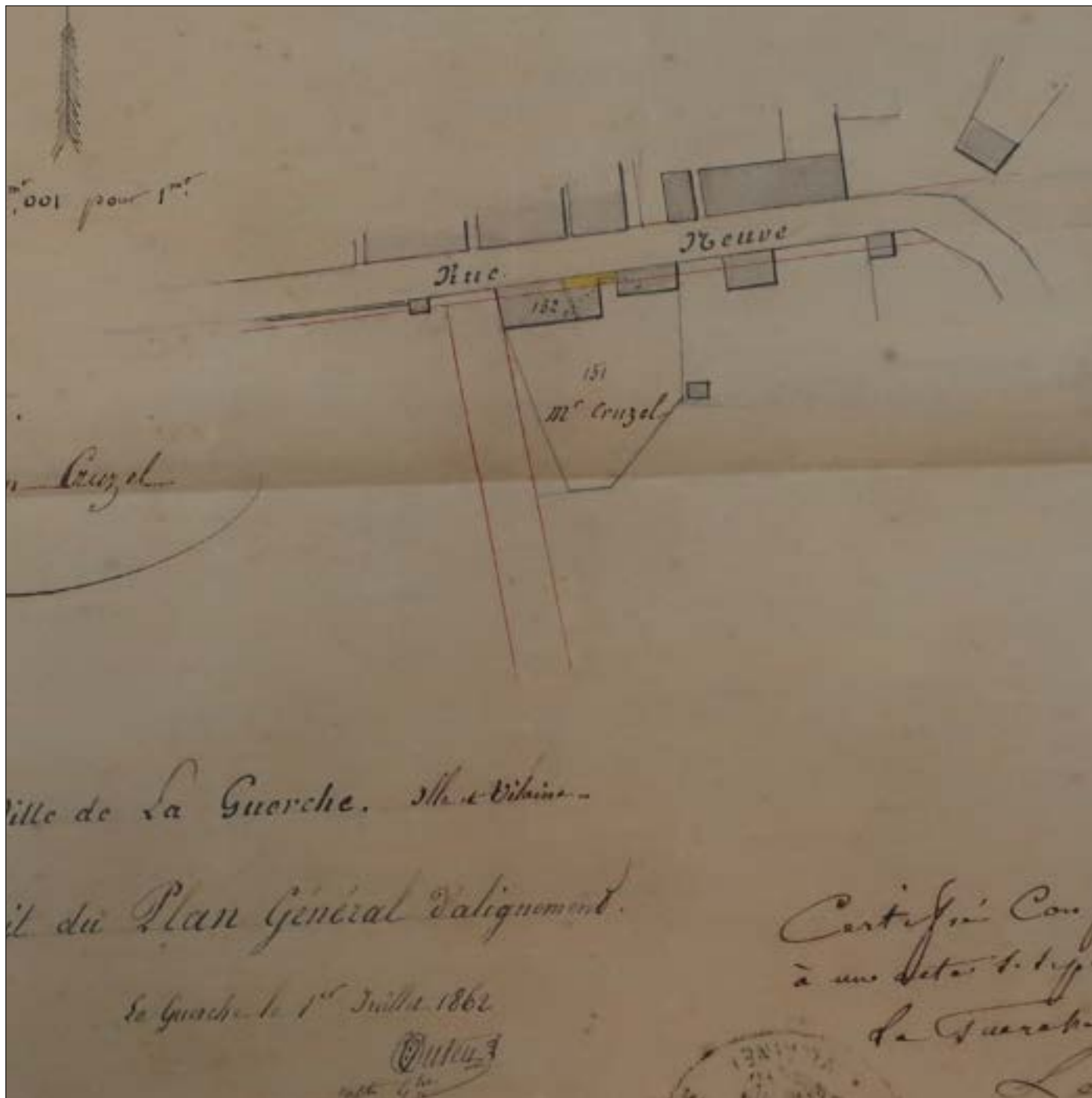
Feuille parcellaire de La Guerche/ [s.n.]. 1859.

Il existe un total de 12 feuilles parcellaires ne montrant qu'une partie de la ville *extra-muros*.

Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 100

Date : 1859

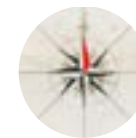


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



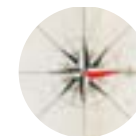
Extrait du plan d'alignement général. Rue Neuve/[s.n.] 1862.

Il faut noter la présence d'un alignement projeté, nord-sud, dans l'îlot de la collégiale qui n'a jamais été réalisé.

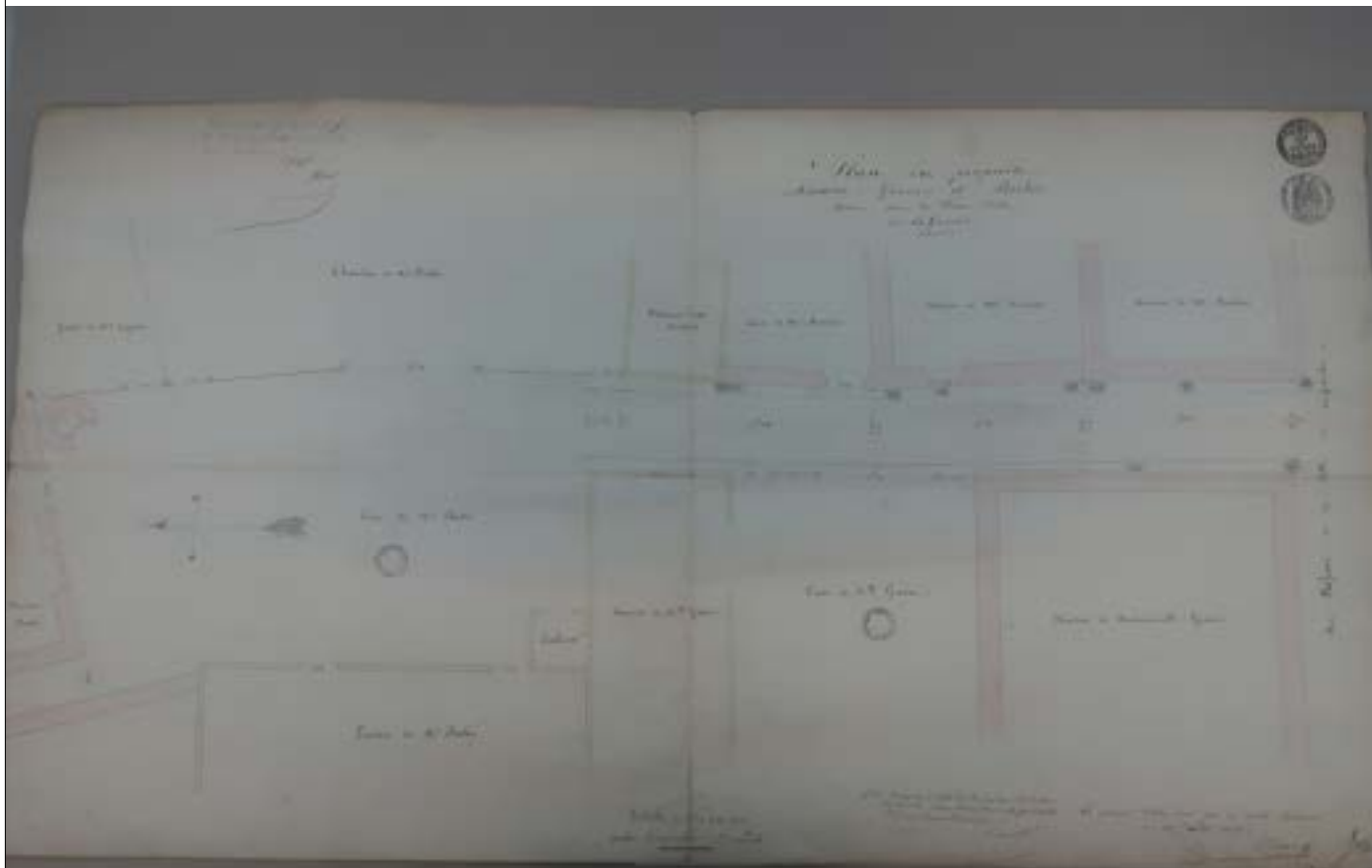
Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 100

Date : 1862



**Plan des propriétés Massias,
Gravier et Bertin, sises rue du
Four, ville de la Guerche/Jules
Bouin. 1863.**



Plan des propriétés MASSIAS, GRAVIER et BERTIN, sises rue du Four, ville de la Guerche (1863)

Archives : AD 35

Cote : 3U 6 135/3

Date : 1863

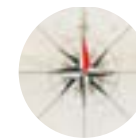


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Ancien et nouvel emplacement de l'école des garçons/[s. n.]. 1867.

Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 97

Date : 1867

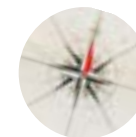


**Élévation principale de la
nouvelle école de garçons./[s.n.].
1868.**

Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 97

Date : 1868



**[Plan parcellaire de La Guerche]/
[s.n.]. [1870].**



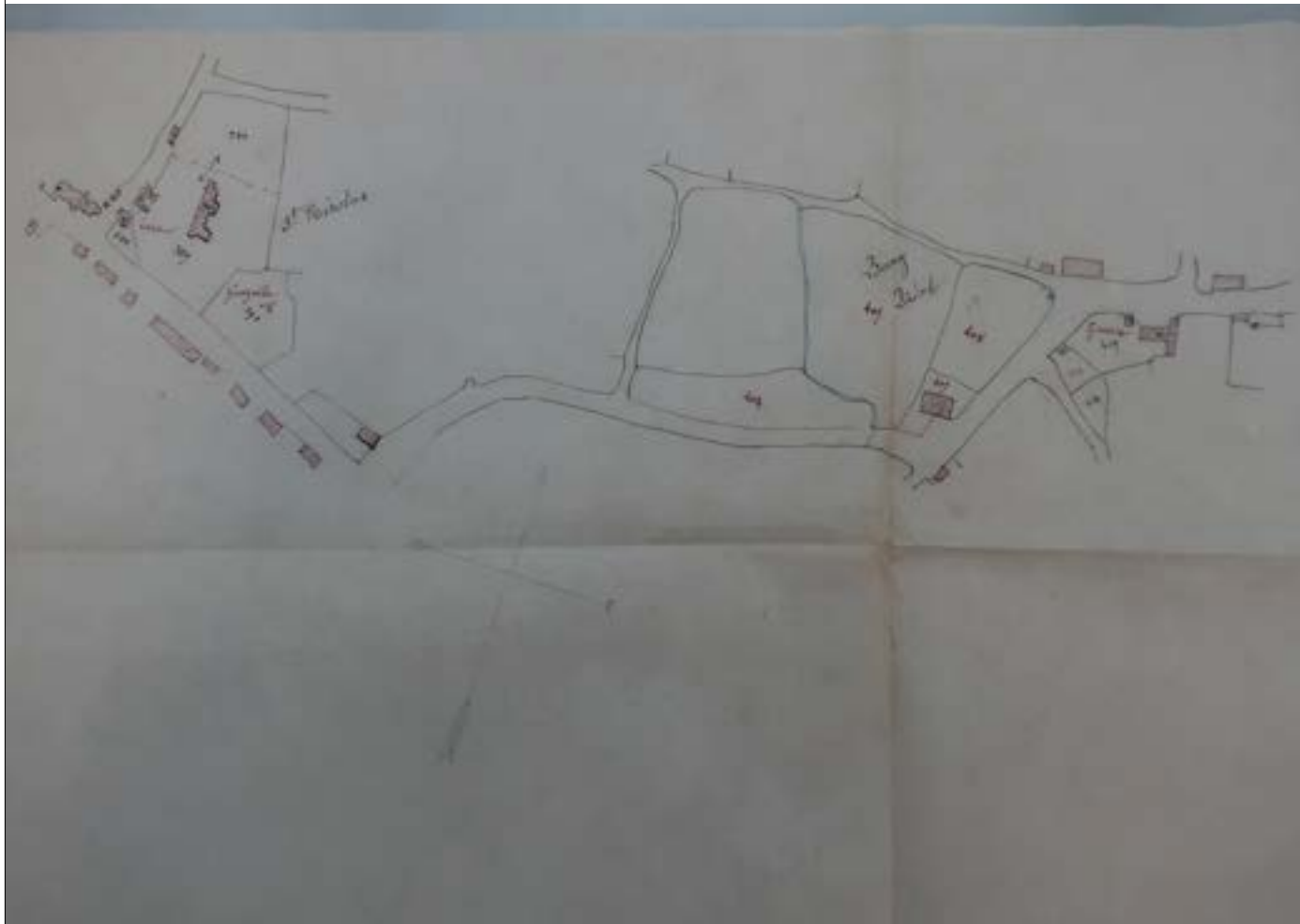
Archives : AD 35

Cote : 3U 6 728

Date : XIX^e s.



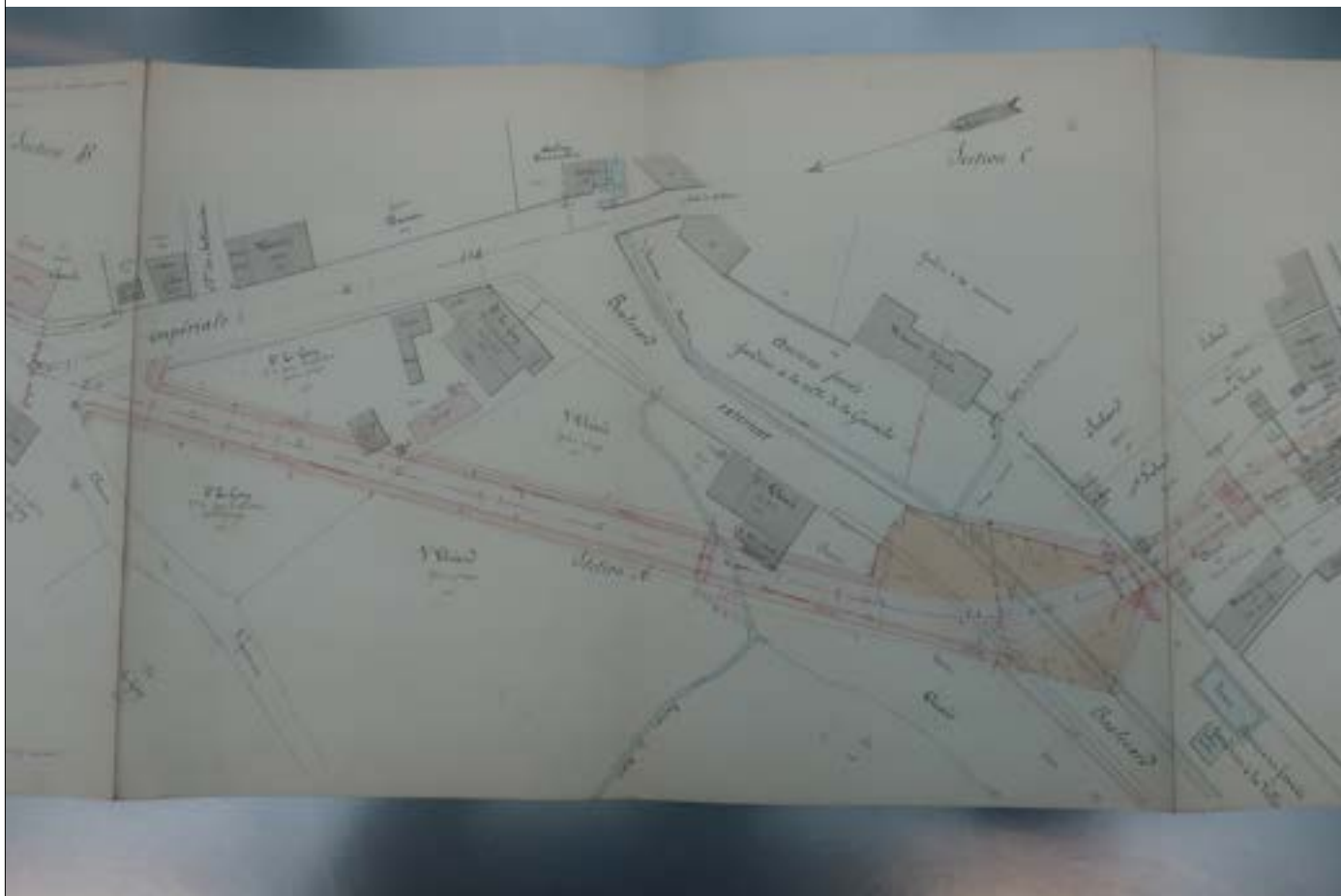
**[Plan parcellaire de La Guerche]/
[s.n.]. [1870].**



Archives : AD 35

Cote : 3U 6 728

Date : XIX^e s.

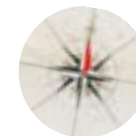


[Extrait]. Route impériale n°178 de Caen aux Sables d'Olonne. Traverse de La Guerche. Projet de rectification entre le Bouridal et la rue Notre-Dame (route impériale n°163). Plan des lieux/ [s.n.]. 1870.

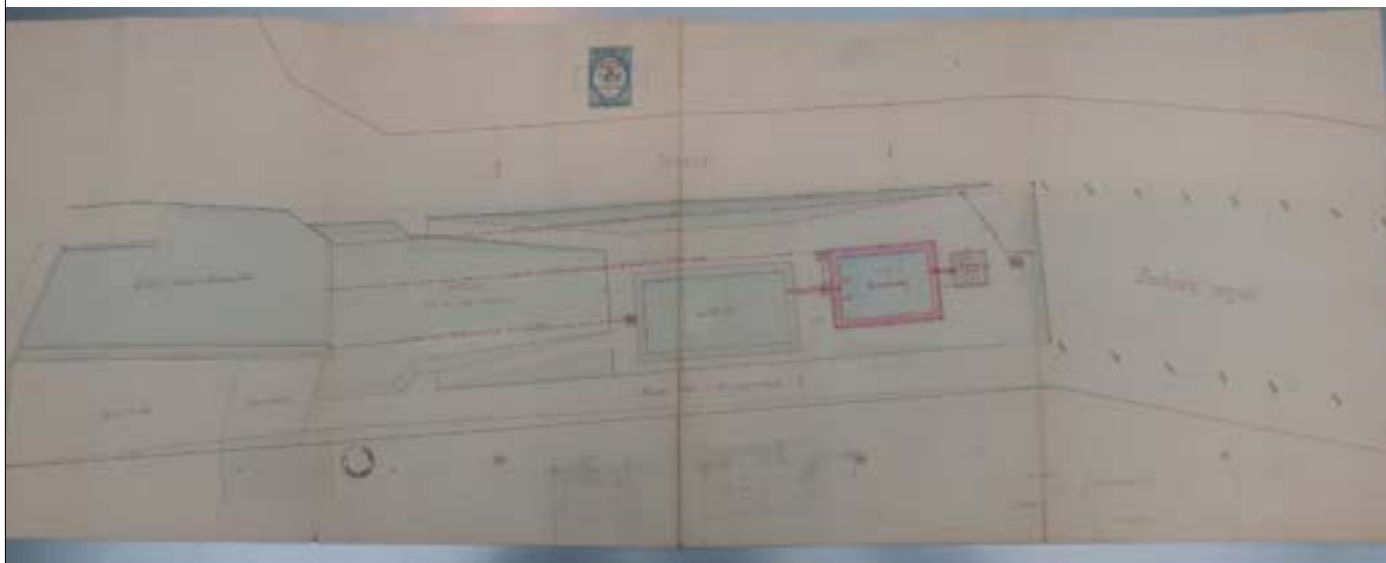
Archives : AD 35

Cote : 3U 6 728

Date : 1870



**Projet d'alimentation du grand
lavoir et d'amélioration des lieux
aux abords/[s.n.]. 1872.**



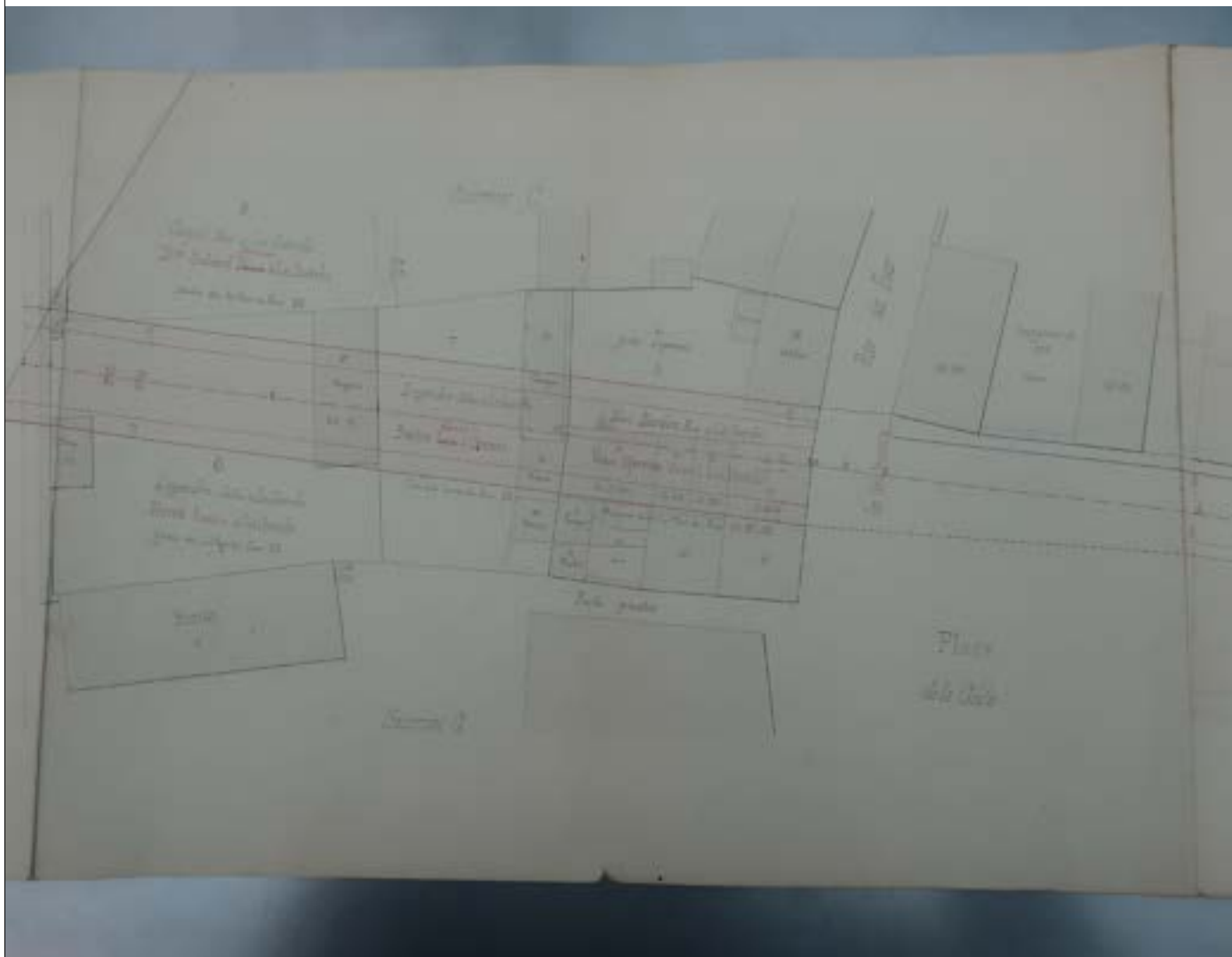
Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 94

Date : 1872



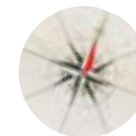
**[Extrait]. Route impériale n°178
de Caen aux Sables d'Olonne.
Traverse de La Guerche.
Rectification entre le Bouridal
et la rue Notre-Dame (route
nationale n°163). Plan parcellaire/
[s.n.]. 1874.**



Archives : AD 35

Cote : 3U 6 728

Date : 1874

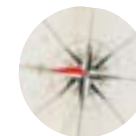


**[Extrait]. Chemin de fer de
châteaubriant à Rennes.
Embranchement de Vitré. Plan
parcellaire de la commune de La
Guerche/Salley. 1879.**

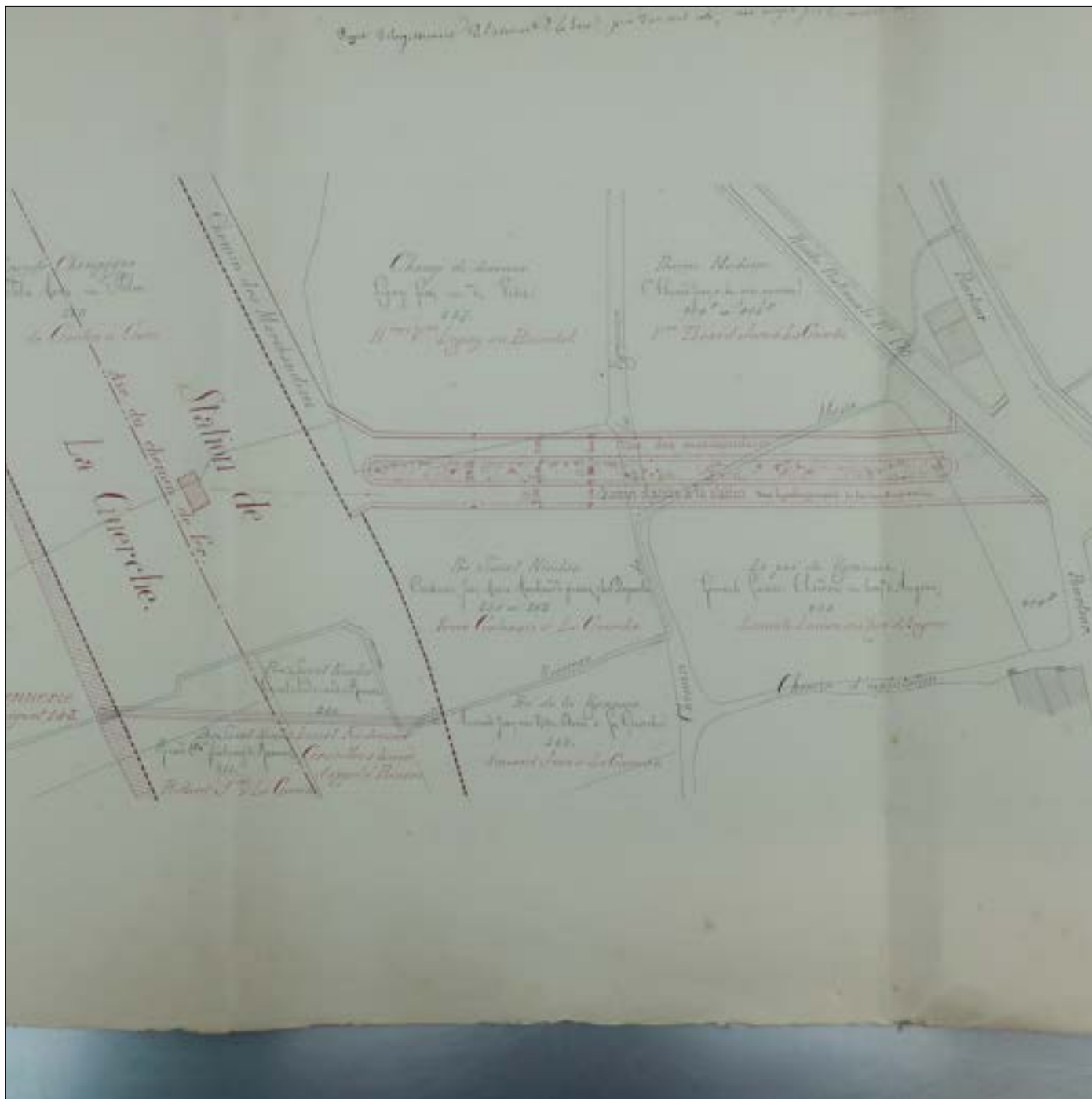
Archives : AD 35

Cote : 3U 6 722

Date : 1879



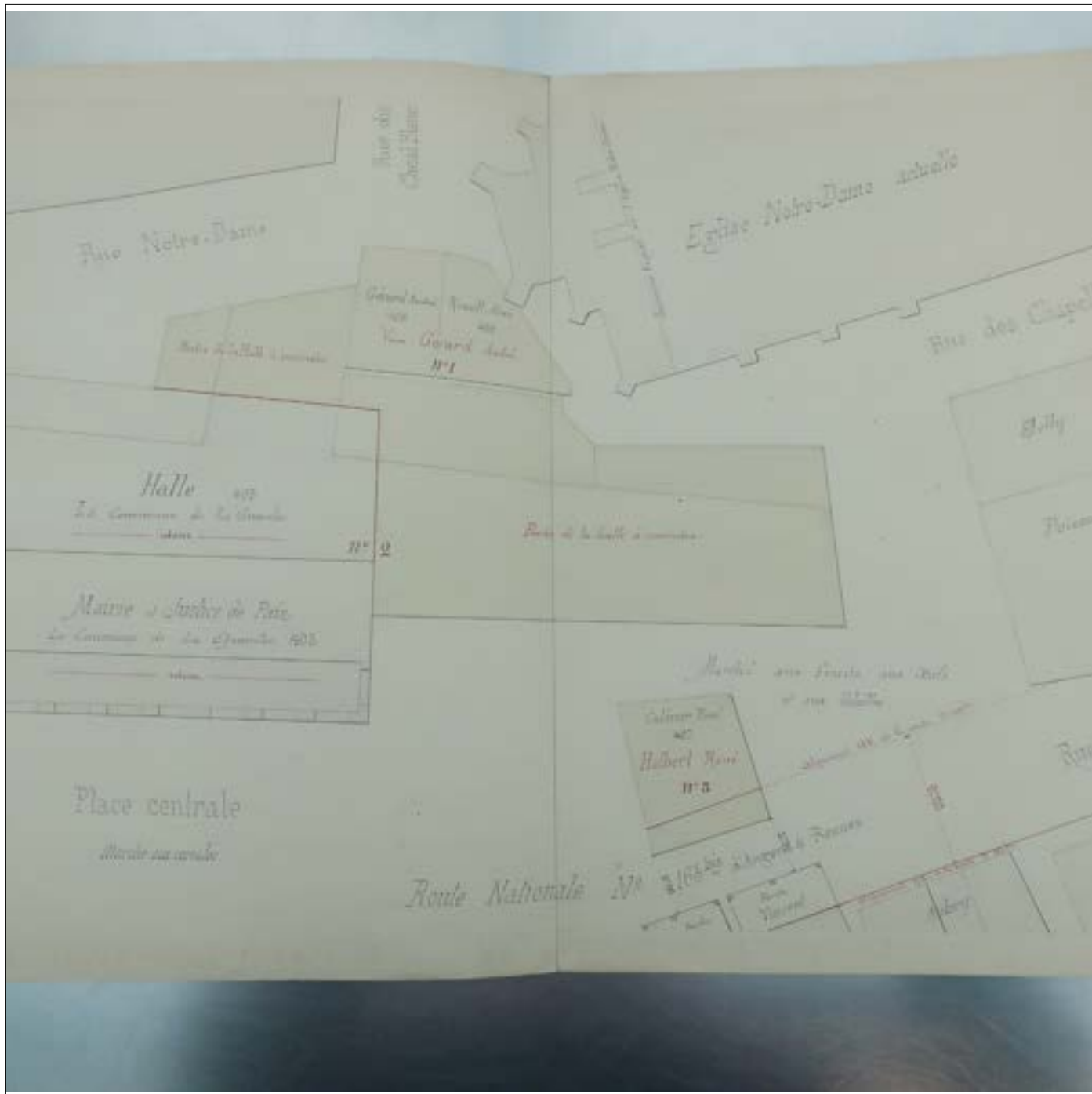
Projet d'élargissement de l'avenue de la gare/[s.n.]. [1880].



Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 101

Date : ca. 1880

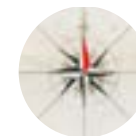


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



**Projet de dégagement de l'église
Notre-Dame de La Guerche et
d'agrandissement de la place
centrale de la ville, plan./[s.n].
1880.**

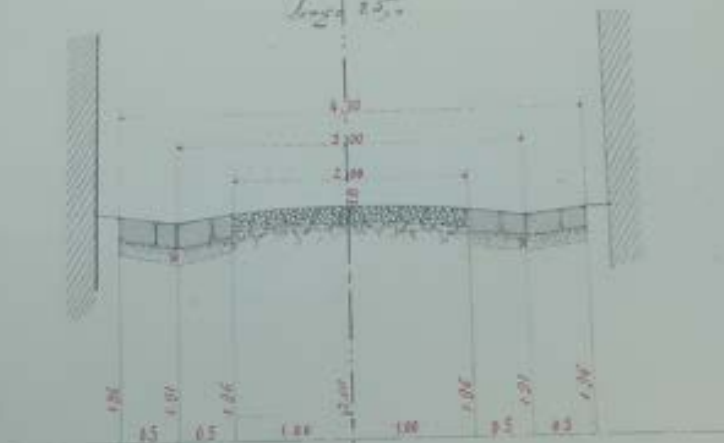
Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 101

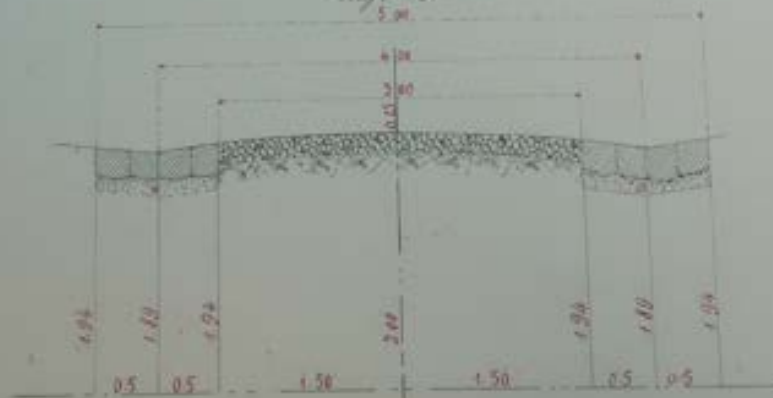
Date : 1880

Profil en travers moyen

1^{re} Partie
long 25



2^e partie
long 25

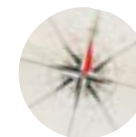


**Établissement d'une chaussée
empierreée et de caniveaux pavés
rue des Chapelles, profil en
travers/ [s.n.]. 1886.**

Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 101

Date : 1886



[Extrait]. Département d'Ille-et-Vilaine. Tramways. Réseau rayonnant de Rennes. Ligne de Rennes à La Guerche. Avant-projet. Plan de la traverse de La Guerche/ Rousseau. 1891.

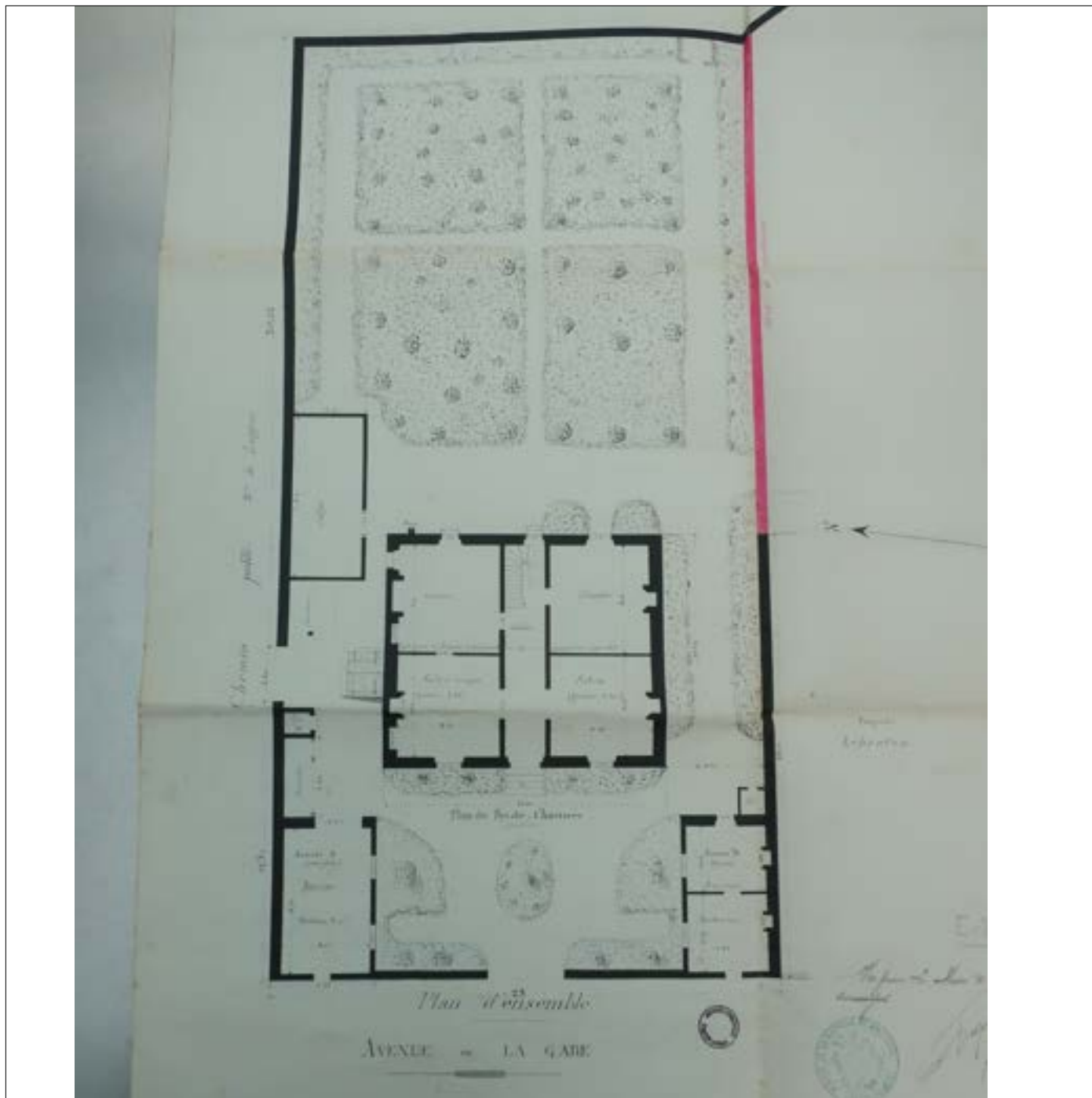
Archives : AD 35

Cote : 5S 837

Date : 1891



Plan de l'école de filles/[s.n.], 1894.



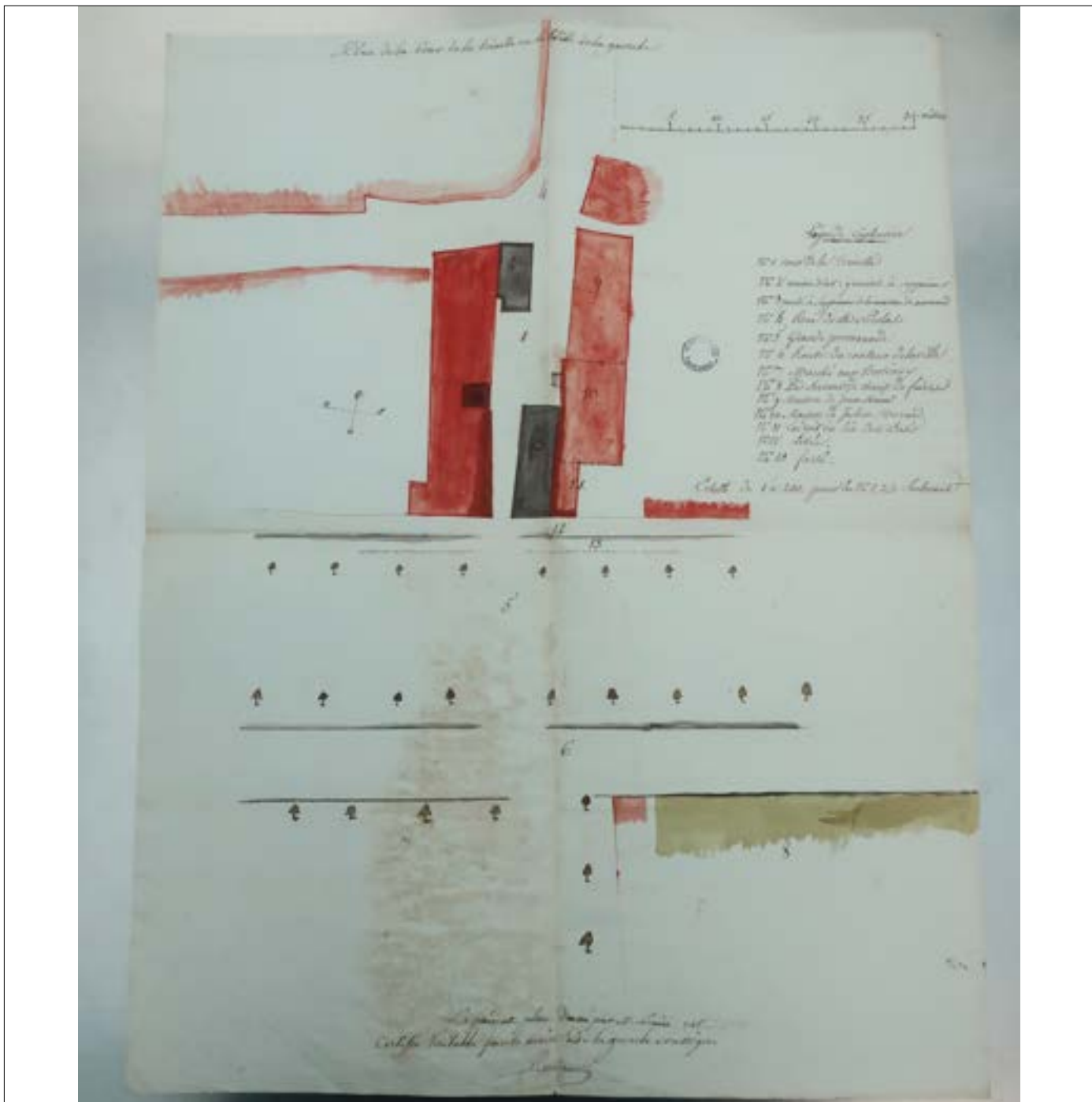
Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 97

Date : 1894



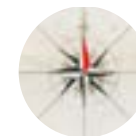
**Plan de la cour de la Trinité en
la ville de La Guerche/Louin.
[XIX^es.].**



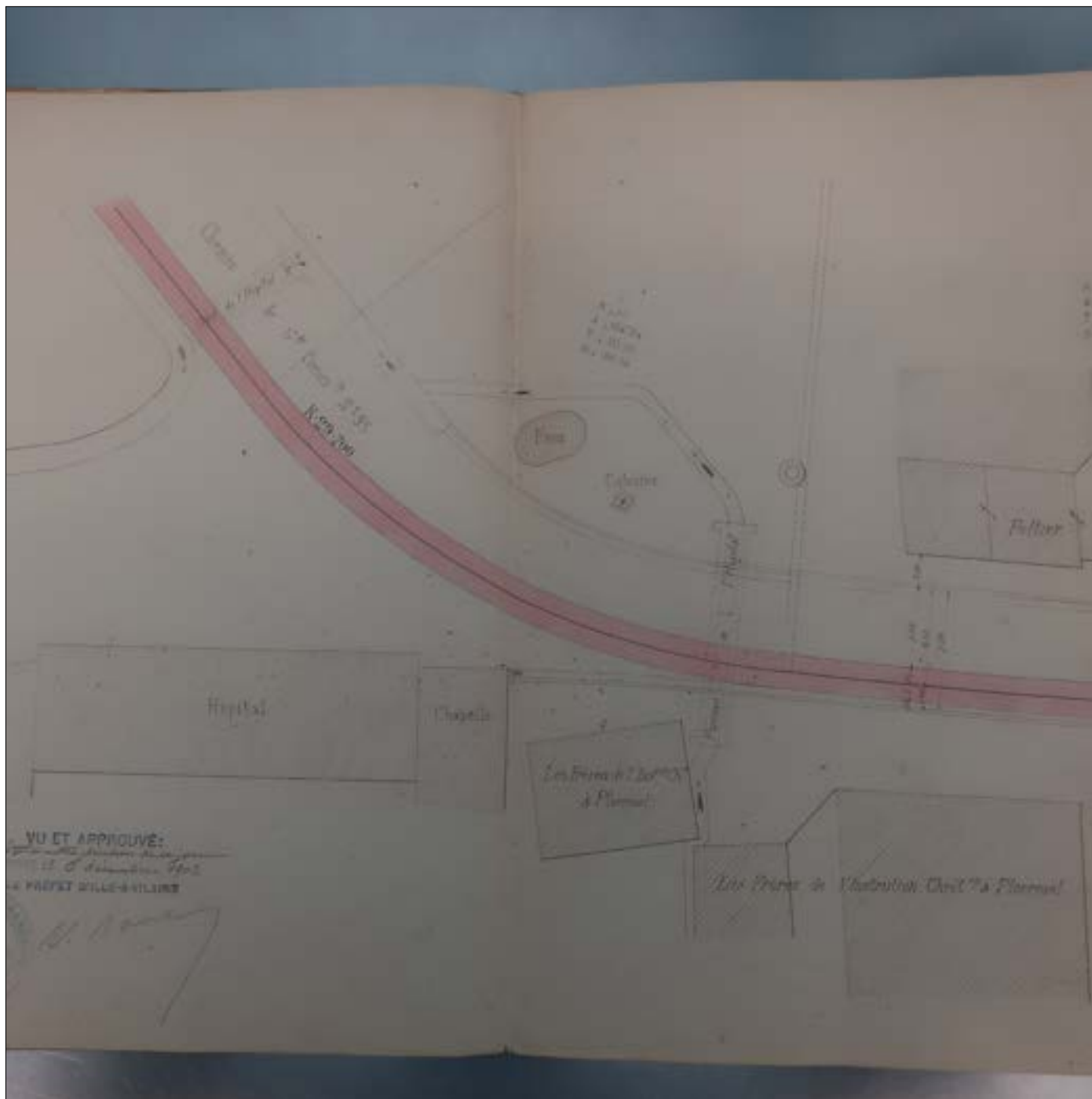
Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 101

Date : XIX^e s.



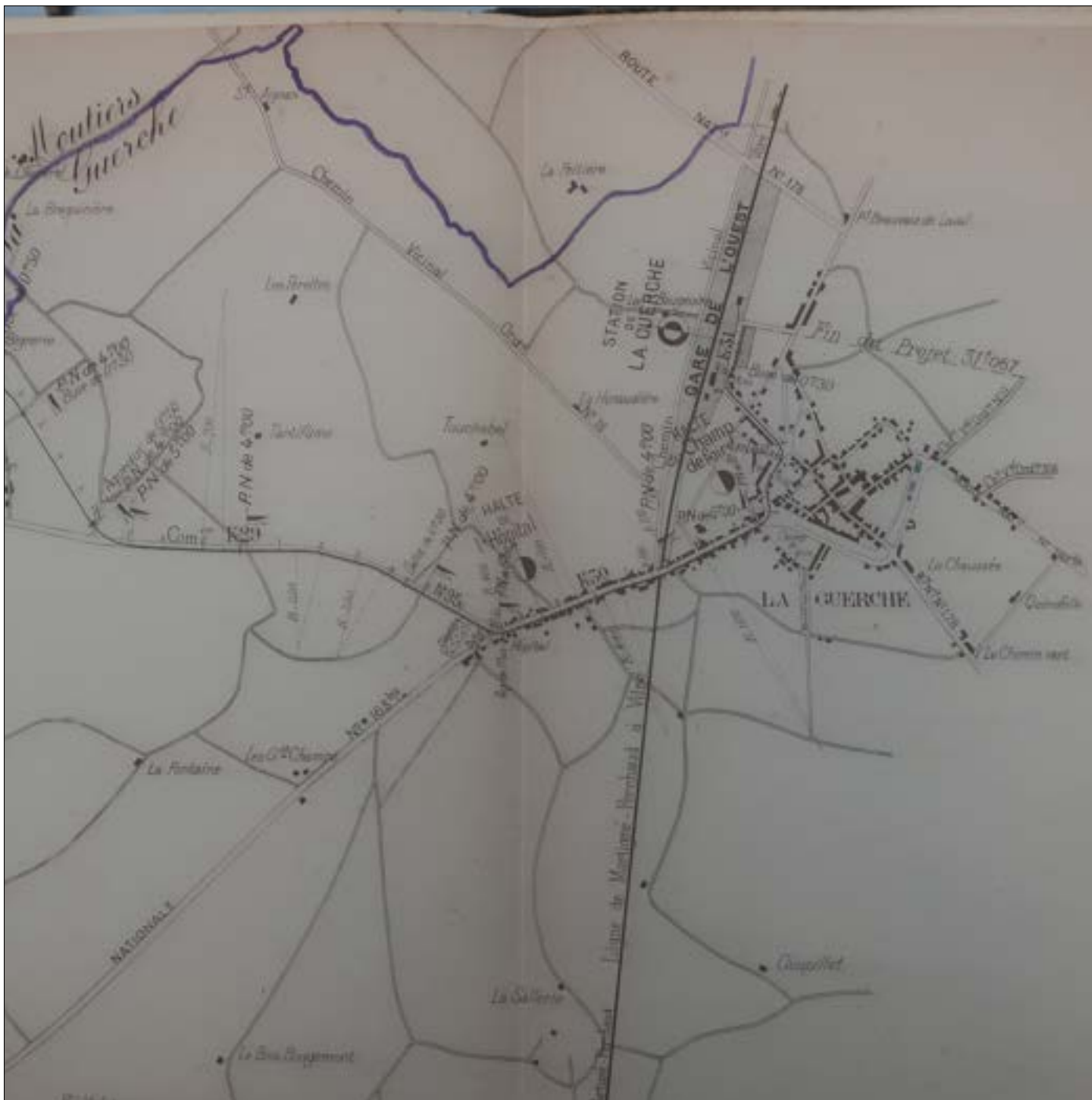
[Extrait]. Tramways à vapeur à voie de 1 m. 2^e réseau. Ligne de Châteaugiron à La Guerche. Section de Piré à La Guerche. Construction. Projet de tracé et terrassements. Plan de la traverse de La Guerche/[s.n.]. 1902.



Archives : AD 35

Cote : 5S 846

Date : 1902



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



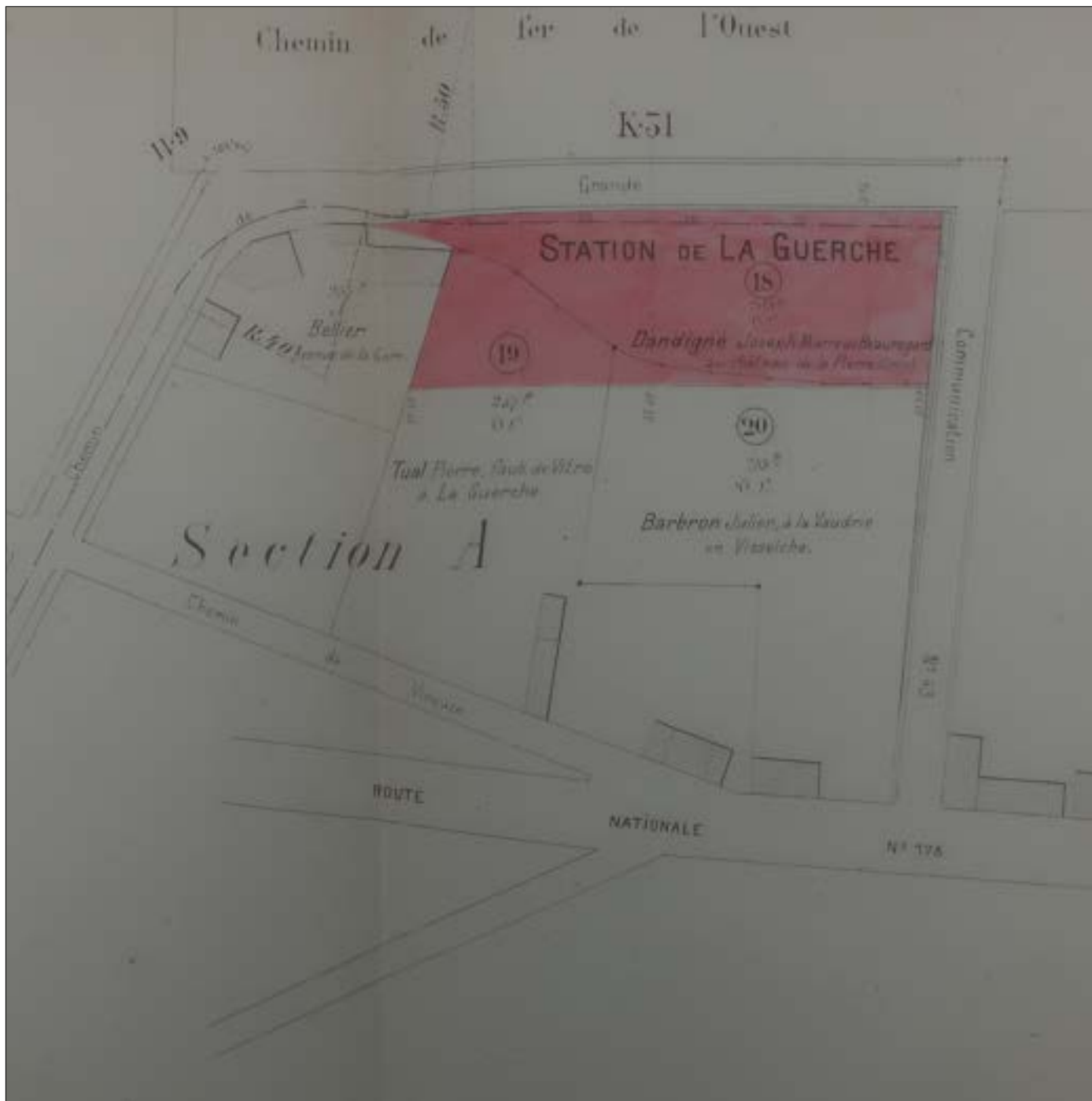
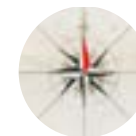
**Tramways à vapeur à voie de 1 m.
2^e réseau. Ligne de Châteaugiron
à La Guerche. Section de Piré
à La Guerche. Construction.
Enquêtes parcellaires. Commune
de La Guerche. Plan général/
[s.n.]. 1903.**

Archives : AD 35

Cote : 5S 854

Date : 1903

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

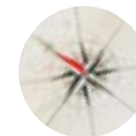


**[Extrait]. Tramways à vapeur
à voie de 1 m. 2^e réseau.
Enquêtes parcellaires. Ligne de
Châteaugiron à La Guerche. Plan
parcellaire/[s.n.]. 1903.**

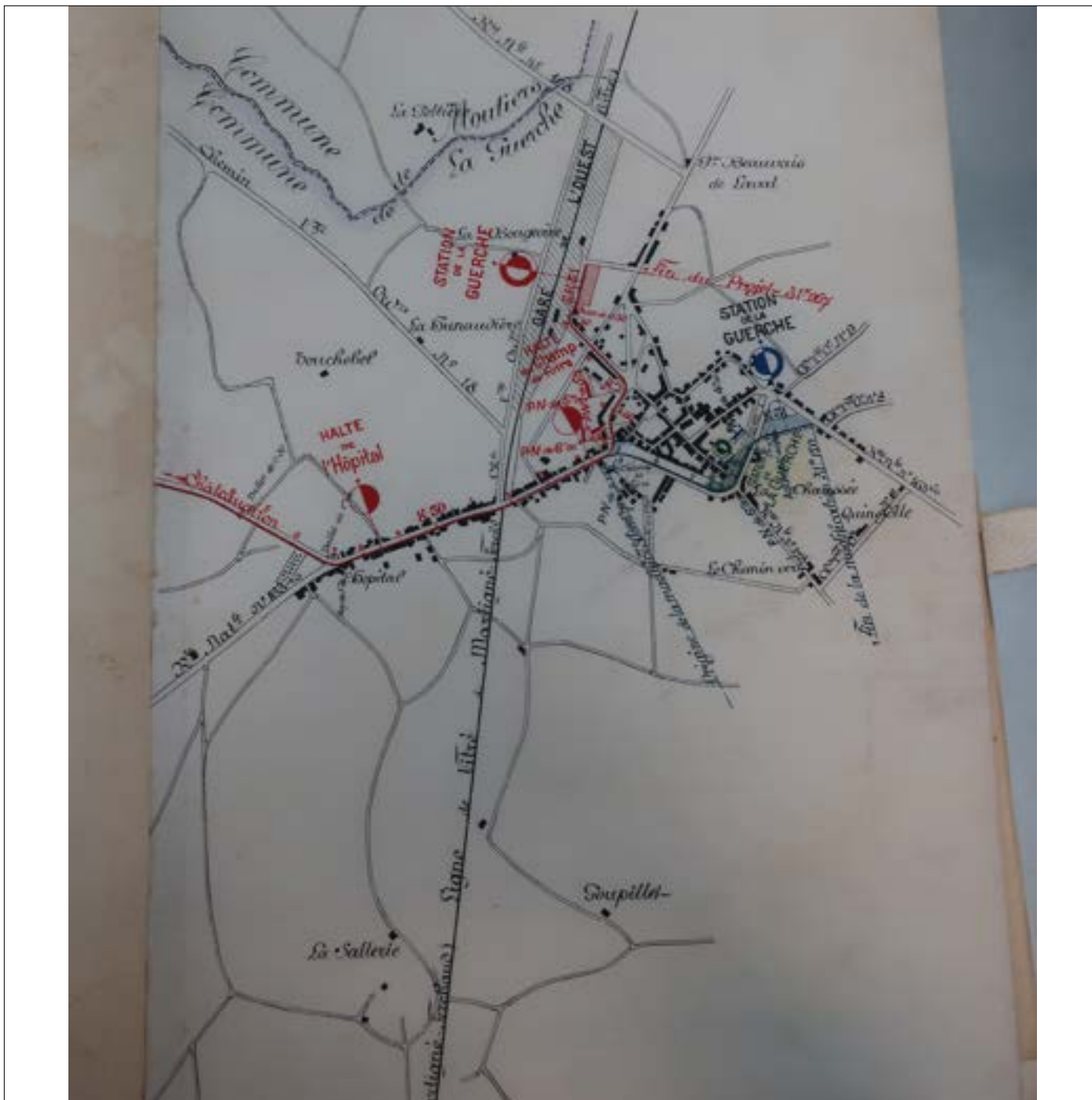
Archives : AD 35

Cote : 5S 854

Date : 1903



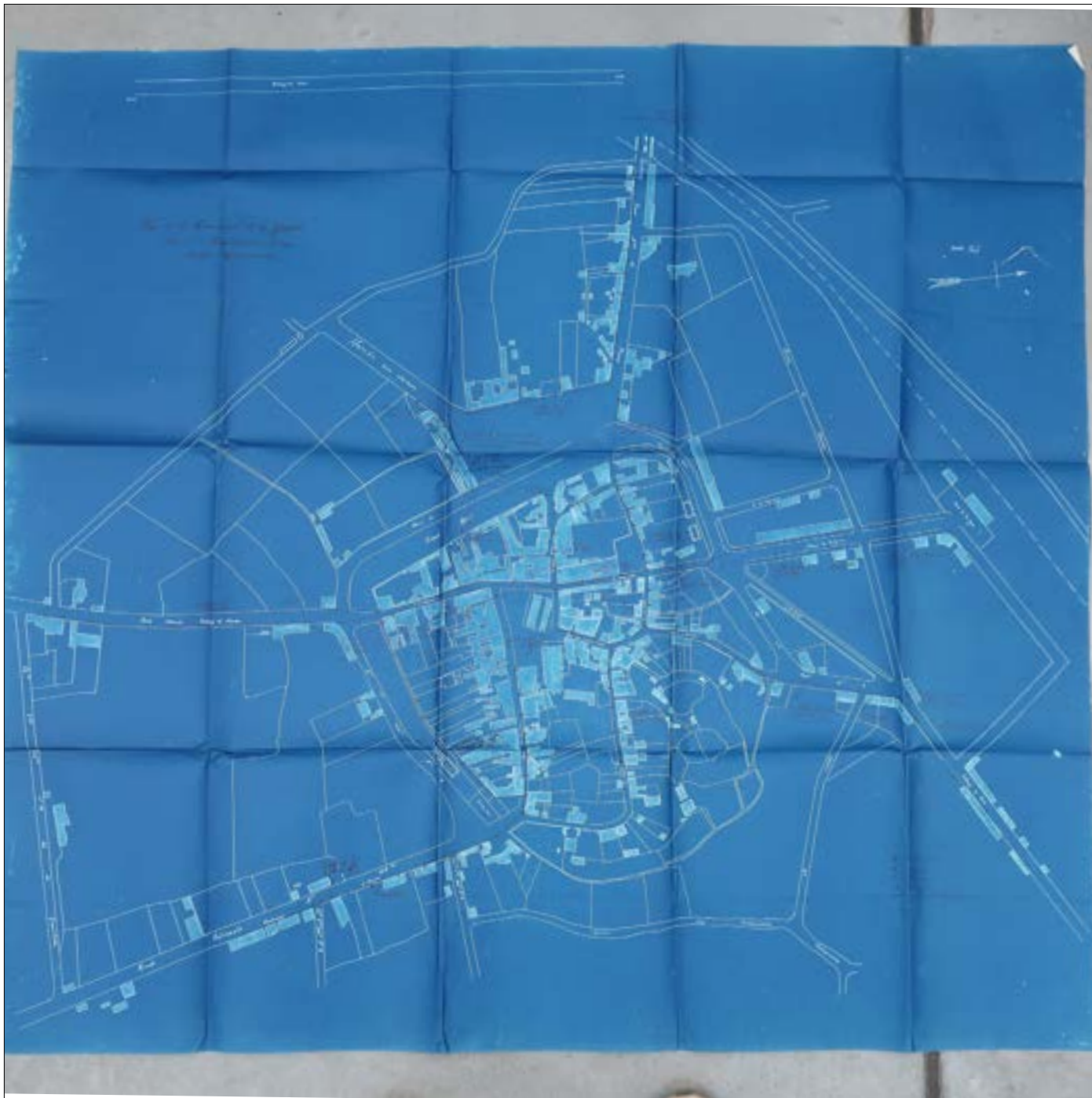
**Tramways à vapeur à voie de 1 m.
Réseau rayonnant de Rennes.
Ligne de Châteaugiron à La
Guerche. 2^e Section de Piré à La
Guerche. Construction. Projet
de modification d'emplacement
de la station de La Guerche. Plan
général/[s.n.]. 1903.**



Archives : AD 35

Cote : 5S 866

Date : 1903

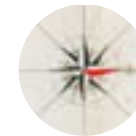


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

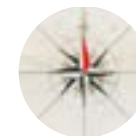


**Plan de la commune de La
Guerche. Plan de la canalisation
électrique, Lancelot-
concessionnaire/[s.n.]. 1905.**

Archives : AD 35

Cote : 2O 126/32

Date : 1905



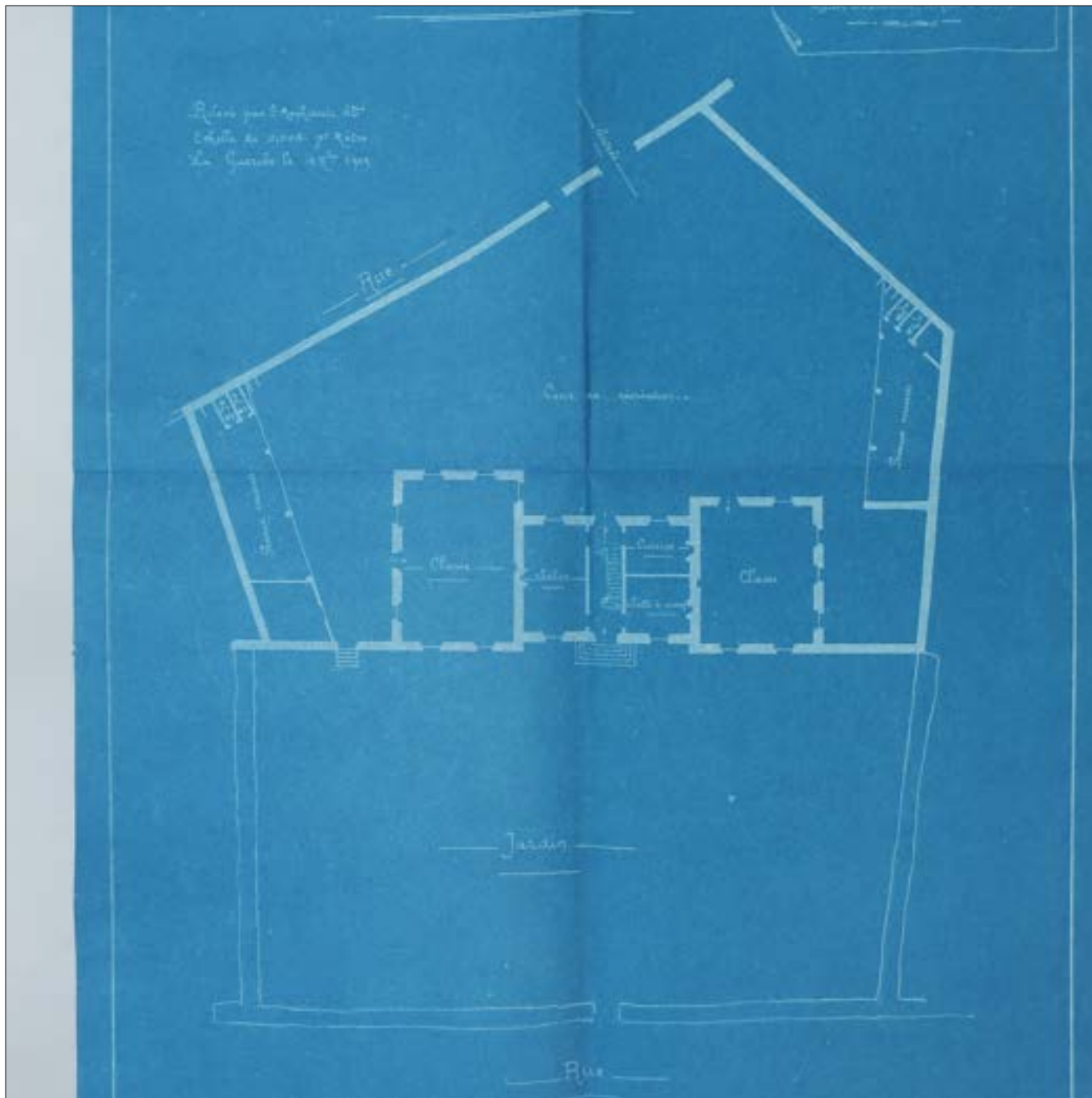
Maison d'école de filles. Plan du terrain teinté en rose [...]/Priez. 1894.



Archives : AD 35

Cote : 2O 126/26

Date : 1909

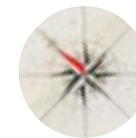


**Ville de La Guerche. École
actuelle de garçons. Plan du rez-
de-chaussée/[s.n.]. 1909.**

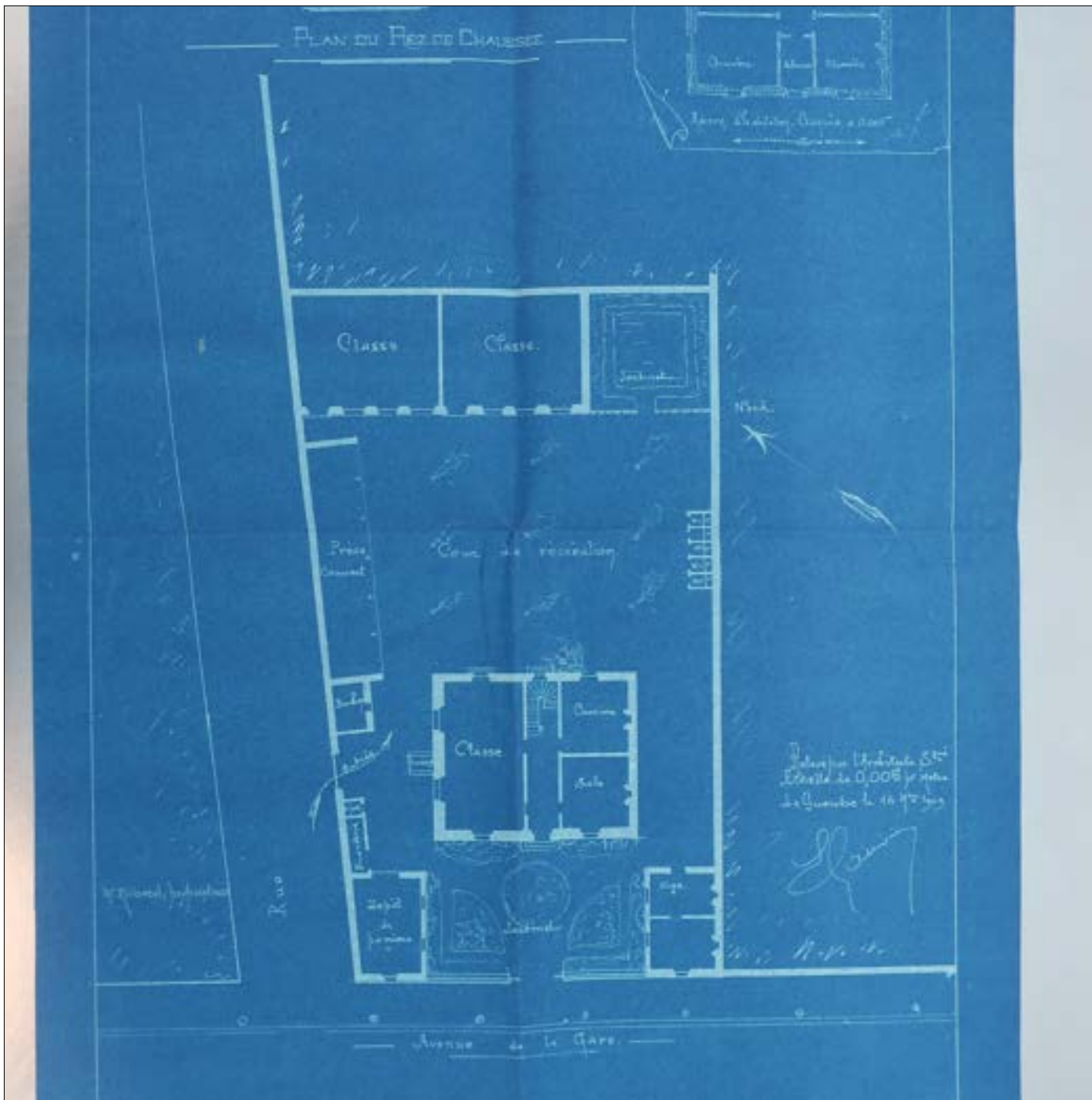
Archives : AD 35

Cote : 2O 126/26

Date : 1909



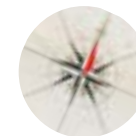
**Ville de La Guerche. École
actuelle de filles. Plan du rez-de-
chaussée/[s.n.]. 1909.**



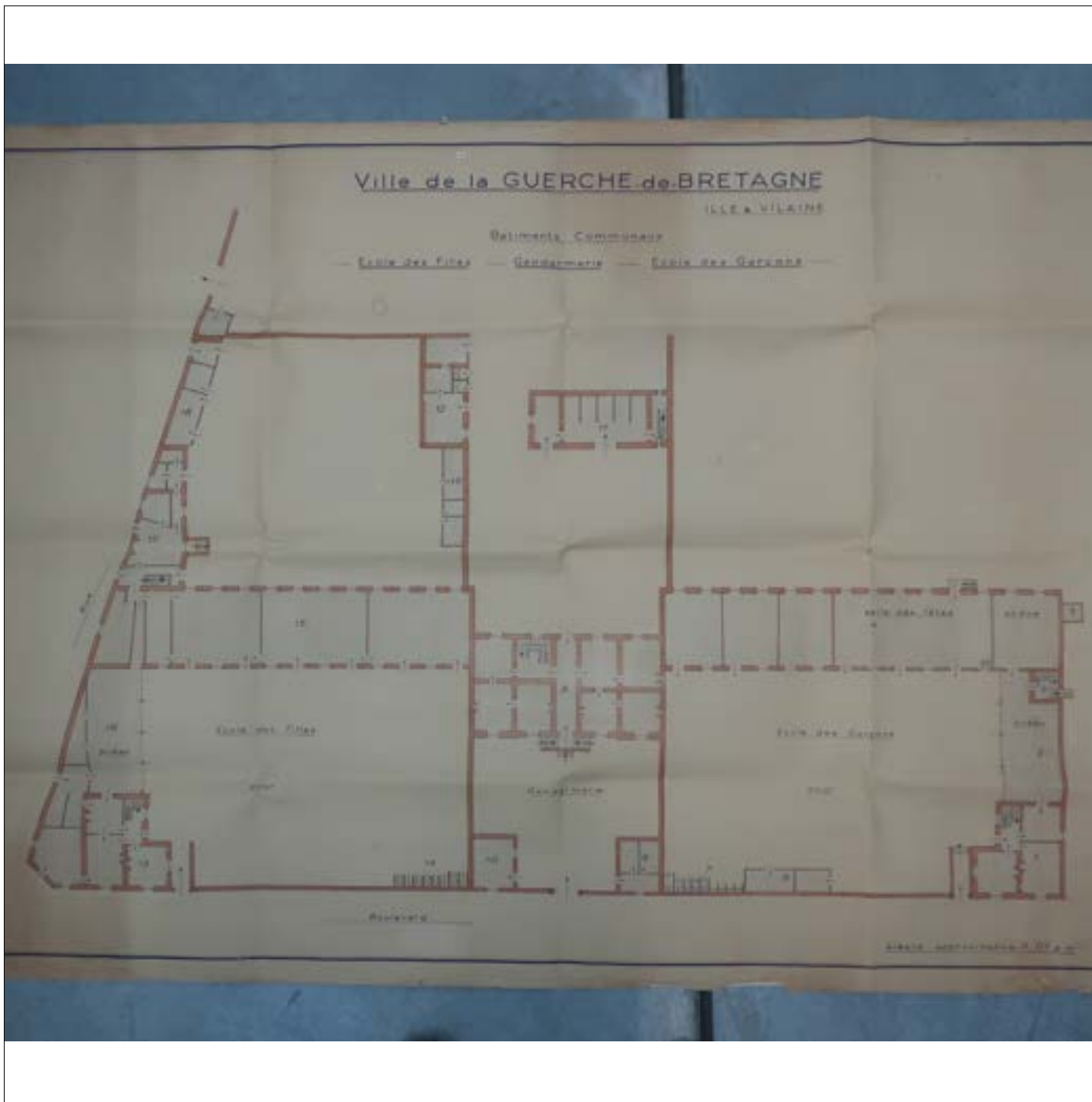
Archives : AD 35

Cote : 2O 126/26

Date : 1909



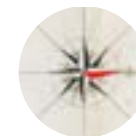
Plan des écoles de filles, de garçons et de la gendarmerie./ [s.n.]. [1909].



Archives : AD 35

Cote : E Dep LGdB 97

Date : ca. 1909



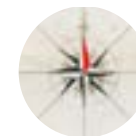
**Plan de l'école maternelle/[s.n.].
[s.d.].**



Archives : AD 35

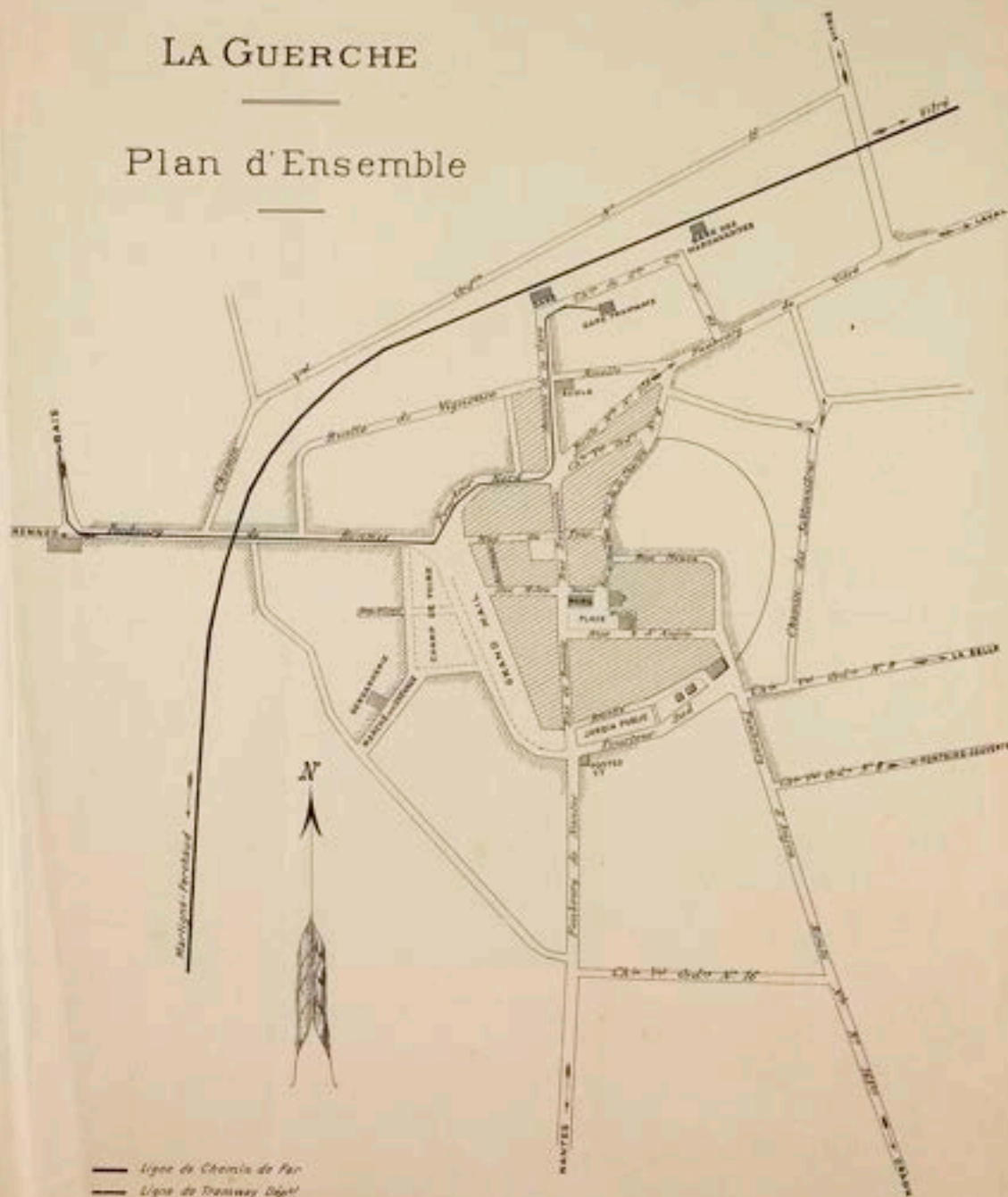
Cote : E Dep LGdB 97

Date : XX^e s.



LA GUERCHE

Plan d'Ensemble

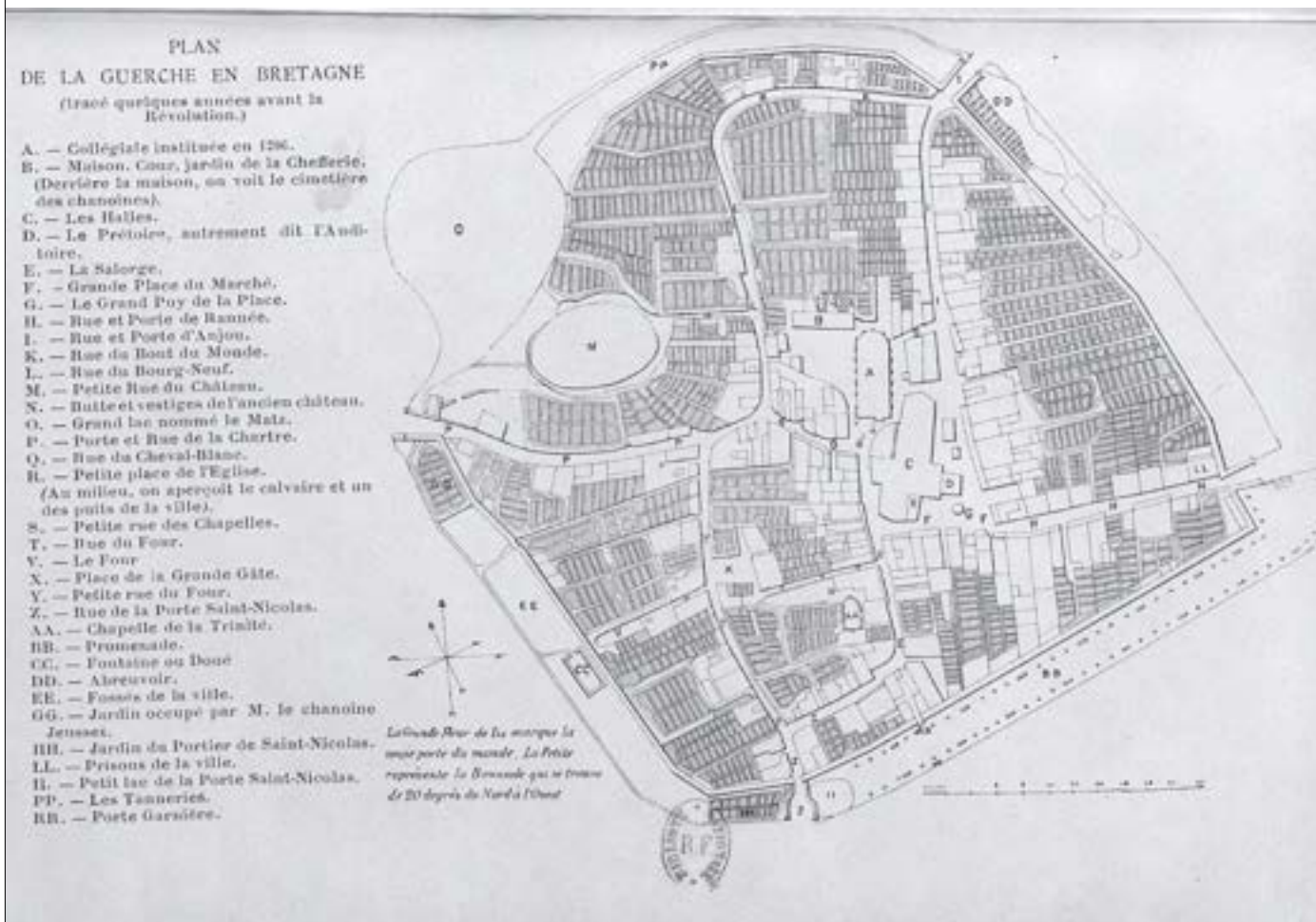


La Guerche, plan d'ensemble/ [s.n.]. [XX^e siècle].

Archives : MdB R

Cote : 2017.0000.707

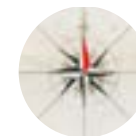
Date : XX^e s.



Plan de La Guerche en Bretagne (tracé quelques années avant la Révolution)/Jarry. 1914.

JARRY, Alphonse, *L'époque révolutionnaire à La
Guerche*, Rennes, Impr. Bahon-Rault, 1914.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

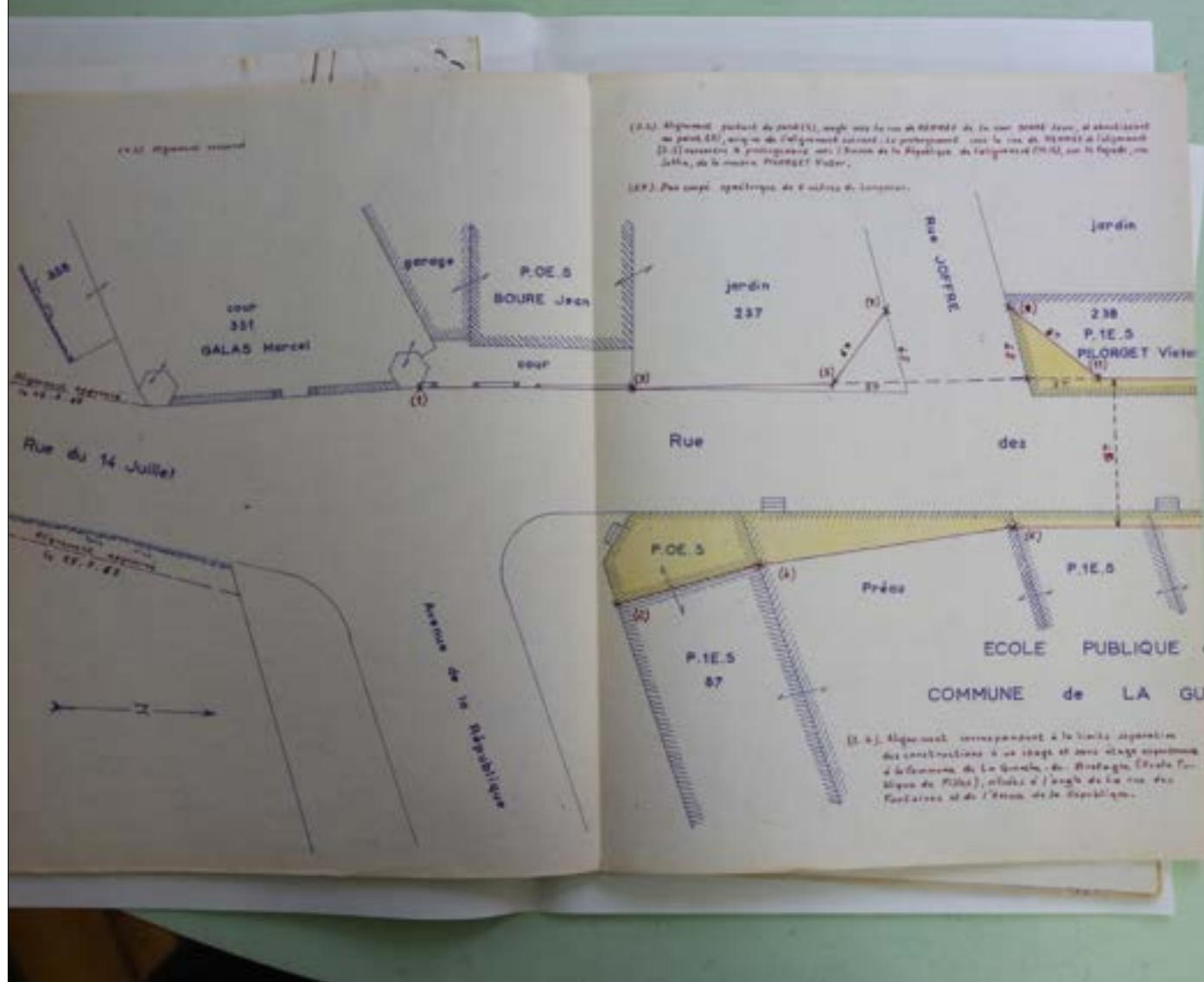


**Plan de La Guerche de Bretagne
à la fin du XVIII^e s et au début du
XX^e/Banéat. 1929.**

BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine, histoire, archéologie, monuments*, t. 2, Rennes, J. Larcher, 1929



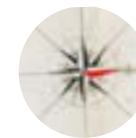
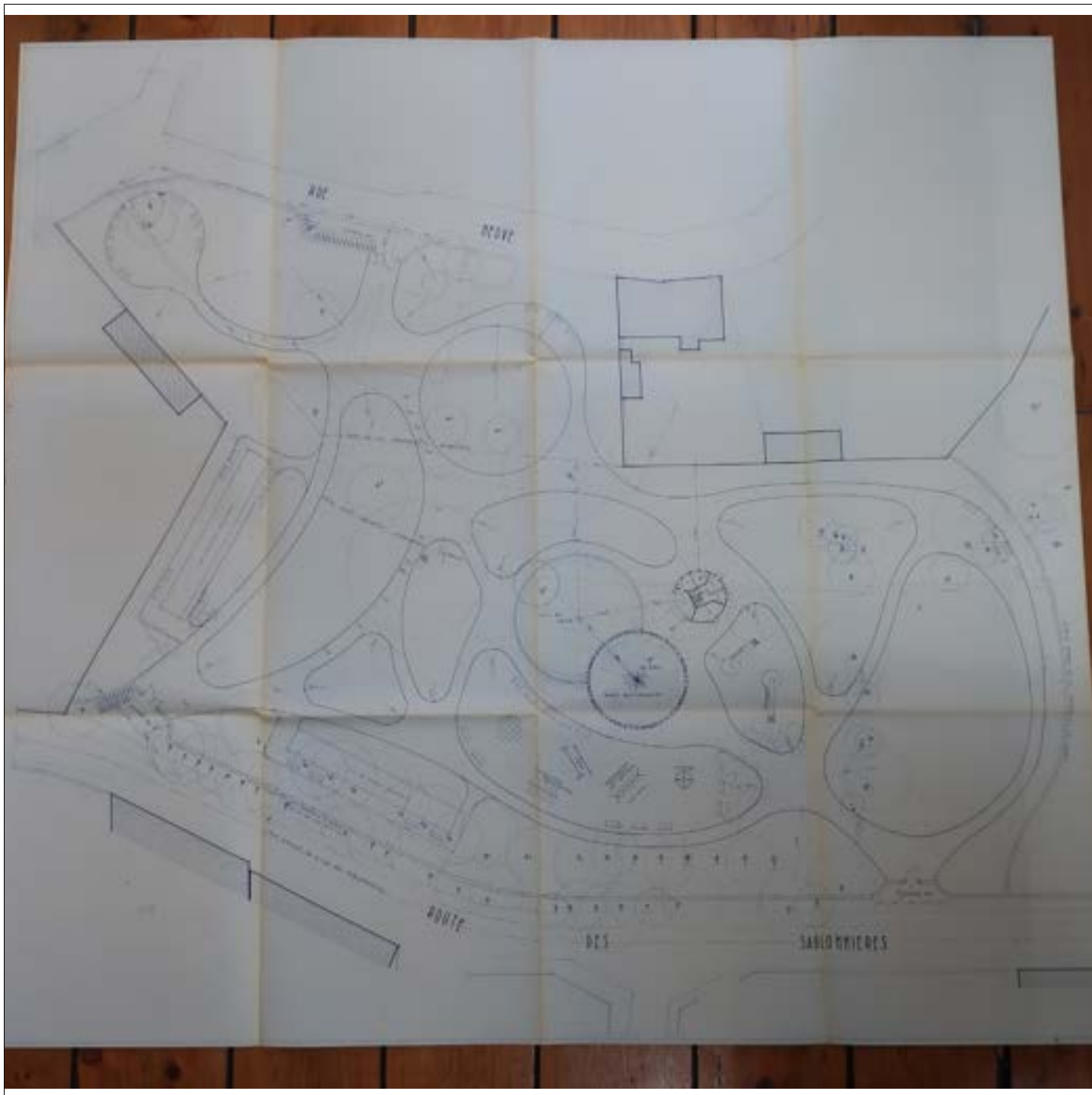
[Extrait]. Plan d'alignement de la rue des Fontaines/Faisant. 1966.



Archives : AM G

Cote : IO 31

Date : 1966



Envoyé en préfecture le 28/11/2024 MIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

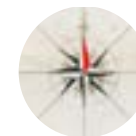
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Plan de masse du jardin public/ Jacques Lemerrier. 1970.

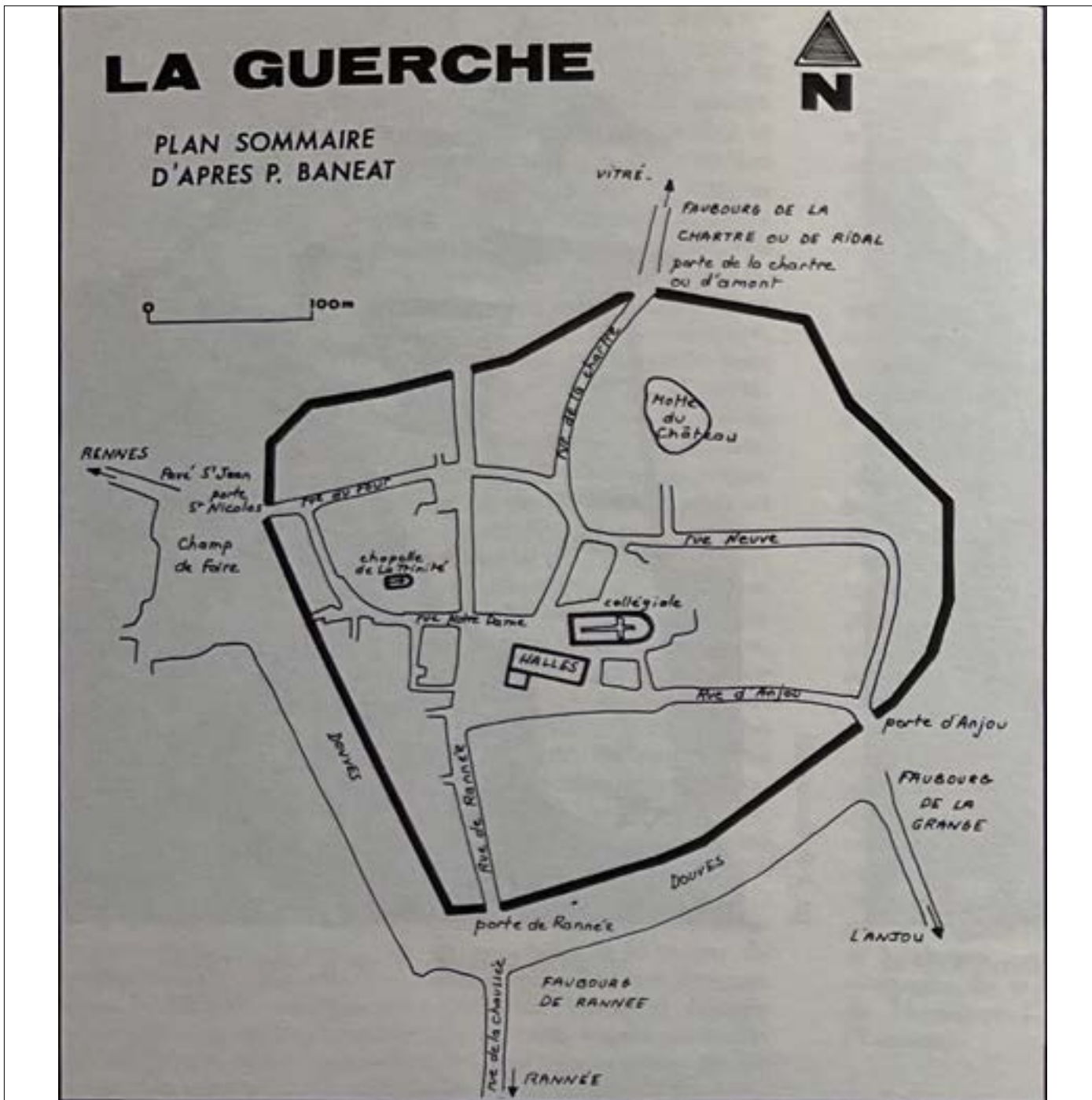
Archives : AM G

Cote : 1O 9

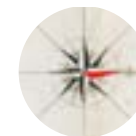
Date : 1970



La Guerche, plan sommaire d'après P. Banéat/Leguay. 1981, p. 216.



LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981.



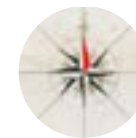
**[Plan du marché aux bestiaux]/
[s.n.]. [1980].**



Archives : AM G

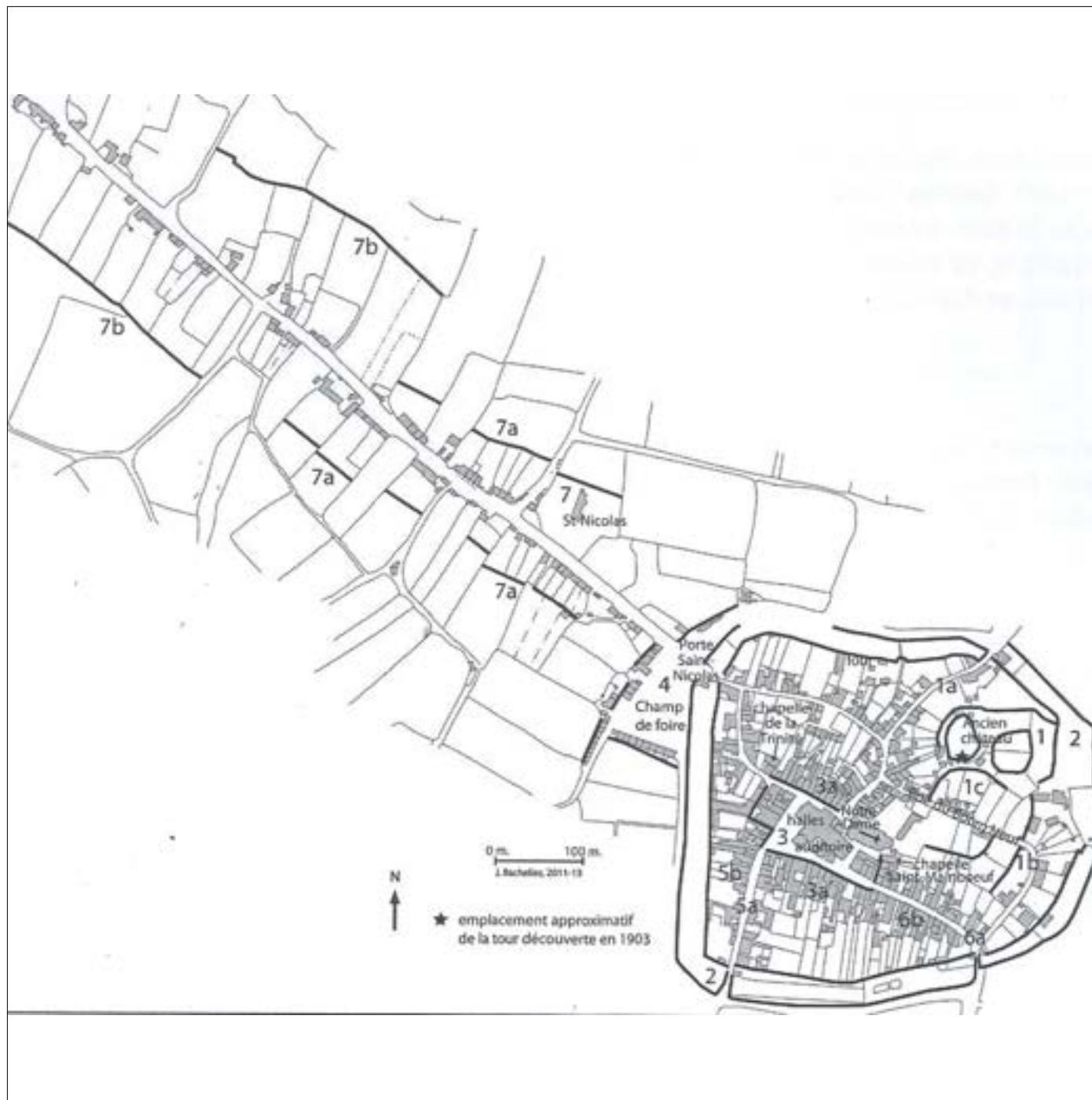
Cote : 5W 54

Date : ca. 1980

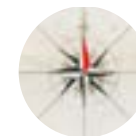


Plan de La Guerche de Bretagne/ Julien Bachelier. 2014, p. 95.

- 1 - château
- 1b - basse-cour
- 1c - Bourg-Neuf
- 2 - fossé
- 3 - second pôle
- 3a - parcellaire en lien avec le second pôle
- 4 - champ de foire
- 5a - rue de Rannée
- 5b - maisons donnant sur la rue de Rannée
- 6a - rue d'Anjou
- 6b - maisons donnant sur la rue d'Anjou
- 7 - faubourg Saint-Nicolas
- 7a - extension primitive du faubourg Saint-Nicolas
- 7b - parcellaire organisé autour du pavé Saint-Jean



BACHELIER, Julien, *Villes et villages de Haute-Bretagne (XI^e-début XIV^e s.). Analyses morphologiques*, Saint-Malo, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, Les dossiers du CeRAA, 2014



Étude du parcellaire d'après le cadastre ancien/Rozenn Battais & Stéphane Jean, 2018, p. 39.

- A : motte
- B : basse-cour
- C : ancien bourg
- D : nouveau bourg
- E : collégiale
- F : enclos des chanoines
- G : halles

BATAIS, ROZENN, *La Guerche de Bretagne, ruelle du château, Diagnostic archéologique*, INRAP, 2018.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Cartes postales et photographies anciennes



**La Guerche/[Alfred Ramé].
[XIX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 912.0043.5

Date : XIX^e s.



**La porte de Rannée, La Guerche/
[s.n.]. 1842.**

Archives : MdB R

Cote : 2017.0000.706

Date : 1842



**La Guerche-de-Bretagne, la rue
Saint-Nicolas/Joseph Renault.
[XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 952.0011.1382

Date : XX^e s.



L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE LA GUERCHE

avec sa vieille tour du XI^e siècle, son abside capitulaire du XIII^e et sa nouvelle flèche construite en 1867.
A gauche, on aperçoit une partie de l'ancienne chapelle Saint-Mainbeuf.

L'église collégiale de La Guerche/ Jarry-1914.

JARRY, Alphonse, *L'époque révolutionnaire à La Guerche*, Rennes, Impr. Bahon-Rault, 1914.

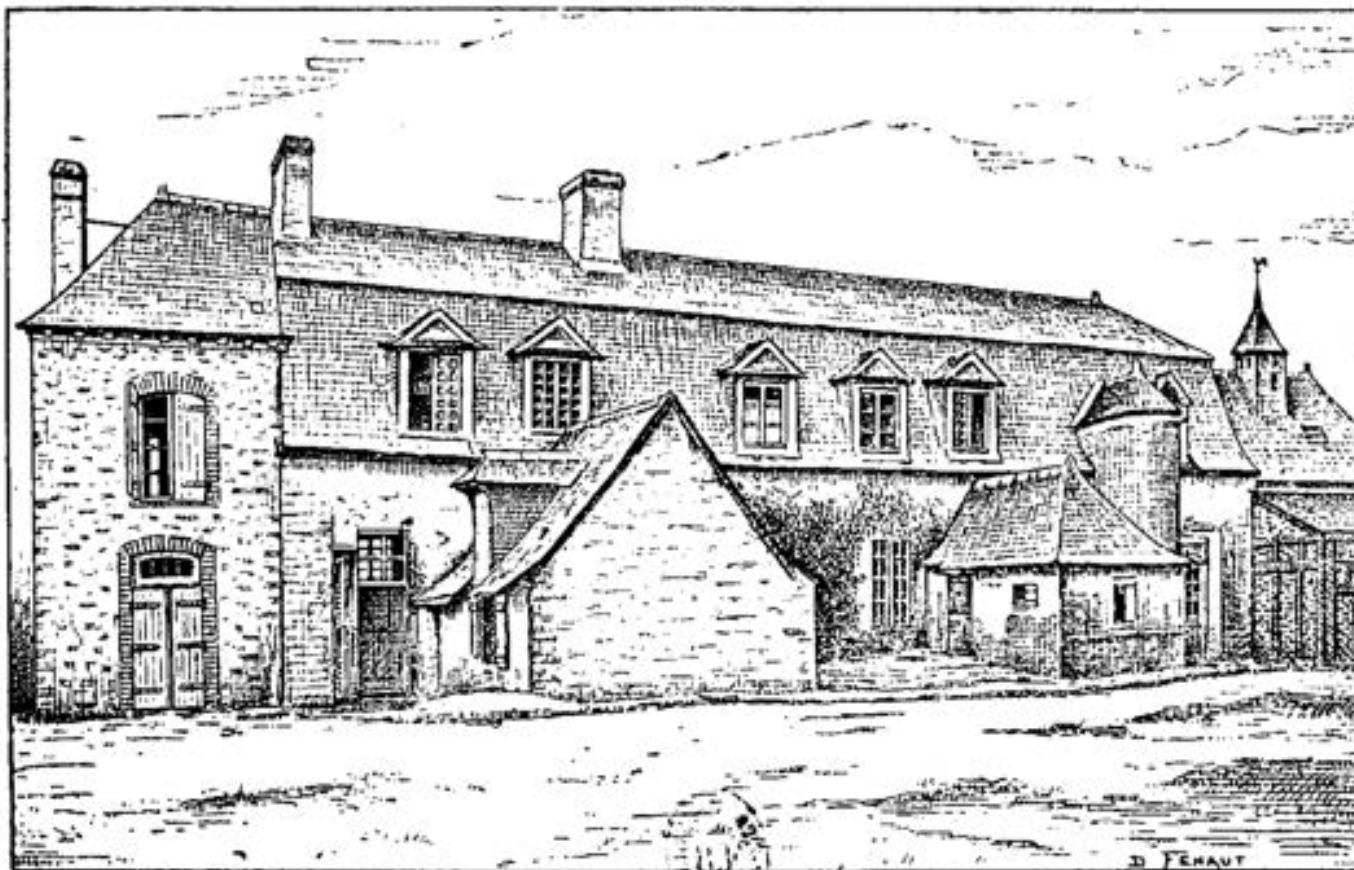


L'ÉGLISE DE LA GUERCHE

Avant la construction de la nouvelle tour et la démolition des vieilles Halles. (D'après une toile peinte en 1868).

L'église de La Guerche/Jarry. 1914, p. 60.

JARRY, Alphonse, *L'époque révolutionnaire à La Guerche*, Rennes, Impr. Bahon-Rault, 1914.



L'ANCIEN HOPITAL DE LA GUERCHE, DÉTRUIT EN 1905 (Côté du Midi)

**L'ancien hôpital de La Guerche
détruit en 1905 (côté du midi)/
Jarry. 1914, p. 145.**

JARRY, Alphonse, *L'époque révolutionnaire à La Guerche*, Rennes, Impr. Bahon-Rault, 1914.



LOGIS DU PRIEUR DE SAINT-NICOLAS
Avec sa vieille tourelle.

Logis du prieuré de Saint-Nicolas avec sa vieille tourelle/Jarry. 1914.

JARRY, Alphonse, *L'époque révolutionnaire à La
Guerche*, Rennes, Impr. Bahon-Rault, 1914.



Cette vue a été prise de l'ancienne Pré-Pourrie, quelques années avant la Révolution. A droite, tout à côté du petit campanile placé à l'entrée de la Collégiale, on aperçoit : le donjon très élancé de l'auditoire; un peu plus à droite encore, le dôme couronnant la chapelle des anciennes prisons; puis sur un plan plus rapproché et toujours à droite, la chapelle de la Trinité avec son vitrail de forme ronde. Enfin, aux deux extrémités, apparaissent, du côté gauche, la tour de la porte d'Anjou et, du côté droit, celle de la porte de Rannée.

Plan de la ville de La Guerche vu du nord-ouest/Jacobus Delineaud. [XVIII^e siècle]. [Jarry. 1914].

JARRY, Alphonse, *L'époque révolutionnaire à La Guerche*, Rennes, Impr. Bahon-Rault, 1914.

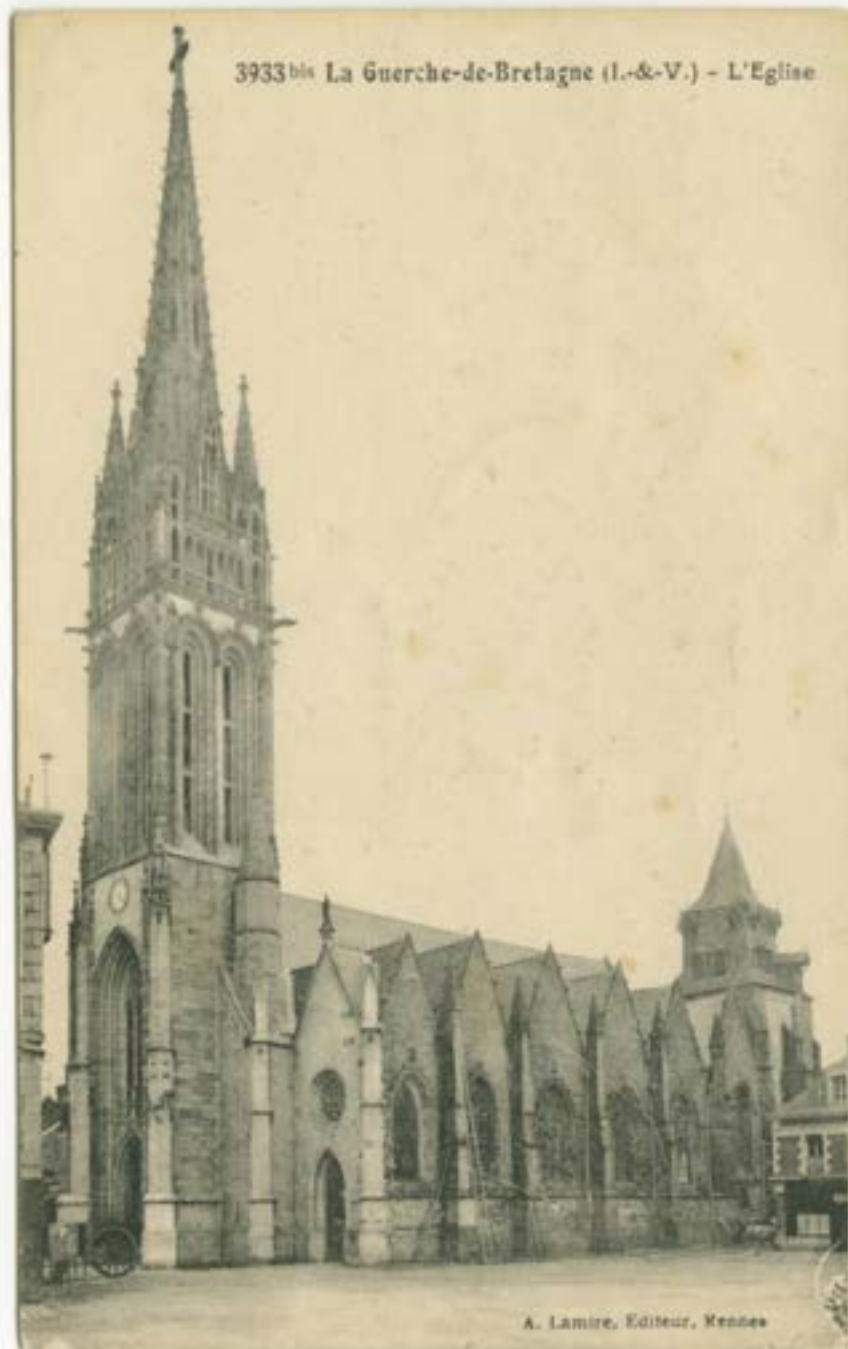


La Guerche-de-Bretagne, Notre-Dame, vue prise rue Notre-Dame/ [s.n.]. [XX^e siècle].

Archives : AD 335

Cote : 6Fi 1

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, l'église/
[s.n.]. XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 14

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, l'église/
[s. n.]. XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6FI 15

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, château
du Temple/[s.n.]. XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 23

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, la
mairie et l'église Notre-Dame.
[s.n.]. XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 27

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, ancien
hôpital.[s.n.]. XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 29

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, vue générale/[s.n.], XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 30

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, Panorama. [s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 31

Date : XX^e s.

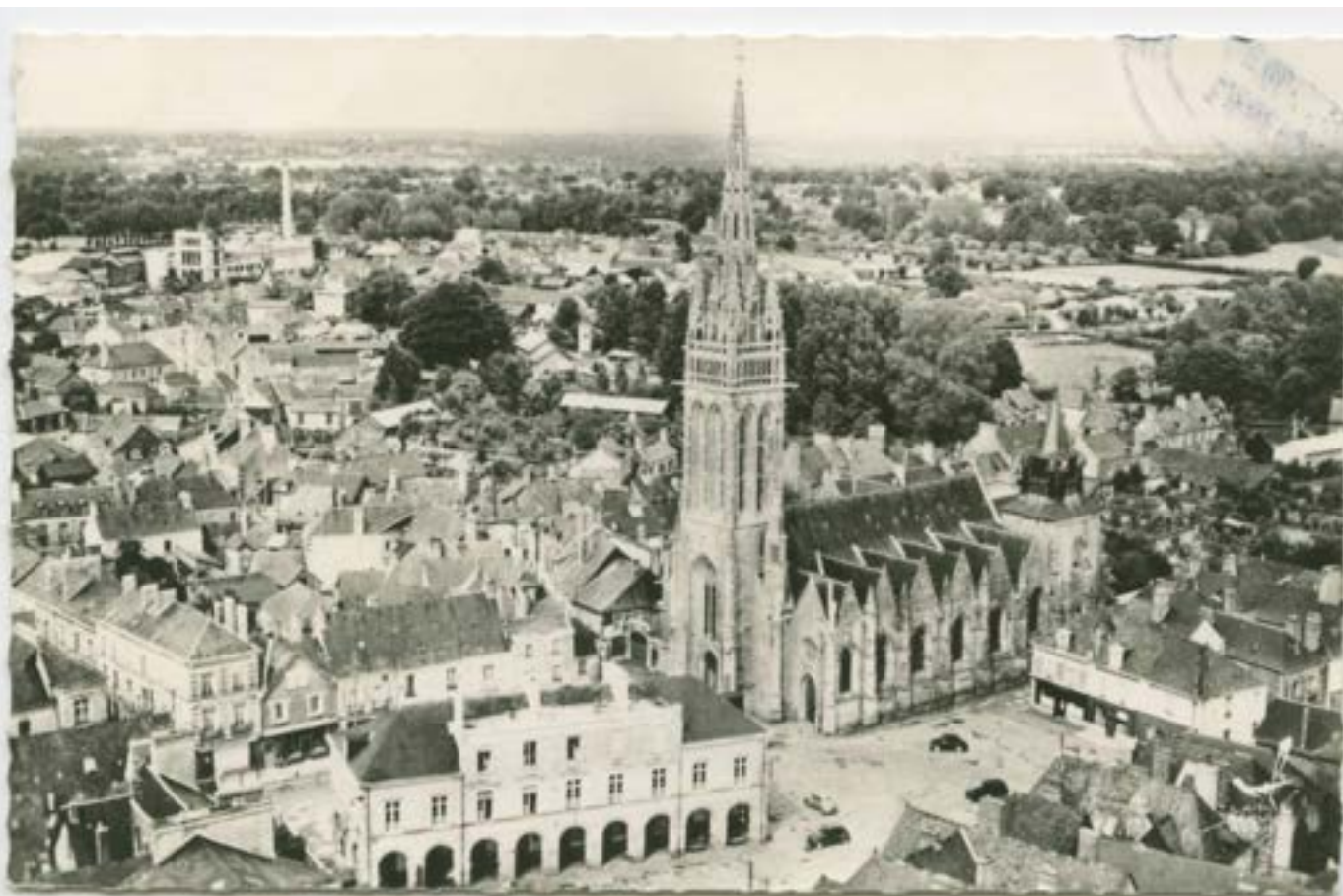


La Guerche-de-Bretagne, Panorama/[s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 32

Date : XX^e s.



**Vue aérienne de la mairie et
église de La Guerche de Bretagne/
[s.n.]. XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 33

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, place
de la mairie, les porches/[s.n.].
XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 36

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, la place de la mairie/[s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 37

Date : XX^e s.

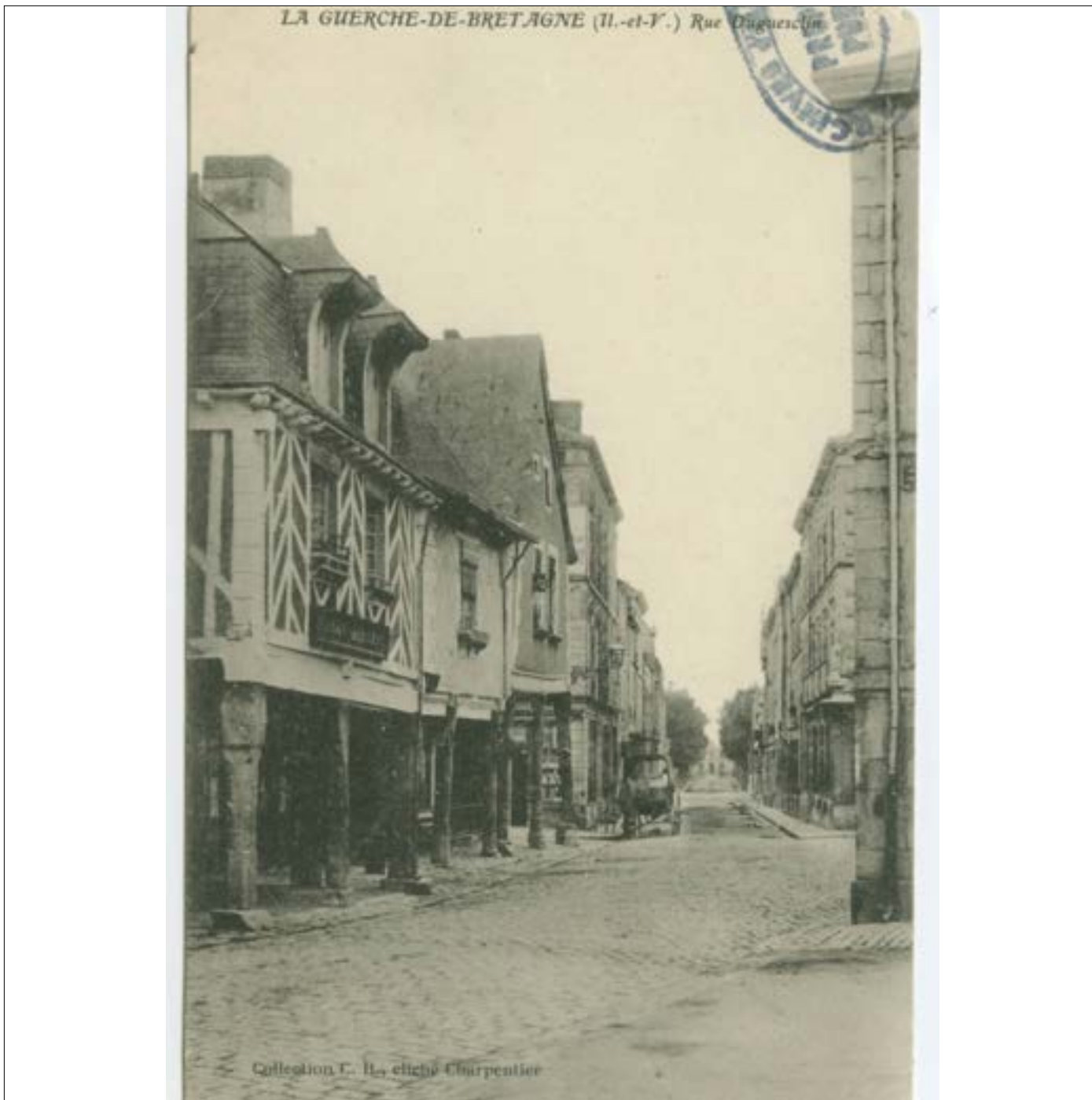


La Guerche-de-Bretagne, les porches/[s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 38

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, rue du Cheval-Blanc/[s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 43

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, la rue d'Anjou/[s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 45

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, la rue Notre-Dame/[s.n.]. XX^e siècle.

Le porche de la maison a été supprimé.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 46

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, rue Notre-Dame/[s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 47

Date : XX^e s.



1702 - LA GUERCHE de BRETAGNE. - Faubourg de Rennes

**La Guerche-de-Bretagne,
faubourg de Rennes/[s.n.].
XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 49

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, la rue de Rannée/[s.n.]. XX^e siècle.

Les porches des maisons ont disparu.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 50

Date : XX^e s.



42. - LA GUERCHE-de-BRETAGNE (I.-et-V.). - La Place du Marché

J. Sorel, éditeur, Rennes

La Guerche-de-Bretagne, la place du marché/[s.n.] XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 51

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, un jour
de marché/[s.n.]. XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 52

Date : XX^e s.



Un bonjour de La Guerche-de-Bretagne/[s.n.]. XX^e siècle.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 54

Date : XX^e s.



LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (I.-et-V.) — Place de la Mairie, côté nord

**La Guerche-de-Bretagne, place
de la mairie côté nord/[s.n.].
XX^e siècle.**

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 55

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne,
faubourg d'Anjou/[s.n.].
[XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 970.0049.3383

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, arrivée
de la gare/[s.n.]. [XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 970.0049.3387

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne,
faubourg de Rennes/[s.n.].
[XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 970.0049.3389

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, route de
Nantes/[s.n.]. [XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 970.0049.3392

Date : XX^e s.



24 LA GUERCHE (L-et-V.). — Château de la Forêt

**La Guerche-de-Bretagne, château
de la forêt/[s.n.]. [XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 970.0049.3401

Date : XX^e s.



26 Environs de La Guerche (I.-et-V.) — Vue de Carcraon.

**La Guerche-de-Bretagne, vue de
Carcraon/[s.n.]. [XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 970.0049.3403

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne/[s.n.].
[XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 970.0049.15109

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne,
avenue du champ de foire/[s.n.].
[XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 971.0005.133

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, gare de l'État/[s.n.]. [XX^e siècle].

Archives : MdB R

Cote : 971.0008.2029.2

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne,
quartier du pont d'Anjou/[s.n.].
[XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 971.0008.2032.2

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne,
faubourg de Vitré/[s.n.].
[XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 971.0008.2041.2

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, port du canal/[s.n.]. [XX^e siècle].

Archives : MdB R

Cote : 971.0024.154

Date : XX^e s.

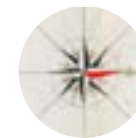


**La Guerche de Bretagne, château/
[s.n.]. [XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 971.0008.2046.2

Date : XX^e s.



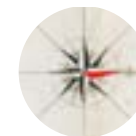
**La Guerche-de-Bretagne,
faubourg de Rennes/[s.n.].
[XX^e siècle].**



Archives : MdB R

Cote : 973.0033.355

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne,
monument Notre-Dame-de-la-
Guerche/[s.n.]. [XX^e siècle].**



Archives : MdB R

Cote : 978.0018.93

Date : XX^e siècle

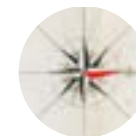


La Guerche-de-Bretagne, vue générale/[s.n.]. [1914].

Archives : MdB R

Cote : 978.0018.95

Date : 1914



La Guerche-de-Bretagne, quartier du pont d'Anjou/[s.n.]. [1913].



Archives : MdB R

Cote : 978.0018.96

Date : 1913.



LA GUERCHE-de-BRETAGNE (I.-et-V.) — Avenue de la Gare

**La Guerche-de-Bretagne, avenue
de la gare/Victor-Jean Touin-
Guiné. [XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 995.0069.16

Date : XX^e s.



**La Guerche-de-Bretagne, rue
d'Anjou/[s.n.]. [XX^e siècle].**

Archives : MdB R

Cote : 2005.0011.180

Date : XX^e s.



La Guerche-de-Bretagne, rue du Cheval-Blanc/[s.n.]. 1924.

Archives : AD 35

Cote : 6Fi 39

Date : 1924



Envoyé en préfecture le 28/11/2024 MIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

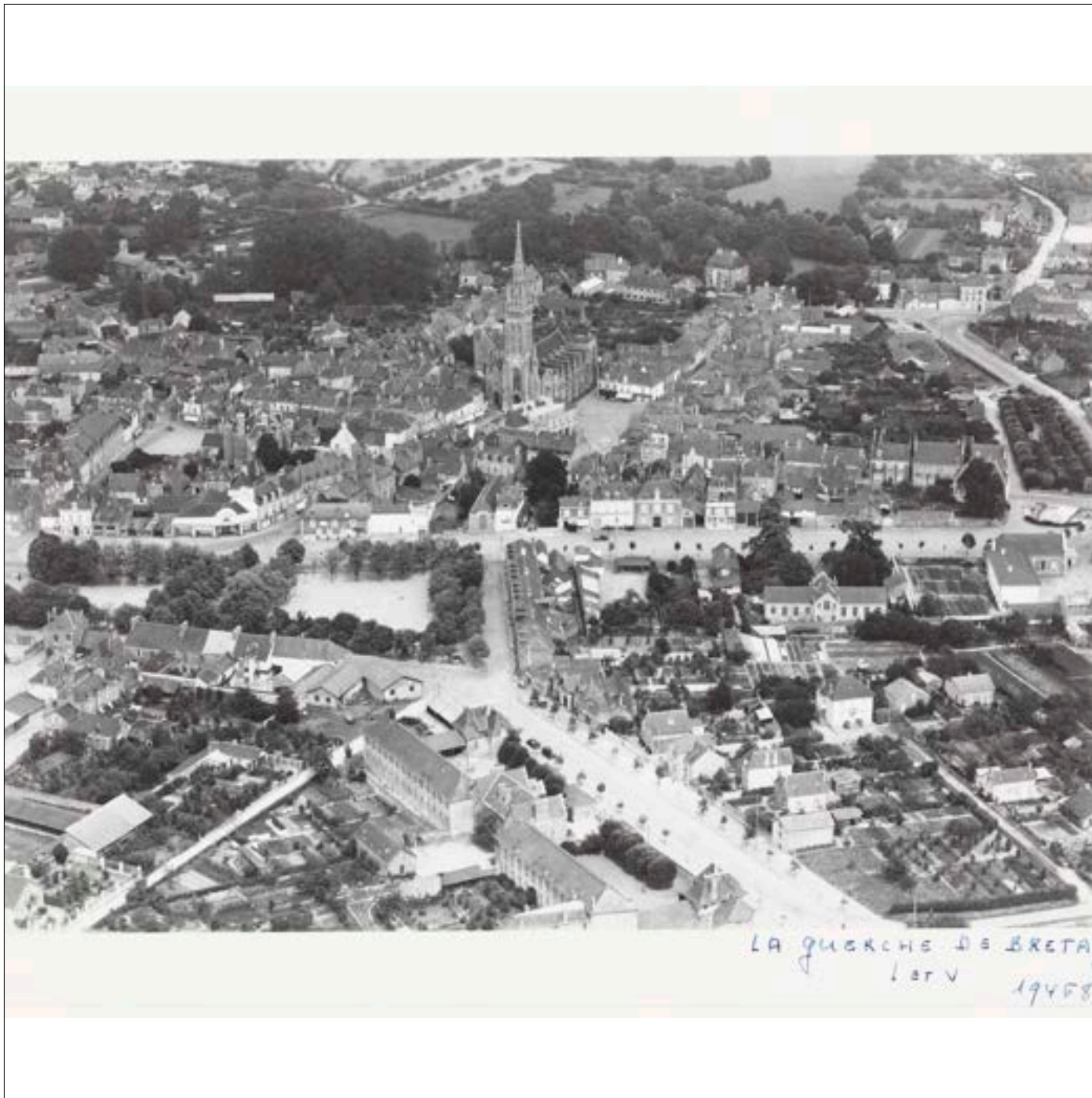
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

La Guerche-de-Bretagne/Roger Henrard.

Archives : MdB R

Cote : 980.0023.151.2

Date : 1948-1972



Envoyé en préfecture le 28/11/2024 MIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



La Guerche-de-Bretagne/Roger Henrard. 1948-1972.

Archives : MdB R

Cote : 980.0023.152.2

Date : 1948-1972



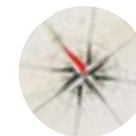
LA GUERCHE DE BRETAGNE
167 V

**La Guerche-de-Bretagne/ Roger
Henrard. 1948-1972.**

Archives : MdB R

Cote : 980.0023.153.2

Date : 1948-1972



**La Guerche-de-Bretagne/Roger
Henrard. 1948-1972.**



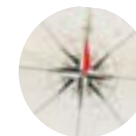
LA GUERCHE DE BRETAGNE
1 ET V

1947

Archives : MdB R

Cote : 980.0023.154.2

Date : 1948-1972



La Guerche-de-Bretagne/Roger Henrard. 1948-1972.

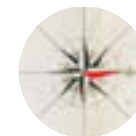


LA GUERCHE DE BRETAGNE
1948-1972

Archives : MdB R

Cote : 980.0023.155.2

Date : 1948-1972



**La Guerche-de-Bretagne/Roger
Henrard. 1948-1972.**



LA GUERCHE DE BRETAGNE
14 N 19472

Archives : MdB R

Cote : 980.0023.156.2

Date : 1948-1972



LA GUERCHE DE BRETAGNE
1 et V 19473

La Guerche-de-Bretagne/Roger Henrard. 1948-1972.

Archives : MdB R

Cote : 980.0023.157.2

Date : 1948-1972

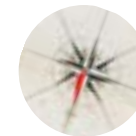


**La Guerche-de-Bretagne/[s.n.].
1960.**

Archives : MdB R

Cote : 979.0066.11

Date : 1960



Envoyé en préfecture le 28/11/2024 MIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

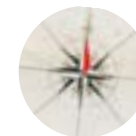
ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

La Guerche-de-Bretagne, le bourg/Heurtier. 1961.

Archives : MdB R

Cote : 971.0037.163.2

Date : 1961.

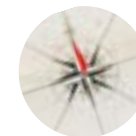


**La Guerche-de-Bretagne,
collégiale Notre-Dame/Heurtier.
1961.**

Archives : MdB R

Cote : 971.0037.166

Date : 1961

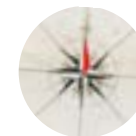


La Guerche, collège et usine/ Heurtier. 1967.

Archives : MdB R

Cote : 971.0037.11089.2

Date : 1967



Envoyé en préfecture le 28/11/2024 RIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

La Guerche, collège/Heurtier. 1967.

Archives : MdB R

Cote : 971.0037.12236.2

Date : 1967



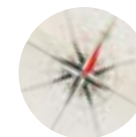
La Guerche-de-Bretagne/ Heurtier. 1970.



Archives : MdB R

Cote : 973.0060.233.1

Date : 1970



La Guerche-de-Bretagne/ Heurtier. 1970.

Archives : MdB R

Cote : 973.0060.233.2

Date : 1970



La Guerche-de-Bretagne/ Heurtier. 1970.

Archives : MdB R

Cote : 973.0060.233.3

Date : 1970

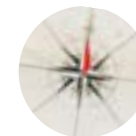


Envoyé en préfecture le 28/11/2024 DIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

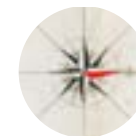


La Guerche-de-Bretagne/ Heurtier. 1974.

Archives : MdB R

Cote : 978.0029.224.1

Date : 1974



La Guerche-de-Bretagne/ Heurtier. 1975.



Archives : MdB R

Cote : 978.0029.224.2

Date : 1974

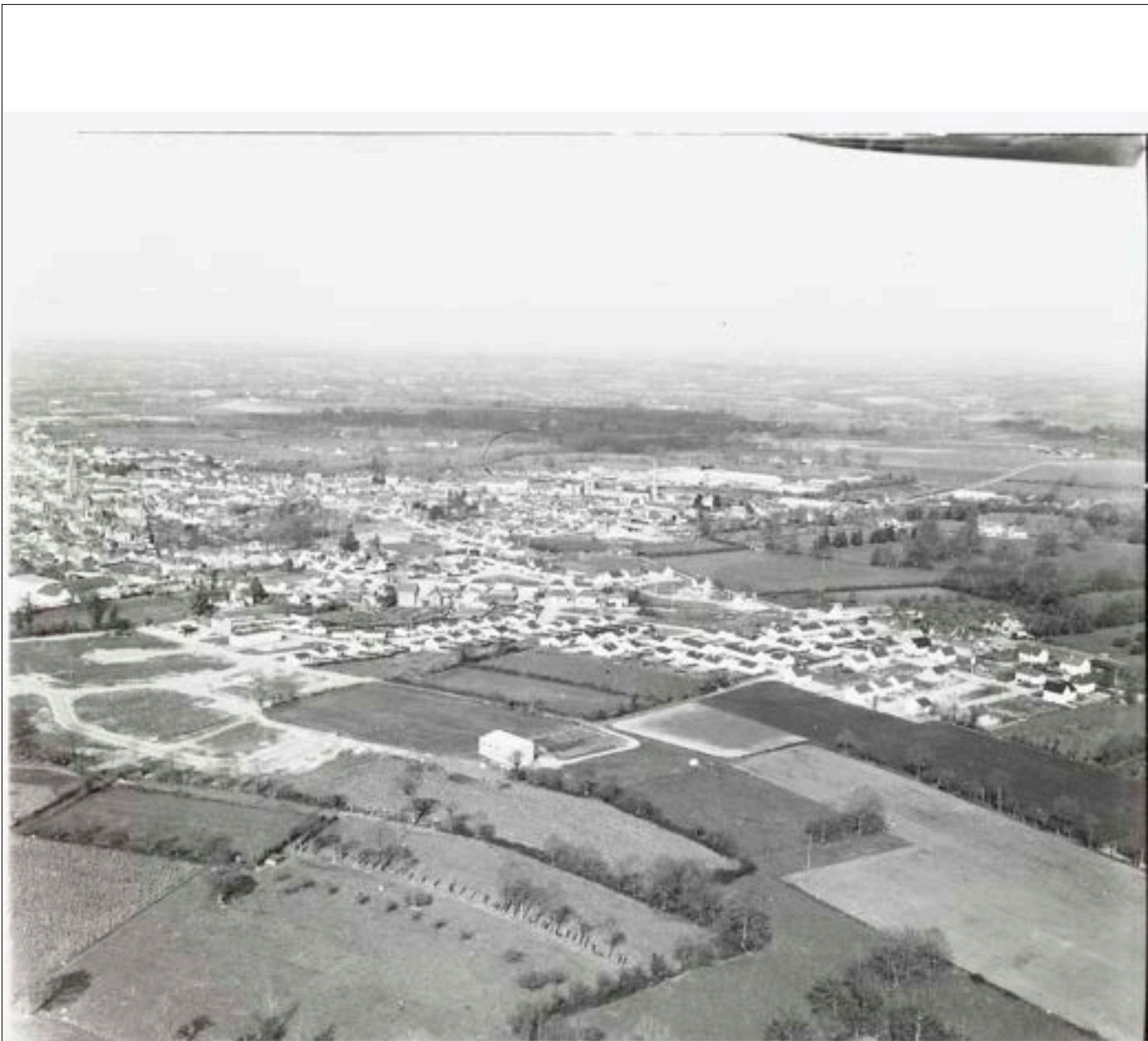


La Guerche-de-Bretagne/ Heurtier. 1975.

Archives : MdB R

Cote : 978.0029.227.1

Date : 1975



Envoyé en préfecture le 28/11/2024 DIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

La Guerche-de-Bretagne/ Heurtier. 1975.

Archives : MdB R

Cote : 978.0029.227.2

Date : 1975

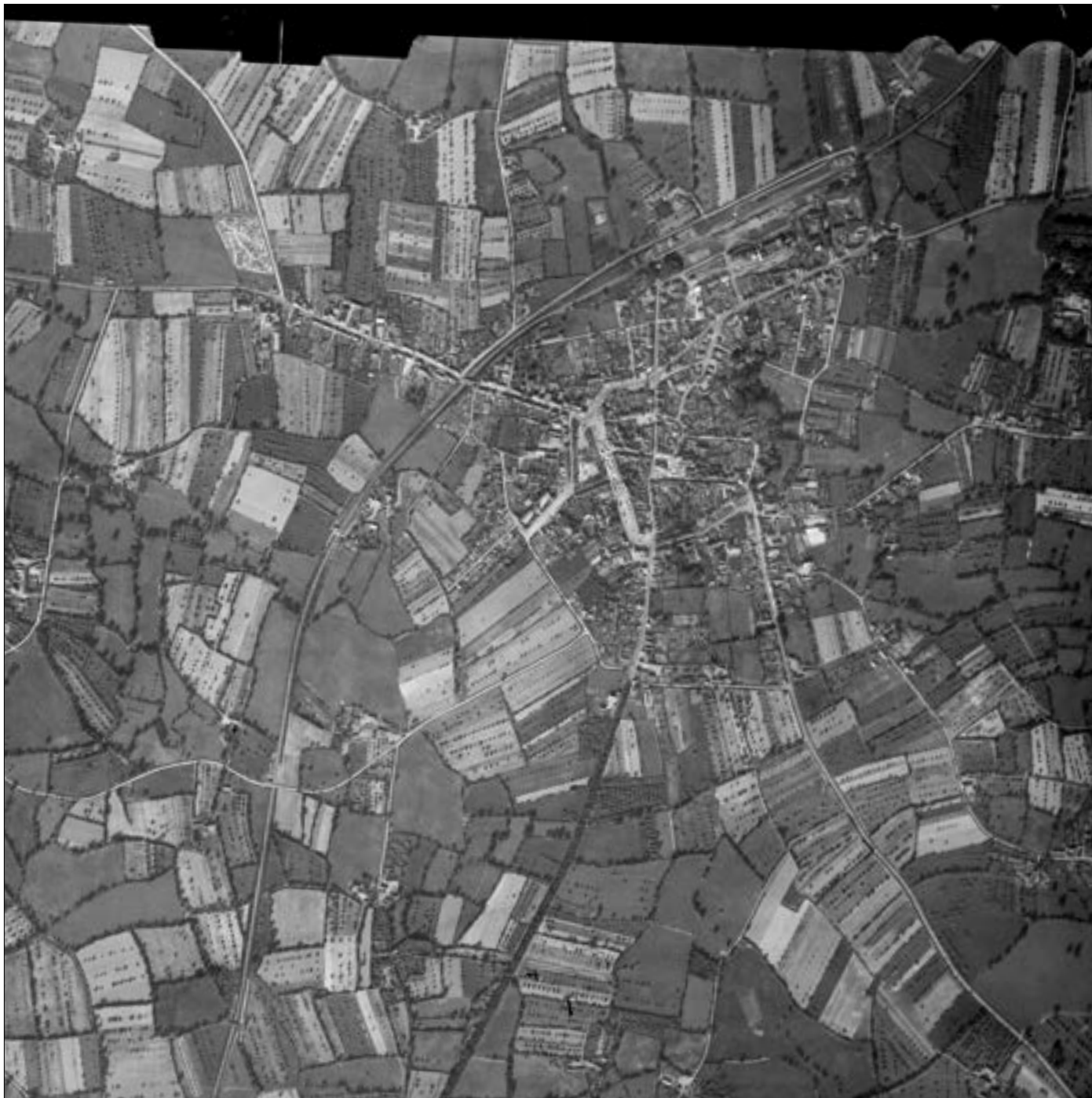
Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Vues aériennes

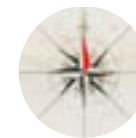


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Photographie aérienne de La Guerche de Bretagne/[s.n.]. 1948.

Archives : RLT-IGN

Cote : C1316-0011_1949_F1316-1320_0530

Date : 04/10/1948

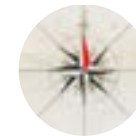


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Photographie aérienne de La Guerche de Bretagne/[s.n.]. 1968.

Archives : RLT-IGN

Cote : C1319-0131_198_CDP7617_3247

Date : 01/01/1968

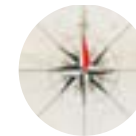


Envoyé en préfecture le 28/11/2024 LIQUES CONSEIL

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Photographie aérienne de La Guerche de Bretagne/[s.n.]. 1978.

Archives : RLT-IGN

Cote : C0714-0071_1978_FR3012P_1604

Date : 21/08/1978

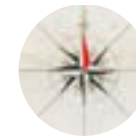


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Photographie aérienne de La Guerche de Bretagne/[s.n.]. 1987.

Archives : RLT-IGN

Cote : C1319-0021_1987_F1319_0031

Date : 28/04/1987

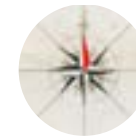


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Photographie aérienne de La Guerche de Bretagne/[s.n.]. 1996.

Archives : RLT-IGN

Cote : CB02P00011_1996_CDP9658_0014

Date : 24/03/1996

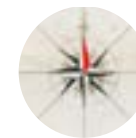


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Photographie aérienne de La Guerche de Bretagne/[s.n.]. 2006.

Archives : RLT-IGN

Cote : CP06000142_FD3553x066_3980

Date : 08/06/2006

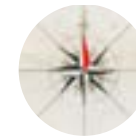


Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Photographie aérienne de La Guerche de Bretagne/[s.n.]. 2013.

Archives : RLT-IGN

Cote : CP13000152_13FR-
PDLA25x00028_00508

Date : 01/08/2013

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 035-213501257-20241119-2024_100BIS-DE



Chroniques conseil

SARL au capital de 1000 €

contact@chroniquesconseil.com

www.chroniquesconseil.com

06.68.97.56.35

Siège : 4 impasse Vignolle – 44000 Nantes

RCS Nantes 818 709 461 – APE 7112B